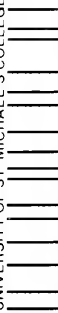


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01331 5324













L. W. Lacroix-Lefevre

Président du Directoire

1794 - 1824

1794 - 1824

## INTRODUCTION DE L'ÉDITEUR

L'ouvrage que je présente au public m'a été confié par son auteur il y a près d'un demi-siècle : aussi ai-je à rendre compte, à quiconque jettera les yeux sur ces pages, des circonstances qui m'en ont rendu si longtemps dépositaire, et de la manière dont j'ai compris les devoirs que le soin de leur conservation et de leur publication m'imposait.

Le manuscrit que reproduisent les deux premiers volumes contient les mémoires de mon père ; je les lui voyais écrire dans les dernières années de sa vie, à Paris, où nous habitions alors. Le troisième volume est formé de correspondances inédites à lui adressées et restées en sa possession depuis le temps où il avait cessé d'être l'un des chefs du gouvernement de la France. On les a fait précéder, ainsi qu'il l'avait prescrit lui-même, de quelques écrits qu'il avait publiés pendant sa vie politique et qu'il avait désignés comme devant en rendre l'intelligence plus complète.

C'est depuis le 27 mars 1824, époque de la mort de mon père, que ces papiers sont restés entre mes mains, et c'est quarante-neuf ans plus tard, dans les premiers mois de 1873, qu'ils deviendront accessibles à tous ceux qui voudront en prendre connaissance. Pour faire comprendre au lecteur comment les choses ont pu se passer ainsi, il

faut d'abord laisser parler l'auteur ; mes déclarations d'éditeur viendront ensuite.

Le manuscrit est précédé des lignes suivantes, sous le titre de

## OBSERVATIONS ESSENTIELLES

## SUR MES MÉMOIRES.

Dans l'état où ils se trouvent maintenant, mes mémoires sont plutôt un recueil de notes qu'un ouvrage proprement dit. Mais comme la mort pouvait me surprendre, j'ai préféré commencer par consigner sur le papier toutes les observations, tous les faits, toutes les réflexions, tous les portraits qui ont rapport à ma vie privée et publique, et que ma carrière politique m'a mis à même de recueillir, afin que tout fût connu, sauf à perfectionner l'ouvrage en temps et lieu. La rédaction définitive devra faire disparaître les répétitions, rétablir les mots oubliés, corriger les expressions impropres, donner de la clarté aux endroits obscurs, etc.

Si je me suis servi de quelques termes démesurés vis-à-vis de Carnot, je désire qu'on les modère. Je ne dois pas imiter ses fureurs. J'ai pour moi la vérité, et sans doute elle doit s'énoncer de manière à faire éclater à tous les yeux le vice et le mensonge, en faisant tomber le masque de dessus la face de l'imposteur, mais cela avec une franchise mesurée, qui prouve que ce n'est que par l'intérêt de la vérité historique et celui de la morale que la plume de l'écrivain a été dirigée, sans que la haine, le dépit et la vengeance, quelque légitimes qu'ils fussent, y aient eu la moindre part.

En parlant de Rewbell, de son penchant à la lésinerie,

et du soin qu'il prenait de faire valoir avantageusement ses fonds, je crains de m'être expliqué de manière à laisser croire que, pour cela, il n'aurait pas même négligé les moyens qui répugnent à la probité, surtout de la part des chefs de l'État. Cette interprétation est loin de ma pensée, parce que je la crois loin de la vérité. Si donc elle résultait de ma rédaction, je prie qu'on la change.

J'en dirai autant à l'égard de la façon dont je me suis expliqué sur le compte de Camus. Je lui reproche d'avoir, en quelques occasions, fait fléchir la raideur de son caractère à l'égard d'un parti ou d'une autorité. Je n'ai jamais voulu donner à penser que cela fût allé jusqu'à la bassesse : c'est un vice qui lui fut toujours étranger.

Enfin, je ne veux rien taire de ce que je sais qui appartient à mon sujet. Je veux tout faire connaître, hommes, choses, faits, sans ménagement. Je veux employer les couleurs de la vérité sans en affaiblir aucune ; mais je veux soigneusement éviter celles de l'emportement, de l'envie, de la rancune et du dépit.

Comme je veux qu'aucun nom, aucun fait ne soit déguisé dans mes mémoires, ils ne devront être publiés qu'à l'époque où il sera présumable que tous ceux qui y figurent n'existent plus.

Cependant, je désire beaucoup que leur rédaction définitive soit faite le plus tôt qu'il se pourra. Il peut arriver telle circonstance, tel événement qui donne pour les faire paraître un moment favorable, ce qui ne se retrouverait peut-être pas de longtemps. Qui sait même si l'état de l'Europe ne deviendra pas tel, que ce ne sera qu'aux États-Unis d'Amérique qu'ils pourront s'imprimer sans altération ?

Mais ce n'est pas à moi-même que je puis imposer cette

tâche, c'est-à-dire celle de mettre en ordre et de rédiger mes mémoires d'une manière définitive, en sorte qu'ils soient prêts à être mis sous presse d'un instant à l'autre. L'âge, la fatigue, les infirmités, m'en ôtent la faculté. C'est un soin que je laisse à Ossian, mon fils. Je l'invite en même temps à montrer son travail et à demander ses avis à mon ami Daunou, l'un de nos premiers penseurs et le meilleur de tous nos prosateurs. Son jugement sera d'autant plus précieux, qu'ayant été acteur et témoin dans la partie de ce grand drame politique que je décris, il saisira avec plus de certitude le vrai caractère des acteurs et le sens des choses.

C'est à Jeanne-Marie-Mélanie-Victoire Boyleau, ma chère et respectable épouse, et à Ossian, notre fils, que je veux que cet écrit soit remis, et, lorsqu'il aura été définitivement rédigé, c'est encore à eux que cette rédaction devra rester jusqu'au moment favorable pour la livrer à l'impression. S'ils se trouvaient l'un et l'autre dans une position à ne pouvoir exécuter les intentions ci-dessus exprimées, j'attends de la tendresse de ma fille et de son respect pour les vœux que j'aurai formés et que je n'aurai pu exécuter pendant ma vie, qu'elle prendra elle-même les soins que je viens de réclamer. Enfin je les réclame aussi de mes amis Daunou et Leclerc, de mon neveu Victorin Larevellière, d'Oscar Leclerc, mon filleul, et enfin de ceux de mes amis et de mes parents dans les mains desquels la suite des événements ferait tomber ces mémoires.

L.-M. REVELLIÈRE-LÉPEAUX.

Paris, 6 avril 1823.

*PIÈCES qui devront être annexées à mes Mémoires pour en faire partie comme pièces justificatives.*

1<sup>o</sup> PIÈCES IMPRIMÉES.

*Le Cromwellisme.* — Cet écrit fit une très-grande sensation dans le public. Il fut inséré dans la *Chronique de Paris* du 11 février 1793 (n<sup>o</sup> 42, page 166).

*Discours prononcé à la tribune de la Convention nationale le lundi 11 mars 1793.* (A prendre dans le *Républicain*, journal à grand format.) Cette courte opinion fit également la plus grande sensation.

*Reflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et les fêtes nationales* (lues à la classe des sciences morales et politiques de l'Institut).

*Discours prononcé à la fête de la République, le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VI.*

*Discours prononcé à la cérémonie funèbre en mémoire du général Hoche, qui eut lieu au Champ de Mars, le 10 vendémiaire an VI.*

*Nota.* — Ces trois morceaux prouvent combien étaient mensongers et calomnieux les cris que les ennemis de la liberté firent entendre en taxant l'auteur d'athéisme et d'une profonde immoralité.

*Réponse du Président du Directoire exécutif au citoyen Visconti, ambassadeur de la Cisalpine, dans la séance publique du 10 fructidor an V.*

*Réponse du même au général Bernadotte, dans la même séance.*

*Nota.* — Ces deux réponses prouvent que c'était franche

guerre que celle que faisait leur auteur au parti contre-révolutionnaire qui dominait alors les conseils.

*Lettre au rédacteur du Moniteur*, sur la signification du mot : *Représentant du peuple*, insérée dans ce journal du 19 ventôse an VII.

Lettre au citoyen Texier-Olivier, membre du conseil des Cinq-Cents, publiée à peu près à la même époque.

*Des dangers de la résolution proposée sur l'enceinte des deux conseils*, avec l'épigramme : *Gutta cavat lapidem*.

Réponse de L.-M. Revellière-Lépeaux aux dénonciations portées contre lui et ses anciens collègues (15 thermidor an VII).

*Nota.* — Ces quatre pièces fourniront la preuve qu'après le 18 fructidor il se forma dans les conseils un parti qui dès lors se proposa le même but qu'avait eu celui de Clichy, c'est-à-dire de renverser le Directoire exécutif, et qui y parvint le 30 prairial an VII.

## 2° PIÈCES JUSTIFICATIVES MANUSCRITES.

- A. — Note à moi adressée par le citoyen Rozier, consul de France dans l'Amérique septentrionale.
- B. — Lettres de Pignatelli à Prioca, du 2 octobre 1798.
- C. — Correspondance de Trouvé. — Lettre à moi adressée par le citoyen Savioli de Bologne. — Extraits d'une lettre d'Audouin et d'une autre de Mangourit.
- D. — Douze lettres datées de Rome, à moi adressées par Daunou. — Une lettre et un mémoire de Visconti. — Une lettre du commissaire Florens, datée de Rome, le 29 messidor an VI.
- E. — Affaire Valetti. — Correspondance de Brune avec les autorités cisalpines. — Discours de l'avocat Sacco.



— Discours amphigourique de Fouché en présentant ses lettres de créance au Directoire exécutif cisalpin.

F. — Une lettre de Soprani à moi. — Pièces et lettres relatives à son expulsion du Directoire cisalpin.

G. — Lettres de Faipoult, datées de Rome et de Milan, adressées les unes à moi, les autres au Directoire exécutif.

J'invite au surplus celui que se chargera de la rédaction de mes mémoires de jeter un coup d'œil sur tout ce qui est dans mes cartons concernant les affaires publiques, comme mémoires, lettres, etc., et d'en tirer le parti qu'il jugera à propos. Si après cela le lecteur veut connaître plus particulièrement ma conduite politique, qu'il consulte la table du *Moniteur*, et qu'il y voie mes opinions, ainsi que dans le *Républicain* (grand format).

Je pourrai encore peut-être, dans les divers ouvrages qu'on a publiés et qu'on publiera sur la Révolution, trouver quelques observations à faire. On pourra les fondre dans le texte, s'il n'est pas déjà rédigé, ou, dans le cas contraire les ajouter comme appendices.

---

Ici se termine la note préliminaire que mon père adressait au futur éditeur de son ouvrage, pour lui servir de guide dans l'accomplissement de son travail. Il en ressort avec évidence qu'il ne croyait pas laisser après lui un écrit susceptible d'être mis sous les yeux du public dans la forme qu'il avait eu le temps de lui donner. Il supposait qu'une rédaction serait nécessaire et demandait seulement à celui

qui s'en chargerait de ne pas lui prêter des opinions ou des pensées qui ne fussent pas les siennes. Rien assurément n'était plus légitime que cette restriction imposée d'avance à l'écrivain qui lui servirait d'interprète ; mais elle assignait à celui-ci une tâche presque impossible à bien remplir, quelque parfaite que soit la loyauté de celui qui s'y dévoue. Savoir sortir de soi-même pour s'identifier avec les idées, les sentiments, les instincts d'un autre homme, et surtout d'un homme public, jusqu'au point de se croire certain de ne lui faire dire après sa mort que ce qu'il eût voulu dire lui-même pendant sa vie, ce ne peut être le fait que d'un grand historien ou d'un grand poëte dramatique, et encore combien une semblable interprétation ne prête-t-elle pas à l'erreur !

Beaucoup plus occupé de régler ses actions que d'aligner ses paroles, mon père s'exagérait bien certainement ce qui pouvait manquer à la forme dans le récit qu'il avait à faire, et les questions d'amour-propre et de vanité littéraire n'ayant jamais existé pour lui, il lui semblait tout simple d'abandonner à ceux qui viendraient après lui le choix des termes ainsi que l'ordre des faits. Mais une telle liberté d'action ne pouvait être acceptée par quelqu'un qui se sentit vraiment digne de la confiance de l'auteur. Elle n'eût été excusable que si l'éditeur de l'ouvrage n'eût eu sous les yeux, au lieu d'un récit clair et suivi, qu'une série de notes décousues, intervertissant à chaque ligne l'ordre des événements et des époques, de façon à n'être intelligible que pour ceux qui ont fait une étude spéciale de l'histoire de la Révolution française. Heureusement tel n'était pas l'état du manuscrit de Larevellière, et il eût fallu vouloir de gaieté de cœur se substituer à l'auteur pour ne pas produire son œuvre dans l'ordre très-suffisant où il a rap-

porté les choses, et pour lui prêter un autre langage que celui dont il s'est servi d'une façon qui peint si bien son caractère, en même temps que sa manière d'envisager les hommes au milieu desquels il a vécu.

Désigné par l'affection trop indulgente de mon père, non-seulement pour veiller à la conservation de ses mémoires jusqu'au moment où ils devraient être publiés, mais encore pour exécuter ce remaniement qu'il supposait bien gratuitement être indispensable, mon anxiété eût été extrême si j'eusse été contraint de l'entreprendre. Le sentiment, d'ailleurs très-naturel, de mon insuffisance personnelle n'en eût pas été la seule cause. En effet, j'ai toujours été convaincu qu'un témoignage historique, tel que celui qu'on doit attendre des mémoires d'un personnage politique, ne conserve toute sa valeur pour l'avenir que s'il lui a été livré dans sa complète intégrité. Les mémoires ne sont pas l'histoire, mais ils sont indispensables pour la bien faire, et la confrontation des narrations contemporaines n'est vraiment fructueuse pour l'historien que si les témoins qui comparaissent devant le tribunal qu'il érige s'expliquent sans intermédiaire et avec l'accent qui leur est propre.

Au reste, un rapide coup d'œil jeté sur les cahiers de mon père devait suffire pour me rassurer complètement, en faisant disparaître toute idée, non-seulement de la nécessité, mais de la convenance d'un travail de quelque importance à effectuer sur son texte, et si j'eusse conservé des doutes à cet égard, ce qui n'était pas, l'avis de deux hommes éminents en aurait fait justice.

M. Thiers et M. de Lamartine, à vingt ans de distance environ, avaient chacun et à peu près seuls, pris une connaissance partielle des mémoires de Larevellière, que je

leur avais communiqués sur leur demande respective. Pour M. Thiers, ce fut vers 1827. Il écrivait alors la fin de la période du Directoire dans son *Histoire de la Révolution*. Il regrettait beaucoup de n'avoir connu que trop tard l'existence du manuscrit de mon père, avec lequel, peu de temps avant sa mort, il s'était trouvé à Auteuil, chez le célèbre peintre François Gérard, et pour lequel il avait pris des sentiments d'estime qui paraissent ne s'être jamais démentis<sup>1</sup>. Pour Lamartine, c'est lorsqu'il composa son livre des *Girondins*, peu de temps avant la catastrophe de 1848, qu'il désira connaître le récit de la proscription de mon père. Ces deux illustres écrivains, si différents d'ailleurs dans leur façon de sentir et de penser, se réunirent sans le savoir dans un même jugement de sympathique approbation sur les récits d'un homme que le dernier d'entre eux n'avait pas même connu personnellement.

Mais la demande que faisait mon père d'une rédaction définitive de son travail s'explique naturellement, lorsqu'on le voit, à la fin de son préambule, recommander d'y fondre tous les renseignements intéressants qu'on pourrait trouver *dans ses papiers* sur l'époque du Directoire. Je ne puis relire sans une émotion des plus pénibles cette partie de ses prescriptions, car il m'a été impossible de m'y conformer, et cela par suite d'une perte que je ne puis trop regretter, et que j'ai faite, comme je le dirai tout à l'heure, sans qu'il m'ait été possible de savoir de quelle façon et même à quelle époque précise elle a eu lieu. C'est celle *de ces papiers* dont parle mon père. Il s'y trouvait, avec des mémoires diplomatiques, des notes de diverses origines,

1. Voir la Note de M. Thiers sur les Mémoires de Larevellière, t. IX, p. 176 de son *Histoire de la Révolution française* (1<sup>re</sup> édition).

de simples rapports de police, des lettres d'une importance fort inégale, à lui adressées pendant le cours de ses fonctions politiques. A cela se joignaient des correspondances d'amis, et enfin des manuscrits de lui, achevés ou inachevés. Parmi les premiers était un *Essai historique et statistique sur la Vendée*, dont une portion, relative au patois vendéen, fut insérée en 1809 dans les *Mémoires de l'Académie celtique* (t. III, pages 267 et suiv.), et rééditée en 1868, à Niort et à Fontenay (Vendée), par un ami zélé des études philologiques <sup>1</sup>. Parmi les seconds on remarquait des recherches sur l'histoire du bas Poitou à l'époque des guerres de religion, dont l'auteur avait lu quelques portions dans les séances de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, dont il faisait partie. On y trouvait encore l'esquisse d'un traité de morale non terminé, et quelques autres travaux incomplets, ou de moindre étendue. Cet ensemble de papiers n'était que médiocrement volumineux, puisqu'on réunissait aisément dans une caisse ordinaire les cartons qui le contenaient, lors des changements de résidence que les circonstances avaient successivement imposés à ma famille; mais il avait, du vivant même de mon père, subi une première spoliation.

Lors de l'invasion de la France qui suivit le désastre de Waterloo, la maison de campagne de mon beau-frère, à Domont, près de la forêt de Montmorency, fut occupée pendant plusieurs mois par des troupes hanovriennes. Mon père et ma mère, qui l'habitaient avec ma sœur et son mari, furent obligés de se réfugier à Paris et d'y venir partager avec moi à l'Estrapade un petit logement d'étudiant que j'y occupais avec mon cousin-germain Victorin Larevellière, qui

1. M. Dugast-Matifeux.

faisait son droit en même temps que moi. Le mobilier fort succinct de mes parents était resté à Domont, à la discrétion des étrangers. Les officiers allemands, par désœuvrement peut-être, plutôt que par une curiosité intelligente et peu scrupuleuse, fouillèrent dans les correspondances de mon père, après avoir bouleversé ses livres. Ils y découvrirent une certaine quantité de lettres, signées de noms célèbres, et se les approprièrent. Dans le nombre étaient celles du général Bonaparte à Larevellière pendant la campagne d'Italie. Leur presque illisible écriture les aurait sans doute fait négliger, si la signature qui les terminait ne les eût signalées à leur attention. Du reste, ce n'est pas là à beaucoup près la perte la plus regrettable que nous ayons éprouvée; car mon père ne leur attribuait qu'un médiocre intérêt politique. La manie assez puérite des autographes, devenue depuis si universelle, ne faisait alors que poindre en France; peut-être était-elle déjà plus développée de l'autre côté du Rhin, où le goût des recherches historiques poussées jusqu'aux dernières minuties a commencé, je crois, avant de se propager chez nous.

C'est trente ans plus tard environ, c'est-à-dire à partir de 1847, qu'ayant cessé d'habiter Paris, et ayant transporté en Anjou, dans le lieu où je réside encore, tout ce que je possédais d'objets mobiliers, les cartons de mon père ont cessé d'être à ma disposition. Furent-ils détournés ou perdus dans le déplacement de mon mobilier? Me furent-ils soustraits plus tard pendant son entassement dans une petite maison, maintenant démolie, où je l'avais fait déposer et où il est resté jusqu'en 1853, époque où je suis venu habiter celle que j'ai bâtie dans le même lieu? De ces deux suppositions, la première m'a toujours paru la plus vraisemblable. Toujours est-il que mes recherches réitérées ne

me les ont pas rendus. Ce n'est, du reste, qu'au bout de plusieurs années que j'ai eu l'occasion de constater la disparition de la caisse où je les avais placés à mon départ de Paris.

Au moment où il eut lieu je me préparais, en effet, à quitter l'Europe pour un voyage de long cours dans l'Amérique du Sud et dans l'Inde. J'avais confié au neveu de mon père, ancien député de Maine-et-Loire, et que j'ai déjà nommé, le manuscrit de ses mémoires, accompagné d'une copie que j'avais préparée pour l'impression, et à laquelle était jointe celle des correspondances annexées, comme je le dirai un peu plus loin. Ce dépôt, soigneusement gardé par mon cousin, me fut remis par lui à mon retour, hâté lui-même dans une certaine mesure par la Révolution de 1848, qui survint pendant mon absence, et que j'étais loin de prévoir en m'éloignant.

J'avais commis une faute grave en ne complétant pas mon travail, avant de quitter l'Europe, par cette revue des papiers demandée par mon père. Ma seule excuse, et elle est loin, je le déclare, de me satisfaire complètement moi-même, c'est que je n'espérais pas retirer de cet examen des choses d'une importance majeure, et qu'après avoir fait le principal, j'avais cru pouvoir laisser cet accessoire aux soins de ceux qui publieraient plus tard l'ouvrage, si je ne revenais pas d'une tournée lointaine, objet des ardentés aspirations de toute ma vie, et qu'une occasion unique et immédiate me permettait seulement alors de réaliser.

Voilà comment toute adjonction de faits omis dans le manuscrit des mémoires m'est devenue impossible, soit sous la forme de notes un peu développées, soit sous celle d'appendice. Ce qui peut se trouver de valeur historique dans ces papiers dont je déplore inutilement la perte sera-t-il également perdu pour l'avenir? Je ne saurais le

dire; mais dans un siècle où tant d'écrivains et de collectionneurs réunissent, et impriment même, des documents d'un trop faible intérêt, si ceux dont il s'agit avaient échappé à la destruction matérielle, on peut penser que le public en obtiendrait tôt ou tard quelque connaissance. Il en pourrait être de même des quelques écrits de mon père que j'ai signalés.

Quant aux lettres de ses amis, celles du poëte Ducis, auxquelles je tenais particulièrement, avaient été aussi, pendant longtemps, perdues ou égarées. Grâce aux heureuses recherches d'une personne qui m'est très-chère, j'ai eu la bonne fortune d'en retrouver une trentaine dans les derniers jours de 1872. J'en pourrai donner plus loin des extraits un peu plus étendus que ceux qui furent publiés dans l'*Annuaire nécrologique* de Mahul pour 1824, où se trouve une notice sur la vie de mon père. A cette époque, où tout ce qu'il avait laissé était encore à mon entière disposition, j'avais communiqué toute cette correspondance à l'éditeur de l'*Annuaire*<sup>1</sup>.

Je n'ai fait jusqu'ici qu'expliquer comment et pourquoi je m'étais refusé à user, à l'égard de l'ouvrage de mon père, de la latitude, à la fois inutile et dangereuse, selon moi, qu'il concédait à celui qui publierait ses mémoires, en l'autorisant à les rédiger, au risque, me semblait-il, de se laisser aller à les refaire. Mon respect pour l'auteur, comme celui que tout le monde doit au public, me paraissent également justifier cette abstention. Mais après avoir dit ce

1. A l'égard de la notice citée, il convient d'observer qu'on y annonce l'existence aux États-Unis d'un *double* des Mémoires de Larevellière. Ici l'intention a été prise pour le fait. On avait pensé, il est vrai, à faire et à envoyer en Amérique une copie du manuscrit; mais cette sage précaution n'a jamais été réalisée.



que je n'ai pas cru devoir faire, il convient de dire ce que j'ai fait.

J'ai pris un crayon d'une main et les cahiers de mon père de l'autre, *et en laissant partout intactes les lignes de sa très-lisible écriture*, j'ai opéré de mon mieux, en interligne ou en marge, ces changements secondaires que l'auteur demandait avec beaucoup de raison, parce que presque tous les manuscrits les exigent au moment où l'on veut les publier. C'est ainsi que sur la copie destinée à la presse j'ai fait disparaître certaines répétitions, quelques incorrections, et que j'ai condensé le sens de plus d'un passage, avec l'intention constante de ne jamais modifier ce sens. J'ai l'espoir d'y avoir réussi, et, comme le texte primitif demeure intact, il sera toujours très-facile d'en juger, tant que le manuscrit restera entre mes mains, en le comparant avec l'ouvrage imprimé.

Cette confrontation, je ne la refuserai jamais à ceux qui me la demanderaient dans un intérêt sérieux et légitime, mais je m'empresse d'ajouter que, m'étant exactement renfermé dans ma position d'éditeur, je me refuserai nettement à toute controverse relative à l'appréciation des faits et des personnes dont il est question dans ces volumes. Né en 1797 et par conséquent étranger par mon âge, quelque avancé qu'il soit actuellement, à des événements qui se passaient à la fin du dernier siècle, je n'ai point mission de me prononcer à leur égard, et je conserve, en ce qui les touche, la complète indépendance de mon jugement. Je n'ai point entrepris d'ailleurs la tâche d'apologiste, tâche toujours excusable de la part d'un fils, mais en même temps toujours scabreuse et souvent inefficace. La mémoire, chère et sacrée pour moi, de l'homme de bien dont je publie l'écrit n'a jamais eu besoin, à mes yeux, d'un pareil

secours. Elle me semble du nombre de celles qui se défendent toutes seules près des gens qui étudient sérieusement les faits et qui savent les juger sans passion.

Quant à l'histoire complète du Directoire, si je m'en rapporte à mon sentiment personnel, mieux informé peut-être par les conversations de ma jeunesse avec des hommes du temps que par les volumes que j'ai feuilletés depuis, je crois qu'elle est à refaire en grande partie. Mais ce que mon père n'a pas essayé (il le déclare formellement et à plusieurs reprises), il me convenait encore bien moins qu'à lui de l'entreprendre. Aussi, au moment de faire imprimer son ouvrage, n'ai-je point cherché à lire ou à relire ce qu'on a publié sur cette époque; je redoutais, non sans motifs, de me laisser entraîner à des réfutations sans terme de calomnies et de mensonges. — Dire loyalement ce qu'on croit vrai et attendre tranquillement la justice, trop souvent tardive, de l'histoire, c'est souvent ce que les hommes publics peuvent faire de mieux. Mon père l'a fait : je n'ai pas été tenté d'aller plus loin que lui.

Je dois prévenir encore le lecteur que je n'ai point usé de l'autorisation, que me donnait l'auteur dans son préambule, d'atténuer les termes dont il s'est servi en jugeant la conduite de certains hommes publics de son temps, tels que Carnot, Rewbell, Camus. Il m'a semblé que le vœu qu'il exprime est suffisamment rempli, à l'égard des deux derniers, par les restrictions et les éclaircissements qu'il donne lui-même. Quant à Carnot, qui, dans l'écrit qu'il publia à l'étranger après le 18 fructidor, donna un si triste exemple des excès auxquels une aveugle colère peut entraîner les plus fermes intelligences, le premier devoir de Larevellière était sans doute de se garder de l'imiter dans les monstrueux abus de langage auxquels il s'était aban-

donné; mais il m'a paru s'en être trop soigneusement abstenu pour m'avoir laissé quelque chose à effacer dans sa réplique.

Si la vie de Larevellière s'était prolongée encore dix ou douze ans, il se fût offert à lui plus d'une occasion d'ajouter à son travail des éclaircissements importants et des réfutations provoquées par ce qui s'est publié sur le gouvernement fondé par la constitution de l'an III, soit dans les derniers temps de la Restauration, soit dans les premières années qui ont suivi la Révolution de 1830. L'établissement de l'an III fut la première de ces infructueuses tentatives qui se sont renouvelées depuis la grande tourmente révolutionnaire jusqu'à ce jour pour fonder en France, sur les principes de la raison et de la liberté, un pouvoir qui contint les passions extrêmes dans les limites de la légalité. Ces mêmes passions ennemies se sont presque seules constituées juges du pouvoir directorial créé pour les combattre; aussi ne saurait-on s'étonner de ce que leur jugement ne soit point équitable. Les partisans de l'ancien régime n'ont jamais pardonné au Directoire d'avoir retardé leur avènement de dix-huit années, c'est-à-dire de 1797, où ils se croyaient à la veille de leur triomphe, jusqu'à 1815, où ils manquèrent encore en partie leur but qui semblait presque atteint. Les terroristes, qui furent plus heureux, puisqu'ils renversèrent le vrai Directoire au 30 prairial, n'annistèrent pas davantage un gouvernement qui avait surveillé, découvert et puni leurs redoutables complots. Enfin l'habile et heureux soldat, qui avait dû au Directoire ses plus grands éléments de succès, n'eut rien de plus pressé, avant même d'être parvenu à consommer la contre-révolution à son profit, que d'imposer un absolu silence à quiconque voulait répondre aux calomnies, le plus souvent contradictoires,

que les anciens adversaires du Directoire lui prodiguaient avec le plus constant acharnement.

Pour terminer ce que j'avais à dire sur l'ouvrage que je fais paraître, il ne me reste plus qu'à m'expliquer sur l'époque de sa publication.

On a vu dans le préambule de l'auteur qu'il avait prescrit de ne mettre au jour ses mémoires que dans un temps où il serait probable que la plupart de ceux qui y figuraient auraient disparu. Mon père a omis de faire connaître l'une des raisons qui l'ont décidé à exprimer ce vœu ; mais la lui ayant entendu plusieurs fois reproduire dans ses conversations intimes, je puis et même je dois la dire : — Parmi les hommes dont Larevellière blâmait la conduite à telle ou telle époque de la Révolution ou de l'Empire, il en était qui, sous la Restauration, rendaient des services plus ou moins importants à la cause libérale. Dans l'intérêt de cette cause, qui à divers moments parut si compromise ou même si accablée, mon père ne voulait pas donner au parti de l'ancien régime, alors sur le pinacle, des armes contre des soutiens de la liberté. Le plaisir de nuire à celui dont il aurait reçu quelque injure personnelle n'était pas une jouissance à son usage ; il n'y eût pas trouvé la moindre compensation au mal qu'il aurait pu faire à ce qu'il regardait comme les vrais principes de la Révolution de 89, en décréditant des gens qui les soutenaient alors, bien qu'ils ne les eussent pas à beaucoup près toujours respectés.

Cette considération était dans toute sa force en 1824, époque de la mort de mon père. Elle cessa d'exister après la Révolution de 1830. Mais bientôt il s'en présenta une autre dont je crus devoir tenir un très-grand compte, et qui pouvait reculer encore le moment de la publication, quand les autres obstacles auraient déjà disparu.

Il se faisait alors parmi nous une solennelle et décisive expérience, celle d'une monarchie fondée sur le principe fondamental des sociétés modernes, c'est-à-dire d'un gouvernement uniquement établi par et pour la nation, mais transigeant dans une certaine mesure avec les traditions, les habitudes, les préjugés même, si l'on veut, dont tant de siècles d'un régime tout opposé dans son essence avaient imprégné notre pays. Le gouvernement de juillet était le produit d'une révolution toute de résistance, comme celle de 1688 en Angleterre. Ce que l'Angleterre avait fait pour la seule liberté religieuse (la plus sacrée de toutes, il est vrai), la France venait de le faire pour l'ensemble des libertés de 89, auquel l'esprit de l'émigration venait de livrer sa dernière et infructueuse bataille. Une dynastie toute nationale et populaire avait été détachée du faisceau de l'ancienne famille régnante, et sa mission, si elle eût réussi, devait clore l'abîme des perturbations stériles, dans lequel nous sommes maintenant si complètement retombés, et commencer une ère nouvelle de paix et de liberté, qui, par la seule propagaude du bon exemple, eût pu s'étendre graduellement chez les nations assez avancées pour comprendre à la fois la nécessité d'une rénovation politique et les dangers d'une révolution radicale, qui manque son but en l'outre-passant.

Ce grand essai n'a pas réussi. Suivant moi, c'est un irréparable malheur et la faute en est à la raison publique, trop faible pour résister à l'assaut des passions destructrices coalisées contre un régime de transaction. La France a manqué totalement d'un esprit politique propre à fonder un véritable parti de gouvernement, et ce parti ne pouvait être remplacé par le simple concours d'une multitude d'intérêts égoïstes, dont le but unique et prochain était

exclusivement personnel. Quand arrivent les heures difficiles, ce ne sont pas ces intérêts qui sauront suppléer l'action toute-puissante des volontés désintéressées et réfléchies, qui se sont dit résolûment : Je maintiendrai.

Je suis demeuré toute ma vie, et par caractère et par position, dans la plus complète indépendance à l'égard de tout gouvernement comme de tout parti politique. Je n'ai jamais été ni le serviteur salarié ou gratuit, ni le complaisant, ni l'obligé d'aucun d'eux. J'ai toujours connu le budget comme petit contribuable; comme partie prenante je l'ai toujours ignoré. Mais je suis bien loin pour cela de m'être cru dispensé de toute obligation envers les pouvoirs publics de mon pays. J'ai toujours cru, au contraire, que de telles obligations existent tout autant pour les existences obscures que pour celles qui brillent aux premiers rangs de la société. C'est assez dire, que partisan très-convaincu de la monarchie de juillet, si je lui devais dans les élections et dans la garde nationale mon faible mais sincère appui, je devais m'abstenir aussi de toute publication dont ses adversaires pussent s'armer contre elle, c'est-à-dire contre un pouvoir qui cherchait avec autant de bonne foi que de courage à faire vivre côte à côte l'ordre et la liberté. — D'une autre part, on m'avait de bonne heure appris dans la maison paternelle que le devoir envers la patrie prime le devoir envers la famille, quand ils se trouvent tous deux en désaccord. Or, si la mémoire de mon père ne pouvait à mon avis que gagner à une plus prochaine publication de son ouvrage, à mon avis aussi l'établissement de 1830 pouvait y perdre, non assurément par les faits rapportés ou par les intentions et les sentiments de l'auteur, mais par l'abus que feraient les partis hostiles du mal que disait mon père à trop juste titre de *l'ancien parti*

d'Orléans, ce réceptacle de toutes les corruptions de l'ancien régime et de la Révolution. Jacobins et légitimistes, si souvent d'accord après 1830, n'eussent pas manqué d'exploiter à frais communs contre la dynastie régnante, si étrangère qu'elle fût à cet ancien parti d'Orléans, les souvenirs qui s'y rapportaient.

Aussi, dans les premières années qui suivirent le coup d'État manqué de Charles X, je pris la résolution d'attendre, avant de livrer à la presse le manuscrit de mon père, non-seulement l'accomplissement de la condition dilatoire qu'il avait lui-même posée dans son préambule, mais encore le moment où la monarchie libérale et consentie serait assez consolidée pour avoir moins à craindre les agressions désespérées des sectateurs du droit divin, et les violences bien plus redoutables des propagateurs de passions anarchiques. De ma part et avec mes convictions, constitutionnelles toujours et révolutionnaires en cas seulement de la plus absolue nécessité, c'eût été une témérité coupable de m'exposer à concourir, dans quelque mesure que ce fût, à l'ébranlement d'un pouvoir issu de la légalité vengée, et forcé par son origine même de demeurer toujours dans les voies de la modération. Nulle contrée d'ailleurs, pour le dire en passant, ne gagnerait plus que la France à acquérir un peu de ce respect pour l'existence des pouvoirs modérés, elle qui a si cruellement souffert des excès de la royauté et de la théocratie comme des excès d'une démagogie frénétique, puisqu'au milieu de toutes les splendeurs de son histoire, elle a la honte de compter ces quatre dates à jamais funestes : la Saint-Barthélemi, la révocation de l'Édit de Nantes, la Terreur de 1793 et la Commune de 1871, dont on chercherait vainement peut-être chez aucun autre peuple de l'Europe le quadruple et sinistre équivalent.

J'ai cru devoir au public cette explication des motifs qui m'empêchèrent de publier ces volumes vers 1845, c'est-à-dire une vingtaine d'années après la mort de l'auteur. Depuis cette époque, mes délais furent motivés par l'état de la législation en France. Surpris à deux mille lieues de l'Europe par la Révolution de 1848, je trouvai la France à mon retour dans la terreur de ce prochain avènement du socialisme dont le suffrage universel, pour son coup d'essai législatif, ne put la tirer que par le plus honteux acquiescement au coup d'audace de l'héritier de notre grand despote. Il devint dès lors impossible pendant plusieurs années d'entreprendre chez nous une publication aussi peu conforme que celle-ci au culte des idées napoléoniennes.

Quand plus tard la chose fut devenue seulement scabreuse et difficile, je n'hésitai pas à entreprendre à Paris l'impression de l'ouvrage, quitte à ne le publier qu'à l'étranger, si l'on ne pouvait mieux faire. Ce travail était avancé quand les désastres de 1870 vinrent séparer la capitale de la province que j'habite, et lorsque je pus reprendre l'achèvement des clichés qui n'avaient échappé que de bien peu aux obus prussiens, survinrent d'autres retards, conséquences en partie des malheurs publics, et en partie des lenteurs auxquelles me condamnaient mon âge trop avancé et une santé trop inégale. C'est ainsi que le demi-siècle s'est trouvé accompli et que s'explique cette date si tardive de 1873, lorsqu'à la dernière ligne de son manuscrit mon père avait inscrit celle du 1<sup>er</sup> janvier 1823.

Ici ma tâche me semble bien avancée, puisqu'après ces éclaircissements préliminaires sur l'ouvrage, il suffirait à la rigueur d'ajouter quelque chose sur les derniers temps de la vie de l'auteur, qui a survécu d'environ quinze mois à la conclusion de son travail. Mais pour aider le lecteur à le



mieux connaître, je me sens irrésistiblement entraîné à allonger cette introduction de quelques pages par des extraits de la correspondance d'un de ses bons amis, le poëte Ducis; cet homme chez lequel ses contemporains ont reconnu et proclamé, dans un vers resté célèbre,

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Ces extraits, comme je l'ai dit plus haut, avaient en partie paru dans une notice sur Larevellière, publiée dans l'*Annuaire nécrologique* de Mahul pour 1825, et proviennent d'un assez grand nombre de lettres de Ducis à Larevellière, que ma mère avait réunies à mesure de leur arrivée et qui, égarées longtemps, puis retrouvées, sont encore aujourd'hui pour notre famille un précieux témoignage de sa généreuse affection.

Ducis avait rompu en visière à Napoléon et avait refusé de siéger au sénat. C'était un courtisan des pouvoirs déchus, paraît-il; car, ainsi que mon père l'a dit dans son texte, il fut l'un de ces amis peu nombreux, mais fidèles, qui vinrent assidûment le visiter dans les déserts de la Sologne, de 1805 à 1809. L'image de ce majestueux vieillard, qui m'est encore toute présente, est un des plus beaux souvenirs de mon enfance. Né à Versailles où il est mort âgé, dans les premières années de la Restauration, il était originaire de la Savoie, et se faisait gloire d'être le descendant de montagnards des Alpes. Il en était digne par l'élévation de son âme, la simplicité et la noblesse de ses goûts, par son dédain pour la fortune et les jouissances du luxe, comme par sa taille athlétique et l'expression imposante de sa belle physionomie. Il arrivait presque toujours avec sa sœur, madame veuve de Lagrange, qui avait été belle et

qui était restée aimable, et ils passaient six semaines ou deux mois d'été avec nous, recevant de mes parents une très-affectueuse hospitalité, mais exempte, et pour cause, de tous les raffinements dont ils savaient d'ailleurs si bien se passer, et que nos habitudes et notre fortune s'accordaient pour nous interdire. Ils faisaient avec nous de longues promenades dans nos bruyères, n'oubliaient guère le soir de faire ensemble leur cent de piquet, et jetaient par le charme de leur caractère comme par celui de leur esprit un vrai bonheur dans la maison, appréciable même par un enfant, comme je l'étais alors. Chaque dimanche, mon père les conduisait à pied au village, allait herboriser aux alentours pendant qu'ils étaient à la messe et retournait après qu'elle était finie les reprendre chez le curé, qui parfois, après les vêpres dites, venait partager notre soupe avec eux. Ducis composa chez nous quelques-unes de ces poésies fugitives qui feront vivre son nom bien au delà du souvenir de ses imitations de Shakspeare, malgré de puissants et tragiques accents; c'est à *la Rousselière* qu'il écrivit en grande partie sa belle épître à Gérard.

Le dernier nom que je viens d'écrire m'impose un devoir auquel je me sens heureux de satisfaire. Je n'aperçois qu'il n'a point été inscrit par mon père parmi ceux de ses amis. C'est certainement une omission purement fortuite de la part de l'auteur des mémoires; car il répondait de tout son cœur à l'estime comme à l'affection que cet illustre artiste lui a toujours témoignées. François Gérard n'était pas, je crois, revenu depuis longtemps d'Italie, lorsqu'il insista pour faire le portrait en pied de Larevellière, qui certes ne songeait guère à se faire peindre dans un temps où, président du Directoire, il portait, dans des circonstances si critiques, le poids si lourd du gouvernement

de la France. Gérard fit un chef-d'œuvre auquel un autre ami de mon père, Van Spaendonck, voulut s'associer en peignant les fleurs que Gérard lui avait mises à la main. L'amitié du grand peintre pour son modèle fut durable et courageuse : jamais elle ne subit d'altération. Si l'envie pouvait être juste, cette amitié devait faire au baron Gérard plus d'honneur encore parmi ses envieux que parmi ses partisans ; car ceux qui se montraient jaloux de la position tout exceptionnelle que lui avait faite dans le monde le plus élevé la supériorité de son esprit, encore plus que son talent et sa fortune, l'accusaient à la fois, et fort injustement à mon avis, d'être un ambitieux et un ambitieux circonspect. A coup sûr il ne se montra ni l'un ni l'autre, quand sous l'Empire et sous la Restauration, du vivant de mon père comme après sa mort, il se proclamait hautement l'ami d'un homme qui n'avait rien à attendre de Bonaparte comme des Bourbons, sauf la proscription.

Puisque j'ai été conduit à parler ici du portrait de Larevellière par Gérard, c'est peut-être le lieu d'ajouter quelques lignes sur cet ouvrage, ainsi que sur une autre reproduction des traits de mon père dans ses vieux jours, due au ciseau de David (d'Angers). — Quant au portrait, dont j'ai fait don, il y a une trentaine d'années, au musée d'Angers, que mon père avait contribué à fonder, voici ce qu'en dit Ducis dans une lettre à Népomucène Lemercier, datée de la Rousselière en Sologne, le 12 juin 1805 : « L'hôte de la Rousselière, qui me donne le pain et le sel, vous connaît et vous estime ; j'ai eu le plaisir de lui parler de vous. Son portrait par notre ami commun *Le Corrège* est ici. Il l'a peint assis, tranquille, rêvant en botaniste sur une fleur que lui a donnée sa femme. Cette fleur, petite et charmante, a un nom allemand, qui signifie : *ne m'oubliez*

pas. J'ai sous les yeux dans cette famille les mœurs d'Isaac et de Jacob, ou une vie de Plutarque <sup>1</sup>. » — Pour le buste, qui figure également au musée d'Angers, auquel il a été légué par mon cousin Victorin Larevellière, ancien député de Maine-et-Loire, le statuaire David, qui aimait à inscrire au pied de ses ouvrages quelques paroles émanées de l'homme qu'il avait pris pour modèle et qui lui semblaient caractéristiques, avait choisi ces mots de la défense de Larevellière contre les accusations capitales portées contre lui aux conseils législatifs, lorsqu'il fut renversé du pouvoir au 30 prairial an VII : *Dans aucune circonstance de ma vie, je ne plierai mon langage et mes actions au gré des partis, ni pour obtenir leurs faveurs, ni pour sauver ma tête.*

C'est ici que se placent naturellement les extraits de la correspondance de Ducis avec mon père que j'ai annoncés plus haut :

*Versailles, le 22 ventôse an XIII.* — Respectable citoyen, j'ai passé bien tristement mon hiver dans la douleur et la maladie. Enfin, Dieu m'a sauvé, car j'ai été dans un grand danger. Mes médecins m'ont bien recommandé de me défier de mon sang, à cause de sa force et de sa prodigieuse chaleur, qui est toujours prête à mettre le feu au bâtiment. J'avais déjà pris la résolution de quitter Paris et de vivre dans une grande retraite. Ma maladie et la nécessité d'un régime exact m'y ont confirmé. Ma femme est auprès de moi. Elle m'a donné ses soins et les marques de la plus tendre affection. Elle retourne demain à Paris, où elle loge dans une maison dont elle est propriétaire. Elle viendra souvent me voir et nous aurons tous deux le plaisir d'une bonne union et

1. Cette lettre, tirée des *Œuvres posthumes de Ducis*, publiées par Campenon (Paris, 1836, un vol. in-8°), a été reproduite dans le *Trésor épistolaire de la France, choix des lettres les plus remarquables au point de vue littéraire*, etc., 2<sup>e</sup> partie, p. 392. Hachette, 1865, in-12.

d'une douce liberté. Je lui ai lu votre très-amicale et très-obligeante lettre. Elle a joui, comme ma compagne, des marques touchantes d'estime et d'amitié que vous m'y donnez. Elle sera charmée de me savoir dans votre solitude et au sein de votre respectable famille.

L'approche du printemps, après ma longue et opiniâtre maladie, revient pour moi avec un charme plus sensible. Il va m'offrir sous mes fenêtres des jardins immenses et des vergers en fleur; mais je vous assure, respectable et très-respectable citoyen, que je verrai avec cent fois plus de plaisir et avec un intérêt bien profond votre ermitage, les fleurs modestes de vos déserts, vos bruyères amies d'Ossian et de Fingal, et l'intérieur si aimable de la maison d'un homme de bien. Je vous donne ma parole, mon digne ami (permettez-moi ce nom), d'aller religieusement visiter les hermites de la Rousselière. Je vous y verrai cueillir les présents de la flore de la Sologne, qui n'est pas tant niaise<sup>1</sup>, et les dispositions naturelles de votre cher enfant que j'ai vu sur le sein de sa tendre mère. Mais je ne pourrai partir qu'après Pâques, à cause de ma santé qui a besoin de se raffermir.

*Versailles, 11 floréal an XIII.*—Voilà cinq mois que je n'ai mis le pied à l'Institut. Je vis fort retiré et je sais bien que l'air de vos déserts est celui qui me convient. Mais c'est parce qu'il doit m'offrir infiniment de douceur que je veux le respirer sans inquiétude. Mon médecin croit qu'il est de la prudence que je ne prenne ma route vers Orléans et de là vers la Rousselière que quand ma santé et ma gorge seront tout à fait raffermies.

*Versailles, 29 prairial an XIII.*—J'ai vécu presque seul depuis six mois, pendant le cours de ma maladie et de ses retours. C'est une fête pour moi de penser que je serai bientôt auprès de vous, dans une thébaïde profonde, dans le silence de la nature et celui des passions, causant avec vous, ou plutôt vous entendant causer sur les miracles des plantes et des fleurs qui croissent sous nos pieds.

*Paris, 13 messidor an XIII*<sup>2</sup>. — Je suis arrivé hier à Paris, un peu avant onze heures du matin, en très-bonne santé. La nuit

1. Allusion à une petite pièce du temps, intitulée *Le Niais de Sologne*.

2. Au retour de son premier voyage en Sologne.

du voyage a été douce et favorable. En rentrant à mon hôtel garni du Gaillard Bois, une femme m'a sauté au cou : c'était la mienne. Je lui ai donné à dîner dans ma chambre, et là je lui ai conté toutes les bonnes amitiés, les tendres soins, les touchantes attentions dont j'ai joui à la Rousselière, sans oublier le petit-lait, fait, apporté et versé par madame Larevellière elle-même. Je l'ai fait assister à la double fête et à la double conjuration de la Saint-Jean, où les couplets et les fleurs se préparaient dans les ténèbres. Je lui ai fait voir le portrait de mademoiselle Clémentine dans mon acrostiche. Elle a lu mon nom attaché sur un superbe peuplier dans la retraite des souvenirs<sup>1</sup>. Je l'ai promenée dans vos immenses déserts, autour de vos étangs, de ces bois silencieux qui vous environnent et où le rossignol chantait encore quand j'ai eu le bonheur d'arriver chez vous ; enfin j'ai voulu qu'elle en jouît sur ma description. Mais ce qui l'a touchée infiniment, et sur quoi j'ai insisté pour elle d'avantage, c'est cette amicale et vive et réitérée invitation de vous et de madame Larevellière-Lépeaux, de venir partager avec moi le plaisir de passer quelque temps avec vous, dans le sein de votre respectable famille. Permettez-moi, mon cher hôte (car je me crois encore chez vous, et j'en jure par les heureuses racines de ce peuplier qui m'attachent à votre jardin de Sologne), permettez-moi de vous renouveler toute ma gratitude des jours de calme, de silence, d'amitié, de confiance, de respect et d'attachement qui ont coulé si vite à la Rousselière, où vous trouvez de nouveaux présents de la flore solonaise, et où vous réunissez, chose rare, la meilleure des femmes et les plus aimables des enfants.—À mon arrivée au Gaillard-Bois, j'ai trouvé mon jeune ami Lemercier<sup>2</sup>, à qui j'ai dit tout ce que vous pensez d'avantageux sur son compte, sur son âme et sur son talent. Il a été très-sensible à votre obligeant désir de le voir avec nous dans vos déserts où son respect vous accompagne. Il a fallu lui lire sur-le-champ deux cents vers faits et revus à la Rousselière. Il en a été content à un point extraordinaire. Nous les lirons chez Gérard

1. C'était un petit coin du jardin où croissaient quelques beaux arbres que madame Larevellière avait dédiés au bienfaiteur et à quelques amis de la famille en y inscrivant leur nom. De Buire et Ducis y avaient chacun leur peuplier.

2. Népomucène Lemercier, auteur de la tragédie d'*Agamemnon*.

en petit comité. — Je ne puis vous dire en quel état je me trouvais hier dans ces rues bruyantes et populeuses de Paris, en sortant de nos bois et de nos bruyères de Sologne. Je ne parle pas de mes hôtes. J'ai trop d'expérience et trop de tendre vénération pour tous les trésors de l'âme et de la vertu, pour ne pas m'associer en tous lieux à leurs plaisirs et à leur famille. — N'oubliez pas, mon cher hôte, d'assurer de mon respect M. le curé d'Ardon.

*Paris, 17 messidor, an XIII<sup>1</sup>.* — Respectable et excellente citoyenne, permettez à un tendre ami de la Rousselière, à qui vous avez donné ses lettres de naturalisation, non pas dans un vain parchemin. mais par un beau peuplier où son nom est attaché et qui croit sous vos yeux dans une petite retraite favorite consacrée à vos souvenirs, permettez-lui, je vous en prie, de joindre à cette lettre la romance du pauvre Bélisaire, avec accompagnement de piano ou de harpe, paroles de Lemercier, musique de Garat, que mademoiselle votre fille m'a permis de lui envoyer. Je suis bien sûr qu'avec une âme aussi sensible à la pitié et aussi mélancolique que la vôtre, cette romance vous charmera, chantée par mademoiselle Clémentine. Les paroles ont quelque chose d'auguste comme l'infortune de Bélisaire. Elles donnent beaucoup à penser, et mon jeune ami Lemercier a pris l'accent de la vieillesse et du malheur, noblement confondus ensemble. — Puis-je trop vous remercier, ma généreuse et sensible hôtesse, de toutes les bontés que vous avez eues pour moi. C'est votre petit-lait qui m'arafrâichi le sang, qui m'a donné une si belle santé et ce bon teint dont tout le monde me fait compliment ici. Je crois vous voir au milieu de votre famille et de vos occupations de ménage, j'attends qu'Ossian vienne me dire d'une voix de petit chanoine : La soupe est prête. Il faut pour ainsi dire que je me réhabitue à la société. J'ai fait ce matin beaucoup de chemin, mais ce n'est pas dans vos bois et dans vos bruyères! — J'ai vu hier Gérard. Il a été charmé de la lettre du maître de la Rousselière, et de tout ce que je lui ai dit de l'amitié qu'on y a pour lui. Il en est très-persuadé et je pense qu'il y a bien des moments où, las du monde et de tant de

1. Adressée à madame Larevellière.

nouveaux venus qu'il y rencontre, il volerait bien vite à votre thébaïde pour y voir et y entendre chanter la romance de Béli-saire par mademoiselle Clémentine. J'aurais eu grand plaisir à dîner hier chez lui. Il avait Garat et mesdames les sœurs de Belle-garde. Mais je dinais avec ma femme, qui a été élevée à la campagne, et qui est proprement ce qu'on appelle une femme de ménage. Elle est bien sensible à la preuve d'estime et d'affection que vous lui donnez en l'invitant à jouir d'un bonheur que j'ai encore dans le cœur, au milieu de l'inferral bruit de la capitale. — J'embrasse mon cher hôte et mon cher voisin, comme si je logeais encore dans ma petite chambre, resplendissante de blancheur<sup>1</sup>, si voisine de la sienne. J'embrasse à mon ordinaire, et comme on fait en Sologne, mademoiselle Clémentine et notre petit Ossian.

*Paris, le 6 décembre 1805.* — Je voulais vous écrire au premier jour pour savoir de vos nouvelles et vous envoyer mon épître à Gérard, qui est actuellement dans l'état où je suis forcé de la laisser, car j'ai fait tout ce que mes forces me permettaient de faire. La moitié en appartient aux déserts immenses de la Sologne et l'autre moitié leur appartient encore, car elle a été faite sous leur douce inspiration. Elle est entre les mains de Gérard dans ce nouvel état, écrite de ma main. Son sort n'a pas été de paraître en public. Fille du désert, elle en aime le silence et l'obscurité. La modestie de Gérard, si naturelle aux grands talents, ne lui a pas permis l'éclat d'une lecture à une assemblée publique de l'Institut. Cela me convenait aussi. Vous ne tarderez pas, mon cher et respectable ami, de recevoir ce petit ouvrage qui a quatre cent vingt vers, dont j'ai tracé le plan et composé la moitié sous vos yeux et presque dans votre chambre. Je vous ferai aussi parvenir une romance écossaise bien mélancolique en vingt-six couplets, avec la musique que notre confrère Grétry a composée et m'a envoyée hier. Vous aurez le plaisir à vos soirées avec madame Larevellière de l'entendre chanter par mademoiselle Clémentine, votre chère Antigone. J'ai pensé que ce serait une jouissance pour vous, et

1. Celle des murs, tout simplement passés à la chaux.



que mon peuplier, Jean-François Ducis, l'entendrait aussi avec plaisir et en agiterait son feuillage de joie. — Lemercier-Agamemnon vient dîner demain avec moi et coucher à Versailles dans ma chambre d'ermite. Il est pénétré de l'honneur de votre estime et de vos offres touchantes. Il pourrait bien m'accompagner quand le temps du voyage sera venu. Il vous offre son attachement et sa vénération. Il me communiquera demain le plan d'une nouvelle tragédie. Talma viendra lundi chercher chez moi un nouveau cinquième acte pour ma tragédie d'*Hamlet*, qu'il va remettre. Je n'ai plus qu'un domicile : c'est Versailles. Les circonstances et la nécessité d'une grande économie m'ont fait quitter ma charmante campagne. Un pauvre barde ne doit avoir qu'une tanière.

*Versailles, le 29 janvier 1806.* — Je vous envoie enfin, mon cher et respectable ami, mon épître à Gérard, dont j'ai tracé le dessein chez vous, dans la chambre de madame Lépeaux, sur la belle gravure d'Ossian, dont Gérard a eu le plaisir de vous faire présent. Elle n'a point été lue publiquement, cette épître : elle n'a point été imprimée. Elle ne paraîtra par l'impression que dans le recueil de mes ouvrages. Vous savez que la modestie de Gérard s'est effrayée de la publicité et de l'éclat d'une lecture au sein de l'Académie française. Comme je n'avais aucun désir pour mon compte, ce que souhaitait Gérard a été mon souhait très-sincère, et nous sommes contents tous les deux. Il a craint l'éloge au point qu'il a été, au commencement de ce mois, prier instamment Bernardin de Saint-Pierre de supprimer celui qu'il avait fait de lui et de son grand talent, en rappelant mon épître dans un préambule qui doit paraître à la tête de sa belle et nouvelle édition de *Paul et Virginie*. Je ne puis qu'applaudir au bon esprit et à la sagesse de Gérard, qui connaît très-bien le terrain plein d'épines, d'herbes vénéneuses et de vipères au travers duquel il marche à la gloire. Je vous dirai aussi, mon respectable et sensible ami, que je suis charmé de rester au fond de ma retraite sans occuper le monde de moi. Ma santé, qui demande toujours beaucoup de ménagements, me fournit une raison toute naturelle pour m'excuser envers la société. La Sologne est une thésbaïde faite exprès pour un poète grave et mélancolique. Je viens cependant de produire ici un fruit

qui lui appartient. C'est la romance que je vous ai annoncée. Vous en jouirez, mon cher ami, en attendant qu'elle soit corrigée, comme d'une production du désert, faite pour une veillée d'hiver dans un pauvre hameau de l'Écosse.— On vient de tromper indignement ma confiance. Un receveur de rentes, qui touchait mon petit revenu, m'a emporté, il y a huit jours, dans une banqueroute imprévue, 2,325 livres et peut-être mille francs de plus qu'il se sera hâté de toucher en vertu de ma procuration. Il est malheureux pour moi de perdre cette réserve; mais avec de l'économie, un peu de temps et de la patience, cette perte ira se confondre avec d'autres de même nature. On dit que les banqueroutes sont innombrables. L'usure, le luxe, la friponnerie, dévorent tout. Mais si l'on peut faire des plaies à ma petite fortune, on n'en fera point à mon cœur, qui, grâce au ciel, se porte bien, et se fait honneur de s'entendre avec le vôtre. C'est avec ce cœur d'un ami et d'un ermite très-résigné que je vous embrasse, mon cher ami.

JEAN-FRANÇOIS DUCIS.

*Versailles, 15 juin 1806.* — Très-vénérable et très-cher ami, j'arrive d'un voyage assez long en Normandie avec ma sœur, qui me l'a rendu très-agréable par sa compagnie et par ses soins. Vous avez été bien heureux, vous et monsieur de Buire, de vous trouver ensemble dans l'asile de la reconnaissance et de l'amitié. Pourquoi n'étais-je pas à Versailles, mon digne ami, quand vous y veniez avec tant de plaisir, pour me voir et rendre compte à vos dames de ma santé! Elle est excellente; j'ai voyagé au milieu des vergers, des petites rivières; tout le mois de mai avec sa fraîcheur et sa jeunesse est sous mes yeux. Mais ne croyez pas que la Normandie m'ait fait oublier notre Sologne, qui a ses buissons et ses bruyères en fleur, ses parfums, ses abeilles et surtout son silence. Je vois les tours de Buglin, les cheminées de la Rousselière. J'ai passé au travers de la plaine des Quatre-Vents, du bois des Cyprès, devant la Renardière. Me voilà avec la mélancolique épouse, la tendre fille, les bons voisins et le rare ami.

J'ai fait part à ma femme de votre aimable invitation. Elle est pleine de reconnaissance, mais elle est si excessivement, si incu-

ramblement peureuse, qu'elle ne peut concevoir que vous existiez au milieu de vos immenses déserts sans des légions ou des détachements. Elle ne pourra donc pas être ma compagne de voyage quand le moment sera venu. Mais que ma sœur, tout fraîchement arrivée avec moi de Normandie, ressemble peu à ma timide épouse! Avec quelle joie elle profiterait d'une si précieuse invitation! Elle sent tout le prix de vos solitudes, mais plus encore le prix du solitaire et de la famille patriarcale.

*A Versailles, le 3 septembre 1806*<sup>1</sup>. — Mon cher et respectable ami, nous avons fait, ma sœur et moi, un très-bon voyage. Tout le monde ici nous fait compliment sur notre santé. Effectivement nous nous portons à merveille. Nous avons tous deux mené une vie si douce, si heureuse, si parfaitement libre avec vous et votre charmante famille, que, si nous eussions apporté à la Rous-selière la moindre impression de chagrin, l'air de votre maison et votre compagnie nous auraient guéris. J'ai sous les yeux et dans le cœur madame Lépeaux et votre chère Antigone, dite Clémentine, et votre petit Ascagne, autrement Ossian. Toutes ces douces images nous ramènent près de vous. Je me promène dans l'enceinte des souvenirs, sur le bord des eaux, au milieu des fleurs et de ces peupliers chargés de noms qui vous sont chers; je me dis avec attendrissement et reconnaissance : J'y ai le mien aussi. Ma sœur, de son côté, ne peut parler sans émotion de nos bons hôtes, et de cette terre de calme et de bonheur où elle s'est trouvée tout à coup si à son aise. Une idée consolante pour nous, c'est que comme mari et comme père vous êtes sûrement le plus heureux des hommes, et ce sont là proprement les plus précieux dons du ciel. Tout ce que je désire du fond du cœur, mon cher et vénérable ami, c'est qu'il exauce vos vœux si naturels et si modestes que je connais, et que je puisse voir votre âme satisfaite sur le bonheur des seuls objets de votre affection. Car pour vous, qu'avez-vous à désirer, puisque vous êtes si loin de l'orgueil et de toute ambition?... En sortant de votre désert, si j'avais été condamné par le devoir à vivre dans le monde, je serais tombé

1. Au retour de son second voyage en Sologne, qui fut le premier où madame de Lagrange, sa sœur, l'accompagna.

dans la mélancolie du désespoir. Mais, grâce à Dieu, j'ai passé d'une thébaïde dans une autre, et j'ai le plaisir de vous écrire dans le silence de la Rousselière. Il me semble que je n'ai point quitté la Sologne. Je garde avec amour et respect le chapeau de paille, garni dans le fond d'un joli taffetas brun et orné d'un bourdaloue de velours noir, dont m'a fait présent mademoiselle Clémentine, en me donnant le nom et le brevet de berger. Ce nom s'unit à merveille avec celui de votre ami et de votre ami pour la vie. C'est avec un titre si tendre et si honorable que je vous embrasse de tout mon cœur

JEAN-FRANÇOIS DUCIS.

*Versailles, 2 juillet 1807.* — Talma a donné six représentations de ma tragédie d'*Hamlet* avec un succès prodigieux et une affluence toujours égale de spectateurs. Il m'avait promis qu'il en donnerait une à Versailles, où je pourrais me trouver avec ma famille et mes amis. Mais cet espoir est presque détruit; il va partir au premier jour, dit-on, pour les eaux de Barèges. — J'ai préféré le nouveau cinquième acte qu'il fallait peut-être conserver; mais je suis revenu à celui qui a ma prédilection, et dont je vous ferai juge dans nos petits comités de la Rousselière. J'aurais voulu que Talma, dans l'ardeur et l'ivresse d'un succès qui a ébranlé toutes les âmes et toutes les imaginations l'eût lancé tout rouge en sortant de la fournaise, au milieu de spectateurs disposés à me pardonner toutes mes audaces et même cette impression sacrée d'un merveilleux rival de celui de l'Épopée, et qui renvoie le spectateur plein des crimes de la terre, de la vengeance des dieux, de la réclamation des tombeaux et de tout Shakspeare, le Dante et Talma fondus ensemble. Voilà ce que j'ai demandé à Talma comme à mains jointes; mais tout arrive tard pour moi : heureusement je suis résigné. — Ma sœur n'a joui qu'un moment du bonheur d'avoir chez elle mademoiselle Clémentine; nous n'avons fait qu'entrevoir sa tendre maman. Elles ont bien de la bonté de mettre tant de prix à la réception que ma sœur leur a faite et devait leur faire. Eh! peut-on jamais égaler la cordialité de votre accueil et la bonté de toutes vos âmes? Dites, je vous prie, à votre fille que je compose toutes mes terreurs, horreurs et conspirations tragiques ayant sur

la tête le gentil petit chapeau de berger qu'elle a fait pour moi à la Rousselière, me promenant dans mon cabinet avec la coiffure d'une Grâce et l'accent terrible des Furies.

*Versailles, 3 juillet 1807.* — Ma sœur m'a confié une chose qui m'a fait grand plaisir; c'est que ma femme, qui n'osait pas d'abord songer à coucher dans votre désert, est bien revenue de sa peur, et qu'elle nous verrait avec peine partir sans elle pour votre thébaïde. Elle a été pour moi une très-tendre et très-soigneuse garde-malade pendant les six mois de ma fièvre quarte. Elle voudrait bien achever de jouir de ma convalescence avec moi, ma sœur et votre excellente et vertueuse famille, au sein d'un désert où elle se fait une fête de voir le parterre, le potager, les souvenirs, la ferme, les bruyères, les moutons... Elle a été élevée chez sa grand-mère paternelle, à la campagne, montant à cheval comme une fille de bon fermier<sup>1</sup>.

*Versailles, 10 septembre 1807.* — Ma sœur, mon cher et très-respectable ami, a eu l'honneur d'écrire, presque à notre arrivée, à madame Larevellière. Sa lettre a dû vous dire que notre retour a été très-heureux. Nous ne sommes point sortis du désert en sortant de la Sologne: nous le portons avec nous et dans nous; c'est en lui que nous vous parlons, que nous causons avec cette bonhomie et cette sûreté que la profonde amitié inspire. — .... Quelle chaîne que celle des réactions! Mais il existe au milieu des renversements, des renaissances et des débris, un point pour la probité et la conscience; c'est là que la liberté se réfugie. Vous savez depuis longtemps, mon cher ami, où j'ai placé la mienne, c'est là que je voudrais que fussent logées toutes les âmes qui ressemblent à la vôtre. Ma sœur n'oubliera jamais l'intérieur de votre famille. Nous assistons à vos pensées, à vos mouvements, comme nous avons assisté à vos déjeuners et à vos diners de famille en Sologne. En vous disant adieu, mon cher et digne ami, en vous

1. La lettre suivante, du 30 juillet, annonce le triple et prochain départ pour la Sologne des personnes dont il est ici question. Cependant madame Ducis ne vint pas; son mari et sa belle-sœur vinrent sans elle. La lettre où l'on expliquait pourquoi est du nombre de celles qu'on n'a pas retrouvées.

embrassant, je vous ai souhaité tout ce que je souhaitais à mon cher ami Thomas, qui a si bien peint l'âme de Marc-Aurèle. Ce que je lui souhaitais intérieurement lui est arrivé en mourant. J'en remercie Dieu tous les jours, car j'aime mes amis pour jamais et pour l'éternité. Comment puis-je vous aimer autrement que ma femme, mes enfants et tout ce que j'ai eu de plus cher au monde? Adieu, mon cher ami, tous les honnêtes gens vous aimeront; je me rappelle toujours de quelle manière votre âme a frappé et appelé à miëne. Adieu, mon digne et brave ami. Pourquoi êtes-vous né dans un temps de trouble? Mais il n'entrera jamais dans votre âme. A vous pour jamais.

JEAN-FRANÇOIS DUCIS,

L'un des quarante de l'Académie française.

*Versailles, 2 novembre 1807.* — ...Je ne puis, quand je vous lis ou que je vous entends, mon cher ami, ne pas me sentir de la douceur et de la fermeté extrême de votre âme, sur laquelle la justice et la raison règnent avec force et sans violence. Il me semble que j'en vauz mieux, et ce qui me touche et me charme me profite. Comment puis-je trop vous remercier de m'avoir donné des nouvelles de votre heureuse arrivée de votre voyage, dès en rentrant dans votre famille? C'est presque m'y admettre; mais n'est-ce pas déjà fait par la confiance dont vous m'honorez? Si la Providence ne vous a pas comblé des biens éclatants de la fortune, elle vous a donné en revanche les plus douces et les plus profondes jouissances de la nature.

*Versailles, 14 mai 1809.* — Mon ami, mon recueil a fort bien réussi. Tous les journaux se sont accordés pour me traiter à merveille; il y a apparence que je ne tarderai pas à jouir des honneurs d'une seconde édition. Je l'adresserai pour vous à la famille Thoüin, qui est la vôtre. — .... Quand viendrez-vous demeurer auprès de vos amis dans le voisinage du Jardin des Plantes<sup>1</sup>? dites-moi, mon digne ami, quand je pourrai aller vous voir à Paris, manger votre soupe et causer avec vous, comme nous avons fait le jour où j'ai eu le bonheur de dîner avec vous dans la famille

1. Ducis, comme tous les amis de Larevellière, insistait à cette époque pour qu'il vint habiter Paris, afin d'y achever l'éducation de son fils, alors âgé de douze ans.

des Thouïns-patriarches. Je suis bien aise que vous conserviez comme domaine la Rousselière, pourvu que votre demeure habituelle vous rapproche de nous.

*Versailles, 28 juillet 1810.* — Très-cher et respectable ami, je vous remercie deux fois, et pour votre lettre écrite de Chambéry et pour celle que vous venez de m'écrire de Paris le 23 de ce mois. Je suis très-aise de ce que vous êtes arrivé de votre voyage dans nos Alpes en bonne santé avec mademoiselle votre fille, et avec l'espérance que ce voyage pittoresque et intéressant lui aura rendu de la force et de la vigueur. Les mâles et grandes beautés de la nature étaient faites pour la frapper d'admiration et réveiller son courage. Aussi a-t-elle été sous vos yeux une voyageuse intrépide. — Vous avez donc songé, très-cher ami, dans notre pauvre et bonne Savoie, que c'est ma véritable patrie, le lieu de la naissance de mon père et de tous mes ancêtres. Saint Paul disait de lui : *Hebreus ex Hebreis*, et moi je dis de moi : *Allobrox ex Allobrogibus*. Le haut mont Blanc a couvert nos humbles berceaux de sa taille gigantesque. Il me semblé qu'il existé dans mon âme des souvenirs confus et égarés d'une nature sauvage et bonne, et que toutes ces montagnes et moi nous sommes de connaissance. — Je ne doute pas, mon cher et excellent ami, que dans la Vendée, qui vous a vu naître, s'il m'eût été permis d'y voyager, je n'y eusse rencontré votre âme et votre caractère. J'y aurais bien remarqué vos mœurs et votre courage sans faste et inébranlable, et la mélancolique et profonde sensibilité de madame Larevellière, qui est le trait principal de physionomie dans votre famille. Il y a de cela dans la mienne.

*Versailles, le 11 janvier 1811.* — .... Alors, mon cher ami, Ducis, votre ami, poëte et niais de Sologne, ira vous voir, voir l'antique famille Thouïn et son patriarche, dans un temps où il n'y a plus guère de familles ni de mœurs patriarcales. — Vous sentez, mon cher ami, qu'ayant mon brevet d'ermite de la Rousselière, je puis me montrer dans votre maison du Puits-de-l'Ermité<sup>1</sup>, et c'est là qu'avec madame et mademoiselle Larevellière

1. En quittant la Sologne pour Paris, Larevellière vint habiter une petite maison de la rue du Puits-de-l'Hermitte, près le Jardin des Plantes.

et le bon ami Vallée et peut-être notre bon ami Gérard, nous pourrions arranger une réunion bien douce pour des amis qui ne se sont pas vus depuis longtemps. — Il m'a pris une ferveur de solitude et de sauvagerie, qui me rend le plus heureux homme du monde. Voilà pourquoi je vous aime encore, je crois, davantage, ô mes bons amis ! — Bosc n'est venu voir d'amitié, de premier mouvement, dans ma retraite de Versailles. Parlez-moi encore de ce frère-là ! Je compte bien aussi l'aller embrasser à Paris au milieu de sa famille.

*Versailles, 17 avril 1811.* — Mille remerciements de la nouvelle du mariage de votre chère Clémentine. Voilà un grand événement pour vous, pour madame Larevellière et votre cher fils Ossian. Quel bonheur de posséder pour épouse votre Clémentine, qui ne cessera pas d'être votre Antigone ! Voulez-vous bien assurer de tout mon respect et de tous mes vœux pour son bonheur ce soutien et ce charme de votre vie, de votre famille et de votre avenir. Mille choses de ma part à monsieur votre cousin germain, qui tiendra à vous par un lien encore plus cher.

*Versailles, 21 mars 1812.* — Je viens d'échapper à Paris à une fièvre putride et maligne du caractère le plus effrayant. En arrivant à Versailles, j'ai été menacé d'une esquinancie, maladie qui a déjà manqué me faire mourir. J'en suis délivré, mais je ne fais que de guérir d'un gros rhume qui m'a forcé de garder le coin de mon feu dans ma tranquille retraite de la rue des Bourdonnais. — Dites bien à notre bon ami Vallée combien j'ai été sensible au plaisir de le voir et de causer avec lui. Ma femme et moi nous avons dévoré ses trois volumes des *Mémoires* du duc de Saint-Simon. Quelle suite de pompeuses vanités et de misères réelles cette lecture attachante et instructive a fait passer devant nous ! *Vanitas vanitatum*, voilà l'antienne universelle de tout ce monde sublunaire <sup>1</sup>. — Ne m'oubliez pas non plus, mon cher ami, auprès de vos amis du Jardin des Plantes, l'aîné des frères

1. L'ouvrage, alors fort rare et peu connu, dont il s'agit était un extrait en trois volumes du manuscrit déposé aux Affaires étrangères, dont le ministère avait autorisé la publication sous le règne de Louis XVI. Vallée, qui en possédait un exemplaire, en avait senti tout le mérite et l'avait fait lire à tous ses amis.



Thouin, le bon frère Jean et notre excellent peintre Van Spaendonck, dont le printemps va ranimer l'empire dans ses fleurs nouvelles. Vous voudrez bien, mon cher ami, embrasser pour moi la nouvelle mère et sa chère petite fille. Je garde le chapeau pastoral de votre jeune accouchée, dont elle m'a fait présent dans les déserts de la Sologne, où j'ai passé au sein de votre chère famille des jours si heureux, si tranquilles et que je n'oublierai de ma vie. Bonjour, mon très-cher et très-digne ami. Comment pourrai-je jamais assez répondre à l'affection d'un cœur tel que le vôtre?

JEAN-FRANÇOIS DUCIS.

Cette lettre est l'avant-dernière en date de celles que j'ai retrouvées; je borne donc ici ces extraits. Toute autre éditeur que moi les eût peut-être abrégés davantage. J'avoue que pour le faire le cœur m'a manqué, alors qu'il s'agissait des meilleurs souvenirs de ma vie. Mon excuse est que ces fragments ne font pas moins d'honneur au caractère du poète qu'à celui de son ami. — Ducis mourut à Versailles à quatre-vingt-trois ans, le 30 mars 1816. Né en 1733, il avait vingt ans de plus que Larevellière, dont il resta l'ami jusqu'à son dernier soupir.

Mon père, comme on l'a vu plus haut, ne s'y était pas pris trop tôt pour réunir les souvenirs de sa vie; car dès la fin de 1823 il fut atteint de la maladie de poitrine à laquelle il devait succomber au printemps de l'année suivante. Nous avions fait tous deux comme de coutume ce voyage d'automne en Anjou qu'exigeait le soin de nos vendanges. Pour la dernière fois il avait retrouvé les ruines de cette maison du Sablon<sup>1</sup>, incendiée par les Vendéens dans la guerre civile et pendant sa proscription. L'insuffisance de notre revenu ne lui avait jamais permis de les relever; mais la

1. Commune de Faye (Maine-et-Loire).

mémoire des jours heureux qu'il avait passés là avec ma mère et mes deux jeunes sœurs avant les bouleversements de l'Europe lui était à la fois très-présente et très-chère ; il visitait toujours avec un plaisir mélancolique les vestiges de son ancien jardin, où les ronces du jour étouffaient, sans les faire tout à fait disparaître, les rosiers d'autrefois. Il avait revu nos parents et ses deux chers et anciens amis Leclerc et Pilastre, qui devaient lui survivre de peu d'années. Nous étions revenus à Paris près de ma mère et de ma sœur, vers la fin de novembre. Peu de jours après notre retour, mon père voulut aller voir son ami Daunou, qui demeurait rue de Ménilmontant, bien loin du quartier de l'Odéon que nous habitions. La course était longue, le temps humide et froid, les rues étaient boueuses et glissantes. On ne connaissait pas encore à Paris ces lignes d'omnibus, si secourables pour les femmes, les vieillards et les petites fortunes. On ne pouvait obtenir de mon père, prêt à tout pour les siens, qu'il fit pour lui seul la dépense d'une voiture de place. Il revint fatigué, enrhumé. Un catarrhe s'ensuivit, dura tout l'hiver et l'enleva à sa famille le 27 mars 1824, à l'âge de soixante-dix ans et demi.

Jamais je ne le vis plus calme, plus affectueux, plus patient que pendant cette maladie de quatre mois, à la vérité plutôt pénible que cruelle. Il conserva jusqu'au dernier moment la vie la plus complète du cœur et de l'intelligence. Une seule, mais grande douleur troubla et hâta sa fin. Il adorait ma sœur, que de rares talents unis à de plus rares vertus rendirent toujours si chère à ceux qui l'ont connue. Veuve depuis trois ans, elle vivait avec nous et sa jeune enfant. Sa santé, déjà très-ébranlée, ne put résister à la douleur que lui causa l'état de notre père. Deux jours avant qu'il succombât, elle dut quitter son chevet, pour ne

plus le revoir, étant tombée elle-même très-dangereusement malade. On ne parvint pas, bien malheureusement, à cacher au père le mal de sa fille et à la fille la perte de son père. Ma sœur ne put supporter ce coup, et moins de deux mois après, il nous fallut conduire ses restes dans la même sépulture, au cimetière du Père-Lachaise. Quinze ans plus tard, en 1839, ils y furent rejoints par ceux de ma mère, dont la saine et robuste vieillesse se prolongea jusqu'à quatre-vingt-cinq ans. Restée seule avec moi pour prendre soin de la fille unique de ma sœur, elle avait eu le bonheur de voir, plusieurs années avant sa mort, sa petite-fille heureusement mariée à l'illustre statuaire David (d'Angers).

O. LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX.

Thouarcé (Maine-et-Loire), 15 mars 1873.



Il convient d'observer qu'on a suivi dans cet ouvrage, pour le nom de l'auteur, l'orthographe que l'histoire a constamment adoptée. Son extrait de baptême du 25 août 1753 le désignait sous celui de Louis-Marié de La Revellière. L'usage du temps voulait que, même dans les familles bourgeoises comme la sienne, au lieu de distinguer tout simplement par leur prénom les enfants d'un même père, on fit prendre aux puînés le nom d'un bien de la famille. Mon père reçut donc celui d'une petite ferme située dans une paroisse voisine de Montaigu et appelée Lépeaux ou Lespaud. Aussi fut-il toujours connu dans les lieux qu'il habita avant la Révolution, et l'est-il encore, sous le nom de M. de Lépeaux. Sous le nouveau régime, il dégagea successivement son nom des articles qui l'allongeaient, et les actes de toute la partie la plus importante de sa vie politique sont signés : *L. M. Revellière-Lépeaux*.

O. L. L.



# MÉMOIRES

DE

## LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX

---

### I.

MA VIE PRIVÉE AVANT LA RÉVOLUTION

(1753 à 1789).

Je suis né le 24 août 1753, à Montaigu, en bas Poitou, aujourd'hui département de la Vendée, alors sénéchaussée de Fontenay-le-Comte et diocèse de Luçon. Mon père était d'une famille de bourgeois de campagne, tous fort honnêtes gens; mon bisaïeul était fabricant d'étoffes au Mai, près Cholet; mon aïeul, bachelier en théologie, abandonna l'état ecclésiastique avant d'être engagé dans les ordres, et acheta une charge de notaire royal. Il demeurait au Pont-de-Moine, hameau de la commune de Montigné, extrême frontière de l'Anjou, du côté du Poitou, tout près du gros bourg de Montfaucon. Il habitait une maison qui fut incendiée dans la guerre civile et dont

je possède encore les ruines. Il ne laissa que deux enfants, une fille non mariée, morte dans la maison de mon père, et mon père, qui épousa à Montaigu Marie-Charlotte Maillocheau. Il se fixa dans cette petite ville et y exerça toute sa vie les fonctions de juge des traites, charge héréditaire dans la famille de ma mère, qui passait pour l'une des familles bourgeoises les plus anciennes et les plus notables du bas Poitou.

Je reçus les prénoms de Louis-Marie, ma marraine fut la sœur de ma mère, et le docteur Brunet, parent de mon père, fut mon parrain. Outre sa sœur, ma mère avait un frère, Augustin Maillocheau, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. Mon oncle était un excellent homme; sa femme était pleine de mérite et digne, à tous égards, du respect qui l'environna toujours.

Le docteur Brunet, mon parrain, demeurait à Beaupréau, en Anjou (aujourd'hui Maine-et-Loire), lieu trop malheureusement célèbre dans les fastes de nos dernières guerres civiles. C'était un homme des plus distingués, et dans sa profession et sous tous les autres rapports. Aimable et prévenant avec tout le monde, il était néanmoins austère dans ses principes et dans sa conduite; son âme était forte et élevée, son désintéressement parfait. Il prodiguait ses secours et ses consolations aux pauvres encore plus volontiers qu'aux riches. Ces précieux dons, unis à la supériorité de ses lumières et à la sagesse de ses conseils, l'avaient rendu l'objet de l'amour et du respect de toutes les classes, depuis le seigneur le plus titré du pays jusqu'au plus simple ouvrier; sa femme, bonne



s'il en fut jamais, était digne de lui. J'aurai l'occasion de parler encore de ce digne parent, dont la fin fut si funeste, et que je n'ai jamais cessé de regretter.

Mon père était un homme d'un mérite généralement reconnu, d'une probité exacte, plein d'honneur et de délicatesse. Quoiqu'il eût bien fait ses études, il n'avait pas une grande étendue de connaissances ; il n'en était pas moins, par la seule force de son esprit, fort au-dessus de son temps et de ses concitoyens. Son âme était aimante, son caractère énergique ; une mélancolie profonde s'unissait en lui à la gaieté la plus franche et au plus aimable abandon. Il avait beaucoup de politesse et en même temps beaucoup de tête. Pendant vingt-cinq ou trente ans qu'il fut maire de Montaigu, il conduisit cette commune avec fermeté et justice. Les passages de troupes y étaient fréquents ; il se fit respecter par les militaires comme il se faisait chérir et honorer par les habitants.

Ma mère avait beaucoup d'esprit naturel ; elle était infiniment bonne et serviable. Malheureusement, elle avait, jusqu'à un certain point, les défauts des femmes qui n'ont pas reçu une éducation forte et qui ont passé leur vie dans l'oisiveté des petites villes ; elle causait beaucoup et aimait assez courir la nouvelle. A cela près, sa société était très-agréable ; sa franchise poitevine et son cœur généreux la faisaient aimer de tout le monde, et la parfaite régularité de sa vie pouvait servir de modèle aux personnes de son sexe. Fille respectueuse, épouse fidèle, elle fut aussi la plus tendre des mères ; ainsi que mon père, elle n'était occupée que du bien-être de ses enfants. Comme M<sup>me</sup> Primrose, du charmant roman de Goldsmith,

elle se piquait de faire d'excellentes liqueurs, des confitures exquises; elle avait son cassis et son guignolet, comme M<sup>me</sup> Primrose son vin de groseille, et, comme elle aussi, mettait sa vanité à parer ses enfants.

Mes parents eurent cinq enfants; deux moururent en bas âge, ils en conservèrent trois. D'abord une fille, nommée Marie-Charlotte, et qui fut mariée à Frédéric Bellouard de la Bougonière; ensuite un fils, Jean-Baptiste-Louis, qui devint conseiller au présidial d'Angers, et enfin moi. Mon excellent frère fut le meilleur des fils, des époux, des pères, l'ami le plus sûr et le plus dévoué; son savoir et sa sévère intégrité en firent l'un des plus dignes magistrats qui aient jamais tenu la balance de la justice. Il faut que la rage des partis soit quelque chose de bien épouvantable, puisqu'elle conduit de semblables hommes à la mort!

J'étais le plus jeune des trois enfants; mon père était bilieux, ma mère d'un tempérament sanguin, mais tous les deux étaient d'une forte complexion. Malheureusement pour moi, ma mère eut une fièvre intermittente pendant le temps qu'elle fut grosse de moi, de sorte qu'issu de parents robustes, je naquis très-faible. Mon enfance fut très-maladive; on crut d'abord que je périrais avant sept ans, puis avant douze, puis avant vingt..., et dans le mois d'août prochain (1823) j'accomplirai ma soixante-dixième année.

Mon père et ma mère nous aimaient avec une égale tendresse, mais celle de l'un était plus éclairée que celle de l'autre; ma mère aurait encore augmenté la faiblesse de ma constitution en voulant trop la mé-

nager ; mon père , au contraire , représentait qu'un régime un peu sévère me fortifierait par degrés ; qu'ainsi , si je devais vivre , je n'en serais pas réduit à végéter comme une plante en serre chaude , privé de toute force d'âme et de corps , et qu'en évitant les excès , je pourrais , comme un autre , jouir de la plénitude de la vie .

Grâce à ces principes , d'après lesquels je fus élevé , j'ai pu me livrer aux exercices du corps et au travail de l'esprit , autant , et plus quelquefois , que des personnes d'une forte complexion . De longues journées de voyage , par de mauvais temps et de mauvais chemins , soit à pied , soit sur des chevaux du trot le plus dur , du pain de seigle au déjeuner et au goûter , une paillasse et de minces matelas , nous accoutumaient , mon frère et moi , à nous passer sans peine des délicatesses de la vie . « Vous en pourrez jouir comme tout le monde , nous disait notre bon père , quand vous en serez à même ; dans le cas contraire , vous n'éprouverez pas ces pénibles privations qui rendent malheureux ceux qui se sont créés des besoins qu'on est si souvent dans l'impossibilité de satisfaire . » Il y avait défense aux domestiques de nous aider en rien de ce que nos forces nous permettraient de faire nous-mêmes . Mais si notre éducation physique était sévère , jamais éducation morale ne fut plus affectueuse et plus douce . Nos parents nous inondaient de larmes chaque fois qu'il fallait les quitter pour la continuation de nos études ; le jour du retour était un jour de fête : tous les parents et les amis étaient invités à venir partager la joie de la famille , et nos jeunes amis de collège étaient reçus à

la maison avec la même affection que s'ils eussent été au nombre de nos parents.

Heureux temps, jours de bonheur et de paix, où ma sœur, mon frère et moi, unis dès la plus tendre enfance par les nœuds de la plus sincère amitié, chéris de nos vertueux parents, qui ne dédaignaient pas de s'associer à nos plaisirs, nous jouissions du bien-être le plus complet qu'on puisse goûter sur la terre, celui qu'on éprouve dans les familles lorsque les affections domestiques et la vertu les unissent!

Le caractère de nos deux domestiques augmentait encore pour nous le charme de la maison paternelle. Notre vieille servante, la bonne femme Jeanette, était au service de mon père même avant qu'il se mariât. Elle fut notre bonne à tous les trois, et même, depuis que nous fûmes mariés, elle nous appela toujours ses enfants. Elle était pleine d'attachement pour nous et de zèle pour nos intérêts. Cette aimable fille, extrêmement intelligente, était douée des plus précieuses qualités. Elle n'est jamais sortie de la famille dont elle faisait, en quelque sorte, partie. Elle est morte chez ma sœur.

Notre autre domestique, René Giraud, que mon père avait surnommé Jacquinet, était bien l'homme le plus singulier que j'aie connu. Il était fils d'un pauvre maçon de Boufferré, village à une lieue de Montaigu. Il entra à la maison à l'âge de quatorze ans. Il cultivait le jardin, soignait le cheval, et rendait quelques services dans l'intérieur de la maison. Dès son enfance, il était parvenu à apprendre à lire seul, en comparant, dans des Heures qu'il s'était procurées,

les mots et les lettres avec les sons qu'il entendait à l'église, et qui étaient représentés par ces mots. Il était allé bien plus loin : à force de comparer, dans ces Heures latines et françaises, les deux textes l'un avec l'autre, il avait fini par comprendre littéralement le texte latin, au point de s'exprimer souvent, sur divers sujets, par une phrase latine très-grammaticale. En entrant chez mon père, il laissa percer ses dispositions. Aidé de nos auteurs latins, que nous lui laissions en main, il poussa bien plus avant ses connaissances. Par les mêmes moyens, il ne tarda pas à entendre l'italien et à le parler assez pour se faire comprendre. Avec le secours de nos livres de mathématiques, il devint très-bon géomètre et apprit fort bien l'algèbre. Il appliqua ensuite le calcul à la musique, et bientôt il fut en état de solfier toute sorte d'airs. À cette tête si bien organisée, il joignait une adresse de la main des plus singulières; on n'imaginerait pas ce qu'il faisait avec une mauvaise lame de couteau.

C'était un grand garçon, ayant le visage très-allongé et la physionomie d'un penseur. Ses mouvements étaient lents, mais si bien combinés qu'en beaucoup moins de temps qu'un autre, il faisait beaucoup davantage. Il était tout réflexion et calcul, sans néanmoins être dépourvu de sensibilité et d'attachement. En voici la preuve : — « Mon cher Jacquinet, « lui dit un jour mon père, désormais tes forces et « tes connaissances doivent te faire trouver aisément « une situation bien plus profitable que mon service. « La médiocrité de ma fortune ne me permet pas « d'élever tes gages autant qu'il serait juste de le

« faire. Si mes moyens étaient moins bornés, les  
« précieuses facultés que tu tiens de la nature au-  
« raient été cultivées comme celles de mes enfants;  
« elles auraient pu te conduire à un emploi hono-  
« rable et lucratif; mais puisque je ne puis te procu-  
« rer ce bienfait, je ne veux pas au moins t'empêcher  
« de chercher une meilleure place. » Jacquinet re-  
garda tendrement mon père, et les yeux baignés de  
larmes. Pour la première fois de sa vie, il se jeta à  
son cou : « Vous quitter, mon cher maître, s'écria-  
« t-il ! J'ai trouvé en vous et vos enfants, non pas  
« des maîtres, mais un père et des frères. Je ne vous  
« quitterai que lorsque vous me chasserez de votre  
« maison. Vous regrettez que mes dispositions n'aient  
« pas été cultivées, parce qu'elles pouvaient me con-  
« duire à la fortune ; mais m'auraient-elles conduit  
« au bonheur ? J'aurais eu des envieux ; l'ambition  
« m'aurait tourmenté ; lors même que j'aurais obtenu  
« de très-grands succès, je sens que le plus petit  
« dessous m'eût rendu malheureux. Je n'aurais ja-  
« mais joui du calme qui rend heureux. Je l'ai été  
« chez vous autant qu'on le peut être dans ce monde.  
« Si j'ai le malheur de vous perdre, je me retirerai  
« à Boufferré, dans la petite maison que j'y possède,  
« avec un petit jardin bordé d'un ruisseau ; j'épouserai  
« une bonne paysanne comme moi, soigneuse dans  
« son ménage. Avec quelque industrie, je gagnerai  
« assez pour que nous ayons tout ce qui nous sera  
« nécessaire, et nous vivrons contents. » Mon père  
fut aussi surpris que profondément ému d'une pa-  
reille réponse. A son tour, il embrassa son fidèle Jac-  
quinet, en lui disant : « Va, mon ami, je ferai ce

« que je pourrai ; nous ne nous quitterons pas ; la mort seule pourra nous séparer. »

Cet homme extraordinaire ensevelit mon père, mort d'hydropisie, et mourut quelques mois après chez ma sœur de la même maladie, à l'âge de trente et quelques années. Malgré son air froid, il était ordinairement très-gai et très-plaisant ; son commerce nous était fort agréable. Qu'on ne croie pas, au reste, que j'exagère rien à son égard. Tout Montaignu, toute notre famille, tous nos amis angevins et poitevins ont connu cet étrange personnage et pourraient attester ce que j'en dis.

Ce fut dans la maison de mon père, et par les soins de ma tante, que nous apprîmes à lire et à écrire. On nous mit ensuite, mon frère et moi, en demi-pension chez M. Perraudéau, curé du faubourg Saint-Nicolas, pour y prendre les premiers éléments du latin. Une figure douceuse, un extérieur composé, cachaient en lui une irascibilité des plus dangereuses chez un instituteur. Il était faux et hypocrite. En sortant de ses mystiques entretiens avec ses dévotes, qu'il prolongeait en tête-à-tête pendant deux ou trois heures dans sa chambre à coucher, il venait brutaliser ses malheureux élèves, soit par cette indécente correction qu'on n'aurait jamais dû permettre dans les écoles et qu'il aimait fort à prodiguer, soit par les coups les plus cruels sur toutes les parties du corps. C'est aux coups redoublés qu'il me donna sur le dos que sont dues la difformité de ma taille et, en grande partie, la faiblesse de ma poitrine. Nos parents ignoraient tout cela. Désolés de n'en avoir pas été informés plus tôt, ils nous tirèrent, dès qu'ils le surent,

des mains de cet homme dont la mine était si trompeuse. Ils envoyèrent au collège de Beaupréau, en quatrième, mon frère, qui avait deux ans de plus que moi, et qui était beaucoup plus avancé ; je restai à Montaigu, chez un nouveau maître qui venait d'y arriver. C'était un abbé Séguillon, Bas-Breton, infiniment plus propre à l'enseignement que le curé Perraudau, par l'habileté et le caractère. Malgré sa figure rébarbative, il ne nous frappait jamais, et faisait de fort bons élèves. J'avançaï assez avec lui pour aller retrouver mon frère à Beaupréau et y entrer en troisième, comme il était en rhétorique.

J'étais, dans mon enfance, têtue, taquin et d'assez mauvaise humeur. Peut-être ces défauts tenaient-ils à ma faible santé. Heureusement les soins paternels, l'exemple de mon aimable sœur et du meilleur des frères, et un grand penchant aux affections de l'âme, me corrigèrent peu à peu. Il est rare que la patience m'échappe. J'évite soigneusement d'offenser qui que ce soit, ou même de le contrarier sans nécessité. Lors même que je suis le plus triste, je conserve l'égalité de mon humeur, et, ce qu'il y a de bizarre et d'assez déraisonnable, je suis plus disposé à m'emporter contre un objet inanimé, qui me fait obstacle, que contre un être vivant qui me maltraite ou me contrarie.

Dès mes plus jeunes ans, j'ai été enclin à une mélancolie profonde, qui ne m'a jamais abandonné et qui a donné à toutes mes affections morales une force irrésistible, et à mon caractère une énergie qui ne s'est pas encore démentie, malgré mes soixante-neuf ans. Aussi, dans le cours ordinaire de la vie, je suis tout à ma famille, à mes amis ; ils font de moi ce qu'ils



veulent, et, dans les choses indifférentes, je veux, comme on dit, tout ce qu'on veut. Mais lorsqu'il s'est agi de morale, de raison, de patrie, d'intérêt public, jusqu'ici aucune crainte, ni aucune complaisance ne m'ont fait faire ce que j'ai cru de mon devoir de ne pas faire, ni empêché de faire ce que j'ai cru qu'il me prescrivait, et la force du caractère l'a toujours emporté sur les plus tendres affections. Je reviens à mon enfance.

Mon penchant à la mélancolie allait souvent jusqu'à me faire répandre des larmes. Je pleurais : on s'obstinait à me demander pourquoi ; souvent je n'en savais rien. C'était aussi quelquefois le souvenir du mal que j'avais vu faire à quelqu'un, celui de ma séparation d'un camarade que j'affectionnais, et qui cependant m'avait quitté depuis longtemps ; c'était, en un mot, la mémoire de tout ce qui peut exciter la pitié ou porter à l'attendrissement. La manière dont la mélancolie m'affecte a quelque chose de particulier. Il est bien rare que j'en éprouve les accès dans la matinée ; mais lorsque le soleil a dépassé le méridien, vers une ou deux heures après midi, je n'y échappe que lorsque j'en suis distrait par des circonstances particulières. Depuis ce moment, elle va croissant jusqu'à l'extinction du jour, et elle se dissipe quand la lumière artificielle le remplace.

L'imagination est une faculté qui a aussi produit en moi des effets singuliers dans tous les temps de ma vie et surtout dans ma jeunesse. En voici un que je n'oublierai jamais : j'avais été conduit par une bonne, avec mon frère et ma sœur, à la promenade du château. En en sortant, nous passions à l'extrémité d'un fossé très-large et très-profond, qui sépa-

rait le château d'avec la ville. Ses bords étaient plantés des deux côtés de beaux marronniers d'Inde, qui formaient un magnifique berceau. Une obscurité mystérieuse régnait dans toute sa longueur. En même temps, comme le fossé se terminait sur le penchant du coteau, quand on regardait vers la campagne, un vif éclat de lumière frappait les yeux à cette autre extrémité, et contrastait d'une manière magique avec l'obscurité du berceau. Une imagination comme la mienne, que les ruines, les sites romantiques, les lieux jadis célèbres, ont toujours fait singulièrement travailler, ne pouvait manquer de se créer ici quelque illusion. A l'extrémité du fossé, au milieu de cette clarté prestigieuse qui terminait brusquement la sombre épaisseur de l'ombrage, je crus voir, distinctement, entourée d'une brillante auréole, une statue de saint Jean-Baptiste, avec sa croix et son mouton. Cette statue ornait en réalité la partie supérieure du maître-autel de l'église de la paroisse. Mais ici, elle était accompagnée de deux seaux pleins d'eau, un de chaque côté; elle me paraissait animée, elle remuait les yeux, enfin son mouton donnait également des signes de vie. Pourquoi, dans ma vision, cette bizarre circonstance des deux seaux remplis d'eau, dont l'image ne m'était tracée par aucun souvenir? Quoi qu'il en soit, frappé de ce tableau, que je voyais très-distinctement et que je vois encore comme s'il était sous mes yeux, je m'arrête, en criant à ma bonne, à mon frère, à ma sœur : « Voyez donc, voyez donc ! — Quoi ? » Je leur détaille ma vision; on me traite de menteur, qui voulait abuser de la crédulité des autres. Je soutins néanmoins fermement que je

disais la vérité, et, certes, c'était la vérité pour moi ! ma vision était aussi distincte que la réalité. Je ne crois pas qu'il y ait un exemple plus frappant de la manière dont nos sens peuvent être abusés par cette singulière faculté qu'on appelle *imagination*.

Nous avions pour voisin un M. Jousmet, ancien curé de l'île Dieu. Il était pourvu, à Montaignu, d'un assez bon bénéfice, celui de sous-chantre dignitaire de notre petite collégiale, et nos deux jardins n'étaient séparés que par un mur mitoyen. C'était un homme irréprochable dans sa conduite, plein de sens, de droiture et de raison. Mon père et lui avaient contracté ensemble une étroite amitié ; ils étaient dignes l'un de l'autre. C'étaient toujours des moments bien agréables pour ma sœur, mon frère et moi, que ceux qu'il passait à la maison. Il se faisait extrêmement aimer des enfants, avec lesquels il savait faire plier la douce gravité de son caractère pour leur rendre la morale aimable et pour s'amuser de leurs jeux innocents.

Il n'en était pas ainsi d'un M. Bourasseau, chanoine du même chapitre. Il était, à la vérité, sincèrement attaché à mon père et c'était une assez bonne tête ; mais une éducation bornée l'avait rendu brusque, et il était d'ailleurs assez égoïste. Il n'aimait pas les enfants ; un rien de leur part l'importunait. Pour nous écarter de lui, il n'avait que des paroles menaçantes à nous dire, et il avait sans cesse à la main une petite *jambette*, toujours prête à nous couper les oreilles. Nous ne savions où nous cacher quand il venait à la maison. Arrivés à l'âge de raison, nous devînmes ses amis, comme il était celui de

mon père ; mais, en vérité, il y eut quelque générosité de notre part, car il avait rendu malheureux beaucoup d'instantans de notre enfance. M. Bourasseau ne se retrace encore à ma mémoire que sa terrible jambette à la main, lorsque, au contraire, je ne me rappelle jamais le bon et respectable Jousmet que le sourire de la bienveillance sur les lèvres et d'excellents fruits dans les mains.

Je n'arrivai à Beaupréau qu'au milieu de l'année scolaire. J'y achevai ma troisième. Je remportai un premier prix de version latine et un second prix de thème, s'il m'en souvient. L'année suivante, on nous envoya continuer nos études à Angers ; nous entrâmes au collège de l'Oratoire, au mois de novembre 1767, mon frère en philosophie, moi en seconde. Ce qui détermina mon père à nous faire achever nos études à Angers plutôt qu'à Poitiers, notre ville capitale, ainsi que le faisait toute la jeunesse poitevine, c'est qu'il possédait au hameau de Chaume, connu pour ses bons vins et situé dans la commune de Rochefort-sur-Loire, à quatre lieues d'Angers, une petite maison de vendange, qui s'était toujours conservée dans la famille, quoique ses possesseurs en eussent toujours été plus ou moins éloignés. Comme le revenu de ce lieu était en vin, mon père et ma mère étaient obligés d'y venir chaque année faire les vendanges, quoique Chaume fût à seize lieues de Montaigu, et par des chemins très-difficiles. Ils aimaient cet endroit-là ; ils y étaient aimés, et le voisinage d'Angers leur avait fait connaître beaucoup de monde dans cette ville. Cette circonstance a influé sur ma destinée. Sans la maison de Chaume, je serais resté Poitevin, et même

Vendéen d'habitation. comme je le suis de naissance. et comme je n'ai jamais cessé de l'être de cœur.

A Angers, je regrettai beaucoup Beaupréau. Notre professeur de seconde, le père Calvet, était homme de mérite, mais il nous accablait de devoirs. Le découragement s'empara de moi. Je fis mal ma seconde, que le père Calvet me força de redoubler. Je passai alors sous le père Poulouzat, jeune homme d'une charmante figure et de manières aimables. Ils étaient trois frères à l'Oratoire d'Angers, fils d'un négociant de Bordeaux.

Dans cette deuxième année de seconde, j'aurais été le meilleur écolier de la classe, sans un appelé Gendry, fils d'un boulanger du faubourg Bressigny. Gendry nous laissait tous loin derrière lui. Indépendamment de sa supériorité dans toutes les parties de nos études, il avait déjà de grandes connaissances en histoire, et dans la philosophie ancienne et moderne. Mais il était pauvre, et toujours revêtu de la livrée de l'indigence. Il n'était jamais que le second dans les compositions, et moi le troisième ou le quatrième. Il n'obtenait que de seconds prix. J'en eus aussi un ou deux. Les premières places, comme les premiers prix, appartenaient sans examen à un grand flandrin qu'on appelait Boylève de la Mourousière. Il n'était que d'une force médiocre; mais son père, janséniste renforcé, et, par cela seul, hautement considéré des principaux oratoriens, était syndic de la noblesse d'Anjou. Il jouissait, en cette qualité, d'un assez grand crédit, et, malgré sa morgue nobiliaire et sa pédanterie janséniste, il donnait de bons dîners et d'excellent café à MM. les oratoriens.

On ne saurait croire combien sont funestes ces injustes préférences! elles pervertissent la morale des élèves, qui ne reçoivent de leurs maîtres que des exemples d'injustice et de partialité; elles nuisent aussi beaucoup à l'instruction, en enlevant aux maîtres toute leur considération et en décourageant leurs écoliers. En agir ainsi, c'est commettre un crime; car c'est dans la jeunesse qu'on se forme au vice ou à la vertu, et l'exemple des parents et des maîtres sera toujours la leçon la plus puissante.

Ce redoublement de ma seconde fut l'une des circonstances remarquables de ma vie privée; car je trouvai dans cette classe Jean-Baptiste Leclerc d'Angers, connu depuis sous le nom de Leclerc (de Maine-et-Loire), pour le distinguer de divers députés du même nom. Dès les premiers jours de notre réunion, nous commençâmes une liaison qui est toujours allée croissant et devint bientôt une amitié vraiment fraternelle qui ne cessera qu'avec la vie. Outre les jouissances que procure une sincère et constante affection, nous avons dû à notre liaison réciproque une grande partie de ce qu'il y a de bon en nous. Recherchant l'estime l'un de l'autre, et n'ayant rien de caché pour notre ami, nous ne nous permettions jamais un mot qui offensât la morale ou qui choquât la raison. Ce n'est pas que nous eussions la pédantesque prétention de nous afficher, à quinze ans, comme de profonds penseurs; c'est entre nous seulement que nous cherchions à exercer notre jugement, et à nous affermir dans le sentier du bien. Nous nous livrions, du reste, à tous les amusements de notre âge, et nous étions d'une gaieté sans égale.

A peu près dans le même temps, je formai une autre liaison qui nous devint commune. Cette triple intimité devint telle, qu'on ne nomme guère aujourd'hui l'un de nous sans penser aux deux autres. Ce troisième ami est Urbain Pilastre. Ainsi que Leclere, il a été membre de l'Assemblée constituante, de la Convention, du Conseil des Anciens, du Corps législatif, où son bon esprit et un dévouement sans bornes à la patrie lui ont toujours acquis le respect et l'affection de ses collègues. Ma sœur, étant en pension à Angers, s'était intimement liée avec celle de Pilastre. La liaison des deux sœurs avait amené celle des deux frères.

En rhétorique, je me retrouvai sous le père Calvet. Il nous chargea moins de devoirs dans cette classe. Il usa aussi de plus de prévenance et de bonté, et obtint de nous plus d'application et de succès. Cependant, le pauvre Gendry et M. Boylève de la Mourousière continuèrent d'être placés en sens inverse de ce que voulait la justice. A la fin de l'année, nous eûmes, sur la rhétorique, un exercice très-brillant. Le pauvre Gendry n'en put être. Il n'avait pas le moyen d'acheter un habit et de mettre à la bourse pour les frais. Par la même raison il n'eut point de rôle dans l'espèce de comédie qui termina l'exercice avant la distribution des prix. Quant à M. Boylève de la Mourousière, pour qui l'on avait choisi les interrogateurs, il ne répondit ni bien ni mal. Il n'en enleva pas moins le prix à ceux qui répondirent le mieux. Dans la pièce, on lui donna le rôle d'un grand seigneur, avec un bel habit et une longue épée. Pour nous, *ignobile vulgus*, nous jouâmes

des rôles tout à fait plébéiens. Leclerc et moi nous obtînmes les suffrages du public. Quoique M. Boylève de la Mourousière nous eût répété modestement plusieurs fois qu'il pensait bien qu'aucun de nous n'avait la prétention de lui disputer la palme, il n'obtint que le petit nombre d'applaudissements que lui donnèrent les jansénistes. Un ou deux jours après cet exercice, j'étais, avec la foule, à la parade des carabiniers, superbe corps de cavalerie en garnison à Angers. Leur musique avait embelli notre exercice et nous y avions invité le corps des officiers. Ceux-ci, aussitôt qu'ils m'aperçurent, s'avancèrent vers moi, en me disant les choses les plus flatteuses sur le plaisir que je leur avais procuré dans mon rôle et dans mes réponses, en rappelant aussi quelques autres acteurs, tant de l'exercice que de la pièce. Mais le nom de M. Boylève de la Mourousière fut totalement oublié.

L'année suivante, vers la fin de 1770, j'entrai en philosophie. C'était la logique et la métaphysique pour la première année; pour la seconde, la morale et la physique. Je suivis ces cours-là à peu près aussi bien qu'on pouvait le faire. Le père Lenoir la première année, et le père Laplagne la seconde, étaient deux hommes d'un vrai mérite, qui tiraient le meilleur parti qu'ils pouvaient des choses qu'ils étaient chargés d'enseigner. J'étais le seul qui prêtât à leurs leçons assez d'attention pour répéter chaque jour leur explication de la classe précédente. Au reste, ces cours, qui m'eussent été utiles s'ils eussent été ce qu'ils devaient être, ne m'ont servi presque à rien, si l'on en excepte la physique; car c'était toujours de la



physique, au degré où elle était arrivée à cette époque. Mais la logique n'était qu'un amas de subtilités ridicules et de formules barbares ; la morale ne consistait que dans une théologie pitoyable ; la métaphysique ne valait guère mieux.

Mon cours de philosophie achevé, il fallut choisir un état. Peu d'hommes savent éviter l'oisiveté et ses funestes effets, s'ils ne s'imposent quelque occupation forcée par l'exercice d'une profession. D'ailleurs, nos parents avaient un riche héritage de bons et sages exemples à nous laisser, mais c'était tout. Ils avaient presque épuisé leur mince fortune pour nous élever. Rien de plus important que le choix d'un état, répète-t-on sans cesse et avec raison. Malheureusement, il faut faire ce choix à un âge où l'on ne saurait distinguer sa vocation naturelle, puisqu'on ne peut connaître encore les diverses professions, ni se connaître soi-même. Aussi le parti qui doit décider du reste de la vie se prend-il aveuglément. Il en fut ainsi de moi. Je me suis convaincu plus tard que la profession qui me convenait le plus, sous tous les rapports, c'était la médecine. Il est même assez probable que je serais entré dans cette carrière sans la circonstance que voici : — Mon père et son beau-frère, le docteur Maillocheau, s'aimaient beaucoup. Le docteur entendait très-bien raillerie. Celles de mon père sur les médecins étaient inépuisables, et quelquefois, pour montrer son bon esprit, mon oncle lui-même nous racontait, aux dépens de sa profession, les traits les plus plaisants. Ce qui n'était qu'un jeu pour eux n'en fut pas un pour moi. Quoique je ne sais quel instinct me portât à l'étude de la médecine

préférentiellement à toute autre, la crainte de devenir l'objet du ridicule me fit choisir l'étude du droit, à laquelle je n'avais que bien peu d'aptitude. Je fis donc mon droit à Angers. J'avais alors dix-neuf ans. On connaît l'abus criant qui avait lieu dans cette école, et, je crois, dans bien d'autres, celui de vendre aux étudiants des *arguments communiqués*. Ce criminel commerce s'exerçait, au profit de tous les professeurs, par l'un des agrégés. Aussi l'on ne demandait pas mieux que de favoriser la paresse des élèves pour accroître le revenu des maîtres. Malgré mon peu de goût pour l'étude du droit, j'eus trop de vergogne pour profiter d'un si honteux expédient, et je soutins mes actes régulièrement et consciencieusement. Ce ne fut pas, il est vrai, d'une manière bien brillante; mais, au moins, la morale et le bon sens ne furent pas foulés aux pieds.

Mon droit achevé, j'allai à Paris rejoindre mon frère, qui y était depuis un an. Je m'y fis recevoir avocat, ainsi qu'il l'avait fait lui-même, et j'entrai avec lui chez Potel, procureur au parlement, pour me former aux affaires. J'avais alors vingt-deux ans. — Mais avant d'aller plus loin, je veux revenir un moment sur ma jeunesse, jusqu'à l'époque où nous voici.

J'ai déjà parlé des bontés que mon père et ma mère avaient pour nous, de l'intime union qui régnait dans la famille, de l'excellent accueil qu'y recevaient nos jeunes parents et amis. Pendant tout le cours des vacances, ils venaient chez nous, nous allions chez eux; c'était, pour eux et pour nous, un temps de délices. Cependant la rose ne fut pas toujours sans épines.

Doué, comme je l'ai déjà dit, d'un tempérament mélancolique, j'ai senti les transports de l'amour d'aussi bonne heure que les charmes de l'amitié. La famille Gouraud de la Proutière était alliée de très-près à celle de ma mère. M. Gouraud de la Bonne-lière, membre de cette famille, demeurait à Saint-Sulpice, à deux lieues et demie de Montaigu. Il avait plusieurs enfants, et entre autres deux filles fort agréables de leur personne. Nous nous voyions fort souvent, et nos réunions étaient animées par tous les plaisirs de la jeunesse. Rosette, la cadette des deux sœurs, fut la première qui fit naître en moi de douces émotions. Ce n'était pas encore le besoin des sens; ce fut la voix d'un cœur qui eut toujours besoin d'aimer. Mais j'avais quatorze ans, elle en avait vingt; elle me traita comme un enfant. La certitude de n'être jamais à elle empoisonnait tous les plaisirs que je goûtais à Saint-Sulpice. Cependant diverses circonstances relâchèrent peu à peu nos liaisons; nous nous vîmes plus rarement. Les premières atteintes que j'avais éprouvées, quoique vives, n'étaient que le prélude d'une véritable passion. Dès lors je ne vis plus Rosette, bien plus âgée que moi, que comme toute autre femme. Je crois que cette malheureuse parente, dont la conduite n'a pas été tout à fait exempte de reproches, mais qui n'avait aucune méchanceté dans le caractère, s'est jetée à la suite des armées royalistes, et qu'elle a péri malheureusement dans la guerre civile. Elle ne méritait pas un sort si cruel.

Lorsque nous commençâmes à nous voir plus rarement, sa famille et nous, des affaires amenèrent

chez nous une autre parente de ma mère. Elle habitait Mouchamps, gros bourg à cinq lieues de Montaigu. Cette femme respectable était veuve et avait trois filles dignes d'elle. Dès cette première entrevue, les deux familles sentirent qu'elles étaient faites l'une pour l'autre, et M<sup>me</sup> Maillot de l'Offraire, notre cousine, m'ayant pris particulièrement en amitié, m'emmena avec elle à Mouchamps.

Ce pays pittoresque et un peu sauvage me sera cher à jamais. Les bontés que j'y ai reçues, les plaisirs purs que j'y ai goûtés, les tourments même que j'y ai éprouvés, les vertus dont j'y avais chaque jour sous les yeux le touchant exemple, les amis que j'y ai acquis, tout contribue à faire de Mouchamps et de ses environs un lieu de repos pour ma pensée, chaque fois qu'elle remonte le cours de ma vie.

L'aînée de mes trois jeunes cousines portait, suivant l'usage, le nom de la famille; la seconde s'appelait La Bastière et la troisième Deshoulières. Presque dès l'enfance, l'aînée avait attiré l'attention de l'un de ses voisins, Biaille de Lalongais, homme aimable, franc et loyal. Il habitait dans la paroisse de Mouchamps une belle terre, appelée la Guimènière, qu'il tenait à ferme de M. de Trudaine. Lalongais fut payé de retour; cependant le mariage se différait d'année en année. La famille de la future, quoique intimement liée avec Lalongais, qui était aimé de tout le monde, répugnait néanmoins à s'allier à lui, parce qu'un de ses parents éloignés, mais portant le même nom, avait été blâmé à la barre d'une cour de justice, comme prévenu du crime de faux.

Il en faut convenir : ces trois jeunes parentes n'avaient pas autant d'agrémens extérieurs que les cousines Gouraud de la Bonnelière, qui en avaient beaucoup. Mais combien elles étaient au-dessus d'elles par la sagesse de leur conduite, l'agrément et la solidité de leur esprit, et le charme de leur caractère !

Lorsque ma cousine Maillot de l'Offraire vint à la maison pour la première fois, elle était accompagnée de l'aînée et de la plus jeune de ses filles. J'étais déjà un jeune homme. Pour la seconde fois de ma vie, mon cœur s'émut, et ce fut près de l'aimable Deshoulières. Sa mère ne voyait pas sans plaisir cet attachement naissant, qui m'eût sans doute fixé pour toujours, si je n'étais jamais allé à Mouchamps, où je connus la troisième sœur.

M<sup>lle</sup> de La Bastière était, au physique, la moins bien des trois sœurs. Sa figure était plutôt laide que belle, et sa taille, quoique assez avantageuse, était un peu difforme. Quelle femme, cependant, fut jamais faite autant qu'elle pour inspirer une passion forte et durable ! Par l'irrésistible puissance de toutes les vertus qui peuvent honorer son sexe, par celle du plus aimable et du plus heureux caractère, elle exerçait un ascendant auquel on s'honorait de céder : c'était celui d'une raison parfaite et de la plus rare bonté. — Elle me paraissait libre de tout engagement. Mais l'objet de ses affections n'était pas dans le pays. C'était le jeune Clémenceau, avec lequel son mariage était convenu depuis longtemps dans les deux familles. Il était alors à Montpellier, où il faisait son cours de médecine. On n'attendait que son retour

pour célébrer leur union. Si j'eusse connu cette circonstance, que j'appris trop tard pour mon repos, je n'aurais point été entraîné par un penchant sans espoir, et le goût que j'avais pris d'abord pour la bonne Deshoulières, avant que j'eusse connu sa sœur, fût devenu un amour durable, tel qu'elle était faite pour l'inspirer; je me serais attaché à elle pour la vie.

Ma destinée en ordonna autrement. Voir chaque jour cette adorable Bastière, avoir à chaque instant de nouvelles preuves de l'excellence de son âme, de la pureté de son cœur, de la supériorité de sa raison, qualités qui formaient en elle un contraste enchanteur avec la plus franche gaieté, l'abandon le plus aimable, les manières les plus simples et les plus attrayantes!... la voir chaque jour, la croire libre, n'être pas soi-même sérieusement engagé de cœur, c'était plus qu'il n'en fallait pour m'enivrer. Je ne vis plus de bonheur au monde qu'avec elle. On croit volontiers ce qu'on désire. J'eus l'espoir d'obtenir un jour sa main, et, dans ma funeste sécurité, je laissai pénétrer jusqu'au fond de mon cœur un amour qui m'a causé de grands tourments, jusqu'à ce qu'il se soit converti en cette tendre et respectueuse amitié que j'ai eue pour elle tant qu'elle a vécu. (Cette femme angélique est morte d'une longue et douloureuse maladie, il y a environ quatre ou cinq ans.)

Pendant que je me berçais ainsi des plus douces illusions, Lalongais obtint enfin le prix d'une constance qui ne s'était pas démentie. M<sup>me</sup> de l'Oïtraire déclara à toute sa famille qu'après tant d'années d'épreuves, on devait croire que l'attachement réciproque qui régnait entre sa fille et Lalongais

dureraut autant que leur vie, et qu'en conséquence elle était décidée à ne pas sacrifier plus longtemps au préjugé le bonheur de sa fille. Elle amena tout le monde à un avis si sage ; le mariage fut fixé à un terme très-prochain, et, de concert avec Lalonguais, elle se disposa à donner à cette fête tous les agréments dont elle pouvait être susceptible, au fond d'une campagne éloignée de toutes les villes. Par là elle voulait dédommager, en quelque sorte, les deux époux d'une longue attente et de la triste crainte qu'ils avaient si longtemps éprouvée de n'être jamais l'un à l'autre.

Parents, amis, voisins, furent tous invités à la noce. Une nombreuse et respectable vieillesse, une aimable jeunesse, plus nombreuse encore, se trouvèrent réunies. Dans sa simplicité, la fête fut vraiment enchanteresse ; je n'en imagine aucune qui puisse laisser d'aussi agréables souvenirs. C'était dans un beau mois de septembre, le temps le plus agréable de l'année ; la température était délicieuse. Des coteaux variés et sauvages, de majestueuses futaies, une jolie rivière formant d'agréables contours, des chemins, des prairies, bordés d'arbres de la plus belle venue, de toutes parts des promenades charmantes, des fruits exquis, partout l'ordre et l'abondance, le luxe et le gaspillage nulle part ; figurez-vous sur cette scène champêtre deux jeunes époux, enivrés du bonheur de se voir enfin l'un à l'autre, après en avoir désespéré si longtemps, environnés d'heureux témoins de leur bonheur ; voyez-y la jeunesse dansant sous l'ombrage ou se livrant à d'autres amusements de son âge ; la vieillesse jouant à l'abri d'un vieux chêne un

jeu modéré, ou charmant les heures par une conversation toujours aimable; des promeneurs solitaires s'abandonnant à une douce rêverie; deux amants ou deux amis errant sans but, pour se livrer aux épanchements de leurs cœurs; voyez-y partout le ton d'une bonne éducation avec la simplicité de la campagne; enfin la décence toujours respectée au sein de la joie la plus vive et des plaisirs les plus animés. On ne manquera pas de dire qu'ici je fais du roman, mais ceux qui ont connu le pays et ses habitants au moment dont je parle ne refuseront pas de croire à la vérité de mon tableau. A cette époque, dans la plus grande partie du pays qu'on a appelé plus tard la Vendée, nous étions arrivés à cet heureux état intermédiaire, où l'ancienne gaieté française, sans son ivrognerie et sa grossièreté, régnait encore, s'alliant aux charmes d'une conversation intéressante et polie, et à ceux des bonnes manières, qui ne la dédaignaient pas encore tout à fait.

Dix ou douze jours s'écoulèrent ainsi, tant à Mouchamps qu'à la Guimenière, devenue le séjour des deux époux. Le spectacle de leur bonheur, l'espérance d'en obtenir un pareil, remplissaient mon âme de délices. Je ne concevais pas une plus grande félicité; mais elle ne fut pas de longue durée. Le docteur Clémenceau revint bientôt de Montpellier, et je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir que ma cousine La Bastière l'aimait depuis longtemps, et qu'on ne différait le mariage que pour attendre que le jeune docteur se fût fait une clientèle, parce qu'ils avaient peu de fortune l'un et l'autre. Exprimer les tourments que j'éprouvai lorsque j'acquis de pareilles certitudes



est au-dessus de mes forces; je ne pus tout cacher malgré mes efforts, et j'en fis beaucoup. Je ne voulais pas troubler leur bonheur par le spectacle d'un homme que ce bonheur rendait si malheureux. Ce fut alors que ma cousine La Bastière s'aperçut de toute la force du sentiment qu'elle m'avait inspiré. Jusque-là, cette douce et innocente familiarité que me permettaient mes cousines avait caché le feu qui me dévorait; je ne m'étais, au reste, point déclaré. J'attendais qu'un état m'eût mis à même de lui offrir, avec ma main, un bien-être que ne pouvait lui procurer mon peu de fortune. Sitôt qu'elle connut la vérité, avec quels généreux soins cette femme excellente ne chercha-t-elle pas à me guérir! que de touchantes consolations, que de sages conseils ne mit-elle pas en usage pour adoucir mes maux et me ramener sous l'empire de la raison! elle m'offrit l'amitié d'une tendre sœur et me présenta son ami comme un frère; j'ai toujours continué de les aimer de même, et j'ai pu toujours compter sur la réciprocité. Encore aujourd'hui, malgré notre éloignement et notre âge, nous entretenons le plus doux commerce de lettres, Clémenceau et moi. Bientôt je partis pour Paris, ils se marièrent peu après mon départ. Avec quel plaisir nous nous sommes toujours revus! L'aimable Deshoulières se maria dans le même temps à un homme qui lui donna de la fortune et la rendit très-heureuse; au moment où j'écris, elle est la seule de mes trois cousines qui survive.

J'arrivai à Paris avec la ferme résolution d'étudier sérieusement la jurisprudence. Vains projets! il me fut impossible de prendre goût aux affaires du

barreau et de m'y livrer. L'étude de la morale, de la politique, l'amour des beaux-arts remplissaient tous les moments que je pouvais dérober à une occupation, dont, au surplus, je ne recueillis aucun fruit, malgré le désir sincère de satisfaire en cela mes parents et de me procurer une existence indépendante, ce qui aurait été pour eux un assez grand soulagement ; en même temps, j'eus l'occasion de voir beaucoup de mes condisciples, qui étaient venus à Paris étudier la médecine. Je sentis que j'avais pris de fausses idées de cette étude, et que je m'étais tout à fait trompé dans le choix que j'avais fait d'un état. Combien je regrettai de n'avoir pas suivi l'étude de la médecine et celle de l'histoire naturelle ! mais en partie par mauvaise honte, et en partie par raison, je n'osai m'en ouvrir à mes parents. Ils s'étaient déjà épuisés pour mon éducation, fallait-il donc entreprendre une autre étude, fort dispendieuse, et dont le fruit ne pouvait qu'être éloigné ? Je pris le parti de redoubler d'efforts, mais le dégoût l'emporta. Le procureur chez lequel je travaillais, le bon Potel, sans contredit le meilleur homme de sa profession, témoin de ma bonne volonté, eut toujours pour moi les attentions les plus délicates, et fit ce qu'il put pour diminuer mes dégoûts. J'ai toujours conservé pour lui la reconnaissance que je lui devais ; j'ai été assez heureux pour lui en donner des témoignages. Lorsque je fus appelé au Directoire, je l'invitai à venir passer quelque temps dans ma famille, au Luxembourg, où je lui assignai un appartement pour toutes les fois qu'il viendrait à Paris. Il en profita plusieurs fois avant sa mort ; elle eut lieu dans un bien qu'il avait auprès de

Llois, où il s'était retiré et où il exerçait les fonctions de juge.

Mais celui-là, surtout, que cette circonstance de ma vie me défendrait seule de jamais oublier, celui qui sera l'objet éternel de mes regrets, comme il est celui de ma plus profonde reconnaissance, c'est mon respectable frère. Il vit, avec une peine extrême, que je perdais mon temps à paperasser, sans en tirer aucune instruction; il se chargea seul de l'étude du bon Potel, et par un travail soutenu de jour et de nuit, il gagna nos deux pensions et des appointements assez forts, qui servaient à notre entretien, ce qui était un grand allégement pour nos parents; non content de cela, il fournissait à mon instruction et à mes plaisirs. Je le répète, j'aimais l'étude de la politique, de la philosophie, et j'étais sensible aux beaux arts; la musique surtout a toujours exercé sur moi un puissant empire. A tout moment, mon frère me forçait d'abandonner un travail stérile pour m'occuper de choses qui avaient de l'attrait pour moi et qui ne pouvaient que perfectionner ma raison et polir mon esprit. Souvent il me mettait, malgré moi, de l'argent à la poche, pour aller à un bon spectacle, et l'on pense bien que cet amusement était fort de mon goût. Pourrais-je, au surplus, exprimer toute la sollicitude dont j'étais l'objet de sa part? Unique en bonté, en générosité, en délicatesse, si jamais je venais à me consoler de sa perte, je serais le plus vil et le plus ingrat des hommes!

Mon ami Leclerc, qui ne tarda pas à être celui de mon frère, vint à Paris sept ou huit mois après moi. Il resta peu chez le procureur où son père l'a-

vait envoyé ; le métier ne lui convenait pas plus qu'à moi. Bientôt, il sortit de chez Tournemine, aussi procureur vis-à-vis de ses clercs que le bon Potel l'était peu. Il prit un appartement garni et se livra à ses études favorites, les belles-lettres, la philosophie et surtout la musique. Il savait déjà la composition, que, depuis, il a poussée fort loin. Quelques-unes de ses œuvres gravées ont parfaitement réussi : ce sont des airs, des cantates, etc., accompagnés à grand orchestre. Son portefeuille contient des pièces de théâtre et des morceaux détachés charmants ; souvent, dans ses productions, il a été l'auteur des paroles et de la musique.

Entraînés par les mêmes goûts, nous passions beaucoup de temps ensemble, mais nous le mettions à profit. Je pris un maître d'italien pour me donner la prononciation. Je ne le gardai qu'un ou deux mois ; mais j'usai de tant d'application qu'en peu de temps je parvins à bien entendre les classiques et en général tout ce qui est écrit dans cette langue ; je ne la parlais même pas mal. Partout où je rencontrais des Italiens qui me paraissaient bien élevés, je surmontais la timidité qui empêche le plus souvent d'essayer à parler une langue dont on n'a pas l'usage, et j'engageais la conversation. Je suivis aussi, pendant du temps, les pièces qu'on jouait alors en italien sur le théâtre de ce nom. Aussitôt que je fus un peu fort, je devins le maître de Leclerc. En retour, il devint mon maître de composition, avec cette différence qu'il sait l'italien tout aussi bien que moi, tandis que mon talent en composition n'est jamais allé au delà de quelques petits duos.

C'était le temps des grandes querelles entre les gluckistes et les piccinistes. Le premier opéra auquel j'assistai fut *Iphigénie en Aulide*. Je n'avais entendu jusqu'alors que de la musique d'église et des opéras-comiques. Je ne crois pas avoir éprouvé, dans le cours de ma vie, une impression aussi profonde que celle que fit sur moi cette musique dramatique que j'entendais pour la première fois. La beauté, peut-être unique, de cette ouverture qui prépare l'âme à recevoir toutes les sensations qu'elle va éprouver, l'ensemble qui règne dans toutes les parties musicales de ce bel ouvrage, le caractère du récitatif et du chant, si bien appropriés à celui de chaque personnage, à la circonstance où il se trouve, à la passion qui l'entraîne, la vérité frappante et l'énergie de l'expression, la vigueur du coloris, l'harmonie des chœurs, celle des morceaux d'ensemble, des effets d'orchestre inimitables, la manière dont cet orchestre se lie avec le chant, tout en lui restant toujours subordonné, tout cela me mit hors de moi. Ce fut l'âme, l'esprit et les sens pleins de cette sublime composition, que je sortis du spectacle. Toutes les pièces de Gluck m'ont fait éprouver les mêmes sensations, lorsqu'elles ont été bien exécutées.

Je fus l'introducteur de Leclerc aux divers spectacles. Ce fut aussi par *Iphigénie en Aulide* qu'il fit son entrée à l'Opéra. Il éprouva les mêmes impressions que moi ; mais, dans sa qualité de compositeur, il sentit et comprit le savant emploi des moyens de ce maître immortel, dont je ne sentais que les effets. Nous devînmes ardents gluckistes, et, tout en rendant justice aux charmes de la musique de Piccini, nous

défendions, envers et contre tous, la supériorité de son rival, dont le génie a véritablement créé la tragédie lyrique, et semble avoir marqué dans ce genre le point de perfection. En effet, à l'exception du chef-d'œuvre enchanteur de Sacchini, *Œdipe à Colone*, et d'un très-petit nombre d'autres partitions, où l'on a saisi, plus ou moins, la manière de Gluck, les ouvrages que nous avons vus depuis sont sans caractère, sans ensemble, outrés ou plats, sans justesse dans l'expression; on y court après les effets avec une affectation qui en détruit toute la force; car elle ne peut venir que d'une composition habilement nuancée. Un tapage infernal se prend pour une harmonie savante et vigoureuse; le chant est presque toujours placé dans l'orchestre; la partie chantante n'en est plus que le faible accessoire. Ce sont les trompettes, les timbales, les trombones, qui sont les personnages en scène. J'ai entendu plus d'une fois les auteurs de ces ennuyeux charivaris avancer modestement que la musique de Gluck avait pâli devant la leur. « Si cela est, leur répondais-je, elle « pâlit d'effroi de l'épouvantable tintamarre que vous « faites. »

Dans la seconde année de mon séjour à Paris, fatigué de mes inutiles efforts pour devenir légiste, je fus sur le point de quitter la France et d'aller combattre pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Un capitaine de dragons, Lorrain d'origine, venait souvent à Paris, chez Potel, qui était son procureur dans une affaire qu'il avait au parlement. Il amenait avec lui un jeune officier, son beau-fils, avec lequel je causais souvent. Il était de mon âge.

J'appris de lui que son beau-père, le capitaine, négociait pour lever une compagnie franche de deux ou trois cents hommes pour le service du congrès américain. Je demandai au capitaine une place de sous-lieutenant dans ce corps, ce qu'il m'accorda, et ce qu'il pouvait faire, parce que, d'après sa convention, ses officiers devaient être choisis par lui, et brevetés de France et d'Amérique. Tout était convenu, lorsque je ne sais plus quelles circonstances empêchèrent la levée du corps franc. Je fus singulièrement désappointé. Tout jeune que j'étais, la liberté m'était chère, et ce ne fut qu'avec bien du chagrin que je fus obligé de renoncer à l'aller servir dans le nouveau monde.

Thomas-Louis Boyleau, aujourd'hui mon beau-frère, avait été, à Beaupréau, camarade d'étude de mon frère. Il vint à Paris en même temps que lui; ils continuèrent de se voir. Bientôt Leclerc, mon futur beau-frère, mon frère et moi, nous contractâmes une étroite liaison, et le bon Potel, qui était avec nous comme un frère aîné, accueillit chez lui nos deux amis comme les siens propres. Dans la première année de mon séjour à Paris, après avoir travaillé assidûment toute la semaine, nous allions tous les dimanches faire des promenades dans les environs. Le bon Potel était souvent de la partie. La course, la gaieté, d'inépuisables et inoffensives plaisanteries faisaient les frais d'un amusement que je me rappelle avec un singulier plaisir. C'est toujours bien volontiers que je tourne ma pensée vers ma jeunesse; car elle fut heureuse, et je n'ai eu à rougir d'aucun souvenir.

L'année suivante, nous donnâmes une autre direction à nos amusements. Potel était veuf d'une

femme infiniment aimable. Elle avait reçu une excellente éducation d'une tante qui, par je ne sais quel heureux hasard, en avait reçu elle-même une très-distinguée, qu'elle n'aurait certainement pas trouvée dans sa famille, non plus que sa nièce. Le père de cette dame, appelé Sellier, était le bâtard d'une harengère d'Angers. Il était venu garçon tailleur à Paris, où il avait eu le secret de ramasser plus de huit cent mille francs. Il en était extrêmement vain. C'était un homme très-médiocre, même à part son défaut d'éducation. M<sup>me</sup> Sellier n'avait que celle d'une dame de la halle un peu renforcée, et sa sœur était encore marchande de poisson à la halle. Elle me fournit une preuve du mépris que les Parisiens, gens du peuple, avaient, avant la révolution, pour les provinciaux, quoique les neuf dixièmes des habitants de cette capitale soient eux-mêmes sortis des provinces. Cette harengère aimait fort à nous raconter qu'elle avait passé quelque temps à Reims. Là, suivant elle, elle était admise dans la plus haute société, celle de l'archevêque, du lieutenant général du présidial, des professeurs en droit, etc. Mais bientôt elle s'y était ennuyée ; car, nous disait-elle avec une dédaigneuse prétention, « dans aucune de ces sociétés de province  
« on ne trouve ce bon ton, cet usage du monde, cette  
« politesse enfin qu'on ne rencontre qu'à Paris. » — Les hommes éminents qu'on a vus surgir de toutes les parties de la France depuis nos assemblées politiques ont fort rabattu l'orgueil parisien sur cet article.

Le père Sellier avait encore trois enfants vivants : un fils, très-pauvre sujet, et deux demoiselles de dix-huit à vingt ans. Adélaïde, l'aînée, était une blonde



fort vive, et Julie, la cadette, une brune sans vivacité. Adélaïde ne manquait pas d'esprit, Julie en avait médiocrement. Au reste, on les avait laissées sans culture l'une et l'autre. Mais, au moins, on n'avait rien fait qui dût gâter leur bon naturel, qu'elles ont toujours conservé. Ce bon naturel, leur jeunesse, une gaieté qui ne passait jamais les bornes, pouvaient les rendre aimables à bien des yeux, surtout Adélaïde. C'est ce qui arriva. Devenus tous les quatre amis intimes de Potel, nous fûmes bientôt liés avec la famille Sellier. On avait appris un peu de musique à ces demoiselles. Nous fîmes avec elles, deux fois la semaine, de petits concerts qui n'étaient rien moins qu'excellents et avaient cependant de l'attrait pour nous. Vint le carnaval; nous eûmes de petits bals; puis l'été; et nous allâmes danser à Arcueil, où le bonhomme Sellier avait loué deux ou trois chambres chez un fermier, pour y faire passer l'été à sa femme et à ses filles.

Cependant Leclerc et Adélaïde prirent, dans nos réunions, un goût très-vif l'un pour l'autre. Mais une alliance avec la famille Sellier ne convenait pas à la sienne. Leclerc, en excellent fils qu'il était, aimait mieux étouffer un sentiment trop tendre que de faire le malheur de ses parents. Le temps et la raison réduisirent son amour pour Adélaïde au désir de la savoir heureuse. Elle finit par épouser Jousserand, limonadier du café de Foy, au Palais-Royal, où il fit une brillante fortune. Quoique son mari ne fût pas du tout aimable, elle a toujours rempli ses devoirs d'épouse et de mère d'une manière digne d'éloges. Devenue veuve, elle a bien fait élever ses enfants.

Elle habite une fort belle terre du côté de Saint-Denis.

Le mariage que Leclere projetait avec Adélaïde m'inspira le dessein de m'attacher à la douce Julie. L'idée de me trouver ainsi uni par un lien fraternel avec mon meilleur ami, en même temps celle de ne pas séparer deux sœurs qui s'aimaient, me souriait beaucoup. Cette idée n'était pas moins agréable à Leclere. Que de charmants châteaux en Espagne nous avions bâtis dans la Vendée, ce pays romantique et sauvage, où me rappelaient toujours mes goûts et mes penchants, et qui plaisait beaucoup à Leclere lui-même, d'après la peinture que je lui en avais faite ! mais le refus des parents de mon ami fut un souffle dévastateur qui fit disparaître tous nos châteaux. Je pris alors le parti de quitter Paris, et d'aller retrouver Leclere en Anjou, à la fin de septembre 1778. Julie, quelque temps après, épousa un certain M. Barbier, petit homme rondelet, vieux, pincé, petit esprit, difficultueux, sec, froid et pince-maille. La bonne Julie, sans être une femme bien remarquable, méritait mieux que ce receveur général du chapitre de Notre-Dame de Paris. Elle a, au surplus, fort bien vécu avec lui, ce qui prouve la bonté de son caractère.

Je partis de Paris avec Morel, jeune avocat que j'avais connu chez Potel, et qui vient de mourir chef de bureau au ministère de la justice. Il était fort instruit et plaisant très-agréable, incapable, au surplus, de la moindre méchanceté. Je n'ai vu de ma vie un homme d'une aussi heureuse insouciance. Il était de Blois ; nous nous en allâmes par Orléans. Cette

ville m'était tout à fait inconnue ; j'étais venu à Paris par la route du Mans. En descendant de la diligence, je priai Morel de m'indiquer une auberge : « Je vais, » me dit-il, « vous y conduire : suivez-moi. » Il me conduisit dans une rue étroite, dont j'ai oublié le nom, sonne à une petite porte ; une domestique vient ouvrir. Morel demande si M. Caillé (je crois, du moins, que c'était ce nom-là) était à la maison. On répond qu'il n'est pas encore rentré. « Hé bien ! nous allons l'attendre, » répond mon compagnon. Nous enfilons une longue allée, au bout de laquelle était une maison *très-confortable*. La domestique, occupée du souper de son maître, ne crut pas devoir laisser seuls dans un appartement séparé, et à huit heures du soir, deux personnages, dont l'un lui était totalement inconnu et l'autre connu à peine de vue, pour être venu chez son maître deux ou trois fois pour affaires. Elle nous reçut donc dans la cuisine, qui était fort propre. Il y avait bon feu ; devant le feu un excellent poulet à la broche, et sur la table une salade de chicorée blanche, fort appétissante. M. Caillé était procureur au présidial d'Orléans et garçon. Morel, qui le connaissait très-légèrement, avait calculé que ses clercs étaient en vacances, qu'en conséquence il pouvait nous donner deux lits où nous serions couchés plus paisiblement et à meilleur marché que dans une auberge. Mais où l'on couche, il est naturel qu'on soupe ; aussi Morel avait-il également résolu d'y souper. Nous avions fait trente lieues ; nous avions dîné à Étampes, de bonne heure et très-mal ; l'appétit nous pressait. — « A quelle heure soupe votre maître ? » dit Morel à la cuisinière. — « Mais, sur les neuf heures. »

répondit-elle. — « Oh! oh! » reprit-il, « nous ne  
« pouvons pas attendre si longtemps; j'ai faim, et  
« mon camarade de voyage, que M. Caillé sera en-  
« chanté de connaître et de recevoir, a besoin de  
« régime. S'il fatiguait son estomac, il en serait très-  
« incommodé, et M. Caillé en serait désolé. Le pou-  
« let est cuit, servez-nous-le avec la salade. Don-  
« nez-nous du vin vieux, comme il convient à un  
« estomac faible et à des voyageurs fatigués. Faites-  
« nous à chacun un lit, afin que nous puissions nous  
« coucher de bonne heure. » Je tombai de mon haut  
à ce procédé. Mais malgré mes gestes et mes œil-  
lades désapprobatives, Morel n'en allait pas moins  
son train, avec autant de laisser aller et d'aisance  
que s'il eût été chez lui. Enfin je le pressai de m'in-  
diquer une auberge, parce que je ne pouvais consen-  
tir à importuner M. Caillé, que je ne connaissais pas,  
et encore moins à lui dérober son souper. Tout fut  
inutile. — Loin d'offenser M. Caillé, selon lui, nous  
devions lui faire le plus grand plaisir. Le poulet et la  
salade furent servis, le poulet découpé, la salade  
assaisonnée, le tout dévoré et arrosé de bonnes ras-  
sades de vin vieux de Beaugency. — J'avais grand  
appétit, le souper était excellent; mais j'étais comme  
le rat des champs, mon inquiétude était extrême : au  
moindre bruit, et je croyais en entendre sans qu'il  
s'en fit, je croyais voir entrer le maître du logis, pour  
nous mettre à la porte comme deux aventuriers qui  
lui avaient escroqué son souper. — La pauvre cui-  
sinière, qui n'avait osé se refuser aux ordres de  
Morel, ne savait non plus ce qu'elle allait dire à son  
maître pour s'excuser. — Morel seul était impertur-

bable ; toujours la même aisance et la même sécurité. — Il faisait ce soir-là une obscurité si profonde, que, ne connaissant pas Orléans, il m'était impossible de m'en aller comme j'en avais la plus grande envie. Ignorant d'ailleurs jusqu'à quel point les relations antérieures de mon introducteur et de notre hôte encore inconnu rendaient inconvenante ou excusable la conduite du premier, j'attendis l'issue de cette aventure. Le moment fatal arriva. — M. Caillé rentra sur les neuf heures ; le souper était terminé. — Morel n'avait rien oublié, pas même la poire de doyen et de beurré. — J'étais consterné, et me préparais à balbutier je ne sais quelle ineptie en forme d'excuses, lorsque Morel s'avance vers M. Caillé avec une bonhomie et un air de confiance que je n'ai jamais vus qu'à lui. — « Quoiqu'il ne fût pas connu de lui particulièrement, néanmoins il avait cru, » dit-il, « lui faire plaisir, dans un moment où une partie de sa maison était vacante par l'absence de ses jeunes gens, de venir lui demander gîte pour une nuit, et de lui amener un de ses amis qu'il serait, il en était bien certain, charmé d'avoir connu. » — Il appuya beaucoup sur le pressant besoin de réparer nos forces et sur l'obligeance de notre hôte, pour faire excuser notre procédé à l'égard du souper, qui n'était pas l'objet le moins difficile à faire approuver. — M. Caillé était heureusement un excellent homme, et un homme d'esprit. Il répondit, à la vérité, assez froidement à l'apologie de notre conduite par Morel, et aux compliments qu'il lui adressait sur sa libéralité et sur son obligeance reconnues. Mais il ne fit pas tout ce qu'il avait droit de faire ; car il ne nous mit pas à la porte,

et ne nous dit même rien de désobligeant. Peu à peu la conversation s'engagea au coin du feu de la cuisine. Morel, à un laisser aller, à une rondeur, à une bonhomie qui inspiraient la confiance dès l'abord, joignait une grâce naturelle dans l'esprit, une gaieté de verve, qui le rendait fort aimable. De mon côté, un peu rassuré, je mis du mien, autant que cela me fut possible, de sorte que M. Caillé et nous devînmes bientôt les meilleurs amis du monde. — Il nous remercia cordialement d'avoir mangé son souper et de nous être fait préparer des lits dans sa maison. Il nous fit promettre de ne pas partir dès le lendemain. En effet, je restai trois ou quatre jours chez lui à Orléans où je laissai Morel, qui y avait des connaissances et des affaires. Pendant le séjour que je fis chez notre procureur, il invita plusieurs de ses amis, gens fort aimables et qui nous régalerent à leur tour. Parmi eux était un neveu du célèbre Pothier. — Ainsi finit, le plus agréablement du monde, cette très-petite aventure, qui m'avait causé plus de transissement que je ne puis dire.

Je fis à pied la route enchanteresse d'Orléans à Saumur, où je m'embarquai dans un batelet rempli d'officiers revenant de Corse. Ils n'avaient étudié ni le peuple ni le pays sous aucun rapport et n'avaient pas appris un mot d'italien, pendant huit ans qu'ils y étaient restés en garnison. Tous ces messieurs étaient cependant fort bons gentilshommes. Je quittai le batelet aux Ponts-de-Cé. J'allai passer quelques jours à Angers, et de là je me rendis à Chalennes, chez mon ami Leclerc, que j'emmenai à Montaigu.

Je fus reçu à bras ouverts par mes parents, et fis

alors connaissance avec mon beau-frère, car ma sœur s'était mariée pendant mon séjour à Paris. Frédéric Bellouard de la Bougonière, qu'elle avait épousé, avait de l'esprit naturel et l'âme élevée ; mais il était tout à fait privé d'éducation. Son père, homme spirituel et fort instruit, était un égoïste des plus déterminés, qui n'avait pas dépensé un sou pour l'éducation de ses enfants. Bellouard de la Bougonière possédait, à un quart de lieue de Montaigu, la jolie terre dont il portait le nom. Il y passait l'été avec ma sœur, et nous y faisions de fréquentes promenades. Bellouard avait contracté, par suite de son défaut d'éducation, quelques habitudes et quelques liaisons que son mariage l'obligeait de rompre. Les gens qu'il cessa de voir, poussés par le dépit, cherchèrent à se venger en piquant son amour-propre. — Ils voulurent lui persuader que sa femme et toute notre famille, fières de la supériorité de leur éducation et de leurs manières, entendaient le maîtriser. Aussi, bien qu'elle y mit beaucoup du sien, les deux premières années du mariage de ma sœur ne furent pas tout à fait heureuses. Ce n'est pas qu'elle éprouvât de son mari aucun mauvais procédé ; il en était incapable. Mais il était toujours, avec elle et avec nous, froid et réservé. Il avait d'un premier mariage deux enfants de dix à douze ans, un garçon et une fille. On ne manqua pas de leur montrer toujours leur belle-mère, à eux ainsi qu'à leur père, comme une marâtre redoutable. Mais mon excellente sœur savait qu'elle leur devait l'amour et les soins d'une véritable mère. Son admirable conduite triompha enfin des préventions, et le bonheur régna dans son ménage

pendant les dernières années de sa trop courte union. — Son mari, homme très-vigoureux, mourut en quelques jours, ayant à peine quarante ans. Ses deux enfants restèrent avec ma sœur, qu'ils aimaient comme leur propre mère. Mon père et ma mère les traitaient comme leurs petits-enfants, mon frère et moi les regardions comme nos neveu et nièce. Le garçon est mort entre les bras de ma sœur, à l'âge de seize ou dix-huit ans. Quant à M<sup>lle</sup> Bellouard, pourvue de toutes les qualités qui peuvent rendre une femme digne d'amour et de respect, elle s'est mariée avec le docteur Maillocheau, médecin à Angers et notre cousin germain. Elle n'a cessé de donner à ma sœur les marques les plus touchantes de respect et d'amour filial, tandis que le fils unique de ma sœur, élevé avec le même soin, l'a ruinée et accablée de chagrin par son indigne conduite.

Leclerc passa toutes les vacances à Montaigu, où il se fit aimer et estimer de tout le monde. Nous allâmes visiter les côtes voisines; car il n'avait jamais vu la mer. Une promenade à Nantes lui fit connaître cette belle ville, centre alors d'une activité commerciale immense. Pendant que nous étions à Montaigu, il y avait chez ma sœur, à la Bougonnière, de fréquentes et agréables réunions; mais les instants qui avaient le plus d'attrait pour nous (qui le croirait?), c'étaient ceux que nous passions à la grille d'un couvent.

Il y avait à Montaigu un monastère de religieuses Fontévristes. Parmi elles, était alors la plus jeune sœur de nos cousines Gouraud de la Bonnelière, dont j'ai déjà parlé. Une naïveté enchanteresse, une



simplicité de cœur admirable, une piété douce comme son aimable caractère, une physionomie angélique et des manières charmantes, la faisaient chérir de tout son couvent. Mais ma bonne petite cousine y avait surtout une amie bien dévouée dans M<sup>me</sup> Duchâteau. Celle-ci s'était faite religieuse tard, et comme on disait alors, par raison. Elle n'avait rien, et un frère qui la soutenait était mort. C'est ce qui lui avait fait prendre le parti du couvent. La conduite de cette dame, pendant qu'elle vécut dans la société, dont elle faisait les délices, fut toujours irréprochable. Dans le cloître, elle observa scrupuleusement ce que lui imposait l'état qu'elle avait embrassé, en y portant, au reste, tout entière, cette amabilité rare qui la distinguait dans le monde. Elle était pleine d'esprit et d'instruction, bonne musicienne, toujours prévenante, d'une gaieté franche et inoffensive; elle se fit aimer des vieilles radoteuses comme de la jeune nonne. Sa physionomie spirituelle, ses vives réparties, l'expression de ses yeux, celle de son langage, contrastaient le plus agréablement du monde avec les qualités toutes différentes de ma bonne petite cousine. Ces deux femmes étaient charmantes l'une sans l'autre; mais réunies, elles enchantaient au point, qu'une fois avec elles, nous ne pouvions quitter le parler. Hélas! ma pauvre petite cousine, si digne d'un meilleur sort, a été massacrée dans cette guerre impie qu'enfanta le fanatisme et qu'ont nourrie avec le plus cruel acharnement les passions exécrables du dehors et du dedans de notre malheureuse patrie. M<sup>me</sup> Duchâteau fut assez heureuse pour pouvoir se retirer à Nantes, chez Victor Goupilleau, de Mon-

taigu, mon ancien camarade d'étude et son filleul. Elle est morte chez lui paisiblement.

Cependant, mon frère et Potel, dont le frère était curé de Montaigu, virent y passer quelques jours avec un abbé, ami des Potel, leur ancien condisciple, et haute-contre à la cathédrale de Nantes. Cette circonstance nous mit à même de répondre au désir que nous avait témoigné M<sup>me</sup> Duchâteau de régaler ses sœurs de musique, le jour de la fête de saint Benoît, leur patron. Ce grand événement fut bientôt annoncé dans toute la ville, et le jour de la fête l'église du convent fut comble. L'attente du public ne fut point trompée. L'abbé, Leclerc et moi nous exécutâmes, au *Salut*, un trio qui fit l'admiration de tout le vulgaire des fidèles et des vierges sacrées, qui n'avaient jamais rien entendu de pareil. La musique céleste ne devait pas leur offrir, en paradis, une mélodie plus ravissante; tant il est vrai que, dans ce monde, tout est relatif. Une collation nous fut servie au parloir. Potel, à raison de l'importance que lui donnaient sa forte corpulence et son chapeau bordé à la Genlis, fut pris par ces dames pour le compositeur, lui qui avait la voix et l'oreille les plus fausses qu'on pût imaginer. Ce fut donc à lui que la mère prieure adressa les félicitations et les remerciements. Il se prêta à la méprise avec un grand sang-froid et un genre de modestie qui laissait entrevoir qu'il n'ignorait pas son mérite. Nous ne laissions pas de notre côté d'exalter ses talents et la célébrité de ses compositions.

Après ce brillant succès, Potel, l'abbé, Leclerc, mon frère et moi nous allâmes visiter La Rochelle et

Rochefort. Dans ce voyage, nous changeâmes de rôles. J'avais les cheveux coupés en rond, mode qui n'a existé que depuis la révolution, et que sa grande commodité m'avait fait devancer. J'étais avec cela vêtu de brun et j'avais une gance d'or au chapeau, ce qui était la mode alors parmi les Anglais prisonniers de guerre en France. Aux yeux des Français, mes cheveux et la couleur de mon habit me donnaient l'air d'un ecclésiastique, et ma gance d'or celui d'un abbé ou d'un riche prieur. Aussi fut-il convenu avec mes compagnons de voyage, que, pour eux, je serais M. le prieur, que Potel serait mon homme d'affaires, et les trois autres mes secrétaires. Cette plaisanterie occasionna pendant le voyage des quiproquos et des incidents qui nous amusèrent beaucoup. Une fois, néanmoins, elle faillit m'attirer un petit désagrément. Mais cela n'alla pas jusque-là, et l'aventure ne fit que nous donner un autre sujet de rire. A La Rochelle, nous allâmes à la comédie. Or, dans ce diocèse, le spectacle était complètement interdit aux ecclésiastiques, qui, en revanche, pouvaient chasser. Tous les yeux se tournaient vers moi. Les uns murmuraient, les autres lançaient des quolibets sur M. l'abbé, et j'eus l'honneur de sortir du spectacle avec les gens de ma maison entre deux haies de curieux, convaincus que j'aurais sûrement encouru la peine de plusieurs mois de retraite au séminaire, si je n'eusse été qu'un ecclésiastique du commun. Mais on se persuadait que je devais être l'un de ces gros et inutiles bénéficiers, demeurant à Paris, et que leur titre et leur fortune mettaient au-dessus de toutes les règles.

A Rochefort, nous fûmes accueillis par le définitif général des Capucins. Il avait fait ses études avec les Potel, et, dans les visites qu'il faisait quelquefois au curé de Montaigu, il venait toujours avec lui dîner à la maison, où il était fort aimé. C'était, en effet, un homme spirituel et des plus aimables. Sans jamais sortir des bornes de son état, il avait parfaitement le ton de la bonne compagnie. Le père Eugène, c'était son nom, jouissait à Rochefort de la plus haute considération. Nous lui dûmes d'être très-bien accueillis chez les premiers officiers du port, et de voir dans le plus grand détail tout ce qui pouvait nous intéresser. Nous quittâmes avec bien du regret cet aimable et respectable capucin.

Au retour de ce petit voyage, nous nous séparâmes. Potel et mon frère retournèrent à Paris, l'abbé à Nantes, Leclerc à Angers, et moi je restai à Montaigu. J'allais souvent à Mouchamps revoir mes aimables cousines, et tous les amis que je m'y étais faits et que je n'oublierai jamais. Je rendais aussi de fréquentes visites au prieur de Saint-André-Gouled'Oie, M. Chevreux. Il demeurait à trois lieues de Montaigu, près de Saint-Fulgent. C'était un de ces hommes que la nature se complait à orner des dons les plus aimables, en même temps qu'elle leur prodigue les qualités les plus précieuses de l'esprit et de l'âme. Fils d'un riche boucher de Nantes, il fut élevé à Poitiers, où il reçut une excellente éducation. Elle fut brillante et surtout solide. C'était une tête pensante et un esprit plein d'agrément. Il intéressait au premier abord. Il était savant théologien, bon littérateur, bon musicien, très-instruit en philosophie et

en histoire. Sa piété était douce et éclairée; sa conversation, très-instructive, était communément assaisonnée d'une charmante gaieté. Eh bien! malgré un mérite si grand, ce digne prêtre, si bien fait pour intéresser toutes les classes de la société, mais étranger à toute intrigue, avait été réduit, après avoir vicarié longtemps, à accepter la très-médiocre cure de Saint-André-Goule-d'Oie, dans le diocèse de Luçon, au fond d'une campagne sauvage et dépourvue de toute société. Il végétait déjà depuis des années dans ce pays perdu, habité par d'assez bonnes gens, mais tout à fait ignorants et grossiers, lorsqu'en 1780 ou 1781, M. de Meret succéda à M. Jacquemet-Gauthier comme évêque de Luçon. Sans en être connu et sans avoir aucun titre auprès de lui, j'écrivis à ce prélat pour lui faire connaître un mérite si rare et si ignoré. Je remplis ma lettre de toutes les considérations que je crus propres à faire impression sur lui; elles produisirent leur effet. L'évêque chercha aussitôt à connaître le prieur Chevreux. Il sentit toute sa valeur, et bientôt il le nomma à un canonicat de la cathédrale de Luçon, excellent bénéfice. A la dissolution des chapitres, M. Chevreux se retira à Xaintes, où il est mort fort vieux et avec peu d'aïssance. Ses idées religieuses le mirent en opposition avec les principes de la révolution, qui étaient les miens. Cette circonstance l'engagea à rompre avec moi, quoique je n'aie jamais cessé de lui prodiguer les témoignages de ma tendre affection et de mon profond respect. Et je les lui devais bien! Il avait pour moi tant d'amitié! son attachement et ses conseils ont si souvent éclairé ma jeunesse! sa société

m'a procuré des plaisirs si vrais et si purs ! cette pénible séparation est un des grands maux que la révolution m'a faits.

Après avoir passé un an à Montaigu, je songeai à retourner à Angers pour me mettre aux affaires. Mes parents voyaient avec peine que je restasse sans état, avec la plus mince fortune. Ils me pressèrent de nouveau de me mettre en mesure d'exercer la profession d'avocat ou les fonctions de sénéchal dans quelque une de nos bourgades. Projets toujours vains ! Je me sentis encore, malgré moi, entraîné par mes goûts dominants. Mon ami Leclerc et moi nous continuâmes de vivre dans la même intimité, nous livrant aux mêmes études qu'à Paris. Nous continuâmes d'être en liaison étroite avec M. Boyleau, qui était venu exercer à Angers la charge de conseiller au présidial, qu'il remplissait très-honorablement. La plus jeune de ses deux sœurs, qu'on appelait M<sup>lle</sup> de Chandoiseau, aujourd'hui ma femme, vint passer quelque temps chez lui. Je l'y voyais journellement. Dès cet instant, naquit le sentiment qui devait m'attacher à elle pour la vie.

De ce moment aussi date mon goût pour la botanique. M<sup>lle</sup> de Chandoiseau vivait à la campagne, chez son père, dans la propriété dont elle portait le nom comme cadette, et qui était située à six ou sept lieues au midi d'Angers. Sa famille entretenait des relations de voisinage avec le docteur Buroleau, médecin riche, éclairé et amateur passionné d'histoire naturelle. Ce docteur, voyant en elle une jeune personne douée d'un esprit distingué et d'une instruction d'autant plus rare qu'elle l'avait acquise seule et en

luttant contre une foule d'obstacles, chercha à lui inspirer le goût de la botanique, ce qui ne fut pas difficile. Il l'engagea à devenir correspondante de la Société des botanophiles, qui se formait à Angers et dont il avait, par son zèle, provoqué l'établissement. Elle leur fit en effet de fréquents et riches envois de plantes vivantes pour le jardin qu'ils venaient de créer. Elle entreprit en même temps un herbier de toutes les plantes qu'elle put recueillir elle-même et qu'elle put obtenir de divers cantons voisins. Cette précieuse collection, préparée avec un soin admirable, a été brûlée en 1793 par les royalistes, avec nos meubles et avec la maison que nous venions de faire construire à Faye, en Anjou.

L'une des premières promenades que nous fîmes avec M<sup>lle</sup> de Chandoiseau dans les environs d'Angers, lorsqu'elle vint chez son frère, fut du côté d'Évantard, maison de plaisance de l'évêque. Chemin faisant, elle ramassa une fleur de ficaire (*Ranunculus ficaria*), et l'examina avec attention. Je lui demandai ce qu'elle trouvait de particulier dans cette fleur commune; elle m'en fit alors l'analyse. Je n'avais aucune idée de la botanique, je n'en connaissais pas même le nom. Je fus donc singulièrement frappé de cette démonstration; je n'eus plus que la botanique en tête. Je priai M<sup>lle</sup> de Chandoiseau de m'en donner les éléments, ce qu'elle fit avec beaucoup de complaisance. Cette promptitude à m'enflammer pour cette étude ne surprendra pas, lorsqu'on saura qu'indépendamment de son attrait naturel, c'était dans cette belle saison où les arbres et les plantes commencent à se couvrir de fleurs, où tout s'anime dans la nature,

animaux et végétaux, que cette science séduisante se produisait à mes yeux, et qu'enfin j'en recevais les premières leçons d'une jeune et aimable personne, qui commençait déjà à engager mes affections.

Peu de jours après le retour de M<sup>lle</sup> de Chandoiseau à la terre de ce nom, dans la paroisse de Favraye, en Anjou, où habitaient ses parents, nous y fûmes conduits nous-mêmes, Leclerc et moi, par son frère, pour y passer le mois de mai. Sa sœur aînée, mariée à Doué, petite ville du voisinage, y vint aussi avec son mari. Là, mon attachement pour mon charmant professeur ne pouvait manquer de s'accroître par une connaissance plus intime. Mon hommage fut accepté, son frère seconda nos vœux ; nos parents ayant de part et d'autre donné leur approbation, nous nous mariâmes, le 14 février 1781, dans la chapelle de Chandoiseau, où s'étaient réunis nos familles et nos amis.

Ma femme possède éminemment les vertus de son sexe. Elle y joint un esprit supérieur, propre à saisir les matières les plus abstraites, un goût fin et délicat, une mémoire excellente, et une lecture très-étendue, ce qui rend sa conversation aussi agréable qu'instructive ; mais, entièrement livrée aux devoirs d'épouse et de mère, elle ne va point étaler son savoir dans le monde ; elle aime la vie retirée. Elle seule a soigné ses enfants, tant qu'ils ont eu besoin d'un secours étranger, et elle se livre de préférence aux occupations domestiques. Elle a composé, cependant, des vers charmants, entre autres beaucoup de romances pleines d'imagination et de goût ; mais je crains qu'elle ne laisse rien subsister de tout cela.

Après notre mariage, nous restâmes à Chandoi-



seau et à Angers jusqu'à la belle saison, où nous nous rendîmes à Montaigu. Nous nous étions arrangés pour y vivre avec mes parents. Ma femme ne put cependant se faire aux habitudes d'un pays très-différent du sien, quoique peu éloigné, et nous prîmes à la fin de l'automne un petit appartement à Nantes, où nous vécûmes dans une retraite absolue. Au mois de mars 1782, elle y donna le jour à Clémentine, notre premier enfant, qui fait avec son frère Ossian les délices de notre vieillesse.

Ma femme fut fort incommodée de son lait, quoique nourrissant son enfant. Nous fîmes appeler le docteur Bonamy, médecin de la plus haute réputation, et grand botaniste. Ma femme lui fit voir son herbier, qui lui fit tant de plaisir que, de ce moment, il la soigna comme sa propre fille et refusa obstinément ses honoraires. Il avait une superbe bibliothèque qui contenait à peu près tous les ouvrages élémentaires et capitaux alors publiés sur les diverses parties de l'histoire naturelle, et particulièrement sur la botanique. Il nous en confia la clef, faveur qu'il n'accordait pas même à sa femme et à ses enfants. Jamais nous n'oublierons les bontés dont nous honora ce digne et savant homme. Ma femme eut la satisfaction de pouvoir lui offrir des objets d'un grand prix à ses yeux ; savoir, un choix de fossiles qu'elle avait recueillis dans le voisinage de Chandoiseau, où commence un banc fort étendu composé de coquilles et de corps marins de toute espèce. Elle y ajouta de jolies incrustations, qu'on trouvait alors près des sources minérales de Martigné-Briand.

Pendant notre séjour à Montaigu mon beau-père

mourut, et pendant notre habitation à Nantes je perdis mon père, et mon beau-frère, mari de ma sœur. Nous nous trouvions isolés dans cette grande ville, où nous ne connaissions que le docteur Bonamy. Ma belle-mère voulait faire abandon de ses biens à ses enfants et leur faire faire leurs partages; nous prîmes le parti de retourner en Anjou. Par le résultat de ces arrangements, ma femme se trouva propriétaire de vignes dans la commune de Faye (nom qu'on prononce Foy dans tout le pays), dont les vins sont regardés comme la tête de ceux de l'Anjou. Elle eut avec cela, dans la même commune, divers domaines et une dîme de mille francs de revenu, supprimée par la révolution. Enfin, d'autres vignes et d'autres domaines, situés dans la commune voisine de Chavagnes, entraient aussi dans son lot. Cette circonstance et le goût que nous avons pour l'habitation de la campagne nous déterminèrent à rebâtir une vieille baraque de maison de vendange, au hameau des Sablons, touchant le village de Faye. Chère Clémentine, tu étais encore alors notre seul enfant ! C'est toi qui posas la première pierre de cette construction, que la fureur des discordes civiles devait rendre si éphémère. Le premier légume (c'était une carotte) que nous récoltâmes dans notre jardin fut aussi arraché en ta présence et celle de ta mère, porté par toi à la maison et apprêté par elle. Qu'il nous parut bon ce premier produit de la propriété !

Nous coulions des jours tranquilles dans cette retraite, où nous ne recevions qu'un petit nombre d'amis. Nous ne passions en ville que trois ou quatre mois d'hiver bornés de même à la société de nos

parents, et de trois ou quatre amis, dont les goûts, les idées morales et politiques étaient en harmonie avec les nôtres. Ma famille était alors réunie à Angers. Mon frère y avait acheté une charge de conseiller au présidial et s'y était marié. Ma mère et ma sœur, veuves l'une et l'autre, vinrent aussi s'y établir. Il nous naquit un second enfant, Angèle. Jamais nom ne fut mieux mérité que celui de cette charmante petite fille. Une intelligence trop précoce, une sensibilité profonde et encore plus prématurée usèrent bien vite les ressorts de cette jeune existence. Elle mourut à l'âge de sept ans, pendant l'assemblée législative. Nous l'avons pleurée longtemps; ma femme la pleurera toujours.

Combien de fois, dans ma plus grande élévation, j'ai songé aux heureux moments que je passais à Faye avec mes petites filles, également chères, également aimables! Que j'ai souvent amèrement regretté, au milieu des somptueux repas que j'étais obligé de donner ou de recevoir, ces déjeuners que je n'oublierai jamais, où, lorsque la maman avait mis la tartine à la main de ces deux enfants, elles s'empressaient de me suivre au jardin! Là, pour compléter le régal, monté sur un cerisier de Montmorency, je jetais en abondance des cerises excellentes dans leur petit panier qu'elles me tendaient. Mais si j'ai éprouvé bien des regrets, au moins n'ai-je pas connu le repentir. Le ciel m'est témoin que je n'ai jamais désiré sortir de cette douce obscurité, et que je n'ai fait, dans aucun temps, la moindre démarche pour parvenir à aucune des places auxquelles m'ont porté les suffrages de mes concitoyens et ceux de mes collègues.

Dans l'hiver de 1787 à 1788, notre intime ami, le docteur Tessié, médecin distingué, et enthousiaste de tout ce qui pouvait éclairer les hommes et améliorer l'état social, se passionna pour la chimie, science si importante pour la médecine, pour les diverses branches de l'économie sociale, et dont on venait de créer la nouvelle nomenclature. Il résolut d'en faire naître à Angers le goût et la culture; il abandonna généreusement sa pratique, alla suivre des cours à Paris, et, à son retour à Angers, en donna lui-même un excellent, après y avoir établi, à grands frais, un laboratoire de chimie complet. Ce respectable citoyen, si digne d'une longue vie, périt sur l'échafaud avec mon malheureux frère!

Les élèves en médecine, et quelques personnes instruites, mais qui, comme presque tout le monde alors, ne connaissaient les sciences naturelles que de nom, curieuses, néanmoins, d'étendre leur instruction, suivirent ce cours, auquel j'assistai régulièrement. Les auditeurs, qui jusqu'alors n'avaient regardé la chimie que comme une science d'apothicaire, sentirent combien ils avaient eu jusque-là de fausses idées sur cette étude; ils en comprirent toute la beauté et toute l'utilité. Ce premier pas fait dans la ville d'Angers vers les sciences naturelles en fit faire un second; il y avait déjà, il est vrai, une Société de botanophiles et un jardin de botanique, fondés par le baron de la Richerie et le docteur Buroleau. Ils faisaient même chaque année une démonstration des plantes, à laquelle assistaient seuls les étudiants en médecine, car la botanique, aux yeux des gens du monde, n'était, comme la chimie, qu'une science

d'apothicaire. Cependant, le baron de la Richerie était mort peu après la création du jardin, et le docteur Buroleau, avec lequel, ou plutôt sous lequel j'avais étudié, n'existait plus ; or, ni médecin, ni chirurgien, dans la ville, ne savait un mot de botanique. Il en était ainsi des botanophiles ; ces associés n'étaient que des amateurs de fleurs, ou de riches financiers, qui voulaient être de tout par vanité. Cependant, les élèves en médecine et tous les autres auditeurs du cours de chimie, voyaient avec beaucoup de peine que l'été suivant il n'y aurait pas de cours de botanique ; les uns le regrettaient sous le rapport des connaissances relatives à leur profession ; les autres, parce que le cours de chimie leur avait inspiré, comme je l'ai déjà fait observer, un grand désir d'acquérir des connaissances générales dans les sciences naturelles. Mon ami Tessié se mit alors en tête que je ferais très-bien un cours de botanique générale, ainsi que la démonstration des plantes du jardin. J'eus beau représenter que j'en étais tout à fait incapable, je me vis continuellement obsédé par les prières des étudiants en médecine et celles des sept ou huit amateurs du cours de chimie. Ils comprenaient alors que la botanique pouvait bien n'être pas une sèche nomenclature, ni les plantes une simple matière à cataplasmes et à dégoûtants apozèmes. Je refusai longtemps ; enfin, pressé par leurs continuelles sollicitations, je consentis à ce qu'on demandait, ne voulant pas me faire acheter plus que je ne valais. Au reste, je leur protestai de nouveau qu'ils pouvaient compter sur ma bonne volonté, mais non sur mes connaissances, malheureusement trop bornées.

Lorsqu'il s'agit de mon intérêt personnel, je pousse loin la fierté et je m'abstiens de toute démarche; s'il est question d'un avantage public, les démarches ne me coûtent rien et ne m'humilient jamais à mes yeux; au contraire, je m'en honore. Je pensai que, d'après les préjugés du temps, la médecine de tous les degrés verrait avec dépit un homme étranger à l'art de guérir entreprendre un cours de botanique et empiéter sur son domaine, et que, par suite de ce mécontentement, mes efforts pour répandre le goût d'une science aussi agréable qu'utile, pourraient être tout à fait annulés. Je pris donc le parti d'aller chez tous les médecins, chirurgiens, apothicaires, tous associés du jardin des plantes par pure bienséance, sans qu'ils y missent jamais le pied. Je leur fis part des instances qu'on me faisait de donner un cours, en invitant successivement chacun d'eux à s'en charger comme plus capable que moi. Tous me répondirent que leur pratique et leurs autres occupations ne leur permettaient pas de faire ce cours. Aucun n'alléguait son défaut d'habitude ou de connaissances acquises. Cette prévenance que je ne leur devais pas, puisque j'étais aussi sociétaire, et de plus directeur depuis la mort du docteur Buroleau, et que d'ailleurs mon cours devait être gratuit, cette prévenance, dis-je, fut reçue assez froidement de la part d'un grand nombre d'entre eux, lorsque je devais compter sur leurs remerciements. Elle contribua cependant à écarter les obstacles qu'on aurait pu mettre à la réussite. Je me mis dès lors à étudier de mon mieux, pendant tout l'hiver, le système de Linné et celui de Tournefort, suivant la méthode duquel le jardin était

planté. La méthode naturelle de Jussieu était encore peu connue. Le printemps arrivé, je commençai mon cours avec une grande méfiance de moi-même.

Mon premier objet fut d'essayer de donner une idée juste de la science qui allait nous occuper, de la faire connaître dans tous ses rapports avec l'histoire naturelle en général, et en particulier avec l'économie rurale et l'industrie commerciale et manufacturière. Je cherchai, en même temps, à la rendre aimable, en faisant ressortir les charmes qui lui sont propres, et ceux qu'elle prête aux beaux-arts dans le paysage, dans les tableaux de fleurs, dans les décorations des fêtes et des solennités, dans la parure de nos jardins, etc., etc. Après avoir ainsi excité l'intérêt des auditeurs, je donnai un aperçu général des diverses parties qui composent les plantes; je développai le système de Linné, puis celui de Tournefort. Après l'exposition de ces deux systèmes, je parcourus le jardin méthodiquement, en démontrant chaque plante suivant ces deux méthodes. Ce fut l'affaire d'environ quatre mois, tous les jours, le dimanche excepté. Je me rendais assez de justice pour sentir que je n'étais pas en état de faire des savants de mes auditeurs; je cherchai surtout à leur inspirer le désir d'approfondir cette étude sous des maîtres plus habiles que moi. Si une plante était remarquable, soit par elle-même, soit par ses usages, ou des souvenirs, je ne manquais pas de la signaler. Ainsi, en démontrant l'acanthé, je rappelai le vase de Callimaque, qui, renversé sur cette plante et entouré de son feuillage, donna l'idée du chapiteau corinthien; l'aspect du mûrier noir rappela la touchante aventure de Pyrame

et Thisbé; à la vue de la ciguë, le nom de Socrate fut prononcé avec respect, et celui de ses persécuteurs avec exécration. Le saule pleureur (*Salix Babylonica*) nous transporta par la pensée sur les bords de l'Euphrate, et nous crûmes entendre encore ce cantique si touchant : *Super flumina Babylonis... suspendimus ad salices organa nostra*, etc. L'incalculable variété dans les formes créées par la nature, graduées et modifiées de la manière la plus admirable, les moyens de conservation des fleurs et des fruits, non moins multipliés, furent souvent remarqués. Passionné, comme je l'étais, comme je le suis encore, pour l'un des plus beaux génies qu'ait enfantés la nature, le vrai créateur de l'histoire naturelle, et qu'il est presque de mode aujourd'hui de traiter, sinon tout à fait avec mépris, du moins avec froideur et réserve, passionné, dis-je, comme je le suis pour Linné, sans déguiser les écarts de son système, je cherchai à faire sentir les sublimes beautés qu'il contient. Avec lui, la nature reçoit un nouveau charme, et la vie, je dirais presque le sentiment, s'étend dans tout le règne végétal sous les formes les plus attrayantes et les plus variées. L'union de l'imagination la plus poétique et la plus féconde avec l'observation la plus vaste et la plus attentive a pu seule produire ce chef-d'œuvre d'un génie immortel, qui a ouvert toutes les routes par lesquelles les sciences naturelles sont arrivées au point où elles s'élèvent maintenant.

A l'époque où je commençai ce cours, j'étais doué d'une grande facilité à m'énoncer, et souvent avec énergie et chaleur. Les amateurs du cours de chimie qui suivaient celui-ci, y trouvèrent de nouveaux as-



pects de la nature qu'ils n'avaient pas même soupçonnés jusqu'alors. D'épaisses écailles tombèrent de leurs yeux; ils devinrent tout feu pour ces nouvelles connaissances. Dès mes premières leçons, ils parlèrent en ville de la botanique avec admiration. Je vis bientôt, parmi mes auditeurs, les deux professeurs de philosophie du collège de l'Oratoire avec plusieurs de leurs élèves et un grand nombre de personnes de toute profession. Parmi elles, on distinguait un bénédictin, le savant et respectable dom Brault, depuis mort de chagrin d'avoir vu disloquer, et vendre en partie à la livre une riche et nombreuse bibliothèque publique, créée et arrangée par ses soins dans la ville d'Angers et dispersée sous le règne de Bonaparte.

Après ma dernière leçon, toute l'assistance vint me reconduire chez moi avec des remerciements beaucoup trop flatteurs, et que je ne devais qu'à la nouveauté du sujet et des idées, et à ma facilité d'élocution. On me pria avec instances de continuer l'année suivante, ce que je promis. Mais les événements qui ont bouleversé l'Europe m'enlevèrent à une carrière agréable, tranquille et parfaitement dans mes goûts, pour me jeter au sein des tempêtes politiques.

Ici se termine la première partie de ma vie privée, et j'entre dans ma vie publique.

## II.

ÉLECTIONS DE LA PROVINCE D'ANJOU AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.  
— FAITS ET ANECDOTES RELATIFS  
A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — VRAIE ORIGINE  
DU CLUB DES JACOBINS.

On venait d'établir les assemblées provinciales, et les anciens syndics de paroisse, qui étaient généralement de simples paysans, étaient remplacés par des propriétaires qui dataient par leur fortune ou par leur éducation ; on les appela syndics municipaux. Le choix de l'administration provinciale, dans la commune de Faye, tomba sur moi ; ce fut ma première fonction publique. Les états généraux furent presque immédiatement convoqués. Je tins l'assemblée de ma commune pour le choix des électeurs ; je fus nommé le premier, et chargé de la rédaction du cahier de la commune. J'eus d'abord assez de peine à faire entendre à mes bons villageois que les états généraux ne pouvaient pas s'occuper des détails particuliers à leur commune ; ils comprirent enfin qu'il fallait s'en tenir, pour le moment, à tout ce qui était d'un intérêt universel et aux réformes générales, telles que l'abolition des privilèges de toute nature, celle des dîmes, des droits féodaux, des bénéfices sans charge d'âmes, des ordres religieux de l'un et l'autre sexe, des gabelles, etc. Ils saisirent avec empressement la proposition que je leur fis de demander que les curés fussent choisis par les paroissiens, que le célibat des

prêtres fût aboli, que tous les cultes obtinssent une égale liberté; qu'enfin, pour assurer le succès de ces changements, empêcher de nouveaux abus et régler les dépenses de la nation, il y eût tous les ans une assemblée de représentants, etc.

A cette époque, le docteur Tessié, mon frère et moi, nous rédigeâmes un projet de cahier, qui fut imprimé et qui servit de base à celui qu'adopta l'assemblée bailliagère. Je fis circuler en même temps un pamphlet sur la noblesse et le clergé, qui fut bien accueilli. L'assemblée bailliagère, où les électeurs choisis par les communes devaient se réduire à un nombre donné, me nomma membre du corps électoral direct.

Les deux premiers députés élus par ce corps furent Milscent, qui le présidait en sa qualité de lieutenant particulier du présidial, puis Volney (Chassebœuf de Boisgiret), qui venait de publier son célèbre voyage en Égypte et en Syrie. Il était de Craon, qui faisait alors partie de l'Anjou, et était venu à Angers pour courir les chances de l'élection. Il y avait publié plusieurs pamphlets fort piquants. Ces deux premiers choix allaient tout seuls; mais ce que je ne puis expliquer, c'est comment je fus élu le troisième à l'unanimité, sauf mon propre suffrage, moi qui avais toujours vécu dans la retraite, qui n'étais connu que de bien peu de gens, ne demandant rien et n'ayant témoigné à qui que ce soit le désir d'être nommé; car je ne le désirais nullement et n'avais pas l'idée que cela pût être. Les autres députés des communes furent Desmazières, conseiller au présidial; Riche, négociant, esprit médiocre, mais brave homme; Brévet de

Beaujour, avocat du roi, jeune homme de la plus grande espérance, mort victime du régime révolutionnaire; Allard, médecin à Château-Gontier, et Lemaignan, lieutenant général criminel de la sénéchaussée de Baugé. Mes deux vieux amis, Pilastre et Leclerc, furent nommés suppléants; ils entrèrent par la suite dans l'Assemblée constituante; Pilastre, en remplacement de Robin, député du clergé et curé de Cholet, qui se retira; Leclerc, à la place de Milscent, à qui la peur ne permettait plus de siéger.

Les députés de la noblesse étaient d'abord le marquis de la Galissonnière, homme vain, fort médiocre et très-entêté de sa noblesse, et le comte de Dieuzie, homme de mérite, singulièrement propre à l'administration; il en avait donné la preuve dans ses fonctions de procureur général syndic de l'assemblée provinciale d'Anjou; il la donna de nouveau dans celles de président de l'administration départementale, fonctions qu'il remplit avec autant de talent que d'intégrité et de désintéressement. Venait ensuite le comte de Ruillé, qui avait des prétentions à l'esprit, mais n'avait d'esprit que pour les petites choses; il était du reste assez avare et fort jaloux de ses titres et de ses droits. Il fut maire à Angers pendant l'occupation des insurgés vendéens; le tribunal révolutionnaire de cette ville l'envoya pour ce fait, et très-injustement, à la mort, car il avait sauvé la ville de tous les malheurs dont cette occupation la menaçait. Le même sort fut réservé au comte de Dieuzie; malgré ses titres à l'estime et à la reconnaissance publique, il fut conduit à l'échafaud avec mon respectable frère, Brévet de Beaujour, le docteur Tessié et Couraudin de la Noue,

jeune conseiller au présidial, cousin germain de ma femme, tous l'élite de nos citoyens. Enfin, le quatrième député de la noblesse fut le duc de Praslin, petit génie, très-ignorant, très-vain et passablement insolent.

Le clergé nomma pour ses députés Robin, curé de Cholet; Chatizel, curé de Soulaire, homme d'esprit, mais sec et impérieux; Martinet, prieur-curé de Daon, génovéfain assez adroit, mais sans franchise; le quatrième fut l'abbé Rangeard, archiprêtre, curé d'Andard, vieillard aimable, érudit et littérateur. De ces quatre députés du clergé il fut le seul qui, mettant de côté son intérêt personnel et l'esprit de caste, se montra constamment l'ami d'une sage liberté. Jusqu'à sa mort, il honora la cause populaire qu'il avait embrassée.

Les trois députations réunies durent prêter simultanément serment dans la cathédrale, entre les mains du grand sénéchal d'Anjou, qui se trouvait être le marquis de la Galissonnière, lui-même député. A cette occasion, les trois députations furent invitées chez lui à un grand dîner; presque toute la noblesse de la ville et des environs y était aussi invitée. Pendant ce dîner, le petit duc de Praslin, le plus éminent en titre de tous les convives, prit le ton supérieur et tranchant d'un homme qui se croit en droit d'avancer devant des provinciaux tout ce qui lui plaît, sans que personne se permette la moindre observation, si ce n'est pour applaudir. La féodalité et l'esclavage des nègres furent, entre autres, deux de ses textes; sa morgue et son ton suffisant me déplurent souverainement. Je me mis dès l'abord sur le pied de l'égalité,

et j'attaquai sans ménagement ses absurdes et atroces propositions ; je ne lui donnai, comme aux autres, que le titre de *Monsieur*, et discutai avec lui avec les formes dont usent entre eux deux égaux bien élevés, et rien de plus. La mauvaise cause qu'il défendait, les pitoyables raisonnements dont il l'appuyait, l'impossibilité où il se trouvait à chaque instant de répondre un seul mot, le dépit d'être poussé *ad metam non loqui* par un pauvre petit bourgeois campagnard, lui duc et pair ; l'humiliation de se voir ainsi traité d'égal à égal au milieu d'un dîner si nombreux en maîtres et en domestiques, tout cela le mit dans une grande colère ; mais il ne la fit éclater que le soir, lorsque je fus retiré. Cet incident fit bruit en ville, où il fût répandu par les maîtres, et beaucoup aussi par les domestiques, qui se voyaient ainsi en quelque sorte vengés des insolents mépris de leurs maîtres.

Une autre circonstance contribua encore à donner du retentissement à ce dîner. Au sortir de table, on passa dans le salon, où les convives trouvèrent réuni à peu près tout ce qu'il y avait de considérable à Angers, et qui n'avait pas fait partie du dîner. M. de la Galissonnière, tout marquis et tout grand sénéchal qu'il était, aurait dû néanmoins, d'après ce qui s'était passé au dîner, se conduire avec réserve ; il n'eut pas ce bon esprit, et le marquis s'attira la même mortification que le duc. Pour se donner une grande importance à ses propres yeux et à ceux des personnes rassemblées dans le salon, il adressa des paroles protectrices aux députés du tiers état : « Messieurs les députés du tiers, » nous dit-il avec le ton d'un courtisan qui se croit en faveur, ou d'un seigneur

de village qui parle à ses vassaux, « vous ne savez ce  
« que c'est que la cour, vous allez vous trouver tout  
« déconcertés; vous ne saurez par où vous y prendre,  
« mais vous n'aurez qu'à vous adresser à moi; je me  
« ferai un plaisir de vous diriger dans toutes vos  
« affaires et celles de votre ordre. » — « Monsieur, »  
lui répondis-je d'une voix très-ferme et très-élevée.  
« ne vous mettez pas en peine du tiers état; tenez-  
« vous pour assuré qu'il fera fort bien ses affaires  
« sans la protection des nobles, dont il n'a pas besoin,  
« et que ceux-ci auront bien assez de s'occuper des  
« leurs. » Tout cela jetait un peu d'étonnement dans  
l'esprit de nos féodaux, qui ne concevaient pas qu'une  
espèce de villageois, dont ils n'avaient jamais entendu  
parler, sortit tout à coup de sa profonde obscurité  
pour leur tenir un langage inouï pour eux jusqu'alors.

Pendant le jour du départ arriva. Il fut pour  
moi des plus pénibles. Je ne m'étais point encore  
séparé de ma femme et de mes enfants, et je ne vou-  
lais pas les emmener à Paris dans de telles circon-  
stances. Je pressentais une révolution sans en prévoir  
la nature, et je craignais de voir ma famille enve-  
loppée dans de funestes catastrophes. Volney, mes  
deux amis et moi, nous partîmes ensemble. La har-  
diesse de nos opinions frappait tous les Angevins,  
qui s'accordaient à croire qu'ils ne nous reverraient  
jamais, et que nous étions destinés à périr dans les  
cachots de la Bastille.

Une ordonnance du roi avait fixé les costumes  
des trois ordres. Celui de la noblesse était des plus  
brillants. Le costume du tiers état ressemblait tout à  
fait à celui des rôles qu'on appelle au théâtre *rôles à*

*manteau* : vêtement tout noir, manteau de même couleur, grande cravate blanche, grand chapeau à trois cornes, comme celui des frères des écoles chrétiennes. Je ne voulus point prendre ce triste et baroque accoutrement, qu'on avait donné aux députés du tiers état pour faire ressortir le pompeux équipage des nobles, humilier par là les premiers, et augmenter l'idée de la grande supériorité des seconds. Je mis et continuai de mettre l'habit noir et l'épée.

L'ouverture des états généraux se fit avec un grand appareil. Elle fut précédée la veille par une procession, à laquelle assistèrent les députés des trois ordres, le roi, la reine, toute la cour et un nombreux clergé. La procession partit de Notre-Dame de Versailles pour se rendre à Saint-Louis. Au haut de la nef de cette seconde église s'élevait un autel postiche auquel la messe fut célébrée. Les bancs disposés pour la cour étaient placés en bas de la grande nef en face de l'autel. Deux rangées de bancs, l'une à droite pour le clergé, l'autre à gauche pour la noblesse, s'étendaient dans cette nef depuis les bancs de la cour jusqu'à l'autel. Les bancs destinés aux députés du tiers état étaient placés dans les nefs latérales, derrière ceux des prêtres et des nobles. Les députés du tiers, marchant en tête de la procession, arrivèrent les premiers dans l'église de Saint-Louis. Ils se portèrent tout naturellement jusqu'au haut des nefs et se placèrent à l'extrémité supérieure des bancs, laissant la partie inférieure à la noblesse et au clergé comme place d'honneur, puisque les députés de ces ordres y seraient les plus proches de la cour. Mais ce n'était pas ainsi qu'on l'entendait. Au mo-



ment où nous venions de nous placer, nous vîmes la noblesse, qui nous suivait, s'arrêter tout à coup au lieu de prendre place comme nous sur toutes les rangées de bancs. Arrive en même temps un beau jeune homme, grand, bien fait, avec un manteau tout brillant d'or et de pierreries, les doigts couverts de diamants et la tête empanachée de plumes d'une éclatante blancheur. Un bâton d'ébène, garni d'une poignée d'ivoire, qu'il tenait avec grâce, était la marque de ses hautes fonctions. Il jetait un éclat merveilleux au milieu de ce nuage épais que formait la masse des députés du tiers avec son noir costume. Ce bel astre était M. le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies. « Qu'est-ce donc, messieurs? » nous dit le superbe courtisan. « Sont-ce là vos places? Retirez-vous de là, messieurs! » Je ne lui laissai pas le temps de continuer, et, piqué de ce ton hautain : « Qui êtes-vous, monsieur, » lui répondis-je, « pour « le prendre sur un pareil ton avec les députés de la « nation française? » — « Je suis, » répliqua M. de Brézé, en haussant la tête et en élevant la voix, « le « grand maître des cérémonies. — Eh bien, mon- « sieur le grand maître des cérémonies, quelles places « nous avez-vous donc destinées? — Monsieur, cela « va de soi-même, les bancs rangés dans les deux « nefs latérales. — Et qui doit occuper ceux qui gar- « nissent la grande nef des deux côtés? — Le clergé « à droite et la noblesse à gauche. — Ainsi, monsieur « le grand maître des cérémonies, vous placez les « députés de la nation au dos de ceux de deux petits « corps privilégiés, qui n'en sont que deux faibles « fractions. Cela ne sera pas. Je pense que tous mes

« collègues ici présents sentiront assez la dignité de  
 « leur caractère pour ne point se prêter à un arran-  
 « gement injurieux pour la nation qu'ils ont l'hon-  
 « neur de représenter. Que le clergé et la noblesse  
 « occupent la partie la plus honorable dans les trois  
 « nef, jusqu'à ce que les états généraux aient mis  
 « tout le monde à sa place, je n'ai rien à objecter à  
 « cela pour le moment; mais pour une disposition  
 « aussi indécente que celle que vous avez faite, je  
 « m'y opposerai pour ma part très-certainement. »  
 Je m'assis, en disant cela, sur l'un des bancs de la  
 grande nef, en déclarant que je n'en bougerais pas.  
 — « Mais, monsieur, » reprend le grand maître,  
 « j'ai fait mes dispositions. — Ce sont des dispo-  
 « sitions impertinentes et que vous n'avez pas dû  
 « faire. — Mais, monsieur, ce sont celles de 1614.  
 « — Eh quoi! monsieur le marquis, vous avez assez  
 « peu tenu compte du progrès des lumières et de  
 « l'état présent des esprits, pour ne pas vous aper-  
 « cevoir qu'il ne s'agit plus ici des états de 1614?  
 « Allez, monsieur, donner vos ordres ailleurs; vous  
 « n'en avez point à donner ici. »

Les députés groupés autour de nous restaient les uns tout ébahis d'une semblable hardiesse envers M. le grand maître; les autres, mais encore en fort petit nombre, très-satisfaits. Cependant personne ne prit la parole avec moi; mais personne non plus n'abandonnait la place. Aussi la noblesse et le clergé s'accumulaient dans l'église sans s'asseoir, et la cour, qui était à l'extrémité de la procession, était forcée de rester sur le parvis. Les dernières paroles que j'avais prononcées avec un ton d'autorité pour le

moins égal à celui de M. de Brézé, et l'embarras toujours croissant, commencèrent à le déconcerter. Il s'éloigna un moment et revint, avec un air très-poli, me représenter que mon obstination forçait la cour de rester sur la place, sans pouvoir rentrer dans l'église. Je lui répondis que j'étais infiniment peiné de cette circonstance, mais que j'avais à lui répliquer qu'il devait s'en prendre à ses mauvaises dispositions, et ensuite à sa propre obstination et non à la mienne, puisque nous n'occupions toujours qu'un même nombre de places dans quelque partie de l'église que ce fût; qu'en conséquence, s'il faisait placer sur les bancs que nous laissions vides le clergé et la noblesse, tout embarras cesserait à l'instant; qu'ainsi le reproche ne devait tomber que sur lui, qui persistait à vouloir que les députés de la France prissent une place humiliante, lorsqu'ils portaient la condescendance jusqu'à abandonner sans difficulté les places d'honneur. Voyant qu'il ne gagnerait rien sur moi, il s'adressa à tous mes collègues; il les supplia d'obtempérer à ce qu'il demandait de nous. Il fit beaucoup valoir la situation pénible dans laquelle il se trouvait, et le désagrément de la cour retenue sur le parvis de l'église. Tout à coup mes collègues, se laissant entraîner par les discours de M. le grand maître, quittent leurs bancs de la grande nef, et se retirent dans les nefs latérales. Ils m'enveloppent et m'entraînent avec eux dans leur mouvement; les nobles et le clergé s'empressent à l'instant de prendre les places que nous quittons. Cette manœuvre mit fin à l'altercation.

Plus tard j'en eus une autre, mais d'une moindre

importance. Depuis la réunion des trois ordres, les nobles ne vinrent plus à l'assemblée avec leur grand costume, qui était un peu gênant ; ils ne le mirent plus que dans les grandes occasions. Au reste, leurs habits richement brodés, le plumet au chapeau et l'épée au côté, les distinguaient suffisamment des gens du tiers, en habit noir et en manteau. Dès lors, je quittai le noir et je pris un habit de couleur. Aussitôt grand scandale parmi les nobles. Un député du tiers état qui, non content de n'avoir jamais mis le manteau ni la longue cravate, ni le grand chapeau à la sulpicienne, venait aux séances en habit de couleur, tout ainsi qu'eux, était un audacieux. Plusieurs députés des communes me firent part des murmures des nobles contre moi à ce sujet ; je les priai de dire à ces messieurs qu'ils s'adressassent à moi directement et que je leur expliquerais volontiers pourquoi j'en agissais ainsi. M. le marquis de la Galissonnière, mon co-député, que j'avais assez bien relevé à Angers, comme on l'a vu plus haut, se chargea néanmoins de conduire cette grave affaire. Il m'aborda un jour dans la salle, sans aucune marque de civilité. « Êtes-vous « malade ? » me dit-il, en prenant le ton d'un pédagogue vis-à-vis de son élève. — « Pourquoi cela ? » répliquai-je sèchement, « ai-je, plus qu'à l'ordinaire, des signes extérieurs de mauvaise santé ? — « C'est que vous n'êtes pas habillé ! — Comment, « je ne suis pas habillé ? habillé ou non, pourquoi, « s'il vous plaît, vous mêlez-vous de ma toilette ? me « mêlé-je de la vôtre ? Au surplus, que voulez-vous « dire par là ? n'ai-je pas des vêtements propres, et « faits comme tout le monde les porte ? — Je veux

« dire que vous n'avez pas le costume réglé par le  
« roi pour les députés du tiers. — Ah! ah! nous  
« y voilà! c'est-à-dire que je n'ai pas le costume de  
« monsieur Orgon dans le *Tartufe*. Malgré la fusion  
« légale des trois ordres, votre orgueil nobiliaire ne  
« peut supporter l'idée de vous voir confondus avec  
« les vilains, sans distinction, pas même celle de l'ha-  
« bit. — Mais c'est l'ordre du roi. — Je commen-  
« cerai par vous faire observer que ce n'est que pro-  
« visoirement que le roi a eu le droit de déterminer  
« le costume des députés aux états généraux. Quand  
« ceux-ci en auront fixé un pour tout le monde, je m'y  
« soumettrai. Au surplus, par la force des choses,  
« l'ordonnance dont vous parlez ne porte plus sur  
« rien, car elle fixe trois costumes différents, ce qui  
« ne peut plus avoir lieu, puisqu'il n'y a plus que  
« des députés de la nation française à l'assemblée  
« nationale et non des députés de trois ordres diffé-  
« rents. Je vous demanderai ensuite si l'ordonnance du  
« roi, obligatoire pour le tiers état, ne l'est pas aussi  
« pour les nobles? Si elle l'est, pourquoi ne venez-  
« vous pas ici tous les jours emplumés et couverts de  
« vos brillants manteaux? Au reste, le pourquoi est  
« évident. Les députés des communes restant déguisés  
« en Orgons, vous n'avez pas besoin de l'être en héros  
« de théâtre pour vous en distinguer; vous pouvez  
« donc, sans conséquence, vous dispenser, pour tous  
« les jours, d'un appareil gênant. Au surplus, je vous  
« prie de garder pour vous vos remarques et de ne  
« m'en pas importuner davantage; je ne veux pas  
« être le grand maître de votre garde-robe, mais, de  
« pardieu! vous ne serez pas le grand maître de la

« mienne. » M. le marquis se retira tout confus, et les nobles qui nous environnaient se dispersèrent sans rien dire. Les députés des communes répandirent l'anecdote parmi leurs collègues; en moins de huit ou dix jours, tout le monde, ou à peu près, fut en habit de couleur, et les députés des deux ordres laïques furent confondus par leurs vêtements comme dans leurs droits.

C'est ici le lieu de parler des deux plus précieuses liaisons que j'aie jamais contractées. L'une est celle que je formai avec Louis-Nicolas Pinecepré de Buire, député du bailliage de Péronne aux états généraux; j'eus le bonheur de faire sa connaissance dès le premier ou le second jour de notre réunion, et c'est à lui, le plus digne des hommes, que j'ai dû mon salut. Je le ferai amplement connaître lorsque je parlerai de ma proscription. La seconde connaissance dont je veux parler est celle de la famille Thouïn, du Jardin des plantes de Paris, qu'André Thouïn, le frère aîné, a rendue célèbre dans tout le monde éclairé, par ses vastes connaissances dans les sciences naturelles et particulièrement en agriculture. Lui et sa sœur aînée, aujourd'hui M<sup>me</sup> Guillebert, restés seuls soutiens, à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, de trois frères et d'une jeune sœur, les élevèrent avec un soin et un dévouement admirables. Un caractère noble, une âme élevée, bienfaisante, une obligeance parfaite, de la modestie et des manières simples et attrayantes, distinguent particulièrement André Thouïn, professeur de culture au Jardin des plantes. Tous les siens participent à ces heureuses qualités. Toute cette famille, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, a vécu

d'une manière patriarcale ; sa touchante union et ses mœurs d'un autre âge lui ont attiré le respect de tout Paris, ou plutôt de tous les lieux où le goût des sciences naturelles a pénétré.

La Société des botanophiles d'Angers, dont j'étais directeur, m'avait chargé d'une lettre et d'un échantillon du *Marsilea quadrifolia*<sup>1</sup> pour M. Thouïn. Quand je les lui portai, il ne se trouva pas chez lui ; M<sup>me</sup> Guillebert m'invita de la manière la plus aimable à venir dîner le dimanche suivant avec sa famille. J'acceptai avec empressement une invitation qui allait me mettre en rapport avec un homme aussi célèbre que M. Thouïn, et avec sa famille. Aussi ne manquai-je pas au rendez-vous ; j'eus le bonheur de leur convenir, et, de ce moment, commença entre nous une amitié vraiment fraternelle, qui ne cessera chez chacun de nous qu'avec la vie.

Cependant, on ne pouvait prévoir un terme prochain à l'Assemblée nationale, et je ne supportais qu'avec peine d'être séparé de ce que j'avais de plus cher. Je pris le parti de presser ma femme de venir me rejoindre avec nos deux enfants, ce qu'elle fit au mois de mai 1790 ; de Buire fit aussi venir sa femme, leur fille adoptive et une vieille amie qui vivait avec eux. Je présentai ma famille à M<sup>me</sup> de Buire et à la famille Thouïn, et bientôt la liaison devint intime. La famille Thouïn était composée de M. André Thouïn, le professeur ; de M<sup>me</sup> Guillebert, sa sœur aînée ; de M. Guillebert, ancien gouverneur du fils du célèbre Buffon ; c'était un homme profondément instruit et

1. Plante curieuse de la famille des fougères.

doué de toutes les qualités de la famille où il était entré; de Jacques Thouïn, chef des bureaux du Muséum d'histoire naturelle; de sa femme, bonne et aimable mère de famille, morte peu après sa sortie des prisons de la Terreur, ainsi que sa fille, très-aimable enfant; de Jean Thouïn, jardinier en chef du Muséum, excellent homme, comme tous les autres, inépuisable en plaisanteries toujours inoffensives, et presque toujours d'une originalité très-piquante; de Louise Thouïn, qui devint plus tard la femme de mon ami Leclerc (de Maine-et-Loire); enfin de Gabriel Thouïn et de sa femme, qui avaient un ménage séparé; Gabriel est pépiniériste et jardinier paysagiste.

Tous les dimanches, et même presque tous les soirs, pendant l'Assemblée nationale et pendant la Convention, nous nous réunissions chez les Thouïn; l'hiver dans leur cuisine enfumée, et l'été sur la terrasse devant les serres. Le professeur de botanique Desfontaines, celui d'iconographie Gérard Van Spaendonck, le peintre de fleurs, que ses qualités morales honoraient autant que son génie d'artiste, le bon, spirituel et silencieux Toscan, bibliothécaire du Muséum, étaient des habitués de ces soirées, ainsi que Faujas de Saint-Fonds le géologue. Ce dernier passait pour un peu hâbleur, et ses connaissances en histoire naturelle, quoique fort étendues, n'étaient pas toujours bien liées; il n'en jetait pas moins beaucoup d'intérêt dans la société, où il était fort aimable. A ces habitués se joignaient très-souvent d'autres professeurs du Muséum, Bernardin de Saint-Pierre et d'autres hommes célèbres à divers titres, les uns Français, les autres étrangers. Il faut en avoir joui comme moi



pour se faire une idée du charme de ces réunions, où se succédaient les dissertations sur les questions de l'ordre le plus élevé, les récits les plus intéressants, les faits les plus singuliers, toujours racontés agréablement, et tout cela assaisonné d'une gaieté de verve charmante et du plus aimable abandon. Le contraste de ces conversations avec la modeste cuisine dans laquelle elles se tenaient leur prêtait encore un nouvel agrément. C'est dans cette même cuisine, où la famille avait reçu souvent J.-J. Rousseau, que le vénérable Malesherbes, garde des sceaux, débarrassé de sa simarre, venait converser, assis sur une huche, pendant des heures entières, avec M. Thouin et M<sup>me</sup> Guillebert, pour lesquels il avait une estime et une affection toutes particulières.

Mes discours à l'Assemblée constituante furent en petit nombre. J'y fis une vigoureuse opposition à la motion de Malouet, qui, pendant nos débats avec les ordres privilégiés, avait demandé qu'on fit envers eux une démarche conciliatrice, qui eût consisté à leur envoyer une députation chargée de leur déclarer d'une manière authentique que les députés des communes n'attaqueraient jamais leurs droits, ni leurs prérogatives. Mon opinion sur le *veté*, un rapport sur les secours à accorder aux Acadiens, la demande de l'abolition des ordres de chevalerie, etc., se trouvent dans les journaux du temps, et particulièrement dans la *Correspondance des députés de la sénéchaussée d'Anjou* (depuis de Maine-et-Loire), qui a été placée dans les archives par Camus, lorsqu'il fut chargé de leur direction ; mais ce qu'on n'y retrouvera pas, c'est un débat que j'eus avec Necker, dans les premiers

temps de l'Assemblée constituante, et qui fit dans cette assemblée, où il fut connu, une sensation plus grande qu'elle ne serait aujourd'hui, que les esprits sont plus éclairés et les caractères plus énergiques.

Necker, dans son plan de finances, conservait l'impôt de la gabelle dans les provinces où il était établi. Les députés de l'Anjou eurent, à cette occasion, une entrevue avec le ministre et le comité des finances, dont le duc d'Aiguillon était président. Le ministre soutint son projet. Je le repoussai avec force, en observant que cet impôt était trop odieux et les Angevins trop exaspérés pour qu'on pût de nouveau les y soumettre. En effet, ils venaient de l'abolir dans le pays et ils avaient brûlé les barrières d'Ingrande, qui séparaient l'Anjou, pays de grande gabelle, de la Bretagne, pays franc de sel. Necker persista et me déclara que le roi allait employer la force publique pour rétablir les barrières incendiées. Je répliquai que dans ce cas mes concitoyens repousseraient la force publique et que je leur en donnerais le conseil. Ces mots excitèrent en lui un mouvement de surprise extraordinaire; mais un peu revenu de son étonnement, il me dit que l'Assemblée nationale appuierait, par ses décrets, les mesures du gouvernement. — « Eh bien, monsieur, lui dis-je, même dans ce cas, « je ne persisterais pas moins dans mon avis. — Eh « quoi. » s'écrièrent Necker et d'Aiguillon, « un « membre de l'Assemblée constituante oublie ses de- « voirs au point de prêcher la désobéissance aux lois « et la révolte! — Eh quoi! » repliquai-je à mon tour, « un mandataire de la nation et un ministre du « roi peuvent ignorer que les lois, pour commander

« l'obéissance, doivent être égales pour tous et contre  
« tous ! Ni le roi, ni l'Assemblée nationale n'ont le  
« droit de faire payer à une partie de la France, ou  
« une quotité d'impôt proportionnellement plus forte  
« que celle qui est supportée par chacune des autres  
« parties, ou même une quotité proportionnelle, par  
« des moyens plus tyranniques. Si l'Assemblée et le  
« roi jugent que la gabelle est un mode de perception  
« nécessaire, qu'ils l'établissent pour toute la France ;  
« je n'ai plus rien à dire, et j'emploierai tous mes  
« moyens pour maintenir la gabelle en Anjou. Mais  
« autrement, je regarderai comme légitime l'opposi-  
« tion la plus ouverte. » — Necker et d'Aiguillon  
ne répondirent mot et le projet resta sans exécution.

A Versailles, on voulut me porter au secrétariat de l'Assemblée. Peu jaloux de jouer un rôle, je m'y refusai. Mais plus tard à Paris, j'y fus porté sans qu'on m'en eût prévenu, avec Muguet de Nantoue et le comte de Crillon ; j'ai oublié quels étaient le quatrième secrétaire et le président. Je fus nommé membre du comité des pensions dès sa formation. Camus le présidait. Chaque soir, nous recevions de nombreuses visites des gens les plus titrés de la cour. Ils venaient mendier notre faveur pour la conservation de grâces dont le motif était souvent honteux ; mais l'inflexible Camus ne se laissait toucher que par les services et ne s'éloignait jamais de la règle. C'est à son infatigable activité que l'on dut la découverte du fameux *livre rouge*, que nous n'obtinmes qu'avec des difficultés et des démarches sans nombre, dont la dernière fut une entrevue avec Necker. Elle fut des plus singulières par le contraste des brusques argu-

ments de Camus et des piquantes observations de Goupil de Préfeln. le plus érudit, le plus spirituel et le plus malin vieillard que j'aie connu.

Cette affaire-là, au reste, ne fut pas la plus pénible pour le comité. Celle qui le devint excessivement, ce fut l'affaire des volontaires de la Bastille. La déraison et les prétentions de ces vainqueurs étaient portées au plus haut degré. Souberbielle, l'un d'entre eux, élève du frère Côme, et très-habile chirurgien pour les maladies de vessie, s'était fait nommer leur chirurgien-major. Il nous aida beaucoup à nous tirer d'affaire. Il avait acquis parmi eux une grande influence. dont il se servit avec beaucoup de prudence et de raison.

L'affaire des vainqueurs de la Bastille rappelle la nuit du 13 au 14 juillet. On se souvient que nous siégeâmes tant qu'elle dura. Comment peindre ces singuliers moments? Rien de plus grave et de plus calme que l'Assemblée dans ses délibérations; rien de plus gai et de plus serein que sa grande majorité, lorsque les délibérations étaient suspendues. La respectable et tendre Rabaud de Saint-Étienne ne voulut pas quitter son aimable mari. Malgré l'imminence du danger, elle passa la nuit dans la salle à ses côtés, aussi calme qu'aucun de nous, contente d'être frappée du même coup que lui, s'il devait périr dans cette terrible nuit. Plus tard, pendant le règne de la terreur, cette charmante femme, apprenant que son mari proscrit avait été découvert dans sa retraite et qu'on le conduisait à l'échafaud, ne put lui survivre et se donna la mort.

Pendant ce temps, la salle était bloquée et entou-

rée de hussards qui circulaient tout autour, le sabre à la main et avec l'air le plus menaçant. Sur les onze heures ou minuit, notre hôte et notre hôtesse, dont nous étions fort aimés. Pilastre, Leclere et moi, vinrent nous prévenir que l'ordre avait été donné aux canonniers de faire sortir leurs pièces des écuries où on les avait logées, de pointer sur la salle et de nous foudroyer. Un de leurs frères, qui avait une place aux écuries, et qui connaissait leur affection pour nous, venait de les en avertir. Ces bonnes gens nous conjurèrent de nous retirer. Nous leur fîmes sentir que plus le danger était grand, plus le devoir exigeait que nous restassions à notre poste. Ils s'en retournèrent enfin, en nous faisant les plus tristes adieux, lorsqu'ils virent leurs instances inutiles. Au reste l'ordre fut bien donné, en effet; mais le patriotisme gagnait les troupes; les artilleurs refusèrent de l'exécuter. On ne doit pas oublier que ce fut dans des circonstances aussi critiques que Lafayette eut la noble audace de nous proposer de faire une déclaration des droits dont il avait dressé le projet. C'est donc à ce grand citoyen et non à Sieyès qu'est dû l'honneur d'en avoir fait la première proposition, et dans quels terribles moments!...

La nuit du 5 au 6 octobre fut une nuit d'angoisses bien autrement pénibles que celles du 13 au 14 juillet. Dans celle-ci, tout était clair. C'étaient les efforts du despotisme contre les élans généreux de la liberté. Nous attendions la mort, mais elle devait être utile à la patrie par le glorieux exemple qu'eût donné le sacrifice de notre vie. Il n'en était pas ainsi dans la nuit du 5 au 6 octobre. C'étaient des factions

qui s'entre-choquaient, et leurs moyens étaient aussi hideux qu'atroces. Toute cette canaille qui inonda la salle proférait des menaces contre nous. Plusieurs de ceux qui paraissaient être ses meneurs nous déclarèrent que s'ils avaient trouvé le roi parti, ils nous auraient tous égorgés. Lorsque l'Assemblée se rendit au château, vers minuit, d'après l'invitation du roi, l'avenue de Paris, depuis la salle jusqu'au château, était bordée de deux haies très-épaisses de cet immense ramassis. On y parlait hautement de jouer à la boule avec les têtes des députés. Notre position n'était rien moins que rassurante, lorsque, arrivés vers le milieu de l'avenue, nous entendîmes les tambours qui annonçaient l'arrivée de la garde nationale parisienne. Sans ce secours, que serait-il résulté de tout cela? Je n'en sais rien. Je ne me suis, je l'avoue, jamais bien expliqué ce mouvement. Je crois que le parti d'Orléans avait poussé cette multitude en avant, pour se venger du projet qu'avait eu la cour de le faire exterminer, ainsi que tous les députés patriotes, par les gardes du corps et le régiment de Flandre, lors des fameuses orgies. Cette faction comptait ainsi à son tour se défaire de la cour, ou l'obliger à quitter la partie, ou tout au moins l'emmener à Paris. Mais d'après les menaces et certains propos de cette bande tumultueuse, j'ai tout lieu de penser que la cour y avait aussi ses partisans.

Le cabinet du roi n'étant pas assez vaste pour contenir tous les députés, une partie resta dans la chambre qui le précédait, et dont la porte était ouverte à deux battants. Nous étions excédés de fatigue : je m'assis. Un huissier ne vint-il pas gravement

me signifier que j'eusse à me lever, parce que je n'avais pas les titres nécessaires pour m'asseoir dans cette pièce! Je fis sentir à ce pauvre homme combien il prenait mal son temps, et je le renvoyai.

Je reviens au mouvement dont il s'agit ici. J'ignore, je le répète, quels étaient au juste tous ses éléments et ses divers instigateurs. Je dirai seulement que le 6 au matin les partisans de M. d'Orléans dans l'Assemblée étaient furieux contre ce prince, lorsqu'ils apprirent qu'il avait consenti à les abandonner et à se retirer en Angleterre. Menou, avec lequel j'eus un long entretien, me tint sur son compte le langage du dépit et du mépris les mieux caractérisés.

Avant d'aller plus loin, je dois faire connaître un membre de l'Assemblée constituante, dont je tiens un fait précieux, et avec lequel je fus intimement lié. — D'André, conseiller au parlement de Provence, était un homme très-singulier. Les traits d'un nègre formaient son visage noir. Ses lèvres étaient grosses, son nez était écrasé, l'emboîtement de ses pieds était également celui de la race africaine. Un extérieur épais, un corps pesant, annonçaient un esprit peu subtil et peu d'habileté dans les affaires. Mais ces dehors, tout à fait trompeurs, ne servaient qu'à lui donner encore plus d'influence sur les délibérations. Comment supposer qu'un homme aussi lourd, aussi rond, eût un but différent de celui où il paraissait vouloir arriver? Il parlait avec toute la facilité habituelle aux hommes du pays où il était né; mais avec un tel laisser-aller, un tel éloignement de toute prétention, enfin avec une naïveté si séduisante et en même temps avec tant de clarté et de précision, que

le plus souvent, et surtout dans les derniers temps. il amenait sans efforts l'Assemblée à ses avis. Sa conversation était singulièrement attrayante. Nous nous recherchions sans cesse, quoique nos opinions ne fussent pas en tout les mêmes. Il aimait la liberté, mais il était également l'homme de la cour; aussi je ne lui accordais sur certains points qu'une confiance très-limitée. Je le lui disais tout simplement. Il avait, au reste, des qualités précieuses. Son commerce, très-instructif et très-amusant, avait un tel charme pour moi, que, malgré la dissidence de notre conduite politique et notre longue séparation, j'ai toujours conservé pour lui un véritable attachement. Lors de la première rentrée des Bourbons, il fut mis à la tête de la police. Il s'informa de moi à l'un de nos anciens collègues, et le pria de se charger pour moi des témoignages de son amitié. Je vis avec plaisir qu'il ne m'avait pas oublié.

Voilà l'homme; voici maintenant le trait que je tiens de lui.

On connaît cette fameuse séance royale à la fin de laquelle le roi ordonna aux trois ordres de se séparer et aux communes de se retirer. Les deux ordres privilégiés obtempérèrent à l'injonction. Les députés des communes, déjà constitués en Assemblée nationale, s'y refusèrent et rendirent ces décrets fameux qui ont tant illustré cette assemblée. On se rappelle aussi cette célèbre réponse de Mirabeau au grand maître des cérémonies, qui nous sommait de nous retirer. Cette réponse, me dit d'André, ayant été rapportée à la cour par M. de Brézé, il fut donné ordre à deux ou trois escadrons des gardes du corps de marcher sur



l'Assemblée et de la sabrer, s'il le fallait, pour la dissoudre. Et certes, les députés, dans un pareil moment, se s'raient tous laissé égorger plutôt que de bouger. Au moment où cette troupe avançait, plusieurs députés de la minorité de la noblesse étaient rassemblés sur une terrasse attenant, si je me le rappelle bien, au logement de l'un des Crillons. Ils étaient encore dans leur grand costume. Il y avait, entre autres, les deux Crillons, d'André, le marquis de Lafayette, les ducs de Larochehoucauld, de Liancourt, etc., tous dans les opinions de Necker, voulant l'établissement d'un gouvernement constitutionnel à l'anglaise, avec la branche régnante de la dynastie. Lorsque d'André vit les gardes du corps s'avancer pour exécuter l'ordre dont je viens de parler : « Eh quoi ! » s'écria-t-il, « aurions-nous la lâcheté de laisser égorger sous nos yeux, et sans aucune démarche vigoureuse pour en empêcher, des hommes qui nous donnent un si bel exemple de fermeté et de dévouement ! Marchons au-devant des escadrons, et sauvez les députés des communes ou périssons avec eux. » Ils partent tous à l'instant ; ils barrent le chemin au détachement, enfoncent leurs chapeaux empanachés, mettent l'épée à la main et déclarent au commandant qu'il leur passera sur le corps à tous avant qu'il parvienne aux députés des communes ; que c'était à lui à juger des conséquences. Le commandant répond d'abord qu'il ne connaît que ses ordres, et fait un mouvement pour se porter en avant et leur passer sur le corps. Mais ces braves gens étant restés inébranlables à l'approche de cette cavalerie, le commandant n'osa aller plus loin ; il retourna

au château rendre compte de ce qui s'était passé, et demander de nouveaux ordres. La cour, effrayée, irrésolue, donna l'ordre de rétrograder. Le fait est notoire, et je n'ai aucun doute sur les détails. D'André n'est ni imposteur ni fanfaron, et tous les hommes que je viens de citer étaient capables de toutes sortes de grandes et belles actions.

Malgré nos disputes politiques, nous fîmes sur le point, d'André et moi, d'entreprendre en commun de hâter l'achèvement de la constitution de 1791, et la clôture de l'Assemblée constituante. Divers partis s'en étaient emparés : il n'y avait plus d'ensemble ; sa continuation aurait fini par la faire tomber dans le mépris, après avoir joui d'une si haute considération et si bien méritée.

Un jour je lui représentai avec force cette situation. « J'en suis frappé comme vous, » me répondit-il. « Mais quel parti prendre? — Tous les articles « de la constitution, » lui dis-je, « sont décrétés « par l'Assemblée. Il ne s'agit plus que de les coor- « donner et de les lier entre eux. Le comité de con- « stitution, je ne puis concevoir pourquoi, ne s'occupe « nullement d'un objet aussi pressant. Si vous voulez, « nous prendrons ce soin-là nous-mêmes. Notre travail « fait, nous le présenterons à l'Assemblée, qui l'adop- « tera ou qui forcera son comité de constitution à lui « présenter immédiatement un travail analogue, ce « qui remplira toujours notre objet. — Je suis par- « faitement de votre avis, » me dit d'André, et nous fîmes sur-le-champ nos dispositions pour remplir ce but. « Maintenant, » ajouta-t-il, « je vais vous « dire confidentiellement quelle est la cause du retard

« qu'apporte à sa tâche le comité de constitution. C'est  
« la situation dans laquelle chacun de ses membres et  
« des membres influents de l'Assemblée va se trouver.  
« Avant d'abdiquer la puissance législative, chacun  
« voudrait s'assurer une existence qui l'empêchât de  
« retomber dans la vie privée. On voudrait enfin s'as-  
« surer les places à grand crédit et à gros revenus. »  
— Il s'était tenu sur cet objet plusieurs réunions  
secrètes, dont d'André avait été membre. Il m'assura  
que Lafayette était un de ceux qui avaient montré le  
plus de désintéressement et d'amour vrai pour la  
liberté et pour une bonne constitution qui la consoli-  
derait. Il ajouta que, quant à lui, il ne voulait aucune  
place dans le gouvernement; que son parti était pris,  
et qu'il allait lever un magasin d'épicerie, ce qu'il fit  
en effet, mais pour peu de temps, puisqu'il fut obligé  
de s'expatrier au 10 août 1792. Quoi qu'il en soit,  
nous allions nous mettre ardemment à la besogne,  
quand le comité, blessé dans son amour-propre, pré-  
senta enfin son travail définitif.

Avant d'en finir sur l'Assemblée constituante, je  
dirai deux mots du club des Jacobins. Cet instrument  
de révolution, devenu terrible dans ses effets, n'a dû  
son origine ni au club breton ni à une faction parti-  
culière, comme on le croit communément. Le club  
breton n'avait point survécu à notre translation de  
Versailles à Paris. Mais après cette époque, le parti  
aristocratique nommait le bureau le plus ordinaire-  
ment, parce qu'il avait des réunions où l'on conve-  
nait de ceux qu'on y devait porter. Ce fut alors que les  
députés francs-comtois, des députés angevins, comme  
Leclerc, Pilastre et moi, et quelques autres consti-

tuants, hommes droits et bien intentionnés, pensèrent à faire des réunions de leur côté, pour assurer le bureau aux patriotes. Ils choisirent pour cela une salle basse de l'ancien couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré, dans laquelle, dit-on, s'étaient tenues les premières assemblées de la Ligue. Notre première réunion eut lieu un dimanche matin. Nous n'étions que quinze ou vingt députés. On n'y reçut d'abord aucun étranger. Mais bientôt les Lameth et leurs amis s'y trouvèrent en force et y introduisirent une foule d'intrigants et d'ambitieux. Ceux-ci furent d'abord leurs instruments, puis ensuite, poussant leurs vues plus loin, ils les dépopularisèrent eux-mêmes, pour être dépopularisés à leur tour. A la fin, pour remédier, autant que possible, à un tel désappointement, ils tâchèrent de dissoudre les Jacobins en fondant un autre club aux Feuillants, composé d'autres éléments et de tous les membres des Jacobins qu'ils pourraient faire désertter. Ce fut un appelé Gilles, ancien chef d'office chez M. de Conti ou M. d'Orléans, qui fut chargé de ménager ce changement. Cependant le club des Feuillants ne prit aucune consistance, et les Jacobins n'en devinrent que plus outrés. Leur club fut bientôt un antre de bêtes féroces, qui a perdu la cause de la liberté par ses atrocités et ses fureurs, et j'atteste que longtemps avant qu'il en fût ainsi, mes amis et moi nous avons cessé de mettre le pied dans ce funeste tripot.

Une remarque qui me revient dans ce moment, c'est que tous les ambitieux de l'Assemblée constituante me disaient chaque jour avec un ton de sincérité qui aurait pu en imposer aux gens qui ne les

auraient pas connus, qu'après la session ils refuseraient tout emploi, quel qu'il fût. à moins cependant qu'on ne voulût les faire juges de paix dans leur village. — Bonaparte tenait précisément les mêmes discours à M. Thouin, à Montebello. Les hommes sont partout les mêmes, et l'ambition et la fausseté marchent toujours de compagnie.

### III.

L'ANJOU PENDANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — CAUSES  
DE LA GUERRE DE LA VENDÉE. — MISSIONS PATRIOTIQUES.

Ma conduite dans l'Assemblée constituante. je ne crains pas de l'affirmer, fut toujours dirigée, comme toute ma carrière politique, par l'amour du bien public. Je n'y portai ni haine, ni affection. ni esprit de parti. Mes fautes, quelque grandes et quelque nombreuses qu'elles aient pu être, n'ont jamais été que des erreurs. Je donnais tout mon temps aux affaires. et dans les intervalles de repos. je ne cherchais mes délassements que dans ma famille et au sein de mes amis. Je ne me liai avec aucun chef d'opinion; je gardai la plus grande indépendance dans les miennes. et pour qu'il en fût toujours ainsi, je ne consentis jamais à dîner chez personne autre que mes intimes amis, pas même chez les ducs de Laroche-foucauld et de Liancourt, malgré leurs pressantes invitations et la profonde vénération que j'avais pour eux. Une seule fois seulement je dînai chez Necker. et une autre fois chez Duport, le conseiller au parle-

ment, qui avait réuni chez lui, dans un dîner, tous ceux de ses collègues qu'il croyait avoir quelque influence, pour leur communiquer un plan d'ordre judiciaire qu'il présenta ensuite à l'Assemblée, laquelle, à mon grand regret, ne l'accepta pas.

L'Assemblée constituante ayant terminé sa session, nous songeâmes, ma femme et moi, à quitter la rue des Orties, butte des Moulins, où nous avons toujours demeuré, dans un hôtel garni tenu par d'assez bonnes gens appelés Ménil. Mais nous fûmes retenus pendant plusieurs jours par une indisposition de notre fille Clémentine. Je me souviens que cet incident me donna le loisir d'aller, pour la première fois, visiter la célèbre vallée de Montmorency, que je devais habiter plus tard. J'étais avec M<sup>me</sup> Guillebert. M<sup>lle</sup> Louise Thouïn, aujourd'hui M<sup>me</sup> Leclerc, Leclerc et notre ami Van Spaendonck. Nous passâmes une journée délicieuse.

Nous quittâmes Paris avec l'unique mais bien amer regret de nous séparer de notre bon ami de Buire et des siens, et de l'excellente famille Thouïn, et cela sans l'espoir de nous revoir jamais, ni les uns ni les autres. Nous arrivâmes à Angers, après deux ans et demi d'absence, en suivant, depuis Orléans, les bords enchantés de la Loire.

Pilastre, Leclerc et moi, nous avons été nommés membres du conseil général du département. Le comte d'Houlières, qui, quoique noble, fut toujours patriote, et patriote pur, laissait la place de maire d'Angers vacante par sa nomination de député à l'Assemblée législative. On me fit l'honneur de m'appeler à cette place. Je ne crus pas devoir l'accepter,

Pilastre étant, à mes yeux, beaucoup plus en état que moi de la remplir. J'engageai, en conséquence, les citoyens qu'on avait députés vers moi pour me presser d'accepter à faire tomber leur choix sur lui, comme parfaitement capable d'administrer cette ville importante. Ils ne furent pas trompés dans l'idée que je leur avais donnée de sa droiture et de ses talents. De grandes vues, une grande capacité, un désintéressement parfait, une égale impartialité et une application au travail que l'heure du repas et du sommeil interrompait à peine, signalèrent sa courte mais fructueuse administration. Élu député à la Convention, il laissa la ville dans un état très-prospère.

Angers, comme toutes les villes de France, avait son club ; j'y fus admis. Pilastre le fut aussi ; mais il n'y assista pour ainsi dire pas. Ses fonctions municipales prenaient tout son temps. Leclerc s'était retiré dans son bien de Chalennes-sur-Loire. Il y commandait la garde nationale, qu'il avait très-bien exercée et très-bien disciplinée. Je fus, en quelque sorte, l'orateur du club d'Angers. J'étais presque toujours chargé d'y pérorer lorsqu'il y avait quelque solennité. Je n'y ai, au surplus, jamais fait usage de mes faibles talents que pour y prêcher l'amour de l'ordre, des lois et de la liberté, pour y inspirer des sentiments d'humanité et de justice, pour porter enfin les citoyens au strict exercice de toutes les vertus domestiques et publiques, et pour leur faire sentir qu'il n'y a de patriotisme solide que celui qui a pour base une austère vertu et une raison éclairée.

Cependant les nobles et les prêtres, naturellement ennemis les uns des autres, mais alors égale-

ment frappés dans leur puissance et dans leurs intérêts, avaient senti le besoin de réunir leurs efforts pour faire rebrousser la révolution dans son cours. Ils se liguèrent fortement pour se soumettre de nouveau le tiers état et recouvrer leurs antiques et injustes privilèges. La Vendée fut choisie particulièrement pour fanatiser le peuple et le porter, contre l'évidence de ses propres intérêts, à se soulever en leur faveur. Un peuple dont l'imagination est triste, le tempérament mélancolique, les affections profondes, l'ignorance extrême, le caractère énergique, le courage toujours inébranlable, bien que froid ou impétueux suivant le besoin du moment; un peuple vivant de mauvais pain, se désaltérant avec l'eau du fossé, endurci par un travail pénible, insensible à toutes les privations; habitant, celui du Bocage, un pays couvert d'arbres, de haies élevées et impénétrables, de genêts épais, coupé de larges fossés et de profonds ravins où mugissent pendant l'hiver des cours d'eau souvent dangereux, et, celui du Marais, une contrée divisée de toutes parts par de larges et profonds canaux, qu'on ne peut franchir, pendant l'été, qu'avec l'habitude de les sauter avec autant de force que d'agilité, tandis que tout est couvert d'eau pendant l'hiver; un tel peuple, dis-je, et un tel pays étaient tout à fait propres à favoriser les commencements de l'entreprise. Cependant un peuple bon, comme le peuple vendéen, et en même temps franc, moral, sobre, énergique et courageux, est éminemment fait pour la liberté, et l'on doit s'étonner d'abord de le voir se lever avec un pareil zèle et braver les plus grands maux qui puissent affliger l'espèce



humaine, pour conserver le despotisme royal et les prérogatives des nobles, de l'insolence, de la dureté et de l'injustice desquels il avait tant à se plaindre. Cette contradiction n'est qu'apparente. Dès les premiers moments de l'Assemblée constituante, les habitants du département de la Vendée se sentirent électrisés pour la liberté, et nulle part, sans les prêtres, elle n'aurait eu de plus braves et de plus zélés défenseurs. Mais lorsqu'on eut exproprié l'ancien clergé et créé un clergé constitutionnel, leurs prêtres leur déclarèrent que la religion était détruite jusque dans ses fondements, qu'il fallait relever les anciens autels par la force et renverser les nouveaux, qu'il y allait de leur salut éternel, que tel était l'ordre de Dieu. Les prêtres ne manquèrent pas de leur montrer, comme une conséquence nécessaire de cet ordre, l'obligation de soutenir la noblesse dans le recouvrement de ses anciens droits, et de maintenir l'autorité absolue du roi, choses sans lesquelles la religion ne pourrait subsister. Ces hommes grossiers, ayant toujours vu jusqu'alors coexister leur clergé, la noblesse et l'autorité absolue des rois, ignorant que dans plusieurs États purement démocratiques, comme dans les petits cantons suisses, la religion catholique, apostolique et romaine était exclusivement professée, se laissèrent aisément persuader que pour ravoïr leurs bons prêtres rentés, dotés et maîtrisant comme ci-devant, il fallait rétablir l'ancien régime en entier. Ce n'est donc que subsidiairement que les Vendéens ont soutenu la noblesse et le trône absolu; sans cela, ces hommes généreux n'en eussent, certes, jamais été les champions. Ce qui le prouve, c'est que tous les paysans de la

religion réformée, et même beaucoup d'individus et de communes catholiques, se sont battus pour la liberté avec le même courage et le même caractère que la plupart des catholiques se sont battus pour la cause opposée. Ajoutez à cela, qu'à bien peu d'exceptions près, tous les bourgeois catholiques, plus éclairés que les paysans, ont été patriotes, ainsi que les bourgeois protestants. Enfin, depuis que l'influence des prêtres, usée dans la Vendée par le temps et par leurs propres jongleries, y a singulièrement diminué, ce département n'a choisi pour ses députés que des amis très-prononcés de la liberté; tels sont aujourd'hui MM. Manuel, Bignon (qui a opté pour le Haut-Rhin), Perreau, Esgonière, Marchegay de Lousigny et David. Ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que ces deux derniers sont protestants. MM. Manuel, Perreau et Esgonière, seuls députés en 1818, ont reçu chacun une médaille d'or frappée en leur honneur et d'un très-grand diamètre. La souscription faite dans le département pour en couvrir les frais s'est élevée à environ 5,000 francs, et a été remplie presque aussitôt qu'ouverte. C'est une digne récompense du zèle avec lequel ils ont combattu, pendant les sessions de cette époque, pour la cause de la liberté. Je le répète donc : si les nobles n'avaient eu les prêtres pour appui, la Vendée n'eût jamais acquis sa déplorable célébrité.

Quoi qu'il en soit, les manœuvres employées pour soulever la Vendée s'étendirent sur la partie sud-ouest de Maine-et-Loire (surtout dans la contrée qu'on nomme les Mauges), sur la partie méridionale de la Loire-Inférieure, et sur la partie occidentale des Deux-

Sèvres. Ces trois contrées, contiguës à la Vendée, participent à la nature de son bocage et au caractère de ses habitants, avec des modifications, néanmoins, assez fortes. L'orage s'annonça d'abord par un silence qui en est souvent le précurseur ; une énergie passive pour empêcher l'exécution des lois se manifesta de tous côtés. Bientôt, pour accoutumer le peuple à se réunir en grandes masses, on le poussa à faire divers pèlerinages, qui produisirent graduellement et périodiquement des rassemblements de douze et quinze mille personnes. Dans la partie de Maine-et-Loire, ce fut d'abord à Bellefontaine, riche abbaye de Feuillants, à une lieue et demie de Beaupréau, que se firent les premiers pèlerinages ; mais l'administration départementale parvint à les dissiper et à en arrêter le cours. Ils se portèrent alors sur une chapelle isolée, consacrée à la Vierge, dans la commune de Saint-Laurent, près Chalennes-sur-Loire. L'administration fit abattre la chapelle et enlever l'image ; les paysans prétendirent la voir dans le même lieu, au sommet d'un vieux chêne rabougri, creux et étêté.

Ce fut dans ces circonstances qu'un certain nombre d'amis de la liberté résolurent d'aller faire des missions patriotiques en divers cantons des Mauges. Pour cet effet, les patriotes des différents endroits se donnaient rendez-vous à jour nommé d'une mission patriotique à l'autre, en désignant le lieu où se tiendrait la prochaine assemblée. Aussitôt qu'on y était réuni, on nommait un président ; je le fus toujours jusqu'au moment où je fus appelé à Orléans, comme je le dirai ci-après. Ce fut alors Leclerc qui fut constamment nommé ; Pilastre restait à sa mairie.

L'objet de ces missions patriotiques était de détruire les calomnies qu'on répandait contre les patriotes, les fausses idées que l'on donnait aux habitants des campagnes, de la révolution et des principes d'après lesquels elle s'était opérée; de leur faire sentir les avantages qui en devaient résulter, surtout pour eux, etc. Nous prêchions l'exécution des lois, et nous commençons par donner l'exemple du respect qu'on leur doit. Nous ne nous rassemblions en club, nous ne plantions l'arbre ou l'étendard de la liberté, qu'après nous être présentés aux autorités locales et en avoir obtenu la permission par écrit. Deux de ces courses furent accompagnées de quelques circonstances particulières qui m'engagent à en rendre compte; elles donneront une idée des autres.

La première réunion se fit à Beaupréau. Les patriotes d'Angers (j'étais du nombre) prirent en passant ceux de Chalonnae, à la tête desquels était mon ami Leclerc. Nous partîmes de Chalonnae à cheval, au nombre de huit ou dix, tous en habit de garde national, armés seulement de ce sabre court qu'on nomme briquet; un seul, je crois, nommé Aubrunier, tête un peu chaude, avait des pistolets. Notre chemin était de passer par Saint-Laurent, et précisément devant la chapelle dont je viens de parler plus haut et qui venait d'être démolie par l'ordre de l'administration. Les moellons qui en provenaient étaient entassés sur les bords fort élevés d'un chemin creux, formant une espèce de ravin, par lequel il fallait nécessairement passer. En arrivant à ce défilé, nous vîmes tous les champs environnants couverts d'une foule immense de paysans et d'habitants des bourgs, de

tout âge et de tout sexe, au nombre certainement de plus de huit mille, tous en contemplation et tournés vers le chêne sacré; les uns étaient à genoux, les autres debout, et chacun prétendait y voir la petite vierge en pierre blanche, qui était venue, disaient-ils, s'y placer, en plein jour, aux yeux de tout le monde. En tête de la bande de pèlerins de chaque paroisse était un cierge énorme, porté en bandoulière avec le secours d'un drap, par un homme des plus vigoureux, et qui, néanmoins, suait à grosses gouttes. Quiconque passait en cet endroit, dans le moment d'un rassemblement, était forcé de se prosterner et de proclamer qu'il voyait la petite vierge voltiger de branche en branche; quiconque se refusait à cet acte insensé était forcé de rebrousser chemin, souvent très-maltraité, comme un ennemi de Dieu et des hommes. Qu'on juge d'après cela de la confiance qu'on doit avoir dans tous les témoignages et tous les procès-verbaux recueillis sur les miracles, les sorciers, les revenants, dans les siècles passés! Il n'y avait certainement parmi ces malheureux qu'un petit nombre d'imposteurs; le reste était guidé par la peur ou devenu visionnaire de bonne foi, par l'entraînement d'une imagination qu'échauffaient les discours et les manœuvres des prêtres. Au moment où nous nous présentâmes à l'entrée du chemin creux, il éclata dans cette nombreuse assemblée un murmure général et un mouvement que je ne puis mieux comparer qu'à celui d'une fourmilière agitée. Aussitôt une quantité d'hommes, armés de gros bâtons, nous barrent le chemin, et les deux talus se garnissent d'un bout à l'autre de vigoureux paysans, qui se saisissent des matériaux sacrés de la

chapelle renversée. On nous menace, avec d'affreux jurements, de nous exterminer si nous ne consentons à rétrograder. Nous répondîmes avec sang-froid que nous ne venions point troubler leur assemblée ; qu'eux, au contraire, ils troublaient l'ordre public en interceptant des chemins que tout le monde avait le droit de parcourir ; qu'en conséquence nous passerions de gré ou de force ; qu'au surplus nous ne porterions pas le premier coup, mais que, s'ils le portaient eux-mêmes, nous vendrions notre vie aussi cher qu'il nous serait possible, parce que nous étions résolus de passer ou de périr. Au même moment Aubrunier met le pistolet au poing et la petite troupe le sabre à la main, et nous poussons nos chevaux en avant. Notre résolution leur imposa, et nous en fûmes quittes pour d'affreuses imprécations. Nous pouvions facilement être exterminés, sans défense possible, dans ce défilé. Il y avait parmi ces pèlerins des gens de vingt-cinq lieues de là.

Nous arrivâmes à Beaupréau le soir. Le lendemain matin, après avoir rempli les formalités exigées par les lois, nous tinmes notre assemblée civique. Il s'y réunit beaucoup de patriotes de Beaupréau et des environs, de Cholet, de Montrevault, de Mortagne, etc. Nous nous rendîmes, à l'issue de la séance, au collège, où nous saluâmes le principal. Je lui demandai, au nom de la société, la permission de promener l'étendard de la liberté sur la terrasse et d'y haranguer la jeunesse. Je l'assurai qu'il n'avait à craindre rien de déplacé. Cette permission nous fut accordée, d'assez mauvaise grâce à la vérité. J'eus la précaution de m'informer de M. le principal si la

demande d'un congé serait accordée. Il répondit négativement; selon lui, ce congé aurait blessé le règlement. Je l'assurai que, dans ce cas, la demande ne serait pas faite, parce que nous voulions qu'il ne fût rien fait ni rien dit qui pût diminuer le respect et l'attachement que lui devaient ses élèves; qu'ainsi nous ne le mettrions point dans le cas de refuser une chose toujours très-agréable aux écoliers. Nous fîmes donc le tour de la terrasse en grand cortège, et je prononçai un discours tel que les pères et les maîtres les plus austères auraient pu me le dicter eux-mêmes. L'obéissance la plus respectueuse envers eux, l'application à l'étude furent mes principaux textes. Nous nous dispersâmes ensuite, en attendant le dîner.

Le rassemblement fanatique que nous avons trouvé la veille, après avoir passé la nuit dans les champs autour de l'idole imaginaire, s'était disloqué dans la matinée, et une colonne de sept ou huit cents pèlerins traversa Beaupréau pour s'en retourner. L'un de nous, appelé Hulin, et qui était mon parent, se promenait seul hors de la ville, au delà du pont. Les processionnaires, passant par là, l'assaillirent avec des pierres et des bâtons; il se défendit avec son sabre. Le bruit se répandit cependant dans Beaupréau qu'un des nôtres était aux prises au delà du pont avec sept ou huit cents fanatiques; nous y courûmes tous, et toute la cohue se dissipa. Seulement nous saisîmes un jeune garçon et une jeune fille de Tillers, que nous obligeâmes à se présenter devant le juge de paix. Il résulta de leurs réponses aux questions qu'il leur fit, que ces deux jeunes gens étaient seulement voisins et non parents; qu'ils n'avaient

pour les accompagner ni père, ni mère, ni oncle, ni tante; qu'il y avait dans la bande une quantité de jeunes filles, ainsi seules avec des garçons; qu'il y en avait de vingt-cinq lieues; que leurs prêtres les exhortaient, les forçaient même en quelque sorte à faire ce pèlerinage à la vierge de Saint-Laurent, qu'ils réglèrent le jour du départ, celui du retour, etc.; mais que jusqu'alors ils n'étaient point eux-mêmes du voyage. Bory, le juge de paix, qui était mon parent, leur fit une sévère réprimande sur leur imprudence, leur donna les avis les plus paternels, et, après les avoir bien fait boire et manger, les renvoya.

J'allai, dans la journée, rendre mes devoirs au docteur Brunet, mon parrain, et à sa respectable compagne; ils refusèrent de me recevoir. Pénétré d'attachement et de respect pour eux, comme je le devais, j'en fus profondément affligé.

Cependant, tandis que nous nous propositions de passer tranquillement la nuit à Beaupréau, on complotait de nous y égorger pendant notre sommeil. Ce projet fut caché à mon parrain. On savait qu'il était incapable de laisser exécuter un aussi odieux massacre sans y mettre toutes sortes d'obstacles. Si son énergie naturelle lui faisait embrasser chaudement le parti qu'il croyait le meilleur, l'élévation de son âme et ses lumières l'auraient fait reculer devant l'ombre d'un crime et le rendaient l'ennemi décidé de la guerre civile, dont il n'ignorait pas les épouvantables résultats. Heureusement le dessein des fanatiques parvint à la connaissance d'un riche fabricant de Saint-Macaire, bourg voisin, et que j'avais connu au collège de Beaupréau dans ma jeunesse. Il fit tout



ce qu'il put pour détourner les chefs du complot de leur odieux projet. Il leur fit remarquer qu'indépendamment de l'horreur que devait inspirer une pareille atrocité, ils exposaient leur ville à être saccagée, parce que les gardes nationales d'Angers, Cholet, Saint-Florent, tomberaient sur le lieu où l'on aurait égorgé si lâchement leurs concitoyens, et exerceraient de cruelles représailles. Ce bon citoyen, qui n'ignorait pas que les grandes passions et le fanatisme en particulier ne pouvaient souvent être arrêtés par aucune crainte, ni par aucune considération, ne se contenta pas de cela; il retourna à Saint-Macaire et dépêcha en diligence un domestique à Cholet, afin de prévenir le lieutenant de gendarmerie Boisard, qui avait là, sous ses ordres, vingt-cinq ou trente cavaliers de Royal-Roussillon, du danger dans lequel nous nous trouvions. Boisard part sur-le-champ et arrive à Beaupréau à dix heures du soir, au moment où nous allions nous mettre au lit. Cette arrivée subite déjoua tous les projets d'égorgements que Boisard nous fit connaître en arrivant.

Le lendemain, dans la matinée, mon vénérable parrain, le docteur Brunet, vint à mon auberge me rendre la visite que je lui avais faite la veille et qu'il avait refusé d'accepter. Il me prêcha beaucoup sur les principes politiques et religieux que j'avais adoptés. Je les défendis franchement et avec toute la force dont j'étais capable, mais toujours avec l'expression de l'amour et du respect dont j'étais pénétré pour lui, et celle de la vive affliction que j'éprouvais de ce qu'il rompait avec moi et de ce qu'il me défendait pour l'avenir d'aller lui présenter mes hommages,

ainsi qu'à sa femme. Hélas! c'était pour la dernière fois que je voyais ce digne parent. Pendant la guerre civile, il fut assassiné sur le pas de sa porte par un général Grignon, riche fermier du pays, qu'il avait tiré d'une maladie mortelle, en exposant sa propre vie pour aller, lui, vieux, infirme, par d'affreux chemins et un hiver rigoureux, le soigner dans cette maladie. Cependant, je l'ai déjà dit, le docteur Brunet s'était toujours opposé à la guerre de la Vendée, qui, certes, n'épouvantait pas son courage (aucun homme n'en eut plus que lui), mais qui répugnait à son cœur et à sa raison. Quant à Grignon, il est du nombre de ces misérables qui ont déshonoré la cause de la liberté et l'ont perdue par les horreurs et par les extravagances auxquelles ils se sont livrés en son nom.

Avant notre départ pour Chalennes, qui eut lieu dans cette matinée, nous donnâmes à déjeuner au lieutenant Boisard et aux cavaliers de Roussillon, et nous nous séparâmes en nous donnant un nouveau rendez-vous à Chemillé, bourgade ou petite ville de la même force que Beaupréau. En retournant à Chalennes, nous ne rencontrâmes aucun adorateur de l'image de la vierge de Saint-Laurent; ce n'était pas jour de réunion. Je l'ai déjà dit, le trône que s'était choisi la reine du ciel était un misérable petit tronc d'arbre creux, qui n'avait presque plus que l'écorce. Nous résolûmes de le renverser, dans l'espérance que ce chicot une fois abattu, il n'existerait plus de motif de rassemblement. Nous aperçûmes dans un champ voisin un paysan qui abattait un arbre. Nous allâmes lui demander d'abattre celui dont il s'agit, en

lui offrant de le payer généreusement. Mais il nous représenta qu'il était un homme perdu s'il faisait ce que nous désirions, ou même s'il nous prêtait volontairement ses outils, attendu que les rassemblements procuraient de très-gros bénéfices au curé de Saint-Laurent, au chirurgien Cady, devenu célèbre depuis dans les armées catholiques et royales, aux cabaretiers, aux marchands, etc., qui, tous, tant qu'ils étaient, ne croyaient pas plus que lui, qui nous parlait, en l'image de la Vierge, mais qui n'en étaient pas moins disposés à assommer comme sacrilège quiconque essaierait de tarir la source de leurs abondantes récoltes. « Mais il y a un moyen de vous satisfaire, » ajouta-t-il, « auquel je me prêterai avec plaisir. Prenons-nous de querelle, vous pour m'enlever mes outils, moi pour les retenir. » — Les choses ainsi réglées, les cris, les menaces se font entendre de part et d'autre; les gestes les plus furieux les accompagnent; tous ceux qui pouvaient voir ou entendre la dispute devaient alors trouver tout naturel qu'étant les plus forts, nous eussions saisi la cognée de notre homme malgré ses efforts pour la retenir. Armés de l'instrument tranchant, nous jetâmes, en effet, le fameux chêne à bas, et pour mettre d'autant plus le bûcheron à l'abri des mauvais traitements des fripons du bourg de saint Laurent, nous lui criâmes avec de grosses injures d'aller reprendre sa cognée s'il le voulait. Cependant la raison n'y gagna rien. Les promoteurs et les soutiens de ces funestes et indécentes pèlerinages, précurseurs de la guerre civile, prétendirent faire voir la divine image dans un buisson voisin du chêne abattu et coupé en mor-

ceux, et la multitude les crut, tant la superstition a d'empire sur des esprits ignorants et prévenus. Le premier devoir de ceux qui gouvernent les peuples est donc de les éclairer et de chercher à perfectionner leur raison; leur métier est de faire le contraire. Ils connaissent fort bien leur devoir; mais, suivant l'expression de Labruyère, ils ne font que leur métier.

Notre réunion patriotique à Chemillé fut nombreuse et même brillante; car dans ce foyer d'aristocratie et de superstition, il y avait néanmoins plusieurs familles très-aimables qui se réunirent à nous. Dans l'après-midi, il fut question de promener en grand cortège par la ville le drapeau tricolore; on proposa de le faire porter par les jeunes demoiselles, qui étaient de la fête avec leurs parents. Cette galanterie ne me parut pas à sa place. Je m'y opposai, et je fis substituer un vieillard à cheveux blancs, aussi respectable par son estimable conduite dans tout le cours de sa vie que par son âge. Je fis en même temps attacher au drapeau des rubans aux trois couleurs, tenus à la main par toutes les jeunes filles qui environnaient ainsi le vieillard. La touchante réunion de cet homme vénérable, objet de l'estime publique, avec ces jeunes personnes décentes et bien élevées qui l'entouraient avec respect, m'inspira un discours qui produisit un effet extraordinaire.

Le cortège se mit en marche avec une tenue si mesurée, un enthousiasme si vrai, des chants et des discours où régnait une morale si pure et si touchante, que notre bande se grossissait à chaque pas non-seulement de ceux qui balançaient entre les deux partis, mais encore d'un grand nombre de ceux qui

étaient du parti contraire; tous, au reste, convenaient que leurs prêtres les avaient bien trompés sur les principes et sur la conduite des amis de la liberté. La soirée était superbe : au moment où le cortège arriva sur les ruines de l'ancien château féodal, j'en pris l'occasion de faire un discours où je n'oubliai pas le parallèle du régime féodal et de celui de l'égalité. Les cris répétés mille fois de *Vive la liberté! vive l'égalité!* s'élevèrent jusqu'au ciel. Des salves de deux petites pièces de canon se mêlèrent à ces acclamations; l'enthousiasme n'eut plus de bornes. Patriotes et aristocrates se confondirent; tout Chemillé se rendit autour des halles où le drapeau tricolore fut planté. On illumina brillamment le tour de la place, et dans ma qualité de président du club ambulante, je pérorai encore une troisième fois, toujours en tâchant d'élever les âmes, de calmer les passions et d'honorer la liberté en la basant sur le constant exercice de la vertu. Une croisée de la maison du bon M. Trublet, notaire du lieu, fut ma tribune aux harangues. M. Trublet, dont la femme et les filles étaient fort aimables et bien élevées, avait rassemblé chez lui toute la jeunesse de la ville; il nous donna un bal très-agréable, et toute la population, enivrée de joie, se livra également sur la place et sous la halle au plaisir de la danse, sans qu'il survint le moindre désordre.

Le lendemain, nous quittâmes Chemillé au milieu des adieux les plus fraternels. Cependant, les conversions que nous y avons faites ne furent pas de longue durée. Les prêtres s'emparèrent de nouveau du terrain, lorsque nous ne fûmes plus là pour le leur dis-

puter; ce lieu était un poste important pour eux dans la guerre civile qu'ils préméditaient.

Chemillé fut pour moi le terme des missions patriotiques. Je fus appelé à Orléans en qualité de juré près la haute cour nationale. Mon ami Leclerc, qui m'avait si puissamment aidé à faire régner l'ordre et la décence dans nos réunions, à y maintenir un esprit de conciliation et de concorde, me succéda dans ma qualité de président du club ambulante. Mais remontons un peu plus haut.

J'ai dit que j'avais été membre de l'administration départementale; je fus envoyé par cette administration avec un de mes collègues, nommé Villiers, et en qualité de commissaire, pour effectuer la réunion de plusieurs paroisses, décrétée par l'Assemblée législative. Cette mission faillit m'être funeste; j'y courus deux fois le risque de la vie. Ce fut d'abord à Saint-Sauveur, vis-à-vis Ancenis, où le prince de Condé avait des fiefs très-étendus. Ses agents y avaient déjà organisé cette guerre impie qui éclata l'hiver suivant; aussi, dès qu'ils furent prévenus de notre arrivée, ils firent circuler l'avis de se rendre à l'entrée de la nuit à Saint-Sauveur pour y égorger les commissaires et empêcher ainsi d'effectuer la réunion de cette paroisse à la paroisse voisine. C'était à la fin de l'hiver : les soirées étaient encore longues. Tandis que nous étions au coin du feu, fort tranquilles dans notre cabaret, causant amicalement avec deux ou trois habitants chargés de nous amuser, le lieutenant de gendarmerie Boisard s'aperçut d'un grand mouvement dans le bourg, et d'un grand rassemblement qui se formait autour de nous. Le danger était imminent, il fit par-

tir sur-le-champ pour Ancenis le gendarme qui nous accompagnait, afin d'y requérir un détachement de la garde nationale. Ce détachement passa la Loire en toute hâte et vint nous dégager d'un très-mauvais pas.

La seconde fois, le péril fut pour moi seul. Parmi les réunions décrétées était celle de Joué *sous Gonnord* avec Gonnord. Les habitants de Joué avaient fait beaucoup de démarches pour se conserver en paroisse distincte, quoique les deux bourgs ne fussent séparés l'un de l'autre que par un petit ruisseau. Ils m'avaient, entre autres, envoyé à Angers, comme leurs députés, deux ou trois coqs du village, pour me prier de faire passer leurs réclamations aux représentants de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, et de les appuyer auprès d'eux. Pour rendre son éloquence plus persuasive, la députation me présenta, au nom de ses concitoyens, un des plus beaux et des plus gros lièvres dont il eût été fait mention dans les annales du pays. Je n'ai jamais reçu de présent dans les affaires grandes ou petites; je refusai donc le lièvre, et comme messieurs les députés ne cessaient pas d'insister de la manière la plus pressante pour me le faire accepter, je leur déclarai nettement que s'ils continuaient leurs instances, non-seulement je n'appuierais pas leur demande, mais que je ne la ferais même pas passer à la députation; qu'autrement je l'appuierais volontiers, ainsi que je le fis en effet, mais sans succès, l'Assemblée législative ayant maintenu son décret. Cependant, messieurs les députés de Joué, sur mon refus d'accepter leur lièvre, allèrent le manger à l'auberge, et, de retour à Joué, ils dirent à

leurs commettants que j'avais accepté le lièvre avec grand plaisir, et qu'à sa considération je leur avais promis de les appuyer vigoureusement dans leur demande. Mais lorsque la décision définitive fut connue, les députés de Joué firent courir, dans leur bourg, le bruit que j'en étais cause et que j'avais desservi leur paroisse, loin de lui avoir été utile. Les habitants, comme on doit bien le penser, furent outrés contre moi, dans la persuasion que j'avais accepté leur présent et trahi leurs intérêts. Lorsque nous nous présentâmes, mon collègue et moi, pour faire transporter les vases sacrés de Joué à Gonnord, je fus fort surpris d'être seul l'objet des plus furieuses menaces et de voir des pierres dans toutes les mains, prêtes à être lancées sur moi. J'allais être lapidé sans rémission si nous n'eussions pas été assistés de plusieurs gendarmes, précaution que nous avons prise parce que nous savions que le régisseur de la terre de Gonnord pour M. de Cossé, marquis de Maulevrier, voulait faire insurger le pays contre nous. Je demandai au lieutenant de gendarmerie Saint-Hilaire, s'il savait pourquoi c'était sur moi seul que tombait l'animadversion publique, pourquoi des gens que je n'avais jamais offensés, hommes, femmes et enfants, voulaient absolument m'exterminer. Il me dit que cela venait de ce qu'au rapport de leurs envoyés, j'avais bien accepté le cadeau d'un certain lièvre, mais qu'après je m'étais moqué d'eux. Je rapportai alors à tout le monde les faits tels qu'ils étaient, ne voulant pas qu'on pût me croire coupable d'un méfait pareil à celui qui m'était attribué. Mais ce qui me satisfit tout à fait, c'est que le lendemain, qui



était un dimanche, l'auberge où nous étions logés à Gonnord étant, par conséquent, pleine de monde, il nous arriva des commissaires de Joué, pour un objet relatif à la réunion des deux communes. Or, à la tête des commissaires se trouvaient précisément messieurs les députés qui m'avaient été dépêchés à Angers. Au moment où ils voulurent se retirer, je les arrêtai en disant que j'avais maintenant à traiter avec eux, en présence de tout le monde, une affaire qui nous était particulière ; leur mine allongée et leur air déconcerté frappèrent dès l'abord tous les assistants. Je rappelai les faits et fis convenir mes gens qu'ils avaient en effet mangé le lièvre à l'auberge, sur mon refus de l'accepter. Je leur reprochai ensuite l'infamie de leur procédé, dont le résultat était de m'offrir à tous les yeux comme un homme vil et trompeur, et de m'exposer à la fureur d'un peuple abusé. Ma réputation fut ainsi rétablie dans l'esprit des habitants du pays. A quoi tiennent cependant les événements de ce monde ! un malheureux lièvre pouvait faire égorger un commissaire, attirer une vengeance épouvantable sur une commune entière, et faire éclater dès ce moment la guerre civile qui, un peu plus tard, a désolé ces contrées.

Pour ne plus revenir sur cette funeste guerre, je ferai encore ici quelques observations qui la concernent. M<sup>me</sup> de Staël, dans son ouvrage posthume sur la Révolution française, avance que « rien ne fait « plus d'honneur au parti royaliste que les essais de « guerre civile qu'il fit alors. » En vérité, cette femme illustre est sujette à des disparates inexplicables. Quel mélange de philosophie et de préjugés !

Je ne sais jusqu'à quel point on s'honore en faisant des essais de guerre civile, sous le prétexte mensonger de défendre le trône et l'autel, mais dans le but bien réel de maintenir d'injustes privilèges et des distinctions odieuses. Mais c'est au moins très-gratuitement que M<sup>me</sup> de Staël assure que les chefs vendéens sont considérés dans le pays même, par le parti qui leur est contraire. Ce n'est pas assurément par leur conduite qu'ils auraient mérité cette considération. Il est notoire, au surplus, que de Bonchamps est à peu près le seul qui ait mérité cet honneur. Beaucoup de ces chefs ont été haïs de leurs propres partisans, entre autres Charette, le plus renommé d'entre eux. Il s'était attiré une haine profonde de la part des siens, comme de celle de ses adversaires. Quant aux causes de la guerre, l'orgueil et l'avarice de la noblesse et du clergé en ont été les véritables. Je le répéterai encore : il n'est pas vrai, comme l'ont dit M<sup>me</sup> de Larochejaquelein et autres, que les paysans se soient insurgés spontanément pour défendre les prérogatives et les distinctions de leur chère noblesse. Je dois les disculper d'une telle stupidité. Les paysans des deux cultes furent, au commencement, les meilleurs patriotes de France, et nul autre peuple ne vit avec plus de plaisir abolir la noblesse, pour ne plus reconnaître que des citoyens ayant tous les mêmes droits, jusqu'au moment où l'on exigea imprudemment, du clergé exproprié, un serment inutile. J'ai dit plus haut comment les prêtres surent alors profiter de leur influence pour terrifier des esprits simples par la crainte de l'enfer, et les engager à contracter avec les privilégiés une alliance mon-

strueuse, dans laquelle tous leurs intérêts étaient sacrifiés à ceux de leurs ennemis naturels.

L'argument tiré de ce que les paysans sont allés chercher les nobles dans leurs châteaux, et les en ont presque arrachés de force pour les mettre à leur tête, lorsque ceux-ci ne pensaient à rien moins qu'à entreprendre la guerre civile; cet argument, dis-je, est de nulle valeur. A qui fera-t-on croire cette ridicule assertion? Est-ce que la population d'une ou plusieurs provinces peut se lever dans un même jour, sans qu'il y ait des meneurs et un plan concerté? Mais ces mêmes meneurs, qui étaient et ne pouvaient être que les prêtres et les nobles, devaient-ils agir ostensiblement avant que la partie fût tellement engagée qu'ils n'eussent point à craindre de se perdre, en se montrant avant d'être soutenus? Eux seuls ont donc à se reprocher les malheurs inouïs qui sont tombés sur cette intéressante contrée, et le fanatisme fut l'instrument fatal qui y a entassé de nouvelles ruines sur les ruines encore subsistantes des guerres de religion du xvi<sup>e</sup> siècle.

Quant à la durée de cette funeste guerre, les causes en sont connues. Philippeaux, aux dépens de sa vie, les dévoila à la France<sup>1</sup>. Tous les habitants des pays insurgés ont été à même de les apprécier. Le gouvernement révolutionnaire et des agents cor-

1. Philippeaux, député de la Sarthe à la Convention, fut envoyé en Vendée pour y réorganiser les administrations *entachées de fédéralisme*. Arrêté le 30 mars 1794, comme complice de Danton, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 5 avril suivant, il mourut avec un grand courage. Sa mémoire fut réhabilitée le 24 janvier 1795. On a de lui : *Mémoires historiques sur la guerre de la Vendée*. Paris, 1793, in-8°. (O. L. L.)

rompus trouvaient leur compte à l'entretenir. Dès qu'il y eut un gouvernement régulier, c'est-à-dire dès que la Constitution de l'an III fut établie, la guerre civile cessa d'exister.

J'ai dit plus haut que, malgré l'assertion de M<sup>me</sup> de Staël, très-peu de chefs vendéens, et peut-être Bonchamps seul, avaient obtenu l'affection de leur parti et l'estime du parti opposé. Je ne dois pas abandonner ce sujet sans rapporter une anecdote qui concerne ce célèbre chef, et qui fera connaître encore plus particulièrement son caractère et ses principes. Elle nous a été répétée nombre de fois, à Leclerc et à moi, par Fleury, citoyen de Chalonnès, notre camarade depuis le collège. Ce Fleury (dont la marche politique avait toujours été vacillante), se croyant d'ailleurs menacé par quelques haines particulières, s'était jeté dans l'insurrection lorsqu'elle éclata. De Bonchamps s'entretenait souvent avec lui. L'éducation qu'avait reçue Fleury et l'habitude de penser qui en était la suite rendaient sa conversation bien plus intéressante que celle de hobereaux qui ne savaient que chasser; or le très-grand nombre des chefs n'était pas autre chose. Un jour Fleury trouva de Bonchamps enseveli dans une profonde rêverie. « Qu'avez-vous? » lui dit-il. « Dans les positions même les plus critiques, je ne vous ai jamais vu si préoccupé; vous m'avez toujours paru aussi calme et aussi grand dans les plus funestes revers que modéré dans les succès les plus signalés. » — « Monsieur Fleury, » répondit à l'instant Bonchamps, « est-ce que vous ne sentez pas toute l'horreur et toute l'humiliation de notre position actuelle? Que fai-

« sons-nous? la guerre civile; contre qui nous bat-  
« tons-nous? contre la nation dont nous faisons par-  
« tie, et qui réclame pour tous la liberté et l'égalité  
« des droits; et qui est-ce qui nous dirige? un Ber-  
« nier, un Stofflet! Comment se fait-il que vous, qui  
« êtes né plébéien, vous ayez abandonné le parti ré-  
« publicain et que vous soyez venu parmi nous pour  
« le combattre? Et pour qui combattons-nous? ce  
« n'est ni pour le roi, ni pour la religion; ce n'est  
« que pour satisfaire des ambitions particulières et  
« surtout pour la réintégration du clergé dans tous  
« ses biens, dans tous ses anciens privilèges, pour  
« lui donner un ascendant supérieur encore à celui  
« qu'il avait avant. Les nobles eux-mêmes ne sont  
« plus que les lâches exécuteurs de ses volontés. Ils  
« rampent en tremblant devant ces prêtres vendéens  
« dont la grossièreté, l'ignorance et l'esprit vindica-  
« tif surpassent tout ce qu'on pourrait imaginer.  
« Tout est autour de nous horreur et confusion. Des  
« misérables sans éducation, sans moyens, sont de-  
« venus nos maîtres et disposent de notre sort. Non,  
« pour un homme qui a quelque sentiment de sa pro-  
« pre dignité, je ne connais rien de plus humiliant,  
« de plus intolérable que le rôle que nous jouons. Si  
« les républicains n'étaient pas aujourd'hui comme  
« les royalistes dominés par la lie du parti, et oppri-  
« més par la démagogie populaire comme nous le  
« sommes par la démagogie fanatique, il n'y aurait  
« qu'un parti à prendre, celui de répondre à la voix  
« de la patrie et de se ranger parmi les amis de la  
« liberté. Malheureusement, nous n'avons que le  
« choix des maux. Que doit faire un homme d'hon-

« neur dans une aussi cruelle alternative ? Sous peu  
« de jours, monsieur Fleury, je vous le ferai voir. »

En effet, deux ou trois jours après, il se jeta dans la mêlée et courut au-devant de plusieurs blessures mortelles, dont il mourut à Saint-Florent. On sait que le dernier acte de sa vie fut de faire rendre la liberté à trois ou quatre mille prisonniers républicains, que les royalistes voulaient immoler pour venger sa mort. Ce fut alors que sa grandeur d'âme se manifesta dans tout son jour. Il fut enterré à Varades, vis-à-vis Saint-Florent. Les insurgés, fuyant devant l'armée républicaine, eurent à peine le temps de déposer son corps dans la terre. Les républicains, arrivés à Varades, allèrent au cimetière pour y rendre à ses restes les honneurs militaires.

D'après ce que j'ai pu recueillir et connaître par moi-même de cette guerre, qui a désolé le pays où je suis né, de Bonchamps fut le seul chef qui réunit à la fois des talents militaires et des moyens administratifs, de grandes vues politiques, une raison éclairée et l'amour de l'humanité.

#### IV.

HAUTE COUR NATIONALE D'ORLÉANS.  
— CHANGEMENT DE L'ESPRIT PUBLIC A PARIS. —  
ÉLECTIONS A LA CONVENTION.

Appelé, comme on l'a vu, près de la haute cour nationale, je me rendis à Orléans, le cœur tout contristé de l'état où j'avais laissé Angèle, la plus

jeune de nos filles, cette enfant si précoce pour la sensibilité et la raison. Les lettres de ma femme étaient chaque fois plus inquiétantes. J'étais désolé d'être si loin d'elle, dans un moment où elle avait tant besoin de consolation. J'en trouvai moi-même dans les soins touchants du sage et vertueux Creuzé-Latouche, membre de l'Assemblée constituante, et l'un des juges de la haute cour, et dans ceux de sa respectable femme. Ils avaient deux aimables petites filles. Je n'oublierai jamais ce qu'ils firent pour adoucir la tristesse de ma situation. Je ne voyais à Orléans que leur famille, celle de Garran de Coulon, grand procureur de la nation, ancien condisciple de Creuzé-Latouche, et Marquis, ancien constituant, devenu préfet de la Meurthe sous Bonaparte. C'était un homme de bien et un homme instruit, avec lequel je faisais de grandes promenades dans les lieux les plus solitaires.

Pendant les trois mois de séjour ou à peu près que je fis à Orléans, je ne fus appelé comme juré que dans une seule cause, où l'accusé fut acquitté. C'était un appelé Delètre, agrégé à la faculté de droit de Paris.

Dans cet intervalle, je fis deux voyages à Paris. La fermentation y était grande, et je vis avec douleur que ce n'étaient pas les choses, mais les individus qui partageaient les esprits. Au premier de ces voyages, j'avais pris mon uniforme de garde national, et je marchai avec le bataillon du Jardin des Plantes, allant au Champ de Mars pour la cérémonie du 14 juillet. Une rixe éclata dans le bataillon où les uns criaient : Vive Lafayette ! et les autres : Vive

Pétion ! Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que je parvins à leur faire entendre la mutuelle inconvenance de ces cris, et à les faire crier simplement : Vive la nation et la liberté ! mais ma qualité d'ex-constituant et d'étranger au département me fit écouter avec complaisance ; sans cela je ne sais ce qui serait arrivé.

Dans ma seconde excursion à Paris, j'éprouvai une surprise, qui me donna des inquiétudes pour l'avenir, et dont voici l'occasion. Un riche menuisier appelé Duplay, sa femme, ses trois ou quatre filles et son fils, garçon de quinze à seize ans, tous bonnes gens au fond, mais fort exaltés et fort bornés, s'étaient passionnés pour la Révolution. Vers la fin de l'Assemblée constituante, Duplay vint au nom du patriotisme m'inviter à dîner et à passer la journée dans une maison à lui, aux Champs-Élysées, avec ma femme et mes enfants. J'acceptai, pour ne pas leur laisser croire que je dédaignais leur prévenance, et aussi parce que notre départ étant très-prochain, cette liaison ne pouvait pas avoir une longue durée. Parmi les convives étaient Pétion, Robespierre et Giraud de Pouzol, député du Puy-de-Dôme, bon et honnête homme, et homme de mérite. La famille Duplay eut, au reste, toutes sortes de complaisances pour nos enfants. Dans ce dernier voyage dont je parle, je crus devoir, en conséquence, l'aller voir. J'y allai un matin. On m'accueillit fort bien, et je fus introduit dans le salon, auquel était attenant un petit cabinet dont la porte restait ouverte. Que vis-je en entrant ? Robespierre, qui s'était impatrimonisé dans la maison, où il recevait des hommages tels que ceux



qu'on rend à une divinité. Le petit cabinet lui était particulièrement consacré. Son buste y était enchassé avec divers ornements, des vers, des devises, etc. Le salon lui-même était garni de petits bustes en terre cuite rouge, grise, et tapissé de portraits du grand homme, au crayon, à l'estompe, au bistre, à l'aquarelle. Lui-même, bien peigné et poudré, vêtu d'une robe de chambre des plus propres, s'étalait dans un grand fauteuil, devant une table chargée des plus beaux fruits, de beurre frais, de lait pur et de café embaumé. Toute la famille, père, mère et enfants cherchaient à deviner dans ses yeux tous ses désirs, pour les prévenir à l'instant. Le dieu daigna me sourire et me tendit la main. La porte du salon était vitrée; les adorateurs, depuis l'entrée de la cour jusqu'à cette porte, s'avançaient avec lenteur et respect, et n'entraient dans le salon que lorsqu'un signe de la tête ou de la main de l'homme divin, aperçu au travers de la vitre, leur en donnait la permission. Parmi ces vils adulateurs, je vis ce misérable Panis, qui a joué un rôle si odieux dans la Révolution, et ce Curée, devenu plus tard sénateur, qui, après avoir adoré Robespierre, se vendit si honteusement à Bonaparte. Je ne les connaissais alors ni l'un ni l'autre; mais la bassesse de leur maintien et de leurs physionomies les gravèrent, dès ce moment, pour jamais, dans ma mémoire. Je les reconnus dans la Convention. — Ainsi que bien d'autres, ils venaient à la file rendre compte à Robespierre de ce qui se passait, et prendre ses ordres, au nom, disaient-ils, de tous les patriotes.

Cette dégradation d'un côté, de l'autre cette

morgue insolente, ce qui s'était passé dans mon bataillon au Champ de Mars, tout cela m'affligea profondément. Je prévis dès-lors toutes les lâchetés, toutes les folies, toutes les fureurs qui allaient déshonorer la plus belle des causes. Je partis de Paris dans la plus grande anxiété.

Ce fut peu de temps après la fameuse journée du 10 août, que je quittai Orléans pour retourner à Angers. Aux Rosiers, à sept lieues d'Angers, j'appris la mort de notre chère Angèle. J'arrivai le cœur navré, et hors d'état de donner à une mère désolée des consolations dont j'avais aussi besoin qu'elle.

Après le 10 août, le parti modéré ou girondin resta sans influence. Elle passa à peu près toute au parti anarchiste. Celui-ci se composait de la commune de Paris, dont le but était de s'emparer du pouvoir suprême pour gouverner proconsulairement les départements par ses délégués, et des Cordeliers, qui s'étaient substitués à l'ancien parti d'Orléans, depuis le 6 octobre, et en formaient un nouveau. Les chefs de l'anarchie envoyèrent des agents dans tous les départements pour se faire des partisans. Ceux qui vinrent à Angers avaient à leur tête un étranger appelé Rotondo : ils parurent au club, où ils eurent si peu de succès, qu'à l'issue de la séance on leur signifia que si le lendemain matin ils étaient encore dans la ville, ils seraient jetés dans la rivière. La menace et le ton dont elle fut faite produisirent tout leur effet. Notre correspondance pendant l'Assemblée constituante, et le mouvement que mes amis et moi nous avons tâché d'imprimer aux esprits préservèrent longtemps Angers, et même tout le

département, des fureurs de l'anarchie. Pour qu'elle l'emportât dans ces contrées, il ne fallut rien moins que les héros de cinq cents livres et les brigands de toute espèce, tels que les Rossignol, les Ronsin et tant d'autres qu'on envoya dans ce malheureux pays, sous prétexte d'y étouffer l'insurrection, et en réalité pour y faire prévaloir cet affreux système d'exagération qui fit répandre tant de sang, livra à la persécution les citoyens les plus paisibles, et gaspilla l'immense ressource de nos domaines nationaux.

On croyait généralement en France, après l'événement du 10 août, que les hommes influents de l'Assemblée législative tenaient une constitution prête pour remplacer celle de 1791, qui ne pouvait plus subsister qu'avec de très-grands changements. S'il en eût été ainsi, et si ces changements, ou cette constitution nouvelle, eussent été raisonnables, ils auraient été reçus dans les départements avec empressement et reconnaissance. Cette mesure aurait probablement sauvé la France de l'anarchie et du règne de la Terreur. Au lieu de cela, on convoqua une Convention, qui, de quelque manière qu'on la juge, fera toujours l'étonnement de la postérité.

L'assemblée électorale de Maine-et-Loire se tint à Saumur. Elle nomma députés à la Convention Pilastre, Leclerc, Lemaignan et moi, constituants; d'Houlières, Choudieu, Pérard, Delaunay aîné, députés à l'Assemblée législative; Delaunay le jeune, président du tribunal criminel, et les deux frères Dandenac, de Saumur. Au moment de l'élection, nous avions appris les affreuses journées de septembre et

l'invasion des Prussiens dans le nord de la France. Il fallait avoir une bien grande dose d'ambition pour désirer d'être élu dans ces circonstances; mais refuser eût été déshonorant pour un constituant, puisqu'il y avait des périls de plus d'un genre à braver. Je renonçai donc à la place de chef de légion des gardes nationales du district d'Angers, à laquelle j'avais été élu dans mon absence, pendant que j'étais à Orléans. Sans ma nomination de député, j'aurais péri peut-être dans la Vendée, comme tant d'autres, ou bien, répugnant à me battre contre mes concitoyens, ainsi que beaucoup d'autres officiers des gardes nationales, je serais allé servir sur la frontière, au lieu d'exercer les fonctions politiques qui ont rempli ma carrière. C'est ainsi que les circonstances nous mènent.

## V.

ÉTAT DES PARTIS DANS LA CONVENTION. — CONFÉRENCE  
AVEC LES GIRONDINS LORS DU PROCÈS DE LOUIS XVI. — LUTTE  
AVEC D'ANTON EN MARS 93.

Arrivé à Paris environ quinze jours avant ma femme et notre chère Clémentine, je pris un appartement sur le quai de l'École, chez un M. Letourneur, marchand retiré. Nous fûmes frappés en arrivant du désordre et de l'affectation de *sans-culottisme* qu'on observait dans tout Paris. Un grand nombre de citoyens et de membres de la nouvelle Assemblée

étaient déjà subjugués par la Terreur. Cependant, nos quatre députés de l'Assemblée législative, d'Houlières, Choudieu, Pérard et Delaunay l'aîné, restaient encore réunis au parti modéré, appelé depuis girondin. Le fameux député financier Cambon et un grand nombre d'autres, qui depuis se mirent du côté des assassins, les uns par crainte, beaucoup pour jouer un rôle, et plusieurs enfin pour ramasser de l'argent, s'élevaient avec fureur contre le parti anarchiste et contre la commune de Paris. Cambon, plus encore que tout autre, prêchait dans toutes ses conversations le fédéralisme, comme le seul moyen de soustraire les départements au despotisme insupportable de la capitale. Mais le parti d'Orléans et celui de la Commune se liguèrent contre ceux qui professaient ce système, à la tête duquel semblait être la députation de la Gironde, et auquel se rattachaient des hommes modérés, et les partisans secrets de l'ancienne royauté.

Aucune députation, ni avant ni depuis cette époque, n'a offert une aussi grande réunion de talents supérieurs et d'hommes spirituels que celle de la Gironde; aussi tout ce qu'il y avait dans l'Assemblée de distingué par ses lumières et par une certaine consistance personnelle s'était réuni à elle. Je citerai entre autres le bon et aimable Rabaut Saint-Étienne, Daunou, Creuzé-Latouche, etc.

L'exécrable députation de Paris, toute composée de communalistes et d'Orléanistes, gens presque tous de la plus grande médiocrité, à commencer par Robespierre, se déclara la rivale de la députation de la Gironde. Soutenus par les meneurs des sections et des clubs, les membres de la députation de Paris, aussi

pervers que leurs alliés, employèrent, à défaut de talents, pour tenir tête à la députation rivale, tout ce qu'on peut imaginer de violence et de perfidie. Dès la première séance de la Convention, le cyclope Danton chercha à jeter l'épouvante dans l'assemblée.

Lorsque j'appelle Danton *le cyclope*, ce n'est pas qu'il fût privé d'un œil, mais sa grosse face toute gravée de petite vérole, son air farouche, sa constitution athlétique, ses gestes gigantesques, comme s'il eût lancé des montagnes pour écraser ses adversaires sous leurs débris, un son de voix fort et sauvage comme le mugissement du taureau, des images et des expressions d'un monstrueux grandiose, tout en lui rappelait les cyclopes de la fable, et l'imagination, frappée de la ressemblance, se prêtait volontiers à ne lui voir qu'un œil au milieu du front. C'était, au reste, un homme extrêmement voluptueux et abandonné à ses plaisirs, ayant des besoins d'argent toujours renaissants, et nul scrupule sur les moyens de s'en procurer. Il n'était pas, comme Robespierre, vindicatif et envieux; il n'avait pas, non plus, comme lui, la soif du sang humain, mais il le versait ou le laissait verser comme l'eau, pour peu que cela lui parût de son intérêt personnel ou de l'intérêt de son parti. Comment un homme doué de semblables moyens, privé de toute conscience, jouissant d'une popularité immense, comment, dis-je, cet épouvantable colosse a-t-il eu le sort de Goliath? comment est-il tombé sous les coups d'un Robespierre, homme d'un physique chétif, avec un teint blême, la figure allongée, la physionomie tenant du tigre et du renard, une voix sourde, monotone et rauque, une élocution

fatigante, n'ayant pour moyens oratoires que le verbiage et les lieux communs du langage révolutionnaire, du reste vain comme Satan, envieux, vindicatif, tenace, cruel, et surtout habile calomniateur? Mais Danton, entraîné par le goût des plaisirs, se hâta, non-seulement d'acquérir des richesses, mais de se livrer à toutes les jouissances du luxe, dans le moment où l'esprit de *sans-culottisme* s'emparait de Paris et de tous les départements. Robespierre, plus rusé, ne se pressa pas tant d'acquérir; il sentait qu'une fois devenu maître, il aurait tout le loisir de s'enrichir, puisque le trésor public serait à sa disposition; qu'en attendant, il ne fallait pas risquer imprudemment sa popularité et prêter le flanc à ses ennemis. Le titre d'*incorruptible*, qu'il s'était adroitement fait donner, le servit prodigieusement pour soutenir son pouvoir, en anéantissant celui de ses rivaux. Quant aux voluptés dans lesquelles se plongea Danton, les mêmes motifs en auraient préservé Robespierre, si déjà, aussi peu entraîné par les sens que dépourvu de sentiments affectueux, il ne leur eût peut-être été tout à fait étranger. C'est par cette différence de conduite et de caractère que Robespierre parvint à dépopulariser sourdement Danton et ses partisans, et à creuser le précipice sous leurs pieds en travaillant sous terre comme la taupe. L'imprévoyant Danton, se fiait sur ses propres forces, commit, en même temps, la faute essentielle d'aider Robespierre et la commune à renverser les Girondins. Ils étaient la pierre qui le couvrait; après leur chute, il ne fut plus que le colosse aux pieds d'argile. Inactif et énervé par la mollesse, il fut renversé, presque sans

effort, par un pygmée d'une invincible opiniâtreté.

La majorité de la Convention se déclara d'abord pour le parti modéré ou de la Gironde; c'était de ce côté qu'étaient la raison et les talents. Le parti anarchiste paraissait homogène, mais, je l'ai déjà laissé entrevoir, cette homogénéité n'était qu'apparente. Il fut aisé de s'en apercevoir dès le 22 septembre, jour où la république fut proclamée par Collot d'Herbois, Chabot et Bazire, amis de Danton, et par conséquent de la faction d'Orléans, lorsque l'abolition de la royauté fut proposée, ainsi que la peine de mort contre ceux qui en demanderaient le rétablissement, proposèrent, par amendement, d'excepter ceux qui demanderaient ce rétablissement dans les assemblées primaires, ce qui fut vivement repoussé par les communalistes, qui voulaient établir la souveraineté de la commune de Paris et ne voulaient conséquemment la royauté ni dans une branche, ni dans l'autre. Mais quoique les vues des deux factions ne fussent pas les mêmes, elles furent d'accord sur les moyens et se réunirent contre les Girondins, qui mettaient obstacle à l'un et l'autre projet.

Cependant un manque de fermeté dans les Girondins, l'absence d'une lutte soutenue contre tous les projets des scélérats qui déjà méditaient tant de crimes, les menaces et les promesses faites aux membres de la Convention, faibles ou ambitieux, finirent par enlever la majorité au parti modéré pour la donner aux anarchistes; ces changements se firent du jour au lendemain. Quoique ces palinodies soient malheureusement trop fréquentes pour l'honneur et le bonheur des nations, je ne conçois pas encore com-



ment, dans quelques heures, dans une heure même, un homme ose changer de langage du blanc au noir. Le célèbre Cambon fut du nombre de ceux-ci. Dans la députation de Maine et Loire, Choudieu et Pérard, son ombre, furent aussi parmi les convertis. Dans un dîner où, chaque semaine, se réunissait la députation, ils nous déclarèrent qu'ils venaient de faire leur accord, que c'était à nous à suivre fidèlement leurs traces, sans quoi nous serions victimes de la juste fureur populaire, ou voués très-certainement à l'échafaud. Je leur demandai d'abord avec calme de nous dire quels étaient le but et les moyens du parti auquel ils venaient de se lier, afin que nous pussions agir en connaissance de cause. Ils eurent l'impudence de nous répondre que nous n'avions pas besoin de savoir ce qui était convenu avec les *patriotes*, qu'encore un coup c'était à nous à voter avec eux sous peine de la vie. Je répondis à Choudieu avec toute l'indignation que méritaient son infâme marché avec l'anarchie et l'insolence qu'il avait de me faire de semblables propositions et de pareilles menaces. Pilastre, Leclerc, l'honnête Lemaignan, quoiqu'il fût peu rassuré, lui firent la même réponse, ainsi que Delaunay le jeune et le brave d'Houlières; Dandenac le jeune, sans s'expliquer, sembla montrer plutôt de la répugnance que de l'assentiment; l'aîné, le plus lâche des hommes, s'empressa de déclarer qu'il voterait avec les *patriotes*. Pour Delaunay l'aîné, il flottait encore entre Condorcet, dont il attendait une réputation littéraire, et la faction des Dantonien, qui lui promettait des moyens de s'enrichir. En parlant ici de mes codéputés, je dois reconnaître la généreuse conduite, à mon égard,

de Delaunay le jeune, qui s'est, plus tard, éminemment distingué à la tête du tribunal criminel d'Angers. Il eut le courage, pendant que j'étais proscrit<sup>1</sup>, de me faire payer, à force d'importunités, un mois de traitement qui m'était dû, et, pendant le règne de la Terreur, il ne parla jamais que d'une manière très-honorable de Pilastre, Leclerc et moi; l'aîné des Dandenac, pendant ce temps, assurait ne nous avoir jamais vus ni connus.

Cependant le plus orgueilleux des hommes, Robespierre, me fit plusieurs avances, et Collot d'Herbois, de son côté, nous suivit, mes deux amis et moi, à la sortie d'une séance dans laquelle nous venions de nous prononcer, et nous arrêta longtemps pour nous presser de nous rallier aux *patriotes*; il nous répondait de la pureté de leurs intentions. Nous le priâmes de nous dire précisément ce qu'ils voulaient; il ne nous fit que des réponses vagues. Et quelle confiance, d'ailleurs, pouvait nous inspirer un saltimbanque que nous avions vu longtemps avant, à Angers, se prostituer par les plus basses flatteries dans une pièce de circonstance qu'il fit jouer sur le théâtre de cette ville, et que Pilastre avait vu plus tard, en 1786, aux portes de Genève, directeur d'une troupe de comédiens, aux gages des aristocrates de cette ville et des gouvernements français, bernois et sarde, pour amollir, par leurs représentations, le courage des Genevois, substituer la dissolution des mœurs à l'austérité républicaine et réformée, et détruire ainsi tout esprit de liberté?

1. Ce dernier mot semble dû à une inadvertance. N'est-ce pas seulement après le 9 thermidor, mais avant la rentrée de l'auteur dans la Convention, que purent avoir lieu les démarches dont il s'agit? (O. L. L.)

Après l'acteur Collot d'Herbois, Fabre d'Églantine, auteur de comédies, entreprit notre conversion politique. Suivant lui, un poète dramatique devait connaître parfaitement le cœur humain et toutes les passions qui le dominent. Or, cette connaissance était la clef de la législation et, dans un temps de révolution, elle faisait discerner en un clin d'œil le but et les moyens de chacun. Il concluait de là que nous devions, nous, gens de province, qui n'entendions rien à tout cela, suivre aveuglément ses avis et ses exemples, parce qu'il avait fait des comédies. Il avait malheureusement affaire à gens trop indociles pour goûter l'excellence de ces raisons.

Au reste, nous avons pris la résolution, mes amis et moi, dès l'aurore de la liberté, de ne nous attacher à aucun parti, à aucun chef de parti, de voter enfin toujours chacun suivant notre conscience, maxime d'après laquelle, comme de juste, nous nous conduisîmes entre nous-mêmes. Nous en avons plus d'une fois donné la preuve, particulièrement dans une question des plus graves; Leclerc et moi nous votâmes pour la mort dans le procès du roi, Pilastre vota contre.

Cependant l'anarchie faisait de grands progrès. Chaque jour, soit à la tribune, soit dans les entretiens particuliers, je redoublais d'efforts pour lui tenir tête, sans me laisser effrayer par les menaces et par l'affreux appareil dont nos délibérations étaient environnées. Non content de cela, je publiai avec mon nom, dans la chronique de Paris, un écrit intitulé *le Cromwellisme*. Il était dirigé sans ménagement contre le parti anarchiste; il parut alors à tout le monde extrê-

mement hardi. Lorsque le physicien Hassenfratz se présenta à la barre de la Convention à la tête d'un comité insurrectionnel, je le repoussai avec la plus grande vigueur; j'en fis autant contre tous les factieux. Mais souvent ma voix était étouffée par leurs clameurs, et souvent aussi je ne pouvais atteindre à la tribune. Il leur était facile d'en écarter par la violence un homme dénué de forces physiques et rarement soutenu par une minorité qui s'était laissé subjugué par la terreur. Je ne dirai pas, au reste, que rien ne pouvait m'épouvanter, je ne me donne pas pour un Richard-sans-peur, mais ce que j'affirme, parce que c'est la vérité, c'est que jamais aucune crainte personnelle, dans le cours de ma carrière politique, n'a fait fléchir ma conduite ou mes opinions. Au moment même où l'anarchie allait tout dévorer, dans l'opinion que j'émis lors du procès de Louis XVI, je signalai cette faction; je la montrai sans ménagement sous les odieuses couleurs qu'elle méritait, et souvent, dans le cours de cette affaire, j'adressai à ses membres les plus sanglantes apostrophes sur leurs formes et sur leurs expressions.

Pendant cette funeste affaire, les hommes les plus marquants de la Gironde désirèrent avoir un entretien avec moi sur le jugement qu'il s'agissait de porter. Je n'ai jamais, je l'ai dit déjà, été membre d'aucune coterie, mais je n'ai jamais non plus évité les discussions entre les membres d'une même assemblée qui demandent à s'éclairer mutuellement; loin de cela, je l'ai toujours cherché, et notamment avec les hommes de ce bord. Vergniaud, Gensonné, Guadet, Pétion, faisaient partie de la conférence. Leur

opinion était pour l'absolution; ils la soutinrent avec les raisons et les talents qu'ils développèrent ensuite à la tribune. Voici quelle fut ma réponse :

« Croyez-vous que Louis XVI se soit rendu passible ou non de la peine capitale et qu'on puisse le condamner légitimement et avec justice ? Si vous ne le pensez pas, vous devez, quoi qu'il arrive, persister dans votre opinion et prononcer l'absolution, car le plus grand des crimes est de faire périr un innocent, et l'horreur n'en peut être diminuée par aucun motif, pas même par la fameuse maxime : *Salus populi suprema lex esto*. Rien ne peut légitimement s'acquérir ni s'établir solidement à un pareil prix, ni liberté, ni sûreté, ni gloire, ni prospérité. Ainsi répondez d'abord à ma question : Croyez-vous que Louis XVI ait trahi le peuple français et qu'il ait encouru la peine capitale ? » — Ils me répondirent tous par l'affirmative. — « Cela étant ainsi, » leur répliquai-je, « il ne reste plus qu'à examiner la question politique. La condamnation doit-elle, suivant les probabilités, être plus funeste à la France que l'absolution, ou réciproquement ? »

« Si nous étions assurés d'une majorité imposante, si nous avions pour nous la force armée, si, au lieu de toujours temporiser, contre mon avis, vous le savez, nous avions cassé la municipalité de Paris en lui substituant des hommes courageux et bien intentionnés, si, à l'audace des factions, nous avions opposé une audace plus grande encore et constamment soutenue, si nous avions fermé l'antré des Jacobins et détruit le régime absurde des sec-

« tions, ou du moins si nous les avons maintenues  
« dans de justes bornes, à mon avis, alors il n'y au-  
« rait pas à balancer ; contentons-nous, dirais-je, de  
« déclarer la culpabilité de Louis ; faisons-le conduire  
« ensuite à la frontière : là, qu'on lui déclare, au nom  
« de la nation française, qu'elle renonce généreuse-  
« ment à tous les droits que lui donnait sur sa per-  
« sonne une vengeance légitime, qu'il peut se retirer  
« où il voudra et que la France ne redoute ni lui  
« ni ses soutiens, quels qu'ils soient. Appuyons  
« cette déclaration par de nouvelles levées et une  
« bonne discipline dans l'armée, par une sage admi-  
« nistration intérieure, par de bonnes opérations de  
« finances qui arrêtent le cours des dilapidations ; éta-  
« blissons un système de revenus fixes et faisons des  
« capitaux, tant fonciers que mobiliers, de la nation,  
« le meilleur emploi possible ; bâtons-nous surtout de  
« sortir d'un état provisoire, qui sera toujours plus  
« ou moins anarchique ; établissons sans délai une  
« constitution et par elle un gouvernement sage et  
« vigoureux. Nous aurons fait ainsi le bonheur de la  
« patrie et nous nous serons couverts de gloire. En  
« agissant de la sorte, au nom du peuple français,  
« nous l'aurons montré sous un aspect de grandeur  
« et de générosité qui redoublera son énergie et son  
« attachement à la cause de la liberté.

« Mais que ce soit notre faute, ou la force des  
« événements, combien nous sommes loin de l'heu-  
« reuse position qui nous permettrait une conduite  
« si noble et si sage tout à la fois ! Nous avons man-  
« qué d'audace, d'activité et de cette courageuse  
« ténacité au moyen desquelles nous aurions opéré

« dans Paris tous les changements que j'ai indiqués.  
« Qu'en est-il arrivé? Une immense majorité, dans  
« les premiers jours de la Convention, se réunissait  
« sous vos bannières pour comprimer une minorité  
« furieuse qui, désespérant, par le défaut de talents  
« et de consistance personnelle, de participer aux  
« grands emplois de la république dans un état de  
« choses régulier, veut établir sa domination au  
« sein de la confusion, et régner par le sang, le  
« pillage et la terreur. Cette majorité, que vous  
« aviez dans les premiers temps de votre réunion,  
« est presque entièrement ou séduite et corrompue  
« par de criminelles espérances, ou subjuguée par  
« la peur, le plus invincible peut-être des sentiments  
« humains. Je crois pouvoir vous prédire avec cer-  
« titude qu'elle vous manquera. Alors voilà l'alter-  
« native : ou Louis (ce qui est au surplus contre  
« toute probabilité) sera absous à une faible mayo-  
« rité, ou il sera condamné, malgré tous vos efforts  
« pour le sauver ; dans le premier cas, comme vous  
« ne pouvez plus disposer d'aucune force, ni civile,  
« ni militaire, pour faire exécuter vos décrets ou  
« pour réprimer les séditions, en supposant que la  
« Convention eût l'énergie de prendre des résolutions  
« contre elles, la multitude qui n'écoute aujourd'hui  
« que la voix de la démagogie, la municipalité, les  
« commandants militaires, les sections, tout cela  
« composé de scélérats ou dirigé par eux, exécutera  
« sans difficulté le projet qu'ils ont, vous ne l'igno-  
« rez pas, de se porter sur le Temple, d'égorger le  
« roi et sa famille, de dissoudre la Convention, de  
« massacrer comme des traîtres les membres de la

« majorité très-faible qui aura voté l'absolution.  
« Aussitôt, la commune de Paris et le parti d'Orléans  
« se diviseront et se disputeront les lambeaux déchirés de notre malheureuse patrie. L'imagination est épouvantée des suites qu'il est aisé de prévoir. Dans le second cas, même résultat définitif. Les chefs de la majorité qui aura prononcé la condamnation profiteront de leur victoire et de l'état actuel des esprits, pour vous enlever toute popularité. Bientôt, dans l'Assemblée, dans Paris, dans la France entière, vous serez calomniés, déconsidérés, présentés comme des traîtres qui ont pactisé avec les rois, ou comme des lâches qui n'ont pas osé concourir à un grand acte de justice. En vain vous opposerez aux menées des chefs et aux clameurs de cette multitude de brigands qui rugissent autour de nous l'immense supériorité de vos talents, de votre raison et l'excellence de votre cause; vous aurez perdu toute force morale, toute influence; l'anarchie obtiendra partout un affreux triomphe; votre perte individuelle et celle de tout le parti modéré sont assurées. Ainsi, dans cette hypothèse comme dans la première, les suites seront épouvantables. Au contraire, si vous votez pour la condamnation, seul parti que vous laissent à prendre de si malheureuses circonstances, vos adversaires n'auront pas le plus léger prétexte pour faire soupçonner votre patriotisme et se populariser à vos dépens. Vous conserverez une force morale et une influence telles, qu'avec du courage et de la persévérance, vous romprez les détestables projets de l'anarchie, et vous sauverez



« la France, en lui donnant un gouvernement qui assurera son repos et sa liberté. »

Mes prédictions eurent le sort de celles de Cassandre ; je ne pus les persuader. Ils me répondirent vaguement que je m'exagérais les dangers. Leur perte fut néanmoins le résultat du parti qu'ils prirent, et la France fut abîmée avec eux dans un sanglant naufrage, dont, autrement, ils l'auraient infailliblement sauvée. Ce que je vais dire en fournit, en quelque sorte, la preuve.

Les chefs de la ligne anarchiste, tant ceux du dedans de la Convention que ceux du dehors, avaient projeté de faire égorger chez eux, isolément, les principaux Girondins dans la nuit du 9 au 10 mars 1793, et ensuite de faire dissoudre le conseil exécutif par la Convention, et créer un nouveau conseil exécutif dans son sein, sous le nom de Comité de salut public. De cette façon, les lois étaient faites et exécutées par le même corps, qu'ils influençaient à leur gré ; le trésor public passait dans leurs mains, ainsi que la nomination à toutes les places. La première partie du plan, celle d'assassiner les chefs girondins, échoua, parce que ceux-ci furent avertis et passèrent la nuit réunis et sur un bon pied de défense. Il fallut employer un autre moyen de jeter l'épouvante dans l'Assemblée, afin que le projet n'éprouvât pas la moindre opposition. On fit d'abord circuler les bruits les plus sinistres, tels que celui d'une exécution sanglante, dans la Convention même. des députés traîtres, et de tous ceux qui s'opposeraient aux motions des *bons députés*. On avait refusé aux femmes, même aux *tricoteuses*, l'entrée des tri-

bunes, ce qui n'était point encore arrivé. A leur place, on les avait remplies d'un amas de sacrifiants. Armés de sabres et avec des pistolets à la ceinture, ils étaient bizarrement vêtus, et semblaient presque tous étrangers. Leurs regards et leurs gestes étaient également effrontés et menaçants. En même temps, toutes les avenues de la salle, tant intérieures qu'extérieures, étaient encombrées d'une foule immense, et les députés ne purent aller prendre leurs sièges qu'en traversant une horde épaisse de la plus vile populace, armée de lames de sabres, d'épées rouillées, de broches, etc. Au lieu d'armes, un très-grand nombre d'entre eux avaient à la main des tronçons de câbles effilés par l'une de leurs extrémités, et trempés. assuraient-ils, dans l'eau-forte, pour rincer la bouche des perfides députés *qui parleraient contre le peuple*. Il était impossible de n'être pas glacé d'horreur et d'effroi à la vue d'un pareil tableau. L'abattement, disons mieux, la stupeur des membres de l'Assemblée, même de beaucoup de montagnards, était si grande, que tout pouvait être égorgé comme un timide troupeau. Il arrive néanmoins quelquefois, qu'au sein de la consternation la plus générale, dans la prostration la plus absolue des esprits, la grandeur même du péril vous élève l'âme. Alors le sentiment du devoir, joint à l'indignation que le crime inspire, peut donner, même à un seul homme, une force qui éclate tout à coup, relève une assemblée découragée et fait évanouir les projets des factieux, quelque puissants que soient leurs moyens, et quelque effrayant que soit l'aspect dont ils vous environnent. Je fus assez heureux pour ne pas me laisser subju-

guer par la peur ou le désespoir : je conservai tout mon sang-froid.

La séance commença. Je ne sais quel député de la Montagne bavarda d'abord sur je ne sais quoi. Pendant ce temps Danton s'avavançait fièrement vers la tribune, avec l'air et l'attitude d'un chef de brigands. Il semblait sûr de sa supériorité et jetait sur l'assemblée un coup d'œil terrible et menaçant. Je le suivis sur les marches de la tribune; j'y fus suivi moi-même par Bernard, de Saintes, très-méchant homme et d'une insigne fausseté. Il venait appuyer Danton. Celui-ci était fort élevé au-dessus de moi, et par sa taille et par les degrés supérieurs sur lesquels il était placé. Il laissa tomber sur moi un regard dédaigneux : « Que viens-tu faire ici ? » me dit-il. — « Faire tomber net tes affreux projets et ceux de ta clique. — Comment ! tu te crois capable de lutter avec moi ! Je te ferais tourner sur le pouce, et si tu persistes, je te jetterai en bas de la tribune avec toute la confusion que ta présomption mérite. — Nous allons voir. Tâche de te bien tenir toi-même, car c'est toi qui vas l'éprouver, cette chute dont tu me menaces. — Mais d'où vient donc tant de confiance ? » me dit Bernard. — « Elle vient, non de l'opinion que j'ai de mes talents (là-dessus je ne m'en fais pas accroire), mais de la supériorité d'un honnête homme, prêt à tout braver pour écarter les malheurs dont la patrie est menacée, sur des scélérats qui veulent s'en partager les dépouilles ensanglantées. » — Ces discours n'étaient entendus que des députés voisins de la tribune, pendant que le petit montagnard achevait son inintelligible rapsodie.

Il finit enfin. Danton monte à la tribune et développe sa première proposition, non comme un objet de discussion, mais comme une chose qui n'avait besoin que d'être énoncée pour être acceptée. Il semblait dire : « *Obéissez et ne répliquez pas.* » Je lui répondis en peu de mots. Mon discours est assez bien rendu dans le *Moniteur* où se trouve la séance du 10 mars 1793<sup>1</sup>. Le sentiment dont j'étais animé passa dans l'âme d'une partie imposante de l'assemblée, qui se leva en masse spontanément, en déclarant qu'elle aimait mieux périr que de ne pas s'opposer, jusqu'au dernier moment, aux projets de l'anarchie. La Montagne et les tribunes furent frappées de stupeur; le député de Saintes, Bernard, s'en retourna à sa place sans mot dire; Danton retira sa motion, et soit dans l'assemblée, soit dans les tribunes, soit au dehors, les hideux satellites de l'anarchie, osèrent à peine me regarder. Si j'eusse été un *homme d'état*, ainsi que les anarchistes appelèrent ceux qui votèrent l'appel au peuple, j'aurais été arrêté dès le premier mot, et dès ce jour tout était perdu. Mais

1. Il y a ici dans le texte une erreur manifeste. C'est à la séance de la Convention du lundi onze mars 1793 que se rapporte le récit de Larevellière, et c'est au compte rendu de cette séance par le *Moniteur* qu'il devait renvoyer le lecteur. Celui-ci y lira ces mémorables et courageuses paroles qui, adressées alors aux jacobins du parti de Danton, auraient trouvé, 78 ans plus tard, une application non moins exacte à ces nouveaux jacobins qui en 1871 ont relevé l'odieuse drapeau de la Commune de Paris : « Je me ferai plutôt exterminer que de souffrir que la république en général et en particulier mon département devienne le sujet très-fidèle et le tributaire très-soumis d'une ville orgueilleuse, d'un dictateur insolent, ou d'une oligarchie sanguinaire. Oui, je le déclare encore, je ne cesserai de poursuivre ces tyrans-brigands, qui, bien logés, bien nourris, bien vêtus, vivent dans les plaisirs, s'apitoient si affectueusement sur le sort du pauvre, s'élèvent avec tant de fureur contre ce qui jouit de quelque aisance, et s'intitulent fastueusement du nom de sans-culottes. » (O. L. L.)

puisque seul et bien inférieur en talents aux chefs de la Gironde, je produisis un effet aussi extraordinaire, que n'eussent-ils pas fait eux-mêmes, s'ils avaient conservé leur ascendant moral, et ôté tout prétexte à leurs adversaires de les dépopulariser et d'en faire des traîtres aux yeux de la multitude ? Ils auraient terrassé les misérables qui les traînèrent à l'échafaud.

Une majorité, quelque grande qu'elle soit, ne tarde pas à devenir une faible minorité, lorsque ses membres marquants se dépopularisent imprudemment, et se laissent subjugués par une opposition opiniâtre et turbulente. C'est ce qui arrive lorsqu'ils restent sur une timide défensive, au lieu d'attaquer eux-mêmes avec vigueur et sans le moindre relâche. On fait chaque jour quelque concession, dans l'espoir que la minorité vous en saura gré et abandonnera ses injustes prétentions. Rien de plus faux qu'un pareil calcul. C'est par toutes les petites concessions que la vertu fait au vice et la raison à la sottise et à l'erreur, et cela sous prétexte d'union, de paix, de bienséance, d'une bienveillance réciproque, etc., que la vertu et la raison s'anéantissent elles-mêmes. Il en est ainsi d'une majorité nonchalante, qui cède sans cesse au lieu de combattre. Bientôt elle se décompose. Des hommes, bien intentionnés d'abord, entraînés plus tard par la peur ou l'ambition, se détachent d'un parti où ils ne voient plus que des dangers à courir, au lieu de places et de crédit à obtenir. Ils se rattachent à celui qui leur fait espérer tout cela, et dont l'audace fait entrevoir un triomphe prochain sur de timides antagonistes. Ce fut là justement l'histoire de la Convention à cette époque.

## VI.

RÉFLEXIONS SUR LA TACTIQUE DES ASSEMBLÉES  
ET SUR LE FÉDÉRALISME.

Dans un régime populaire et pendant le règne des factions, c'est un art qui n'est pas à négliger que celui de ne pas gaspiller sa popularité sans fruit. On ne doit la risquer que lorsque la justice et la vérité, auxquelles toute autre considération doit céder, nous le commandent. Rien ne s'use plus vite dans les temps de troubles, et tel individu, ou telle partie d'une assemblée qui, s'ils ne l'eussent pas perdue, auraient, avec son secours, repoussé des mesures désastreuses, ou obtenu l'adoption d'une proposition salutaire, se voient réduits à la nullité, tandis que quelques déclamations et quelques misérables sarcasmes, sortis de la bouche d'un homme non encore dépopularisé, suffisent souvent pour faire adopter les plus funestes dispositions.

C'est une erreur de croire que l'on peut désarmer une faction par des procédés. Les meneurs ont leur plan fait; concédez ou ne concédez pas : si vous n'êtes pas entièrement avec eux, vous êtes contre eux. Leur prétendue exaspération n'est qu'apparente. C'est très-froidement dans le fond de l'âme qu'ils préparent la mort ou l'exil de quiconque s'oppose à leurs ambitieux projets. Encore une fois, il n'y a de triomphe possible contre eux qu'en les attaquant

sans ménagement, chaque jour, à chaque heure. Les demi-mesures, les opinions ambiguës, les discours mitigés ont généralement perdu toutes les affaires. La victoire couronne le plus souvent l'audace et l'activité, et c'est toujours vers les chefs pourvus de ces deux brillantes qualités, que se porte la multitude. Au surplus, ne vaut-il pas mieux, mille fois, périr avec gloire en combattant énergiquement pour la patrie, que de se laisser imposer par des brigands, et accabler par eux, sans, pour ainsi dire, se défendre? Les Girondins ont péri pour ne s'être pas assez pénétrés de ces vérités, et pour avoir trop compté sur la bonté de leur cause et sur la supériorité de leurs talents.

Le nom de la Gironde rappelle celui du fédéralisme, qui a servi de prétexte à tant de persécutions, à tant d'horreurs. Dans les fréquentes communications que j'ai eues avec les principaux députés de la Gironde, je leur ai toujours vu le désir ardent de soustraire les départements au joug de la commune de Paris; mais je ne les ai jamais entendus s'expliquer d'une manière positive en faveur de l'établissement d'un gouvernement fédéral en France. Au reste, qu'ils eussent ou qu'ils n'eussent pas cette arrière-pensée, qui était dans beaucoup de têtes de députés, le fédéralisme devint un cri de proscription contre tous les vrais amis de la liberté, qu'on ne pouvait pas taxer de vouloir rétablir la monarchie, mais dont on redoutait le talent ou l'énergie, et de la part desquels les communalistes et les orléanistes avaient également à craindre la ruine de leurs projets.

C'est une chose bien singulière que l'empire des

mots sur le commun des hommes : dans ce cas-ci, par exemple. On voulait de la liberté jusqu'à l'extrême licence; or le gouvernement qui comporte, s'il est bien organisé, la plus grande dose de liberté possible sur un territoire de quelque étendue, c'est le gouvernement fédératif. Et cependant, c'est comme fédéralistes que les trois quarts des victimes de la Terreur ont été immolées.

Puisque j'ai été amené à parler du fédéralisme, je me permettrai quelques réflexions sur cet important objet. Le système fédératif, sans doute, n'est pas exempt de défauts; mais on chercherait en vain la perfection dans les institutions humaines. Nous sommes forcés de choisir parmi celles qui offrent le moins d'inconvénients et le plus d'avantages. — Le fédéralisme bien combiné offre au dehors la puissance d'un grand État, puisque le pouvoir central dispose de toutes les forces de l'union pour l'attaque comme pour la défense, et qu'il dirige toutes les relations extérieures; mais, en même temps, comme l'exercice de la souveraineté n'est pas concentré, pour le dedans, sur un seul point, comme l'expression de la volonté générale légalement manifestée ne part pas de ce point unique, que tous les revenus publics, toutes les ressources et toutes les forces de l'État ne s'y accumulent pas, il est difficile à un ambitieux de parvenir à l'autorité souveraine, trop éparse pour qu'il puisse la saisir partout à la fois. Dans le système contraire, celui qui se rend maître du point central est maître de tout. C'est le système d'unité qui a livré la France à l'anarchie, à la terreur et au despotisme. Chaque individu, chaque faction qui a



pu s'emparer de la grande ville, n'a rencontré ailleurs aucune force légale pour contre-balancer la sienne. Aux yeux de la multitude, son autorité devenait légitime, puisqu'elle était légale, et la résistance des départements, parce qu'elle ne l'était pas, devenait une rébellion. Comment d'ailleurs opposer une résistance efficace, lorsqu'avec cela, l'individu ou la faction qui gouverne dispose de tous les revenus publics, qui se concentrent dans ses mains? Au contraire, voyez la Suisse, la Hollande. Rien, peut-être, n'était plus bizarre que la constitution fédérale de ce dernier pays; cependant, par cela seul qu'elle était fédérale, il a fallu des siècles d'une politique adroite et enfin les baïonnettes de la Prusse pour établir sur tout le pays la puissance presque absolue du Stathoudérat. Lorsque le stathoudre avait usurpé la puissance dans un des coétats, il trouvait dans les autres un obstacle invincible à ses projets. Si la république hollandaise eût été *une et indivisible*, à peine eût-elle eu un moment d'existence, et ses généreux efforts pour se soustraire au joug de Philippe II n'auraient abouti qu'à la faire tomber aussitôt sous celui de la maison d'Orange, de droit comme de fait.

Quoique le gouvernement fédéral de la Suisse ne fût qu'une agrégation irrégulière et confuse de divers gouvernements, elle n'en a pas moins conservé son indépendance pendant quatre cents ans. Certainement la démocratie, dans les États qui l'admettent, doit sa conservation au fédéralisme; sans lui, ils deviennent, presque dès leur origine, les simples sujets d'un gouvernement un et indivisible.

Un des grands inconvénients de ce dernier gouvernement, c'est d'attacher bien moins et en bien plus petit nombre les citoyens à la constitution et à la liberté. La portion de cette liberté et celle des droits qu'elle assure, dans un État d'une grande étendue, sont tellement réduites pour chacun, que cela en diminue beaucoup l'intérêt. C'est évidemment tout l'opposé dans un pays plus resserré, dans une population moins nombreuse, où chacun peut se compter pour beaucoup davantage. Les affaires publiques deviennent, en quelque sorte, les affaires privées de tout le monde. Les magistratures supérieures y étant plus multipliées, il y a plus d'ambitions satisfaites; l'administration de chacun des petits États qui forment l'union est bien mieux éclairée, et par conséquent bien meilleure. Elle voit les choses par elle-même; à chaque instant, elle communique directement avec les administrés. Elle est aussi plus surveillée; chacun peut suivre les deniers publics, dans le bon ou mauvais emploi qu'on en fait, et s'assurer s'ils parviennent à leur destination. En un mot, le gouvernement local agit avec une célérité et une appropriation à chaque chose qui ne peuvent physiquement avoir lieu dans un gouvernement *un et indivisible*, dont la vue et les bras ne peuvent atteindre au loin, qui est accablé d'affaires et noyé dans d'immenses détails. Aussi tout s'y détériore, parce que rien ne peut s'y faire à temps et comme il convient. Les dépenses s'augmentent sans aucun fruit, les embarras s'accroissent et les fripons profitent de la confusion pour pêcher en eau trouble.

L'émulation entre les administrations de chaque

État de l'union est encore un insigne bienfait du gouvernement fédératif. Elles rivalisent entre elles de zèle et d'activité pour tout perfectionner, agriculture, commerce, voies de communication, sciences, littérature. Nos administrations départementales ont donné la preuve de ce que j'avance. Sans même être investies d'aucun pouvoir législatif, il leur a suffi d'une autorité administrative assez étendue, et d'être composées de propriétaires du département, élus par leurs propres administrés, pour faire dans toutes les parties que je viens de rappeler des choses dignes de toute notre reconnaissance et même de notre admiration. Si l'on se rappelle combien d'obstacles s'opposaient à leur action, les troubles, le jeu des factions, partout une résistance systématique, en plusieurs départements la guerre civile, si l'on tient compte de leur nouveauté dans le maniement des affaires, de leur courte existence, si l'on compare enfin les résultats obtenus avec les difficultés à vaincre, on sera forcé, je le répète, de leur vouer un sentiment d'admiration et de reconnaissance.

Le gouvernement fédératif présente donc les avantages que donnent la multiplicité des États et celle des capitales; l'exemple de l'Allemagne et celui de l'Italie prouvent que ces avantages ne sont pas imaginaires. C'est par cette cause que les sciences et les arts sont plus universellement et plus également cultivés, ainsi que les lettres, sur chacun des points de ces deux pays, et que presque partout on y trouve des hommes éminents, lorsqu'en France, hors Paris, on ne rencontre guère que la médiocrité. Mais à ce bon côté des gouvernements multiples, le système

fédératif joint l'immense avantage de l'unité d'action contre l'ennemi extérieur. S'il eût régi l'Italie, il l'eût sauvée des invasions étrangères, qui font depuis tant de siècles sa honte et son malheur.

Qu'oppose-t-on à tant d'heureux effets du régime fédératif? l'incohérence dans les opérations? Mais le gouvernement central, si l'État est bien constitué, est revêtu de toute l'autorité nécessaire pour régler et exécuter tout ce qui demande de l'ensemble. Des querelles et des guerres civiles entre les divers États? Mais le gouvernement central est revêtu de toute la force légale et de toutes les forces physiques de l'union pour contraindre chacun d'eux à la paix, et à se rendre à ses décisions. On me citera peut-être les guerres civiles qui ont, à quelques époques, affligé la Suisse. Mais il est trop vrai qu'aucune forme de gouvernement ne peut préserver d'un semblable malheur; l'Angleterre et la France en ont-elles éprouvé de moins cruelles? L'unité et le despotisme ont-ils préservé la France d'affreux déchirements, dans les siècles passés? — Parlera-t-on du danger d'un démembrement par la séparation des États particuliers que des intérêts divers animeraient les uns contre les autres? Jusqu'ici l'expérience rassure contre cette crainte. La Suisse, la Hollande et les États-Unis se sont conservés dans toute leur intégrité, malgré tout ce qu'on a prédit, surtout à l'égard des derniers.

On objecte encore la division qu'un ennemi extérieur parviendrait à mettre entre les différentes parties de la fédération, en pratiquant la maxime : *Divide et impera*. Il est vrai que Philippe, aussi habile que

perfide, réussit ainsi à faire passer les républiques grecques sous sa domination. Mais elles n'étaient réunies que par une fédération imparfaite. L'assemblée des amphycions ne s'occupait guère que des choses sacrées; son autorité politique était presque nulle; les ligues grecques n'étaient que des traités d'alliance offensive et défensive. Au reste, combien de siècles ces républiques n'avaient-elles pas subsisté indépendantes? Tout finit tôt ou tard, et le gouvernement fédératif n'est pas, de sa nature, plus périssable que les autres. Ces mêmes Grecs, lorsqu'ils repoussèrent toutes les forces de l'Asie et conservèrent avec tant de gloire leur indépendance, étaient-ils, plus qu'au temps de Philippe, réunis sous un gouvernement *un et indivisible*, et lorsque l'orgueilleux Louis XIV menaça les Provinces-Unies de son joug, ces provinces se désunirent-elles? Leur résolution de périr plutôt que de céder ne fut-elle pas unanimement prise et maintenue? Bonaparte, avec toute sa puissance, a-t-il pu séparer de la Suisse, avec un consentement au moins apparent, la république alliée du Valais? Non, il n'a pu que l'arracher par la violence au corps helvétique. Sous la présidence de Madison, les divers États-Unis de l'Amérique septentrionale n'ont-ils pas également concouru à l'exécution de toutes les mesures prises par le gouvernement central pour repousser les Anglais, et maintenir leur indépendance? Réunis sous un gouvernement *un et indivisible*, auraient-ils résisté avec plus d'énergie et obtenu un plus heureux succès?

Convaincu que la forme fédérative, sans avoir plus d'inconvénients que les autres, possédait de

très-grands avantages qui lui sont propres, je me suis toujours opposé, soit dans le Comité de salut public, dont j'ai été membre dans les derniers temps de son existence, soit dans le Directoire exécutif, à ce qu'on cherchât à anéantir toute idée de fédéralisme, soit dans la Suisse, soit dans la Hollande. J'y ai toujours soutenu qu'il fallait se borner à faire disparaître du gouvernement de ces pays tout ce qu'il y avait d'aristocratique. D'ailleurs, dans le cas dont nous parlons, c'eût été un grand avantage de ne changer, dans les antiques institutions de ces peuples, que ce que condamnaient la raison et l'intérêt public. Les institutions nouvelles, même les meilleures, sont longtemps chancelantes avant de prendre la solidité nécessaire pour assurer la paix et la prospérité de l'État.

Les peuples, comme les individus, sont sujets à d'étranges aberrations, auxquelles les esprits les plus sages se laissent entraîner, on ne sait comment. Les communalistes et les royalistes-orléanistes avaient eu l'art de jeter sur le fédéralisme un tel odieux, qu'il n'y avait de mon avis, dans le Comité de salut public, que Daunou, qui d'ailleurs ne crut pas devoir le soutenir quant à la Hollande. Au Directoire, je fus seul de mon opinion par rapport à la Suisse; ainsi, malgré mes constants efforts dans le Comité et dans le Directoire, le système fédératif fut constamment anathématisé. La maxime de tout le monde était : « Hors la république une et indivisible, point de « liberté. » Cet axiome, adopté comme tant d'autres, sans examen, me paraissait tout aussi faux que celui de l'Église romaine, dont il était l'imitation. Il n'en

était pas moins regardé comme un principe fondamental en matière de gouvernement.

## VII.

PROGRES DU PARTI DE LA MONTAGNE. — SUITES  
DES 31 MAI ET 2 JUIN. — MES PROTESTATIONS ET MA MISE  
HORS LA LOI.

Cependant l'anarchie allait toujours croissant. Paris était dans un état continuel d'insurrection; chaque jour pouvait amener de sanglantes catastrophes, dans lesquelles ma femme et notre chère Clémentine pouvaient être enveloppées; car j'étais fort odieux aux meneurs, que je ne cessais de harceler de toutes mes forces. Je conseillai alors à ma femme de se retirer dans la délicieuse vallée de Montmorency, qu'elle ne connaissait point encore. Assez heureusement, le propriétaire qui nous louait un logement sur le quai de l'École avait une sœur qui habitait Montmorency; il lui adressa ma femme et ma fille; elle les accueillit parfaitement, et dès les premiers jours elle contracta avec elles une liaison qui ne s'est terminée que par la mort prématurée de cette aimable fille. Mademoiselle Letourneur était une personne de beaucoup de mérite. Ma femme prit dans l'auberge de Leduc, au *Cheval blanc*, une chambre et un petit cabinet. Je venais la voir les dimanches, quand cela était possible. Le contraste des fureurs haineuses dont j'étais le témoin et quel-

quelquefois l'objet pendant la semaine rendait encore plus délicieux les sentiments affectueux que nous nous communiquions tous les trois, le dimanche, et le calme dont nous jouissions dans cette retraite. Mais si le samedi au soir était un moment de bonheur, combien était amer le lundi matin, moment de nos adieux !

Je me servais pour mes voyages de Montmorency de la *guinguette* d'un brave homme appelé l'Épine. Elle était à dix places, sur deux rangées de bancs en face l'un de l'autre ; on y entrait par le fond. Une grosse dame, qui avait dû être fort jolie, et qui était encore très-fraîche, s'y trouva un jour sur le même banc que moi, mais à l'extrémité opposée, ce qui l'empêchait de me voir. C'était, me dit-on, une femme noble, mère de plusieurs enfants. Une fois en route, elle commença à déclamer contre la révolution, et à vomir mille injures contre tous les républicains passés, présents et à venir. On pense bien que la Convention, sans exception de personne, eut la principale part à ses déclamations. Un petit homme noir, au nez retroussé, à l'œil de renard, fort bien frisé, et qui était, je crois, son mari, était placé sur le banc qui nous faisait face, et par conséquent me voyait fort bien. Il ne cessait de lancer des coups d'œil à la dame, qui n'en tint compte, et alla toujours son train. En vain essayait-il alors de l'interrompre, en lui disant que ce n'était pas le lieu de parler politique ; que chacun devait garder son avis pour soi ; qu'il savait bien, d'ailleurs, qu'elle ne pensait pas ce qu'elle disait, etc. Ces sages représentations ne produisirent que de nouvelles sorties, de



nouveaux sarcasmes. A la fin ce petit homme impatienté lui dit vivement que sa conduite était de la dernière imprudence dans une voiture publique, où il pouvait se trouver des personnes de toutes les opinions. « Eh ! monsieur, » lui répliqua-t-elle, « je connais bien mon monde ! Je vois bien qu'il n'y a point « ici de républicains. » A l'instant je me penchai en avant. Elle découvrit alors *a round head*, une tête sans poudre, à cheveux courts et noirs comme le jais, chose encore rare dans tous les partis, et tout à fait inusitée dans l'aristocratie. « Madame, » lui dis-je. « vous n'êtes pas aussi bon juge en physiologie que vous vous piquez de l'être ; car vous « voyez en moi un républicain déterminé. » — A ces mots, cette pauvre femme devint pâle comme la mort. Je ne la laissai pas longtemps dans cette cruelle anxiété, car j'ajoutai aussitôt : « Au reste, « madame, ne soyez pas alarmée. Je ne suis pas du « nombre de ces républicains qui usurpent ce nom « sacré pour piller, dénoncer et envoyer leurs ennemis à l'échafaud ; mais je suis de ceux qui ne « craignent pas de braver la rage de tous les partis, « pour arrêter ces désordres, et établir en France « une vraie république, qui affermissent l'ordre public « et la sécurité personnelle, en même temps que la « liberté. A présent, trouvez bon, madame, que je « vous adresse un conseil que votre indiscretion me « donne le droit de vous donner. Au nom de vos « enfants, et pour votre propre repos, soyez en toute « occasion plus réservée : car les temps sont tels, « croyez-moi, que vous seriez rarement aussi heureuse dans votre imprudence, que vous l'êtes

« aujourd'hui. » — Elle ne put répondre un seul mot, tant elle était interdite. « Eh bien ! madame, » reprit alors le petit homme noir, « voyez ce qui vous « serait arrivé avec tout autre que monsieur ! avais-je « tort de vous faire des signes et de vous inviter au « silence ? » — Lorsque nous descendîmes de voiture à Paris, comme j'étais déjà épuisé et souffrant, le monsieur et la dame me donnèrent la main avec empressement ; ils me firent les plus grands remerciements, en m'assurant que tout le monde voudrait être républicain, s'il n'y en avait que de mon espèce. Ils firent en me quittant les vœux les plus ardents pour que je ne devinsse pas victime de mes généreuses dispositions, etc., toutes choses qui me prouvèrent qu'ils avaient eu une belle frayeur.

Une autre fois, la guinguette, chargée de neuf voyageurs à Montmorency, en prit un dixième au bas de la côte, au pavé de Deuil. C'était un gros financier, tellement gouteux que son domestique et le cocher eurent beaucoup de peine à le monter dans la voiture. C'était bien, à coup sûr, un aristocrate des plus encroûtés. Mais le vieil hypocrite n'imita pas l'indiscrète franchise de la dame, il fit le plus grand éloge de la Montagne, et il affecta de se réjouir de toute son âme de ce qu'on allait *joliment travailler* les Girondins, les Buzotins, les Rolandins, etc. Un sourire cruel, un dépit et une frayeur intérieure qu'il ne pouvait cacher, donnaient à sa physionomie un caractère que je ne pouvais supporter. Lorsque nous fûmes arrivés à l'autre extrémité de Saint-Denis, l'Épine demanda à un cocher de sa connaissance, qui venait de Paris, ce qu'il y avait de nouveau. « Beau-

« coup de mouvement, » répondit-il, « et les bar-  
« rières ouvertes pour entrer, mais fermées pour sor-  
« tir. » Aussitôt un cri universel s'élève : « L'Épine,  
« ouvrez-nous la portière ! » A peine fut-elle ouverte  
que la voiture se vida. Le vieux financier donna une  
nouvelle preuve des miracles que peut faire la peur.  
Tout impotent qu'il était, il sauta lestement, et sans  
le secours de personne, en bas de la voiture, prit sa  
course en rétrogradant, et dans un clin d'œil il eut  
de nouveau traversé Saint-Denis. Je me trouvai seul,  
mais bientôt un aimable jeune homme, frère d'un  
banquier genevois, revint sur ses pas pour me con-  
jurer de retourner à Montmorency, en me disant que  
ma conduite dans l'Assemblée finirait par attirer sur  
moi le poignard des factieux. Il employa les plus vives  
instances et les plus touchantes expressions pour me  
déterminer ; il me parlait au nom de ma femme, de  
ma fille, et de tous les gens de bien de la vallée,  
dont, disait-il, je possédais l'estime. Voyant qu'il ne  
gagnait rien sur moi : « Eh bien ! » me dit-il, « je  
« ne vous quitte pas, je vais avec vous. » Une pa-  
reille conduite méritait toute ma reconnaissance. Je  
lui fis les remerciements les plus sincères, mais je lui  
représentai que plus le péril était imminent et plus  
était grande l'estime dont on m'honorait, plus le de-  
voir m'ordonnait impérieusement de retourner à mon  
poste, qu'en agir autrement serait une lâcheté ; mais  
que pour lui, qui n'était commandé par rien, ce serait  
une inutile imprudence de s'aller emprisonner dans  
Paris dans de pareilles circonstances. Je le conjurai à  
mon tour de me laisser seul ; il me quitta les larmes  
aux yeux.

Pour surcroît d'inquiétude, notre chère Clémentine tomba gravement malade de la petite vérole ; elle ne dut son salut qu'aux soins du docteur Leymerie, de Deuil, ami sûr et obligeant, guérisseur habile. Tant qu'il a vécu, il nous est toujours resté intimement attaché dans la mauvaise comme dans la bonne fortune.

Enfin, arriva la déplorable catastrophe du 31 mai et du 2 juin, qui complétait le triomphe de l'anarchie à Paris, et bientôt dans la France entière. Dans ces conjonctures, je crus prudent d'engager ma femme à retourner avec notre fille dans le Maine-et-Loire, croyant à tort que l'anarchie n'y pouvait pénétrer. Voulant assurer son repos, je ne fis que l'exposer à de nouveaux tourments, comme on le verra dans la suite.

Après le 31 mai, comme auparavant, je ne cessai de m'opposer de tous mes moyens à l'affreux système qui dominait et aux mesures atroces qui en étaient la conséquence. Le tribunal révolutionnaire avait été l'une de celles que j'attaquai le plus vivement. Ce n'est encore qu'en frémissant que je me rappelle le sourire amer, froid et cruel de Robert Lindet, rapporteur du projet. Je traitai, à chaque proposition, le plan, le but, les auteurs et leurs soutiens avec toute l'indignation et le mépris que méritaient de pareilles mesures et de pareils hommes. Pourrait-on l'imaginer ? en soutenant un article du projet, Jean Bon-Saint-André, homme de beaucoup de savoir, d'esprit et de talent, osa répéter les propos affreux que l'on faisait circuler dans les groupes, et avança que pour établir solidement la république en France, il fallait réduire la population de plus de moitié. — « Malheureux ! »

m'écriai-je, en l'interrompant, « si au sortir de la  
« tribune tu te brûles la cervelle, pour montrer que  
« tu ne parles que par conviction, puisque tu auras  
« donné l'exemple du sacrifice, tu ne seras regardé  
« que comme un insensé qu'égare une imagination  
« ardente, et qui est digne tout à la fois d'éloges et de  
« pitié; mais si tu oses continuer de vivre, tu ne  
« seras jamais, à tous les yeux, que le plus exécration  
« des hommes. » La Montagne répondit comme d'or-  
dinaire par des injures, et Jean Bon-Saint-André passa  
par une transition subtile à un autre point, et revint  
ensuite à sa place avec le plus grand sang-froid. Qu'un  
homme ignorant ou stupide eût avancé à la tribune  
une pareille assertion, on aurait déjà bien de la peine  
à le croire; on s'y refuse lorsqu'il s'agit d'un homme  
comme Jean Bon-Saint-André, si on n'en a pas été  
soi-même le témoin.

Je ne fus pas le seul, au surplus, à mettre oppo-  
sition à l'établissement d'un tribunal révolutionnaire.  
Cependant M<sup>me</sup> de Staël, dans son ouvrage posthume<sup>1</sup>;  
avance que le tribunal révolutionnaire fut décrété à  
l'unanimité, et elle l'avance sur l'assertion d'un dé-  
puté *qui n'avait pas osé lui-même manifester une opi-  
nion contraire à cette mesure.* Cette assertion est de  
toute fausseté : les chefs du parti girondin, qui n'i-  
gnoraient pas qu'ils étaient des victimes vouées à ce  
tribunal, dans l'intention de ses créateurs, pouvaient-  
ils d'ailleurs lui donner leur assentiment? La chose  
est claire; le député que cite M<sup>me</sup> de Staël sentait le  
poids de sa honte; il a voulu diminuer l'odieux de sa

1. Tome II, p. 150.

lâcheté, en la faisant, par un mensonge, partager à tous ses collègues sans exception.

Les efforts que je faisais pour être entendu malgré l'opposition des factieux avaient ruiné ma santé. J'étais miné par un crachement de sang, accompagné d'une fièvre lente. Je me traînais à la tribune avec le bras de mes amis Pilastre et Leclerc. J'étais cependant doué d'une voix pleine et sonore, jointe à une prononciation bien articulée et à un mordant qui saisissait l'oreille sans la fatiguer. Un tel organe supportait une très-forte poitrine; je l'ai eue, au contraire, toute ma vie très-faible et très-douloureuse; cependant la grandeur des circonstances me rendait momentanément des forces. Tel était mon état lors des 31 mai et 2 juin. Réunis, mes amis et moi, à un petit nombre de députés courageux, nous aurions ranimé l'Assemblée, culbuté la Montagne, et déjoué, au moins encore pour ces jours-là, les factieux, si les vingt-deux proscrits n'avaient eux-mêmes perdu courage et ne s'étaient soumis à une arrestation si injuste, chacun sous la garde de deux gendarmes. Je voulais absolument qu'on résistât par la force, jusqu'au dernier soupir, convaincu, comme je le leur disais, que par notre légitime audace, notre courageuse ténacité, nous sortirions vainqueurs de la lutte et désabuserions Paris; qu'au surplus, si nous venions à succomber, notre mort ranimerait le courage de la majorité de la nation, tandis que notre lâche soumission occasionnerait un abattement général, qui la ferait passer sous le joug de la plus hideuse des factions. Ce fut en vain!... je fus donc presque le seul à protester énergiquement jusqu'à la fin de la séance contre cet abo-

minable décret, quoique je n'y fusse pas compris.

Mais l'homme qui se conduisit dans cette journée avec une grandeur plus qu'humaine, ce fut Lanjuinais. Jamais la vertu, la raison, le calme d'une grande âme, ne se déployèrent avec plus de force et de majesté que dans cet homme, environné des périls les plus pressants, accablé d'outrages et l'objet des plus atroces menaces. Lorsqu'il prononça ces paroles remarquables : « *Citoyens ! les anciens immolèrent aussi des victimes humaines ; mais ils les couvraient de fleurs, ils ne les insultaient pas !* » une auréole de gloire semblait ceindre sa tête, et les monstres qui siégeaient parmi nous et qui remplissaient les tribunes, frappés comme d'un coup de foudre, rentrèrent dans le silence. Malheureusement, la majorité de l'Assemblée, qui aurait dû être électrisée, était tombée dans une telle stupeur, dans une si inconcevable apathie, qu'elle laissa aux factieux le temps de revenir à eux, et de poursuivre leurs infâmes projets.

Dès le lendemain nous allâmes, mes amis et moi, visiter les proscrits retenus chez eux par des gendarmes. Nous ne cessâmes de les voir que lorsque cette faculté nous fut tout à fait interdite par l'emprisonnement des uns et la dispersion des autres. On sait que soixante-treize députés signèrent, contre les journées des 31 mai et 2 juin, une protestation qui leur fit beaucoup d'honneur et leur occasionna une longue captivité. Pilastre, Leclerc, Lemaignan et moi, ne la trouvant pas assez forte, nous en signâmes une particulière, que nous fîmes imprimer et répandre, avec une déclaration que j'avais faite, en dernier lieu, à la tribune.

Pour le dire en passant, dans ces trop fameuses journées, le parti dantonien fut pris pour dupe par les communalistes et par les instigateurs du dehors, qui poussaient en avant, particulièrement contre tous les hommes probes, éclairés et pourvus de talents, afin de priver la république de ses véritables appuis ; car les uns et les autres, je veux dire les communalistes et le parti qui travaillait du dehors, en rendant les Dantonien complices malgré eux d'un premier essai pour entamer la Convention, prirent sur ce parti, désormais isolé, l'ascendant dont ils se servirent pour le ruiner.

On a peine à se figurer combien le public, même chez les nations les plus éclairées, telles que la nation française, est quelquefois inepte dans ses raisonnements et dans ses calculs. Les chefs du parti modéré une fois arrachés du sein de la Convention par la violence et destinés évidemment à tomber sous la hache du tribunal révolutionnaire, il devait être palpable pour tout le monde, que les meneurs de l'anarchie établiraient dans toute son étendue le système de pillage et de sang qu'ils soutenaient depuis le 2 septembre ; qu'ils couvriraient la France d'échafauds, menaceraient toutes les existences, et feraient régner partout le désespoir et la terreur. Croirait-on, cependant, que la masse des habitants de Paris ne fit presque aucun effort pour soutenir ce parti modéré ! Ils commencèrent par dire : « Entre eux le débat, » et ils finirent par se réjouir du résultat des 31 mai et 2 juin, non qu'ils n'eussent au fond, pour la faction victorieuse, la haine qu'elle méritait, mais parce qu'ils s'imaginaient niaisement



que toute discussion étant désormais étouffée dans la Convention, ils allaient vivre eux-mêmes dans le plus profond repos, dîner tranquillement à l'heure accoutumée, faire ensuite, au café, la partie de domino, et passer le reste de la journée sur le seuil de la boutique ou au comptoir à attendre le chaland. Ils n'entendraient plus le tocsin, plus le canon d'alarme, plus la générale ! Qu'importait que ce fût le parti modéré ou exagéré qui régnât dans la Convention, pourvu qu'il ne s'en montrât qu'un ! Le plus grand nombre des citoyens, dans des professions plus éclairées, ne raisonnaient pas mieux ; fort peu de gens prévoyaient les horribles conséquences de ces désastreuses journées. Elles ne tardèrent pas cependant à éclater, et les infortunés Parisiens furent bientôt cruellement désabusés de leurs folles espérances.

Le lendemain du 2 juin et dans les jours suivants, quelques voix se firent encore entendre pour faire annuler les actes de cette journée. Ce fut le *vox clamantis in deserto*. La Montagne dédaignait d'y répondre, et le président, dans toutes les questions, proclamait toujours l'*unanimité*, qu'on ne manquait pas de porter dans le procès-verbal, malgré l'évidence du mensonge. Dans ces circonstances, mes amis Pilastre et Leclerc donnèrent leur démission pour ne pas avoir l'air de participer aux mesures aussi extravagantes qu'atroces qui se prenaient chaque jour. Nous prîmes tous les trois un petit appartement dans une chétive maison ; au haut de la rue Copeau <sup>1</sup>, faubourg Saint-Marceau. Pour moi qui avais l'habitude de parler, je

1. Actuellement rue Lacépède.

ne jugeai pas devoir donner ma démission ; je voulus tenir tête tant que cela serait possible. Mais à chaque délibération, je demandais l'appel nominal jusqu'à extinction de voix, afin qu'il fût bien constaté que non-seulement je ne participais en rien aux résolutions, mais que, de plus, je les repoussais de toutes mes forces. On se gardait bien de consentir à ma demande ; on voulait toujours faire croire que l'unanimité régnait dans l'Assemblée depuis l'expulsion des modérés qui, seuls, suivant les montagnards, y mettaient le trouble.

Cependant, voyant après un certain temps que je n'obtiendrais jamais ce que je réclamaï inutilement tous les jours, je déclarai à l'Assemblée, à haute voix et de manière à être entendu de toutes les parties de la salle, que, puisqu'on me refusait avec obstination les moyens de constater, aux yeux de la France, que loin de prendre part à d'odieux décrets, j'y mettais constamment la plus vive opposition, je croyais que mon honneur et mon devoir ne me permettaient plus de rester dans l'Assemblée où l'on pourrait croire, si j'y demeurais plus longtemps, que je donnais mon assentiment, au moins tacite, à tous les crimes et à toutes les folies qui en sortaient déjà, et aux nouvelles atrocités que l'on méditait encore ; qu'ainsi je la quittais pour n'y remettre le pied que lorsqu'on aurait la liberté de s'y faire entendre et d'y faire constater son vote.

Cette sortie de ma part excita contre moi une explosion épouvantable de la Montagne et, de toutes parts, on cria en rugissant : « Au tribunal révolutionnaire ! » — « Vous pouvez m'y envoyer, si

« vous voulez, » répliquai-je, « un crime de plus  
« ou de moins sur le nombre ne doit pas vous coû-  
« ter. Vos menaces ne changeront rien à ma résolu-  
« tion. » La rage redouble à ces mots : on demande  
le décret d'accusation, et on presse le président de le  
mettre aux voix, ce qu'il allait faire, et j'étais perdu,  
lorsqu'il sortit de la Montagne une voix forte qui  
s'écria : « Eh pourquoi voulez-vous occuper inutile-  
« ment le tribunal révolutionnaire de ce chétif b... là ?  
« Ne voyez-vous pas qu'il n'en peut plus, qu'il cra-  
« che le sang à pleine bouche et qu'il va crever ? »  
— « Hé bien, qu'il crève donc tout seul ! » fut la  
réponse générale à cette grossière observation. J'étais  
allé, je crois, aussi loin que le devoir pouvait l'exi-  
ger de moi ; je n'attendis pas une plus longue dis-  
cussion, et je me retirai.

Je n'ai jamais su qui s'était élevé ainsi contre le  
décret d'accusation qu'on allait porter contre moi.  
J'ai toujours pensé que ce langage brutal était celui  
d'un homme qui voulait me sauver et qui sentait bien  
qu'il ne le pouvait, dans ces jours de fer, qu'en pre-  
nant le ton de la brutalité et du mépris. Quoi qu'il  
en soit, c'est à cela seul que je dus mon salut.

Je viens de dire que Leclerc, Pilastre et moi nous  
nous étions retirés dans la rue Copeau. Mes deux  
amis, démissionnaires, se disposaient à retourner à  
Angers, mais ils reçurent avis des changements qui  
s'étaient opérés dans ce pays, comme partout ail-  
leurs. Le règne de la terreur s'y était établi avec  
d'autant plus de force qu'on y avait envoyé contre  
les royalistes vendéens les héros de cinq cents livres  
avec des généraux et des commissaires dignes de les

commander, et qui tous ne respiraient que sang et pillage. Mon respectable frère et les citoyens généreux qui périrent avec lui étaient arrêtés; Choudieu, commissaire de la Convention aux armées de l'Ouest, pressait leur condamnation. Pilastre et Leclerc auraient sans aucun doute été arrêtés eux-mêmes en arrivant. Ils renoncèrent donc à leur projet.

Pour surcroît de chagrin, j'appris en même temps que ma femme, qui avait essuyé toutes les terreurs du siège d'Angers par les Vendéens, et dont la maison, à raison de sa position, avait été criblée de balles et de biscailens, était menacée des deux partis, et avait également à craindre pour sa fille. Les Jacobins voulaient la faire guillotiner comme femme d'un fédéraliste ou d'un traître, ce qui était la même chose; les Vendéens juraient de la faire pendre s'ils pouvaient s'en saisir, comme femme d'un régicide et d'un ennemi des trônes. Tous les jours on venait la prévenir de faire ses paquets parce qu'elle serait sûrement arrêtée dans la soirée. Elle fit brûler alors beaucoup de papiers que je regrette.

Ce fut dans ces tristes circonstances que les épouses désolées de mon frère, de Brévet de Beaujour et de Maillocheau, vinrent nous trouver à Paris dans notre réduit de la rue Copeau. Elles demandaient notre appui pour sauver leurs maris. Mais elles virent en arrivant que nos recommandations ne pouvaient que hâter leur perte, puisque nous étions nous-mêmes menacés de décrets d'arrestation, qui, peu de jours après, furent, en effet, lancés contre nous. Choudieu, aussi mauvais citoyen que mauvais fils (il avait frappé sa mère et l'avait fait emprison-

ner). voulait se donner la satisfaction de faire verser, sous les yeux mêmes des Angevins, le sang des hommes à jamais regrettables dont je viens de parler. Mais l'opinion de la ville entière et du département était si forte en leur faveur, que, malgré la terreur qui y régnait, on n'aurait osé condamner à Angers ces respectables victimes. Elles furent donc transférées à Blois. C'est tout ce qu'on osa faire d'abord. Ce ne fut qu'ensuite qu'on les traduisit au tribunal révolutionnaire à Paris, qui les envoya à la mort. Il est triste de se le rappeler ; ils seraient restés oubliés à Blois jusqu'au 9 thermidor, sans l'imprudence de l'un d'entre eux, le docteur Maillocheau, le plus peureux et le plus impatient des hommes. Il eut l'inconcevable témérité de faire et de faire faire, contre l'avis de tous ses compagnons d'infortune et celui de tous ses amis, toutes sortes de sollicitations, pour provoquer un jugement, tandis que, gagner du temps, était le seul moyen d'éviter une condamnation. Or notre cruel ennemi, Choudieu, était livré à beaucoup d'intrigues, qui occupaient ailleurs tous ses moments. On avait assuré à Maillocheau qu'il serait absous. Il le fut en effet ; mais il eut la douleur d'avoir au moins pressé le supplice de ses infortunés amis. Ce département, qu'ils servaient par leurs talents, qu'ils honoraient par leurs vertus, en conservera longtemps le souvenir, et longtemps leurs persécuteurs seront l'objet de la haine et du mépris de ses habitants. Le calme et la constance qu'ils montrèrent jusqu'à leurs derniers moments, accrurent encore de trop inutiles regrets.

Très-peu de jours après que les trois malheu-

reuses femmes dont j'ai parlé étaient venues nous voir dans la rue Copeau, nous fûmes prévenus que le Comité de sûreté générale avait lancé des mandats d'arrêt contre nous, et qu'ainsi il fallait bien nous garder de passer la nuit dans notre logement. Quand on a tout bravé et qu'on a combattu jusqu'au dernier moment pour l'intérêt de son pays et le triomphe de la justice, et que les choses en sont venues au point qu'il ne reste plus que des assassins et des victimes, je crois que l'on peut, sans honte, songer à se soustraire aux couteaux, et à conserver des jours qui, dans le moment, seraient tranchés sans fruit pour la patrie, et peuvent être encore à l'avenir de quelque utilité pour elle. Nous cherchâmes donc, de ce moment, à nous dérober à la proscription. Nous fîmes dès le même jour disparaître Pilastre. Il avait écrit à Angers plusieurs lettres contre les représentants en mission ; il était en conséquence, pour le moment, plus menacé que Leclerc et moi. Cependant, nous eûmes la précaution d'aller coucher tantôt chez Creuzé-Latouche, tantôt chez M<sup>me</sup> de Nort, femme divorcée de Levaillant, le voyageur en Afrique.

Un soir que nous sortions du Jardin des plantes et que nous étions convenus que Leclerc irait coucher chez M<sup>me</sup> de Nort et moi chez Creuzé, il me dit en chemin qu'il avait envie d'aller tout simplement reprendre son lit, attendu qu'il n'était pas menacé autant que Pilastre et moi. Je lui fis observer que nos périls étaient évidemment les mêmes, et que rentrer chez nous le soir, c'était, en quelque sorte, renoncer à la vie. J'ajoutai que si, au reste, il en était las, je n'y avais pas plus d'attachement que lui,

mais qu'unis dès notre plus tendre jeunesse par la plus constante amitié et ayant toujours jusqu'alors partagé les mêmes chances dans la vie, je voulais mourir ou nous sauver ensemble; que d'après cela, s'il persistait à aller passer la nuit dans notre logement, je n'y mettais plus d'opposition, mais que j'en allais faire autant. Il convint que ce serait, en effet, un acte de la dernière imprudence, et qu'il fallait s'en tenir encore à profiter de l'asile qu'on nous donnait. Il prit le chemin de la maison de M<sup>me</sup> de Nort, et moi celui de la demeure de Creuzé, après que je lui eus fait promettre que désormais il n'irait pas reprendre son lit sans m'en prévenir, afin que nous n'y allâsions qu'ensemble. Quelles furent cependant ma surprise et ma douleur, lorsque, le lendemain matin, M<sup>lle</sup> Gorelli, fille adoptive de la famille Thouïn, aujourd'hui M<sup>me</sup> Trouvé, vint me prévenir que Leclerc était rentré chez lui contre la parole qu'il m'avait donnée; que notre maison était espionnée; qu'à peine avait-il eu le temps de se mettre au lit, qu'une escouade s'était fait ouvrir, l'avait saisi et conduit à la Bourbe: que les gens de l'escouade, ne trouvant que lui, avaient témoigné beaucoup de surprise et de regrets, et lui avaient demandé où nous étions, Pilastre et moi, question à laquelle il n'avait pas satisfait, comme on le pense bien. Elle ajouta qu'aussitôt après ils étaient venus chez la famille Thouïn, où ils avaient fouillé jusque dans les lits, pour nous trouver; qu'enfin, ils avaient laissé des factionnaires à tous les coins des rues adjacentes à notre logement et au Jardin des plantes, pour nous arrêter si nous y revenions.

Cette imprudence de Leclerc était d'autant moins

pardonnable, que très-peu de temps après que nous eûmes pris notre logement de la rue Copeau, on vint pendant la nuit nous demander nos papiers, et avec l'intention de nous arrêter, chose que nous n'évitâmes alors que parce que j'étais encore député, et qu'il n'y avait pas encore de mandat d'arrêt contre moi. mandat qui ne fut lancé qu'à la suite de l'éclat que j'avais fait à ma sortie de la Convention, et du regret que les meneurs avaient éprouvé de m'avoir laissé échapper. malgré l'observation faite sur mon misérable état.

Par un raffinement de cruauté, les ministres de la proscription cherchaient à assortir les victimes qu'ils envoyaient ensemble à la mort, de manière à en accroître encore les angoisses. Aussi leur intention était de nous sacrifier tous les trois ensemble. Heureusement ils ne purent se saisir de Pilastre et de moi avant le 9 thermidor.

Je dois ici rendre grâce à la municipalité d'Angers, et reconnaître que nous lui avons dû notre conservation. Les hommes généreux qui la composaient, prévoyant, d'après la marche des événements et la nôtre propre, que nous allions être inévitablement proscrits, nous envoyèrent à chacun un passe-port en blanc, signé, scellé et expédié en bonne forme, et cela spontanément, et sans avoir été sollicités par personne. Ainsi, nous pouvions, en remplissant les blancs, nous donner tel nom, telle profession, tel but de voyage qu'il nous conviendrait.

Dès les premiers moments de la Convention, Pilastre et Leclerc, forts et adroits, s'étaient, par une sage prévoyance, exercés au métier de menuisier,



chez Dumarais, menuisier du Jardin des plantes. Pilastre se fit, sur son passe-port, garçon menuisier ; il se sauva à la faveur de cet heureux déguisement, en travaillant jusqu'au 9 thermidor, en qualité de simple ouvrier, d'abord à Montmorency, dans la boutique de maître Denis, et ensuite à Saint-Prix, chez un appelé Richard. Cette circonstance prouve qu'indépendamment du résultat politique, l'article de la constitution de l'an III, qui exigeait que l'on sût un métier pour exercer les droits de citoyen, était encore sage à d'autres égards.

Pour moi, lorsque j'appris que Leclerc avait manqué à la parole qu'il m'avait donnée, mon premier mouvement fut de retourner dans notre logement, certain qu'on m'arrêterait sur-le-champ pour me conduire à la même prison. Je voulais que la douleur de me voir ainsi que lui sur les marches de l'échafaud le punit d'avoir violé les promesses faites à l'amitié. Cependant le sage Creuzé et sa digne femme parvinrent à me détourner d'une résolution qui, en assurant ma perte, assurait et hâtait celle d'un ami, qui serait nécessairement retardée tant que Leclerc serait seul arrêté.

## VIII.

### RÉCIT DE MA PROSCRIPTION.

Bosc (ce nom rappelle l'amitié la plus généreuse, le courage le plus héroïque, le patriotisme le plus pur, l'humanité la plus active, la probité la plus

austère, la franchise la plus déterminée, et en même temps les connaissances les plus étendues dans les sciences naturelles et les diverses branches de l'administration, comme dans l'économie politique, domestique et rurale); Bosc, ami de Creuzé, et qui n'était encore pour moi qu'une simple connaissance, entra sur ces entrefaites. Il est à remarquer qu'il était lui-même proscrit par la commune de Paris, à raison de son attachement à Roland, c'est-à-dire au système d'une liberté sage et éclairée, et à cause de la fermeté de son caractère, qui gênait extrêmement les fripons dans l'administration des postes, où Roland l'avait remplacé, et dont il avait été secrétaire général pendant l'intendance du baron d'Oigny, jusqu'à la Révolution. Les scellés étaient sur ses livres et sur ses papiers, et même sur son appartement.

Bosc avait acquis au fond de la forêt de Montmorency, avec Henri Bancal, l'un des députés livrés par Dumouriez, un petit ermitage qui n'était qu'une chétive mesure. Malgré sa position critique, le courageux Bosc y avait déjà donné asile à Roland et à d'autres proscrits<sup>1</sup>. Il s'empara de moi avec la même générosité; nous prîmes les mesures nécessaires pour que je pusse passer les barrières et sortir de Paris

1. C'est dans cet ermitage de Sainte-Radegonde que Bosc avait porté, pendant la Terreur, le manuscrit des mémoires de M<sup>me</sup> Roland. Avant de monter sur l'échafaud, elle lui avait confié à la fois, comme au plus fidèle et au plus courageux de ses amis, le soin de sa fille unique, encore très-jeune, et celui de la conservation de son ouvrage. Bosc le plaça dans une cachette qu'il avait pratiquée au-dessus d'une porte intérieure de l'ermitage, et rendit public ce dépôt précieux dès que les circonstances politiques le lui permirent. (O. L. L.)

sans être arrêté, ce qui réussit heureusement. Je n'avais sur moi que quelques assignats, de mauvais linge, et un méchant habit. Le pauvre Bosc était tout aussi dépourvu que moi. Arrivés là, nous fûmes réduits à vivre de très-peu de pain, de quelques pommes de terre cachées en terre, de limaçons et d'un peu de lait. Nous avions pour toute volaille, dans la basse-cour, une poule qui nous donnait quelques œufs frais; ils m'étaient toujours destinés, à cause du pitoyable état de ma santé. Je ne puis dire combien mon admirable hôte avait d'attentions pour moi.

Nous avons cru d'abord que l'affreux système qui nous avait fait proscrire ne pouvait être que de courte durée. Espérance trompeuse! Le monstre anarchique ne faisait qu'étendre de jour en jour son épouvantable puissance, et notre position devenait à chaque instant plus critique.

Je restai trois semaines, ou environ, à Sainte-Radegonde. J'aime à me rappeler un petit incident, qui ne vaudrait pas la peine qu'on s'en souvint, si, dans une situation pareille, tout ce qui cause un moment de plaisir ou un surcroît de peine ne produisait pas sur l'âme une profonde impression, et n'acquiesçait pas ainsi de l'importance.

On a vu que toute notre basse-cour consistait dans une poule. Le jour du mardi gras, au matin, l'oiseau de proie la tua, sans néanmoins pouvoir l'emporter, grâce à la prestesse de Bosc. Cette perte m'était sensible : elle l'était encore plus à Bosc; sa généreuse amitié se désolait de n'avoir plus d'œufs frais à m'offrir. Quelle fut notre surprise, dans le

moment où nous exprimions nos regrets sur cette perte, de voir entrer notre ami Creuzé dans la cour, arrivant de Paris à pied, par un temps et des chemins affreux, pour nous donner des nouvelles de nos parents, de nos amis, et de ce qui se passait ! Il venait en même temps faire mardi gras avec nous, et nous distraire, au moins pour un jour, de nos tristes pensées. Qu'on se pénétre bien de notre position, du danger qu'il y avait à nous venir voir, et l'on n'aura encore qu'une faible idée du transport de joie et de reconnaissance que produisit sur nous la visite de ce vrai sage, toujours calme et rassis, et dont les manières simples et affectueuses, la conversation instructive et l'aimable gaieté rendaient le commerce délicieux. « Quel bonheur ! » nous écriâmes-nous en même temps, Bose et moi, après avoir embrassé notre ami, « quel bonheur que l'oiseau de « proie ait tué la poule ! sans cet heureux coup du « sort, avec quoi aurions-nous fait faire carnaval à « notre ami ? avec des limaçons !... » Je me mis sur-le-champ à mes fonctions d'aide de cuisine, Bose à celles de chef ; la poule fut plumée, accommodée et mangée avec beaucoup de gaieté, et nous bénîmes l'incident qui nous avait affligés d'abord.

Deux ou trois jours après, nous eûmes une aventure d'un genre bien différent, et qui nous mit pendant cinq ou six heures dans de grandes inquiétudes. Il prit fantaisie aux administrateurs de Seine-et-Oise, tous gens féroces et dont j'étais fort connu, de venir chasser à Sainte-Radegonde. Ils s'amuserent à percer d'une balle la queue du coq qui surmontait le petit clocher de la petite chapelle de notre petit ermitage.

Ils entrèrent deux ou trois fois dans la chambre qu'habitait la vieille fermière, pour demander de l'eau, du lait, etc. Ils ne vinrent point heureusement dans la nôtre. Bose, déguisé en paysan, suivait tous leurs mouvements, pour m'avertir du moment où je pourrais sortir sans être aperçu, et m'aller cacher dans la forêt, ce qui ne fut pas possible, parce qu'ils rôdèrent toujours autour de la maison, en tirillant à droite et à gauche. Pourtant ils quittèrent notre voisinage vers la fin de la journée, et nous respirâmes enfin après bien des quarts d'heure d'angoisse.

Cependant, je ne pouvais plus rester à Sainte-Radegonde, sans courir le risque d'une perte prompte et assurée ; on se demandait dans le village voisin quel était ce citoyen qui, sous prétexte de maladie et de besoin d'air, se cachait à Sainte-Radegonde. On se disait que ce pouvait bien être un des députés ennemis du peuple, que dans tous les cas, c'était toujours dans la commune un mangeur de plus, qui venait augmenter la disette dans un moment où tout le monde mourait de faim ; qu'il en fallait prévenir les membres du département. D'un autre côté, de Buire, cet homme respectable, dont j'étais devenu l'ami pendant l'Assemblée constituante, informé de ma proscription par sa nièce, me faisait continuellement sommer par elle de venir prendre asile chez lui, ainsi qu'il me l'avait fait promettre en nous séparant, comme je le dirai ci-après. Mon départ pour Buire fut donc résolu. La bonne demoiselle Letourneur me donna deux ou trois mouchoirs : Rozier, aujourd'hui conseiller à la cour royale de Montpellier, alors juge

de district à Montmorency, et dont nous avons fait l'intime connaissance chez M<sup>lle</sup> Letourneur, me mit une de ses chemises dans la poche; le pauvre Bosc me donna le denier de la veuve; il me mit un bâton de pommier blanc dans la main, et me conduisit à travers la forêt jusqu'à la grande route. Suivant l'expression anglaise, en le quittant; *je me déchirai de lui* avec une extrême douleur.

J'errai longtemps dans la forêt, avant de reprendre mon chemin. Je visitai plusieurs endroits où, l'été précédent, j'avais passé des instants si agréables avec ma femme et ma fille; mais dans ce cruel moment, j'étais seul avec moi-même. Je m'assis tristement, penché sur la bruyère, et je m'appuyai sur un bouleau, dont l'écorce avait encore conservé ce que nous y avons tracé ensemble quelques mois auparavant. Le chagrin d'être éloigné de deux êtres qui m'étaient si chers, celui de les savoir au sein des alarmes et des plus imminents dangers, la crainte de ne les jamais revoir remplissaient mon cœur d'amertume et mes yeux de larmes.

J'arrivai le soir à Vauderland, accablé de fatigue. C'était l'effet de ma triste santé, de mes chagrins et des chemins gâtés par la pluie. J'allai loger chez une vieille femme dans un très-petit cabaret, où un membre du comité révolutionnaire ne manqua pas de venir me demander mon passe-port avec beaucoup de grossièreté. Bosc l'avait rempli : j'y avais pris la qualité de petit marchand, venant de Nantes, ayant obtenu un passe-port à Angers, pour aller terminer quelques affaires dans les départements de la Somme et de l'Aisne. Mon fier sans-culotte ne savait

pas lire, mais lorsqu'il vit le champ du passe-port entouré de trophées, de tambours, des niveaux de l'égalité, de bonnets de liberté, il me le rendit en disant : « Tu m'as l'air d'un brave sans-culotte, toi ;  
« si tout le monde était aussi en règle que toi, nous  
« ne serions pas si fatigués dans nos comités révolu-  
« tionnaires, où nous nous donnons tant de mal pour  
« déjouer les aristocrates. » — « Tu m'as l'air aussi,  
lui répliquai-je, « d'un fier républicain, et qui y voit  
« clair. Ce n'est, pardieu, pas à toi qu'il faudrait mon-  
« trer de mauvais papiers. » — « Ah ! ah ! » reprit  
mon homme, « tu as bien raison. Je puis dire, sans  
« me vanter, que je n'en crains pas un seul dans la  
« commune en fait de *patriotisme* et pour deviner les  
« ennemis de la Montagne. Allons, bonsoir ; fais bon  
« voyage. » Enfin il me quitta.

Après avoir fait mon souper d'un petit morceau de mauvais pain et d'un verre de très-mauvaise bière, j'allai m'étendre sur un grabat. Le lendemain, je me rendis à la Chapelle-en-Serval, à deux lieues de Senlis. Je ne pouvais faire que deux ou trois lieues par jour, tant j'étais malade et accablé. Là, m'attendait une nouvelle bien propre à aggraver encore tous mes maux. Le jour de mon départ de Sainte-Radegonde, Mazuyer, député à la Convention, proscrit pour avoir favorisé l'évasion de Pétion, et hors de la loi comme moi, était venu y prendre ma place. Dès le lendemain, il voulut absolument retourner à Paris, contre l'avis de Bosc qui, ne pouvant le retenir, le conduisit par Neuilly. Lorsqu'ils furent arrivés auprès du pont, Mazuyer, voyant relever une sentinelle, prit peur et chercha à se cacher sous la culée.

Ce mouvement fut remarqué; on cria au poste, qui ne songeait à arrêter personne, d'arrêter un homme qui se cachait et qui ne pouvait être qu'un aristocrate ou un fédéraliste. A ces cris, Bosc et Mazuyer remon-  
tèrent rapidement sur le pont pour le traverser et s'enfuir. Mazuyer, un peu pesant, fut bientôt atteint. Bosc était un excellent coureur; il eut le temps de se jeter dans le bois de Boulogne, où il échappa à la vue de ceux qui le poursuivaient. L'infortuné Mazuyer, homme sage et instruit, fut envoyé le soir même à l'échafaud; il n'y eut pour toute forme que l'identité à constater.

Or, pendant que je prenais un peu de lait dans le cabaret où j'avais couché, avant de partir de la Chapelle, je vis entrer deux hommes, l'un grand et fort, l'autre de petite taille, tous les deux porteurs d'une physionomie atroce et ayant un fort accent méridional. En buvant leur bouteille de vin, ils dirent qu'ils allaient à l'armée; puis ils se mirent à raconter, avec une joie infernale, les faits que je viens de rapporter et que Bosc m'a confirmés depuis. Ils ajoutèrent qu'ils avaient eu le plaisir de voir exécuter Mazuyer, et leur récit fut accompagné de mille imprécations contre les aristocrates, les ennemis du peuple et surtout contre les ennemis de la sainte Montagne, qui, au surplus, allait les travailler solidement. Jugez quelle était ma situation pendant de pareils discours! Mes angoisses furent affreuses, jusqu'au moment surtout où la fin de leur récit m'assura que mon généreux ami Bosc n'avait pas été pris. Ils en exprimèrent le regret en termes de cannibales. Leurs yeux, pendant tout le temps qu'ils restèrent dans le cabaret, furent ou me



parurent être fixés sur moi. Je crus être reconnu. Je me trompais ; ils partirent sans me rien dire et je me mis moi-même en route quelques moments après.

Il ne m'arriva rien d'extraordinaire jusqu'à Pont-Sainte-Maxence. Là, il fallut traverser ce beau pont construit sur l'Oise, et qui est un des titres de gloire de l'ingénieur Peyronet. Au milieu du pont était toujours en sentinelle un citoyen chargé d'examiner les passe-ports de tous les voyageurs. Lorsque je passai, le factionnaire était un grand et bel homme, d'environ trente-cinq ans, d'une figure noble, et qui, avec la mise déguenillée d'un sans-culotte, avait les manières d'un homme très-bien élevé. Personne alors n'était sur le pont. Tout en tenant le passe-port déployé avec l'air de l'examiner, ses yeux étaient fixés uniquement sur moi. Après le temps sensé suffisant pour bien examiner ce papier, il le replia et me le remit en mains en me disant avec une expression de sincérité que je n'oublierai jamais : « Faites  
« bon voyage, citoyen ; jamais personne ne vous  
« l'aura souhaité de meilleur cœur que moi. » Je ne pus douter que ce personnage ne m'eût reconnu. Mais il y avait un grand danger pour lui et pour moi à entamer la conversation ensemble. Je le remerciai avec tous les signes de reconnaissance que pouvaient permettre ma voix basse et mes regards.

Je continuai ma route sans autre incident jusqu'à Cuvilly. J'y logeai à l'entrée du village, dans un petit cabaret. J'avais deux raisons pour n'aller que dans ces taudis. D'abord je n'avais point d'argent ; j'arrivai à Buire avec un assignat de cinq francs qui

ne valait que quelques sous. En second lieu, j'aurais, dans les auberges un peu propres, couru le risque de rencontrer tous ces représentants en mission, tous ces commissaires de la commune de Paris et des Jacobins, qui circulaient sur ces routes et qui tous me connaissaient parfaitement. Le temps était froid et pluvieux ; mes vêtements étaient mouillés ; un grand nombre de rouliers environnaient le feu et me reléguèrent dans un coin, où j'aimais encore mieux frissonner que sur le sale grabat qui m'était destiné et sur lequel j'allais m'étendre le plus tard possible. Un petit charron gaseon, maigre, vif, pétulant, égaya un peu pour moi cette triste soirée. Il était vêtu d'une petite redingote brun-mordoré, étroite, courte et râpée, et coiffé d'un bonnet blanc sur l'oreille. Il prit la main de chacun des rouliers. — « Eh bien, « maître *un tel*, est-ce que je ne vous vendrai pas « une paire de roues ? Les vôtres ne feront pas le « voyage ; et vous, maître *un tel*, vous ne pouvez « vous dispenser de faire réparer votre brancart. Mais, « voisin, » en s'adressant au cabaretier, « je vois « que ces messieurs veulent payer bouteille : donnez « du meilleur, entendez-vous. Au surplus, messieurs, « quand je vous propose quelque chose, vous pouvez « vous fier à moi. Tous les pays ont vu de mon tra- « vail. On le connaît jusqu'en Russie, où l'empereur et « tous les seigneurs du pays recherchaient mon char- « ronnage. Mais c'est en Angleterre surtout que j'ai « considérablement travaillé. Le roi d'Angleterre et « ses milords ne voulaient que de mon ouvrage. Tout « ce qu'il y a de beau et de bon dans ce royaume, c'est « moi qui l'ai fait ; j'y aurais amassé une immense

« fortune. Vous me direz : Mais pourquoi donc vous  
« en êtes-vous revenu ? Ah ! citoyens, vous savez ce  
« que c'est que le patriotisme ! Un ami de la liberté  
« comme moi, un patriote pur comme je le suis,  
« devait-il continuer d'être utile à des gens qui sont  
« devenus les ennemis de son pays ? Je suis donc  
« revenu pour servir la Révolution en servant les  
« citoyens rouliers, qui en sont de puissants soutiens,  
« puisque ce sont eux qui transportent les marchan-  
« dises avec le plus grand civisme. » Ainsi se passa la  
soirée avec ces contes, et beaucoup d'autres de même  
espèce. Le Gascon, du reste, but bouteille sans qu'il  
lui en coûtât rien, et vendit à celui-ci ou à celui-là  
différentes pièces de son métier.

Le lendemain, en me mettant en marche, j'aperçus au milieu du village de Cuvilly une voiture arrêtée devant la poste, tournée vers Paris, et conséquemment vis-à-vis de moi. C'était un coupé à quatre chevaux, surmonté du petit étendard et du bonnet de liberté qui étaient les attributs d'un représentant en mission. Je crus reconnaître distinctement Bourbotte. Que devais-je faire ? Reculer ? Ce mouvement rétrograde me faisait remarquer et me perdait. Avancer ? Le péril était encore plus grand. Bourbotte me faisait arrêter sur-le-champ et m'envoyait au tribunal révolutionnaire, où il n'y avait que l'identité à constater. Dans cette alternative, je pensai qu'il fallait encore mieux périr en marchant en avant qu'en arrière et, sans vaciller, je suivis mon chemin. Par un bonheur singulier, au moment où je passais, Bourbotte se pencha vers l'intérieur de la voiture pour y arranger quelque chose et ainsi me tourna le dos. Je

filai sans faire semblant de rien et me trouvai par là sauvé d'un grand péril.

C'est, je crois me le rappeler, dans cette même journée, qu'assis au pied d'un arbre pour me délasser, je vis approcher de moi un berger à la tête d'un nombreux troupeau. Il s'assit à côté de moi, me salua avec la plus grande honnêteté et commença la conversation : « Vous avez l'air, citoyen, d'être bien  
« fatigué et bien malade. — Je le suis en effet. —  
« Venez-vous de loin? — De plus de cent lieues. —  
« Ah! mon Dieu, que c'est loin! Je ne peux pas vous  
« dire combien j'ai de plaisir à voir quelqu'un qui  
« vient de loin; et puis vous m'avez l'air d'un bon  
« homme; si cela ne vous ennuie pas, j'aimerais  
« bien causer avec vous. — Bien volontiers. Causons.  
« — Oui, mais auparavant écoutez; pauvreté n'est  
« pas vice; vous n'avez pas l'air d'être à votre aise  
« et je crains que vous ne souffriez de besoin. Allez à  
« la ferme que vous voyez là. Je ne puis pas vous y  
« conduire; il faut que je garde le troupeau. Mais  
« vous y trouverez ma femme. C'est une excellente  
« femme; elle n'a pas de plus grand bonheur que de  
« faire du bien. Elle vous donnera d'assez bon pain  
« et du lait excellent; car elle est très-soigneuse et  
« très-propre. » Il insista avec une bonté de cœur inexprimable. Mais je n'avais pas faim du tout dans ce moment-là et l'éloignement de la ferme m'aurait occasionné une trop grande fatigue. Je parvins à lui persuader que je n'éprouvais pas de besoin et que je le regrettais, puisque cela m'empêchait d'accepter un bienfait auquel je mettais le plus grand prix. Nous causâmes longtemps; il écoutait avec un grand

intérêt tout ce que je lui racontais des pays que j'avais vus. Je le quittai en le comblant de bénédictions, lui et sa digne femme. Sans la fatigue que je craignais de ne pas supporter, je serais bien certainement allé faire connaissance avec elle.

Encore un trait qui honore cette classe d'hommes : en sortant de Tillauloy, village entre Conchy-les-Pots et Roye, je m'étais encore assis sur le bord du chemin. Un paysan sortit du village, remarquable par un superbe château construit en briques et par l'une des plus jolies chapelles castrales que j'aie vues. Il marchait assez vite ; il s'arrêta tout à coup et me dit en me regardant fixement : « Vous êtes malade, « citoyen ? — Un peu. — Mais surtout vous avez « besoin ; vous me faites pitié. Tenez, voilà un mor- « ceau de miche bien blanche que je viens d'acheter à « Tillauloy pour mon fils, qui est un brave défenseur « de la patrie et qui est en convalescence chez nous, « dans ce village là-bas. Mais c'est un bon garçon ; « il sait qu'on doit obliger tout le monde quand on « peut, et surtout ceux qui ont faim. Il sera plus con- « tent de savoir que ce pain a été mangé par quel- « qu'un qui en avait grand besoin que s'il l'avait « mangé lui-même. Demain je reviendrai à Tillauloy « lui en acheter d'autre. » — Ce ne fut qu'en lui montrant que j'avais encore suffisamment d'assignats pour avoir du pain, que je pus obtenir qu'il portât le sien à son fils, plutôt que de me le donner. Je n'ai pas besoin de dire qu'une pareille offre m'attendrit jusqu'aux larmes, et qu'aucune expression ne pourrait peindre ma gratitude et mon admiration. Je restai plus d'une heure immobile au pied de mon arbre,

en m'affligeant de voir tant d'hommes que leur éducation, leurs lumières, leur fortune devraient préserver de la bassesse et du crime, se conduire comme des tigres furieux, ou se livrer à la plus honteuse cupidité, tandis que d'autres hommes, uniquement guidés par le bon cœur et la simple raison, leur donnaient de semblables leçons de bienfaisance et d'humanité. Tombé dans une rêverie profonde, je ne m'apercevais pas que la nuit m'allait prendre en chemin ; je n'arrivai à Roye que vers le soir.

J'aperçus de loin dans la plaine une bande assez nombreuse de gens qui marchaient vers la ville. Je demandai ce que c'était. Ils portaient, me dit-on, le corps d'un inconnu qui s'était suicidé et qu'on transportait à Roye pour remplir les formalités commandées par les lois. — « Hélas ! » me dis-je en moi-même, « c'est peut-être quelque malheureux proscrit  
« comme moi, qui aura mieux aimé s'ôter la vie que  
« de tomber sous la hache révolutionnaire, ou bien  
« un infortuné auquel le malheur des temps aura  
« enlevé un être qui lui fut cher et dont il n'a pu  
« supporter la perte. Qui sait enfin si les malheurs  
« publics n'ont pas seuls accablé son âme et égaré  
« son imagination, au point de lui faire préférer la  
« mort au spectacle déchirant des maux de la patrie  
« et du triomphe du crime?... » J'entrai dans Roye, le cœur abreuvé d'amertume, et j'y passai la nuit dans les plus noires pensées.

De Roye, j'allai coucher à Omiécourt. Je ne me rappelle pas la circonstance qui me força d'aller loger dans une auberge d'assez belle apparence. Mon air misérable m'y attira les plus mauvais traitements ;

on me donna un œuf gâté et un peu de bière aigrie pour toute nourriture; on me fit coucher dans un chenil, sur une mauvaise paille. L'endroit suait l'eau; sur la paille étaient à peine quelques mauvais lambeaux de couverture. L'impertinente servante qui vint m'y conduire m'enjoignit brusquement de me hâter de me déshabiller et de me coucher, pour qu'elle remportât sa lampe de fer, parce qu'on ne devait pas, dit-elle, se fier à des gens venus on ne sait d'où. Je la renvoyai sur-le-champ avec sa précieuse lampe, et je me jetai tout habillé sur les guenilles qui tenaient lieu de couverture. Les procédés les plus grossiers, les propos les plus durs ne me furent pas épargnés dans cette malheureuse maison, et l'on exigea pour un semblable traitement une somme *effective* de trois francs. Je n'osai encore pas me plaindre trop haut. Ces gens pouvaient m'aller dénoncer au comité révolutionnaire comme un aristocrate ou un fédéraliste, et je n'étais pas en position de provoquer les enquêtes.

Omiécourt était ma dernière station avant d'arriver à Buire. Il était temps; je n'avais plus qu'un *corset* de 5 francs (valeur nominale).

Après une marche de onze jours pour faire trente-quatre ou trente-cinq lieues, dévoré par la fièvre, accablé de fatigue, de soucis, privé de tout épanchement dans une situation d'âme où ils sont si nécessaires, j'allais donc enfin me trouver dans le séjour de la vertu, au sein de la plus généreuse amitié! Mais pour arriver à Buire chez mon digne ami, il fallait passer la Somme. Or je ne pouvais la passer à Péronne. J'y étais trop connu de beau-

coup de gens qui m'avaient vu chez lui à Paris pendant l'Assemblée constituante. C'était un dimanche matin. J'entrai à Marché-le-Pot, village que je trouvais sur mon chemin, dans le cabaret où je vis le plus de monde. Je pris un verre de bière et demandai si, pour aller à Buire, il n'y avait pas un chemin plus court que celui de Péronne. On me dit que oui, mais personne ne pouvait l'indiquer. Tous insistèrent pour que j'allasse par Péronne, disant qu'autrement j'étais sûr de m'égarer et qu'ils s'égareraient eux-mêmes. J'étais dans une grande perplexité. Passer à Péronne me faisait courir le plus grand risque ; montrer une grande répugnance à y passer allait me rendre suspect et me mettre dans un danger tout aussi grand. Cependant, je pris le parti d'insister pour qu'on m'indiquât la route la plus courte, leur faisant observer que, malade, épuisé, rendu de fatigue, comme je l'étais, une demi-lieue de moins à faire me serait plus précieuse que dix lieues pour un autre. Ces bonnes gens me prirent en pitié. Ils se rappelèrent *qu'un tel* avait travaillé longtemps chez ce bon M. de Buire, ce si brave homme dont on faisait tant de récits. Ils eurent la complaisance de l'aller chercher ; il me donna toutes les indications qu'on pouvait désirer. J'allai passer la Somme sur les digues des moulins de Saint-Cricq ; je traversai les restes de la voie romaine qu'on trouve dans les bois de Santin ; j'arrivai à Cartigny sur les bords de la Caniselle et, près de descendre dans le petit vallon où elle coulait, j'aperçus la maison où j'allais trouver un asile. Je la reconnus sans peine d'après l'exacte description que m'en avait donnée M<sup>me</sup> Davalet, nièce de M. de Buire.



J'y allai tout droit, sans demander mon chemin, et je me trouvai enfin dans les bras du plus digne des hommes !

Avant de parler de mon séjour chez lui, je dois d'abord le faire connaître lui-même, pour l'honneur de l'humanité et la consolation des gens de bien. Louis-Marie-Nicolas Pincepré de Buire, né à Péronne le 15 février 1730, mort à Paris le 22 avril 1816, et enterré à Buire, où ses restes furent transférés, entra fort jeune au service dans un régiment d'artillerie. Il se trouva au siège et à la prise de Berg-Op-Zoom par le maréchal de Lowendal. Il épousa plus tard Marie-Louise Langlet, femme en tout digne de lui, et quitta le service d'assez bonne heure. Devenu propriétaire de la terre de Buire, que son père, magistrat au siège de Péronne, lui abandonna, il se livra à l'agriculture, qui fut toujours son occupation la plus chère ; mais il la pratiqua en homme éclairé. Il introduisit dans tout son voisinage de nouveaux et utiles objets de culture, et des pratiques nouvelles, toutes plus ou moins avantageuses. Il améliora singulièrement dans son voisinage cette première branche de l'industrie humaine. Toutes celles de l'économie sociale et de l'administration lui étaient familières, ainsi que les principes constitutifs des gouvernements. La supériorité de ses lumières lui faisait découvrir facilement les vices de l'administration, et la fermeté de son caractère était telle, qu'il ne craignit jamais de les mettre au grand jour et de les attaquer avec courage. De semblables qualités l'avaient rendu très-redoutable aux yeux des intendants d'Amiens de son temps. Jamais homme ne porta plus loin l'amour de la patrie

et le désintéressement personnel. Il consuma une assez belle fortune, non en fastueuses folies, mais en innombrables bienfaits et en expériences agricoles. Il ne garda pour ses derniers ans que ce qu'il fallait pour vivre avec un peu d'aisance.

Il était seigneur de la paroisse de Buire, jouissait d'une position enviable et, comme on doit le penser, de la plus grande considération. Le château de Buire, situé sur la Caniselle, à deux petites lieues de Péronne, avait tous les dehors qui annonçaient autrefois le séjour seigneurial. Il était placé dans un charmant vallon bien arrosé, et auquel la monotonie des plaines environnantes, le défaut de prairies et d'eaux courantes à plusieurs lieues, la Somme exceptée, semblaient donner encore, par le contraste, plus d'agrément et de fraîcheur. Deux jolies rivières, dont l'une naturelle, c'était la Caniselle, l'autre artificielle, l'une et l'autre d'une parfaite limpidité ; de vastes étangs environnés de superbes plantations, doubles et triples, comme celles qui bordaient les rivières ; une suite de prairies non interrompues et toujours verdoyantes ; de grands bois, d'agréables bocages, des allées superbes, de beaux vergers, des potagers cultivés avec soin ; telles étaient les diverses parties qui formaient l'ensemble du parc de Buire, et qui presque toutes, comme la rivière artificielle, étaient dues au goût et aux travaux bien entendus du propriétaire.

La famille des Pincepré était toute composée de magistrats, de chevaliers de Saint-Louis, de riches propriétaires. Elle avait joui autrefois des prérogatives de la noblesse, qu'elle avait laissées périmer. Si donc

mon bienfaiteur (c'est ainsi que jè le nommerai souvent à l'avenir) eût été un homme comme un autre, il n'aurait pas manqué de rechercher des distinctions et des privilèges pour s'élever au-dessus de la classe moyenne. Mais ses distinctions, mais sa noblesse, étaient dans son âme, dans son cœur, dans sa raison. La philosophie n'était pas chez lui un vernis trompeur. Il la fit toujours consister dans la pratique. En voici un exemple :

Ses parents les plus notables vinrent un jour le trouver. Ils lui firent part du projet qu'ils avaient de faire réhabiliter leur famille, et appuyèrent leur résolution de toutes les raisons, bonnes et mauvaises, qu'on pouvait alléguer en faveur du projet. Ils ajoutèrent qu'ils ne faisaient aucun doute que, *plein d'honneur* comme il l'était, et étant l'aîné et le chef de la famille, il s'allait mettre avec empressement à la tête de cette affaire; qu'il contribuerait volontiers pour sa quote-part à toutes les dépenses nécessaires, qui d'ailleurs ne seraient pas très-considérables; et qu'enfin il ouvrirait son chartrier, où l'on trouverait toutes les pièces propres à assurer le succès d'une demande à faire pour atteindre un si noble but. Quelle fut leur surprise à la réponse de mon généreux bienfaiteur !

« Dieu me garde, messieurs, leur dit-il, de rien  
« faire de ce que vous me proposez là ! Qu'est-ce  
« qui vous fait rechercher de futiles honneurs et  
« d'injustes privilèges ? L'orgueil, qui veut des dis-  
« tinctions, sans s'être mis en peine d'en mériter  
« aucune; l'avarice, qui veut jouir des avantages de  
« la société, sans contribuer aux charges communes.

« Or, une distinction qui n'est fondée que sur de  
 « vieilles paperasses et d'absurdes préjugés est une  
 « insulte publique faite au bon sens et au vrai  
 « mérite. Quant aux charges publiques, comme la  
 « somme totale en reste toujours la même, se sous-  
 « traire à l'obligation d'y contribuer pour sa part,  
 « suivant ses facultés, c'est voler le surplus des con-  
 « tribuables, dont le fardeau est ainsi augmenté  
 « d'autant, et ce vol serait encore plus coupable de  
 « la part de personnes riches et inoccupées comme  
 « vous l'êtes, puisque votre exemption tournerait au  
 « détriment d'un grand nombre d'hommes utiles et  
 « de respectables pères de famille, qui n'ont pas  
 « même le strict nécessaire. En résumé, messieurs,  
 « voulez-vous des distinctions? cherchez-les dans la  
 « pratique constante des vertus publiques et privées.  
 « Voulez-vous plus d'aisance? si vous étiez gênés  
 « dans votre fortune, je vous répondrais : livrez-  
 « vous au travail, cherchez une occupation utile à  
 « la société et fructueuse pour vous-mêmes. Mais  
 « comme vous êtes riches, je vous dirai : économisez,  
 « et ne dissipez pas vos biens dans les folies de la  
 « vanité, folies dont, au reste, on ne tire d'autre  
 « fruit que de devenir un objet de censure et de  
 « ridicule. N'attendez donc rien de moi qu'une  
 « opposition formelle à votre entreprise, si vous la  
 « poursuivez. » Ainsi se termina la conférence.

Voici un autre trait que je crois digne d'être rapporté. Lorsque de Buire quitta l'artillerie, le prince de Soubise, commandant des gendarmes de la garde, le plaça, sans qu'il l'eût demandé, et je ne sais plus à quelle occasion, sur le contrôle de sa

compagnie comme surnuméraire. D'après les règlements, son temps courait pour obtenir la croix de Saint-Louis comme s'il eût fait un service actif. Le ministre de la guerre, au commencement de l'Assemblée constituante, la lui offrit, parce qu'il y avait plein droit par la réunion de son service fictif dans la maison du roi avec son service réel dans l'artillerie. Il la refusa sans balancer, en disant que c'était avilir les récompenses nationales que de les prodiguer pour des services purement supposés, comme les siens dans les gendarmes de la garde, et qu'il ne voulait point par son acceptation se rendre le méprisable complice d'un aussi condamnable abus. Jamais tant de modération et de désintéressement ne se réunirent à des sentiments si élevés.

Cependant, il fallait bien qu'un homme si rare tînt comme un autre aux faiblesses de l'humanité; il était passablement entêté de magnétisme, et montrait toujours avec une sorte d'ostentation, dans son potager, l'arbre miraculeux autour duquel il avait opéré une foule de cures toutes merveilleuses. Il en avait fait beaucoup sans doute, mais sans miracle. Voici le témoignage que m'en ont donné tous les habitants de Péronne, car je ne l'ai pas vu opérer; la politique depuis la Révolution avait pris la place du magnétisme.

La bonté de mon bienfaiteur comme celle de M<sup>me</sup> de Buire était inépuisable. Le besoin qu'ils avaient de répandre des bienfaits avait engagé mon digne ami à essayer le magnétisme sur une foule de malheureux qui ne pouvaient se procurer des secours payés. Le château de Buire était donc devenu un véritable

hospice. Mais comme les nombreux malades qui y affluaient n'étaient que des indigents, qui ne devaient leur misérable état qu'à leur dénûment et à une mauvaise nourriture, aussitôt qu'ils avaient respiré l'air de Buire, où on leur donnait des aliments solides, de bon cordiaux, de bon bouillon, de bon vin de Bourgogne, ils revenaient à la santé comme par enchantement; et le bon papa, qui omettait toujours dans ses récits cette partie du traitement, n'attribuait la cure qu'à son habileté de magnétiseur. Combien on eût désiré que de si dignes gens se perpétuassent dans leurs descendants! Ils n'eurent point d'enfants et élevèrent deux nièces comme filles adoptives.

J'ai déjà raconté comment j'avais fait la connaissance de mon bienfaiteur, aux états généraux <sup>1</sup>. J'ai parlé de l'intime amitié que nous y avons contractée et de la liaison qui s'établit entre nos deux familles.

1. Mon père s'est trompé en croyant avoir rapporté plus haut à ses futurs lecteurs la circonstance particulière qui le mit en rapport avec de Buire, dès le commencement de l'Assemblée constituante. Je la lui ai entendu raconter mainte fois, aussi puis-je aisément réparer cet oubli. — Aux premières séances, et parmi tant d'hommes qui lui étaient et devaient lui rester toujours plus ou moins étrangers, mon père en remarqua un qui, dès l'abord, lui inspira un respect instinctif, joint à un ardent désir de le connaître. C'était un vieillard encore très-vert, que signalait sa taille élevée, sa noble physionomie, son air de bonté intelligente et de loyauté parfaite. L'impression du premier moment se reproduisant chaque jour et toujours plus vive, bientôt mon père n'y tint plus et s'approchant de ce collègue, de vingt-trois ans plus âgé que lui, il entama la conversation en lui demandant de quel bailliage il était député. Cette avance ayant été bien accueillie, il s'ensuivit une liaison devenue intime en peu de temps, mais destinée à durer toujours. Quatre ans plus tard elle devait subir une épreuve glorieuse pour de Buire; car elle mit dans tout son jour, avec sa prévoyance de 1791, sa générosité et son courage de 1793. (O. L. L.)

La fin de la session arriva. Nous allions, suivant les apparences, nous séparer pour ne plus nous revoir, et ne plus communiquer que par lettres, faible compensation des rapports journaliers entre des amis véritables. Voici ce qu'il me dit dans notre dernière entrevue : « La constitution que nous venons d'établir « est incomplète, elle manque de contre-poids ; la « partie monarchique ruintera la partie démocratique, « ou ce sera l'inverse. La lutte, de quelque côté que « soit le succès, amènera une catastrophe. Les fac- « tions les plus violentes s'empareront du terrain. Je « te connais ; tu les attaqueras toutes sans le moindre « ménagement ; tu seras proscrit. Or, j'exige de toi « la promesse qu'alors tu viendras prendre un asile « dans ma maison. Donne-m'en ta parole, ou re- « nonce pour jamais à une amitié à laquelle tu parais « mettre du prix. Ce sentiment ne peut être basé « que sur l'estime, et comment pourrais-je croire « que je possède la tienne, si tu ne me crois pas « heureux de braver un danger pour sauver un « homme de bien, surtout lorsque cet homme est « mon ami ? » — Je voulus répondre. — « Point de dis- « cours ! ta promesse, » reprit-il, ou de ce moment « oublions que nous nous soyons jamais connus. » Subjugué par une véritable grandeur qui régnait dans ses traits et dans ses accents, je la lui donnai sans répliquer. Nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre, et nous nous séparâmes sans proférer une parole.

En quittant Paris après les états généraux, mon bienfaiteur y laissa la plus jeune de ses filles adoptives, qui n'était pas encore mariée lorsqu'il y

arriva, et qui était la plus chère à son cœur; il la laissa, dis-je, mariée à M. Davalet, l'un de ses parents, mort il y a quelques années, receveur général du département de la Seine. Elle s'est depuis remariée avec un Pisan nommé Braccini. Aussitôt qu'il vit que sa prédiction allait s'accomplir, de Buire écrivit à sa nièce pour qu'elle me rappelât ma promesse, et lorsque la proscription fut prononcée, il me fit sommer de la remplir, sans quoi il accomplirait la sienne; c'était de rompre avec moi pour jamais. Je me rendis enfin aux ordres de celui que je regardais comme mon père. J'ai donné le détail de mon voyage.

J'entre enfin, le cœur tout palpitant. Je traverse la cour, et en ouvrant la porte de la maison, je me trouve dans les bras de mon vénérable bienfaiteur. Il me pressa affectueusement contre son cœur et me baigna de larmes, en me disant : « C'est main-  
« tenant que je crois à la sincérité de ton amitié  
« pour moi. Sois le bienvenu, mon ami; désormais  
« nous périrons ou nous nous sauverons ensemble.  
« Mais prenons courage! Le bonheur de nous revoir  
« est d'un favorable augure. » M<sup>me</sup> de Buire m'accueillit de son côté avec tout l'intérêt que son bon cœur lui inspira toujours pour les infortunés. M<sup>lle</sup> Pilot, bonne et aimable fille, ancienne amie de M<sup>me</sup> de Buire, et qui vivait avec eux, eut aussi beaucoup de bontés pour moi.

J'ai déjà fait connaître le pitoyable état où j'étais en arrivant à Buire, dévoré par la fièvre, épuisé par un crachement de sang. M<sup>me</sup> de Buire me prodigua les soins qu'une mère attentive rend à son fils. Les



déliçates attentions et un bon régime me ramenèrent peu à peu à la santé. La botanique vint aussi à mon secours. Mon bon père avait pour voisin un géno-véfain prieur-curé de Tincour, commune limitrophe de celle de Buire. C'était un honnête homme, d'un esprit cultivé et tout à fait homme de bonne compagnie. Il avait trois sœurs fort aimables, fort bien élevées et réduites par le malheur des temps aux plus durs travaux du ménage et de la basse-cour. Ils recevaient de grands secours de M. et M<sup>me</sup> de Buire, et venaient souvent dîner avec nous. Me promenant, vers la fin de l'hiver ou les premiers jours du printemps, avec M. Darlot, c'était le nom du prieur, et avec mon bienfaiteur, je m'écriai en riant : « Enfin, les noces recommencent ! » et je jetais les yeux sur les fleurs naissantes. Ils me demandèrent ce que je voulais dire. Je leur expliquai brièvement le système sexuel de Linné, ce génie puissant, qui fit dans les sciences naturelles ce que Bacon avait fait dans les sciences morales et politiques, et que, désespérant de l'atteindre, certaines gens veulent rabaisser à présent. En parlant de Linné, j'exprimai le regret de n'avoir pas un *Systema plantarum*. Une vaste scène, entièrement inconnue pour eux jusqu'à ce jour, venait de s'ouvrir à leurs yeux. Combien la nature leur parut s'agrandir, et le domaine de la vie s'étendre et multiplier ses admirables phénomènes ! Le prieur se rappela avec enthousiasme qu'un prémontré, qu'il voyait assez souvent, possédait un livre en quatre volumes portant ce titre-là. Le prémontré, qui l'avait eu dans la portion de livres qui lui était échue lors du partage de la bibliothèque de son couvent avec ses

confrères, n'avait rien compris à ce grimoire botanique. Le prieur se chargea en conséquence de le lui demander, et il l'obtint sans difficulté. Quelle fortune pour moi !

Ma situation, en effet, était cruelle : je ne veux pas parler de mes risques personnels ; c'était la moindre de mes peines. Mais j'étais d'abord, comme tout bon citoyen, profondément affligé des malheurs publics. Et qu'on se rappelle qu'en même temps, ma femme et notre chère fille étaient au milieu d'une guerre civile atroce, et qu'elles étaient continuellement l'objet des menaces des deux factions ; que mon frère, auquel j'étais attaché par les liens les plus forts qui puissent unir les hommes, et avec lui plusieurs de mes parents ou de mes intimes amis, étaient entre les mains des bourreaux, attendant chaque jour le coup fatal dont leurs vertus et leur mérite ne purent les garantir ; qu'enfin, j'étais sans cesse agité par la crainte de compromettre ce couple unique, qui me donnait un abri si généreux ! La situation de mon âme était telle, que j'aurais infailliblement succombé, si une grande passion ne m'eût dérobé à moi-même. L'amour de la botanique, que j'avais été obligé de négliger tout à fait depuis la Révolution, s'empara de moi de nouveau. Je résolus de faire un herbier de toutes les plantes qui croissent aux environs de Buire. Les recherches que ce travail exigeait m'obligèrent à des courses fréquentes. Je donnai en même temps au prieur des éléments de botanique, et j'entraînai bientôt dans mes longues promenades, non-seulement lui, mais aussi mon bon père et toutes les dames, surtout lorsque je leur eus fait observer les orchidées,

famille de plantes particulièrement remarquable par la variété, la singularité et l'agrément de ses formes. Dans l'intervalle des courses, je passais chaque jour douze à quinze heures à étudier, classer et préparer mes plantes. Cette puissante distraction contribua beaucoup à me sauver du désespoir; mais elle fut sur le point de me devenir funeste d'une autre manière.

Rousseau a dit quelque part qu'en France on ne pouvait herboriser sans être pris pour un apothicaire ou un médecin; c'est ce qui m'arriva. Les paysans de Buire et ceux des villages voisins, me voyant toujours les mains pleines d'herbes, me prirent pour un grand médecin. Plusieurs d'entre eux témoignèrent aux domestiques de la maison le désir de consulter cet habile homme qui était chez M. de Buire, et qui connaissait les vertus de tous les simples. Mon bon père sentit tout le danger de laisser ma réputation médicale s'étendre; elle m'aurait nécessairement fait découvrir. Mais comment faire entendre à des domestiques et à des paysans que la botanique était une partie de l'histoire naturelle qu'on pouvait cultiver, comme toutes les autres, sans en faire la moindre application à la médecine? Voici l'expédient dont il se servit. Il répandit dans sa maison et dans le village que je n'entendais absolument rien à la médecine, mais que la langueur dont on me voyait attaqué, m'avait affaibli le cerveau, et m'avait fait contracter le tic de ramasser de l'herbe pour la faire sécher dans du papier. — « Ha! le pauvre homme! » disait alors un chacun, « c'est dommage que la maladie lui ait fait tourner la tête; car, du reste, il est comme un autre. » Heureusement tout se borna là.

Le goût dont notre petit cercle avait été saisi pour la botanique nous fournit une occasion de juger jusqu'à quel point la vanité est un mal incurable. — J'avais engagé le prieur à faire de son côté un herbier pour avoir chez lui une collection des plantes du pays, et se les mieux graver dans la mémoire en les préparant. Mon bienfaiteur lui avait donné, pour dessécher ses plantes, un vieux recueil des ordonnances de Henri II. Un M. de Maynaud, ancien président à mortier au parlement de Dijon, était alors dans la commune de Tincour au château de Boucly, qui appartenait à sa belle-mère. Il avait été arrêté comme suspect d'émigration ; il courait à toute minute le plus grand risque de la vie et de la confiscation de ses biens. Il avait réussi, à force d'argent, à obtenir la faculté de venir à Boucly pour y réclamer un certificat de résidence, mais sous la garde de deux gendarmes, qui pouvaient recevoir à chaque instant l'ordre de le ramener à Dijon, où l'attendait une mort assurée s'il y était arrivé avant le 9 thermidor. Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne se hâta pas non plus d'y retourner. Un jour que j'étais à Tincour et que le prieur et moi nous arrangions des plantes, M. de Maynaud vint chez lui, et jetant les yeux sur nos feuilles de papier, s'écria : — « Prieur, avez-vous lu « les feuilles que vous employez là ? — Non, je vous « assure. — Tant pis, lisez-les ! lisez-les, vous dis-je. » reprend le noble président : « vous y apprendrez les « plus belles choses du monde. — Eh ! ce n'est pas à « cinquante ans passés que j'irai m'occuper de chi- « cane, et, en particulier, des vieilles ordonnances « de Henri II. — Ah ! mon cher prieur, ne dites pas

« cela ! lisez-les, tout en arrangeant vos plantes.  
« C'est un livre admirable. Un mot va vous le prou-  
« ver. Vous y verrez, dans tel chapitre, tel para-  
« graphe, que le roi Henri II ordonne aux conseillers  
« aux parlements d'avoir le plus profond respect  
« pour les présidents à mortier. » — Pauvres têtes  
humaines ! au milieu d'une révolution terrible qui  
avait impitoyablement tout nivelé, victime vouée à la  
mort, à laquelle il n'échappa que par un insigne bon-  
heur, soumis aux ordres et à la merci de deux satel-  
lites qui pouvaient disposer de lui à leur gré, était-ce  
pour ce malheureux le moment de s'occuper de ses  
grandeurs évanouies et de provoquer nos hommages  
avec toute la morgue de la *Robinoocratie* la plus en-  
croûtée ? La pitié qu'on doit au malheur nous empêcha  
de relever cette insigne sottise ; nous continuâmes  
d'arranger nos plantes, sans nous mettre en peine de  
la sublime ordonnance de Henri II sur le profond res-  
pect dû aux présidents à mortier.

Un homme bien différent venait souvent nous  
voir à Buire, où il passait quelques jours de temps en  
temps. C'était le respectable Grenier, cousin germain  
de mon bienfaiteur, et son plus intime ami depuis  
l'enfance. Il avait servi très-longtemps avec deux de  
ses frères et un de ses neveux dans le régiment de la  
Couronne. Il s'y était distingué, d'une manière toute  
particulière, par sa valeur et sa conduite. Il était  
chevalier de Saint-Louis depuis très-longtemps, et  
s'était retiré chef de bataillon. A ses qualités mili-  
taires il réunissait celles qui peuvent honorer l'homme  
dans toutes les conditions de la vie. Il était l'objet de  
l'amour des pauvres et du respect de tout le monde.  
Il habitait Péronne.

Je ne sais par quel insigne bonheur un pareil citoyen fut nommé président du comité révolutionnaire de cette ville, et, par quel bonheur encore, tous les autres membres de ce comité furent des hommes sages, fermes et humains, à l'exception d'un seul. Mais dès les premiers jours de leur réunion, ses collègues le firent arrêter et l'envoyèrent par-devant le tribunal criminel, qui le condamna aux galères pour prix de ses escroqueries et de ses vols nombreux. Ce fut le seul acte de rigueur que se permit ce comité révolutionnaire, qui eut d'autant plus besoin d'énergie dans cette occasion que cet escroc était grand ami de Robespierre.

Le vénérable Grenier, dont j'honorerai toute ma vie la mémoire, m'accorda sa précieuse estime et prit à mon sort l'intérêt le plus vif. En nous promenant sous les majestueux berceaux de Buire, après m'avoir raconté différentes anecdotes de ses vieilles guerres, il me disait souvent : « Sais-tu bien, « mon camarade, que pour venir voir un proscrit « *hors la loi*, il faut au président d'un comité révo- « lutionnaire bien plus de courage qu'il ne lui en a « fallu pour braver la mort dans les batailles et « pour monter à l'assaut? »

Il avait bien raison, pour le dire en passant. Quelle différence en effet ! Le guerrier, encouragé par tout ce qui l'entoure, risque une vie qu'il ne peut perdre qu'en échange de la gloire, et qui, s'il la conserve, est comblée de louanges, de grades, d'honneurs et d'argent, pour lui d'abord et souvent pour sa postérité. Tout au contraire, le magistrat ou le simple citoyen, isolé dans sa conscience et dans son

sentiment du devoir, s'il veut défendre les droits d'une nation ou ceux d'un obscur opprimé, doit affronter la colère des rois ou la rage populaire, en sachant d'avance que, s'il succombe, le supplice et l'infamie l'attendent d'ordinaire, lui et quelquefois sa famille, et que l'ingratitude et l'oubli sont la meilleure chance qu'il puisse espérer. L'inconséquence naturelle aux hommes a donc pu seule mettre au-dessus de tous les autres mérites la bravoure militaire, qui est d'ailleurs un instinct naturel à l'homme, même sauvage; car, si dans l'état social cet instinct est parfois affaibli par des circonstances particulières, il reprend bientôt sa force primitive chez toutes les nations par la seule pratique de la guerre. Aussi, dans un pays bien organisé, les institutions doivent avant tout tendre à créer des âmes fortes et à placer au premier rang le courage civil, qui suppose tous les autres, et que les autres sont loin de remplacer : on ne le sait que trop.

Quelque temps après mon arrivée à Buire, Davalet, mari de la fille adoptive de mon bienfaiteur, perdit une place qu'il avait dans l'administration des biens du duc de Praslin. L'inépuisable bonté de l'oncle et de la tante, que les malheurs du temps mettaient eux-mêmes fort dans la gêne, appela à Buire la nièce, son mari et leurs enfants, sans qu'il me fût permis de me retirer pour alléger la charge. Cette nièce, Sophie Levavasseur, aussi affectueuse que spirituelle, n'a cessé de rendre à ces dignes parents, en respect et en reconnaissance, ce qu'elle en recevait en bienfaits. Non-seulement elle eut pour moi tous les égards qu'on doit au malheur, mais

elle joignit ses attentions à celles de ses parents pour adoucir mon sort<sup>1</sup>. Depuis ce temps je n'ai reçu d'elle que des marques d'attachement, auxquelles se sont jointes celles de la reconnaissance, depuis que j'ai eu l'occasion de lui être utile en faisant nommer son mari receveur général de la Seine. Elle est bonne mère et elle a vécu d'une manière qui lui fait honneur avec son premier mari, honnête homme, excellent comptable, mais le plus bourru des époux.

Pendant son séjour à Buire, il allait souvent à Paris ; à chaque fois, il passait au Jardin des plantes chez nos amis Thouïn et leur donnait verbalement de mes nouvelles ; ils lui en donnaient de même pour moi de ma femme et de ma fille ; car les personnes de notre connaissance qui allaient et venaient d'Angers à Paris et réciproquement, allaient aussi au Jardin des plantes pour échanger des nouvelles de leur côté comme Davalet le faisait du sien. Il eût été du plus grand danger d'entretenir une correspondance écrite. Mais que ces communications verbales nous causaient peu de satisfaction, à ma femme et à moi ! chacun de nous songeait de son côté que, s'il fût arrivé de nouveaux malheurs aux objets de son affection, nos amis les auraient dissimulés le plus longtemps qu'il eût été possible. En effet, ce ne fut qu'après le 9 thermidor que je connus avec certitude la perte de mon frère.

1. La fille aînée de cette dame, née au château de Buire pendant que mon père y était réfugié, fut mariée dans les commencements de la Restauration à un savant illustre, M. Eugène Chevreul, dont elle a fait le bonheur pendant longues années. (O. L. L.)



Ma position était affreuse. Malgré les soins touchants dont j'étais l'objet, et quoique je me fusse jeté tout entier dans la botanique, j'avais des moments terribles de désespoir, que je prenais, au reste, grand soin de ne pas laisser apercevoir. Plusieurs fois je fus sur le point d'abrèger mes jours. Mais ma disparition eût été remarquée; on n'eût pas manqué de dire que j'avais émigré, et que cette émigration avait été favorisée par mes bienfaiteurs, car nous étions tout près de la première ligne des Autrichiens, campés dans la forêt de Mormale. Je les compromettais donc ainsi encore davantage. Cette pensée m'arrêta chaque fois.

Quel était cependant le chagrin qui me dévorait, lorsque je voyais mon vieil ami, en sa qualité d'adjudant-général des gardes nationales du district de Péronne, faisant partie de l'armée active, vu la proximité de l'ennemi, partir avec une ou deux ordonnances, qui n'avaient pas le moindre usage ni du cheval ni des armes, et avec une bande de paysans indisciplinés, pour aller repousser les partis autrichiens qui battaient la campagne, pillaient et incendiaient les villages, et dont l'armée, retranchée dans la forêt de Mormale, n'était qu'à quatre lieues de nous! quel chagrin, dis-je, me dévorait en le voyant partir sans que j'osasse l'accompagner pour lui faire à l'occasion un rempart de mon corps! mais connu comme je l'étais de ces nuées de commissaires qui parcouraient sans cesse le terrain occupé par les armées, quelqu'un d'entre eux n'aurait pu manquer de me remarquer avec mon bienfaiteur, et je l'entraînais dans ma perte.

Ce brave vieillard, âgé alors de plus de soixante-quatre ans, mit tant d'activité, d'habileté et de courage dans ses courses journalières, qu'il parvint, avec ce peu de ressources, à sauver tout son district. Il n'y fut pas pillé le plus petit objet, ni brûlé une seule chaumière, lorsque chaque soir, dans les districts voisins, tout paraissait en feu, et que leurs habitants étaient forcés de se retirer avec leurs bestiaux dans les villages du district de Péronne, où ils trouvaient assistance et protection.

C'était aussi mal accompagné que, lors de la déroute de Cambrai, il rallia à lui seul plus de quinze cents hommes, officiers et soldats. Les premiers ayant osé le menacer, et même tourner leurs armes contre sa poitrine, parce qu'il leur interceptait la fuite, il leur imposa tellement par sa fermeté, qu'ils le supplièrent de leur pardonner, se soumirent à ses ordres, et l'aidèrent puissamment à rallier les autres fuyards.

Cependant, notre situation devenait, de jour en jour, plus critique. Plusieurs circonstances avaient empêché jusque-là que ma retraite fût connue des chefs de la faction et de leurs agents. Ce n'était pas par un décret de la Convention que j'étais mis hors la loi, mais par un arrêté du comité de sûreté générale, qui ne donnait de publicité à ces actes que lorsqu'il s'était assuré des personnes qui en étaient l'objet. Ma proscription n'était donc pas généralement connue. Mais si j'eus le bonheur de n'être pas découvert, je le dus surtout à l'amour et au respect que tout le village portait, depuis tant d'années, à M. et à M<sup>me</sup> de Buire; je le dus enfin à ce sage co-

mité révolutionnaire dont le président venait me visiter si souvent ; car dans le village et à Péronne plusieurs personnes connaissaient déjà la vérité, et savaient que ce n'était pas uniquement le besoin du repos et de l'air de la campagne qui m'avaient amené dans le pays. Les visites domiciliaires se multipliaient dans les villes et dans les campagnes, sous toutes sortes de prétextes, et comme le système était de perdre tout ce qui joignait des lumières et de la fermeté à un patriotisme pur, mon bienfaiteur ne pouvait manquer d'être proscrit lui-même. Aussi venait-il d'être porté sur une liste de deux cents personnes destinées à l'échafaud par Joseph Lebon, cet ange de la mort, qui étendait son bras exterminateur sur Cambrai et tous les environs.

Peu de jours après mon arrivée à Buire, mon bienfaiteur m'avait parlé de l'énorme popularité de Danton. « Eh bien, » lui dis-je, « Danton, en fait « de popularité, n'est qu'un colosse aux pieds d'ar-  
« gile, et s'il ne fait pas très-prochainement assassi-  
« ner Robespierre, en rejetant cet assassinat sur les  
« royalistes et les fédéralistes, avant peu Robespierre  
« le fera guillotiner. » — Il parut en douter. En bien peu de temps ma prophétie s'accomplit.

Cependant le temps s'écoulait, et l'on ne voyait poindre à l'horizon aucune lueur qui annonçât le jour du salut. Chaque matinée, plus sombre que celle de la veille, amenait des présages plus sinistres, qui ne se réalisaient que trop. Pourtant, mon bienfaiteur m'avait prédit aussi, lui, la chute prochaine de Robespierre, d'après ce qui s'était passé à la fête de l'Être suprême. Un jour que, désormais incapable d'aucun espoir, j'er-

rais seul, triste et pensif, dans les allées les plus sombres du parc, tout à coup de Buire paraît, une gazette à la main; il se jette à mon cou et s'écrie : « Et moi  
« aussi, mon bon ami, j'ai été prophète ! tu m'as prédit  
« la mort de Danton ; voici la nouvelle officielle de  
« celle de Robespierre. Je puis donc jouir en toute sé-  
« curité du bonheur de te posséder chez moi ! » —  
Quelle fut aussi ma joie, grand Dieu ! quand je vis que je n'avais plus rien à craindre pour les jours de mes généreux bienfaiteurs !

## IX.

RÉUNION AVEC MA FAMILLE APRÈS LE 9 THERMIDOR.  
MON RAPPEL DANS LA CONVENTION.

Le premier usage que je fis de ma liberté fut d'écrire à ma femme. Quel plaisir de recevoir sa réponse ! c'était enfin avec des lettres réciproques de notre propre main que nous pouvions nous assurer de notre mutuelle existence, et de celle de notre chère Clémentine. Je m'apercevais cependant, à plus d'un signe, qu'il me restait de grands sujets d'une éternelle douleur, malgré le changement de ma position, et que la perte de mon frère était consommée. Lorsqu'enfin je sus toute la vérité, la plus grande amertume inonda mon cœur ; mais je m'efforçai de n'être pas moins fort que mon malheur. Je gardai le silence pour ne pas troubler par mes plaintes le bonheur dont jouissait, après les plus cruelles alarmes, la famille qui m'avait sauvé.

Ma première course à Péronne eut pour objet d'aller rendre mes hommages au vénérable Grenier. Jusqu'à cette époque, je n'avais pu voir Péronne que de loin, comme Moïse la terre promise. C'est avec une émotion profonde que je fis une station en chemin dans le bois de Rocone. C'était là que nous nous arrêtions chaque fois que j'allais reconduire Grenier, lorsqu'il retournait de Buire à Péronne. Là, nous mêlions à de tristes adieux des vœux ardents pour notre mutuelle conservation. La partie élevée de ce bois de Rocone est, en quelque sorte, un lieu sacré pour moi, et j'y aurais, comme Jacob, planté la pierre du souvenir, si j'en eusse été le propriétaire.

La confusion qui régnait dans l'ouest de la France, alors ravagé par la guerre civile, ne me permettait pas encore d'y retourner, et avant que ma femme pût venir me rejoindre à Paris, elle avait encore à régler un grand nombre d'affaires qui exigeaient sa présence. Ainsi, malgré mon impatience de la revoir, ainsi que notre chère Clémentine, nous ne pûmes nous réunir qu'au mois de ventôse suivant <sup>1</sup>. Je vins seulement, en attendant, faire un tour à Paris pour y embrasser mes amis, et pour assister au mariage de Leclerc, qui, sorti de prison, épousa Louise Thouïn, et à celui de Pilastre, qui eut lieu le même jour, avec Adèle Léger. Ces deux aimables femmes étaient intimement liées et n'ont pas cessé de l'être. Mes bienfaiteurs avaient exigé de moi que je ne quittasse Buire que lorsque ma femme et Clémentine pourraient se rendre à Paris, où nous comptions rester

1. Mars 1795.

jusqu'à l'extinction de la guerre civile dans nos contrées. Je passai donc à Buire le long et rigoureux hiver de l'an III, ou de 1794 à 1795. Je pris l'engagement d'y revenir chaque année tant que les circonstances me le permettraient. Le bonheur tant désiré d'embrasser ma petite famille après une séparation si cruelle pouvait seul adoucir le profond regret que j'éprouvais en quittant ce séjour de paix et de vertu, auquel tant de souvenirs m'attachent pour jamais. Nos adieux furent, d'un côté, l'expression du tendre attachement que les âmes généreuses prennent pour ceux qui ont été l'objet de leurs bienfaits, et, de l'autre, celle d'une vénération et d'une reconnaissance sans bornes. Je ne savais pas que j'embrassais l'excellente M<sup>me</sup> de Buire pour la dernière fois!

Je n'entreprendrai pas d'exprimer nos transports quand nous nous trouvâmes dans les bras les uns des autres, père, mère et fille. Le fidèle ami Vallée, que je ferai bientôt connaître, les avait accompagnées. Nous occupâmes pendant quelques jours l'appartement d'un ami de la famille Thouïn, qui était à la campagne; puis nous louâmes deux ou trois mauvaises chambres au premier étage d'une maison située au coin de la rue Neuve-Saint-Étienne et de la rue Copeau, en la descendant. Ce chétif logement convenait à notre fortune. Ma femme n'avait pu recueillir que très-peu d'argent, une partie de nos biens étant dans les mains de l'administration vendéenne; le prix des fermes ne se payait, au surplus, qu'avec des assignats sans valeur. Je cherchai quelques moyens de subvenir à nos besoins les plus indispensables, car ceux que nous avions étaient

très-insuffisants. Il m'en fut bientôt indiqué un, dont je ne crus pas devoir faire la demande. Je m'étais rendu un soir au comité d'instruction publique, pour demander à mes anciens collègues s'ils pouvaient me procurer, dans cette partie, quelque emploi qui pût m'aider à vivre. Garat, qui était présent, me tira à part et me dit : « Je quitte la place de commissaire « général de l'instruction publique. » (Il passait à je ne sais quel autre emploi.) « Personne n'en est en- « core prévenu, elle ne peut donc être demandée. « Demandez-la, et elle est à vous, d'après les dispo- « sitions des membres du comité à votre égard. » Ginguené, collègue de Garat, me pressa également de le faire. Je les remerciai cordialement de leur obligeance, mais en même temps je leur déclarai que je n'en profiterais pas, attendu que je n'avais pas de titres suffisants pour me mettre sur les rangs lorsqu'il s'agissait d'une place en chef dans l'instruction publique. « Cet emploi, » ajoutai-je, « doit être na- « turellement dévolu à des hommes connus, qui ont « des besoins comme moi, mais qui se sont distingués « depuis longtemps par leurs travaux littéraires; je « ne veux pas le leur dérober. » Je ne fis point la demande : mes prétentions étaient plus modestes.

J'ai tout lieu de croire que le comité m'aurait tenu les promesses qu'il me fit à cet égard, mais il en fut dispensé par mon rappel dans la Convention. Il fut provoqué par Thibaut, constituant, autrefois curé de Soupe, et depuis évêque du Cantal. Je ne lui en avais fait aucune invitation, ni à lui ni à personne.

En rentrant dans la Convention, j'oubliai les

persécutions dont j'avais été l'objet, et toutes les pertes que j'avais faites; j'étouffai tout désir de vengeance. A la première séance où je parus, le public me donna des preuves honorables du plaisir qu'il ressentait de me voir reprendre ma place. Mes compagnons d'infortune et ceux des membres de l'Assemblée qui y étaient demeurés dans l'oppression, parurent joyeux de me revoir, et me donnèrent des marques touchantes de leur satisfaction et de leur confiance. Une circonstance vint gâter ce moment. Je souffre plus que je ne puis dire quand je vois les hommes s'avilir. Ceux-là mêmes qui m'avaient fait proscrire, moi et mes deux amis, et qui s'étaient donné tant de peine pour me découvrir et m'envoyer à la mort avec eux, vinrent en rampant (c'est le mot), et entre autres un nommé Guffroy, me demander, courbés jusqu'à terre, et en se traînant lentement jusqu'à moi, le pardon le plus humiliant, et me conjurer de ne les pas faire proscrire à mon tour. Qu'il y a loin du vil scélérat que la crainte rend aussi bas dans la disgrâce qu'il a été féroce dans sa domination, à celui qui ayant reconnu son erreur en fait l'aveu avec une noble et courageuse franchise! — « Tâchez, » leur dis-je, « d'oublier les maux que vous « m'avez faits et que vous avez voulu me faire, et « mettez-vous, si vous le pouvez, en paix avec votre « conscience. Quant à moi, j'ai tout oublié. » Ils furent bientôt à même de juger de ma sincérité.

Les députés qui avaient été proscrits, et ceux qui, pendant le régime révolutionnaire, avaient gémi dans l'oppression, dirigés les uns par un esprit de justice rigoureuse, les autres par un besoin de ven-



geance. amenèrent dans la Convention une réaction à laquelle je ne pus donner mon assentiment, quelque légitime qu'elle fût en elle-même. Dans les réactions, les vengeances particulières se cachent trop souvent sous le manteau de la justice; les haines, au lieu de s'éteindre, s'accroissent et se perpétuent, et le parti qui dit agir au nom de la justice finit par des excès aussi coupables que ceux qu'il prétend punir. Bientôt on en vient à réagir contre lui-même, et c'est ainsi que, de réaction en réaction, les larmes et le sang des citoyens ne cessent de couler. Au milieu de tant de maux, la liberté se perd, et souvent avec elle l'indépendance des nations.

Que doit faire un parti sage, lorsqu'il est parvenu à renverser une faction qui tendait à anéantir tout ordre social, comme la faction anarchiste de ce temps-là? Accorder un généreux oubli pour le passé, sans restriction, sans arrière-pensée; faire pour l'avenir de bonnes lois, rigoureusement exécutées, et, si l'État n'est pas encore constitué, se hâter de le constituer avec force et prévoyance, afin de sortir d'un provisoire toujours calamiteux, et d'enchaîner sous le joug salutaire de la constitution toutes les coteries et toutes les factions. Ces maximes n'étaient pas malheureusement celles de tout le monde. Je viens au fait qui dut prouver à mes persécuteurs que je ne les avais pas trompés.

La Convention décréta d'accusation, entre autres personnages, le fameux Vadier, l'homme *aux soixante ans de vertu*. Vadier prit la fuite et se cacha. Il était un de ces misérables qui avaient accumulé sur eux le plus de haines. De toutes parts on demande que,

puisqu'il s'est soustrait au décret lancé contre lui, on le mette *hors de la loi*. Vadier avait été un de mes ennemis les plus ardents. Il avait provoqué et signé comme président du comité de sûreté générale les actes de ma proscription. Sur la proposition de le mettre *hors la loi*, je montai à la tribune. Les hommes du parti qui m'avait proscrit ne doutèrent pas que ce ne fût pour l'appuyer. Je le combattis au contraire de toutes mes forces. Je soutins qu'on n'avait droit de mettre *hors la loi* que celui qui s'oppose à l'exécution des lois et aux actes de la justice par la force et les armes à la main, parce qu'alors il se constitue en état de guerre avec la société; mais qu'employer cette mesure contre ceux qui obéissent à cet instinct, naturel aux hommes comme aux animaux, de se soustraire par la fuite à la captivité ou à la mort, c'était un véritable assassinat, auquel, pour ma part, je ne pouvais consentir. « Il n'en est pas allé chercher si long, » s'écrièrent un grand nombre de députés, « lorsqu'il t'a mis « *hors la loi*. » — « C'est précisément, » répliquai-je, « parce que j'ai senti par moi-même combien cette « manière d'agir est injuste et tyrannique. que je ne « veux pas m'en rendre coupable envers les autres, « et que j'insiste pour que vous n'excusiez pas, pour « ainsi dire, en les employant vous-mêmes, les me- « sures iniques dont vous avez été les victimes. » Le décret ne fut pas porté.

## X.

NOUVEAUX MOUVEMENTS DES PARTIS DANS LA CONVENTION.

— JOURNÉE DU 1<sup>er</sup> PRAIRIAL AN III.

Le parti appelé depuis Thermidorien, à la tête duquel se trouvaient Tallien, Fréron, Legendre, Barras, Fouché, etc., restes du parti orléaniste ou dantonien, ce parti, dis-je, pour se fortifier contre Robespierre, qui avait résolu son entière extermination, s'était rallié aux royalistes et communiquait avec les agents des princes, auxquels il promettait la contre-révolution. Les papiers saisis dans la conspiration de Lemaître, et une lettre de Tallien qui fut découverte, attestent ce fait. Mais ce qui le démontre encore bien plus clairement, c'est la conduite du parti depuis le 9 thermidor. A compter de cette époque, on vit tous les hommes que je viens de nommer employer, pour faire rétrograder les esprits vers le royalisme, autant d'efforts qu'ils en avaient fait précédemment pour les pousser aux fureurs de la démagogie. Ils trouvèrent de puissants auxiliaires dans Boissy-d'Anglas, Henri Larivière, Aubry, etc. Les membres de cette nouvelle coterie, qui tous étaient partisans secrets des Bourbons et travaillaient à leur retour, furent dans la suite appelés Clichyens, du nom de la rue où ils tenaient leurs assemblées.

Cambacérés, plus fameux encore par sa puérole vanité que connu par les talents distingués dont il

était réellement pourvu, homme fin, souple, délié, ambitieux, s'était rapproché successivement de tous les partis qui avaient dominé la Convention. Mais toujours calme et maître de lui-même, il ne s'était prononcé dans chacun d'eux qu'autant que cela était nécessaire, d'abord à la conservation de sa personne, et, subsidiairement, pour obtenir part aux affaires. Ici, la position était délicate. L'esprit de contre-révolution était soufflé par un parti nombreux et influent. Aussi paraît-il certain que, dans les négociations qui eurent lieu entre les chefs des Vendéens et des chouans et le comité de salut public, dont il était président, il s'était montré très-favorable à la cause royale. Les papiers saisis chez Lemaître confirmèrent encore cette opinion. D'un autre côté, les restes de la faction anarchiste menaçaient sans cesse de se relever et d'exterminer tout ce qui lui était opposé au dedans et au dehors de la Convention. Ce parti, quoique exécré, avait en mains le plus puissant des leviers pour soulever le peuple, celui de la faim. La fatale journée de germinal, et celle de prairial, dans laquelle la Convention fut arrosée du sang de l'un de ses membres les plus estimables, Féraud, qui fut malheureusement pris pour *Fréron* par les factieux, prouvèrent à quel point ce parti était encore redoutable. Mais si la situation présentait des dangers, Cambacérès était assez rusé pour s'y soustraire. Il eut l'art de ne jamais s'exposer aux fureurs du faubourg Saint-Antoine, sans s'attirer pour cela l'inimitié du faubourg Saint-Germain.

Cependant les meneurs de Clichy trouvèrent parmi ceux-là mêmes qui avaient été le plus cruelle-

ment persécutés par l'anarchie, une opposition vigoureuse à leurs projets contre-révolutionnaires. Parmi ces opposants, nous étions particulièrement comptés, Daunou et moi. Aussi prirent-ils à tâche de nous enlever, par les plus odieuses calomnies, la confiance de l'Assemblée. Ces thermidoriens, qui avaient fait verser tant de sang, exercé tant de brigandages, mirent tout en œuvre pour nous faire passer, l'un et l'autre, pour des ambitieux, des hommes atroces, qui voulaient créer un nouveau gouvernement et un nouveau tribunal révolutionnaire, pour s'en saisir et s'emparer de la puissance souveraine par ces deux moyens. Nous devions en conséquence, selon eux, renouveler les proscriptions, et les premières têtes que nous voulions faire tomber étaient celles de nos plus illustres compagnons d'infortune et de ceux avec lesquels nos liaisons étaient le plus intimes. Certes, s'il existait deux hommes qui dussent être à l'abri du soupçon d'une aussi détestable extravagance, c'était bien Daunou et moi. Mais lorsqu'une fois les cerveaux sont ébranlés par les secousses d'une grande révolution, et que la défiance s'est insinuée dans tous les cœurs, tant par l'effet de la calomnie que par les exemples de trahison et de perfidie, trop fréquents dans les longues agitations politiques, les hommes les plus honnêtes, s'ils ne sont pas doués d'un esprit très-calme et d'une grande sagacité, deviennent aisément dupes des fourbes adroits auxquels tous moyens sont bons pour les tromper. Ils finissent par croire les absurdités les plus grossières, lorsqu'on sait profiter de leur faiblesse et que chaque jour on les entoure de nombreux

échos qui ne cessent de leur répéter les mêmes faits et les mêmes idées. Il en fut ainsi alors, au moins en partie. Ce fut en premier lieu aux députés que l'emprisonnement, la proscription, la mise hors la loi avaient le plus aigris et rendus le plus ombrageux, que s'adressèrent les intrigants. Les deux anecdotes suivantes prouveront que ce ne fut pas sans succès.

Serres, député de l'un des départements du Dauphiné, était au nombre des soixante-treize députés qui avaient subi une si longue détention pour avoir signé la protestation contre le 31 mai et le 2 juin. Pendant tout le temps de sa réclusion, il avait vécu avec Daunou et s'était attaché intimement à lui. Il avait dû se convaincre par lui-même combien un pareil homme était étranger à toute passion coupable, et incapable même de l'ombre d'un forfait. Eh bien, les insinuations perfides et les terreurs dont on l'entourna firent taire en lui l'estime et la raison. Son compagnon d'infortune, son ami, ce philosophe éprouvé, ne fut plus à ses yeux qu'un lâche assassin, un féroce ambitieux. Toutefois son cœur se refusait encore à cette affreuse pensée. Accablé par le combat intérieur de sentiments si opposés, il demande à Daunou un rendez-vous. En y arrivant il se jette dans ses bras, et le conjure par tout ce qu'il y a de plus sacré de lui déclarer franchement s'il embrasse encore un ami qui a partagé son sort, ou s'il presse contre son sein un traître prêt à y enfoncer le poignard. « Est-il donc vrai, » s'écria-t-il ensuite, « que Daunou et Larevellière-Lépeaux ont résolu de « se mettre à la tête d'un nouveau gouvernement ré-

« révolutionnaire, de rétablir un tribunal de sang, de  
« relever les échafauds, et d'y faire monter, pour  
« premières victimes, les soixante-treize et tous ceux  
« qui avaient été persécutés et proscrits par suite  
« du 31 mai? »

Jugez quel fut l'étonnement de Daunou! Quoiqu'il connût les infâmes manœuvres qu'on employait contre nous, aurait-il pu croire qu'elles avaient obtenu un pareil crédit? On devine aisément sa réponse, sans que j'aie besoin de la rapporter.

La seconde anecdote m'est personnelle. — Nous étions, Lanjuinais et moi, membres de la commission des Onze, qui travaillait au plan de la constitution de l'an III. Là, sans m'attaquer directement, souvent il laissait échapper des traits qui me confirmèrent ce que je savais déjà, c'est-à-dire qu'on lui avait inspiré sur mon compte et celui de Daunou les mêmes soupçons qu'à Serres. Je ne pus le laisser longtemps dans une erreur pénible pour lui, injurieuse pour moi. Je saisis le premier à-propos dans un moment où toute la commission était rassemblée.

« Lanjuinais. » lui dis-je, « je sais que chaque  
« jour on remplit ton âme de soupçons; on t'assiège  
« de terreurs; on te persuade que des hommes que  
« tu étais accoutumé à estimer depuis si longtemps,  
« dont tu dois connaître la modération, qui sont in-  
« capables de la plus légère tromperie, avaient formé  
« le projet abominable de ressusciter la Terreur, de  
« relever de leurs mains la hache de l'anarchie, qui  
« fut si longtemps suspendue sur leurs propres têtes,  
« par cela seul qu'ils avaient fait les plus constants  
« efforts pour mettre la France, et particulièrement

« leurs infortunés collègues, à l'abri de ses coups.  
« Enfin on est parvenu à te faire regarder Daunou  
« et moi comme deux monstres dévorés d'ambition,  
« altérés de sang, qui veulent à tout prix s'emparer  
« de la puissance souveraine, et qui, pour y parve-  
« nir, ont fait avec les restes de l'anarchie un pacte,  
« d'après lequel ils devaient livrer aux bourreaux,  
« pour prix de cet exécrable marché, ceux qui fu-  
« rent proscrits avec eux. On t'a persuadé que j'étais  
« ton plus ardent persécuteur, et que je voulais que  
« la chute de ta tête fût le signal de nouvelles pro-  
« scriptions, de nouveaux massacres : sois franc, et  
« ne le nie pas. » — « Oh ! non, » me répondit-il  
avec embarras, « oh ! mon Dieu, non ! » — « Com-  
« ment as-tu pu, » repris-je, « manquer à ce point  
« de discernement et de justice ? Cite une seule de  
« mes actions, une seule de mes opinions, un seul  
« mot de moi, qui laisse entrevoir le moindre désir  
« de vengeance, où l'on découvre la plus légère  
« trace d'esprit de parti, de vues personnelles, ou  
« étrangères au bien de la République. Cependant,  
« moi aussi j'ai éprouvé de cruelles atteintes. Je ne  
« parle pas des persécutions dont je fus l'objet ; le  
« jour même qu'elles cessèrent, elles furent oubliées.  
« Mais la mort du frère le plus cher est une plaie  
« pour mon cœur qui ne se cicatrisera qu'au tom-  
« beau. Je connais ceux qui, non contents de me  
« proscrire, l'ont poussé à l'échafaud avec plu-  
« sieurs de mes parents et de mes amis ; cependant,  
« tu le sais, je n'ai pas cherché à me venger, quoique  
« les circonstances m'eussent mis à même de le faire,  
« comme tant d'autres. Mais j'ai senti que l'intérêt



« pressant de la patrie devait faire céder tout ressen-  
« timent, quelque légitime qu'il fût. J'ai vu que dans  
« les révolutions des empires, lorsqu'une fois le cours  
« des repréailles est ouvert, quoique juste dans son  
« principe, il était impossible que bientôt il ne cessât  
« pas de l'être, pour devenir une vraie proscription.  
« J'ai vu surtout qu'à l'époque où nous voici, com-  
« mencer une réaction nouvelle, c'était évidemment  
« plonger le corps social, déjà presque dissous, dans  
« le dernier degré de confusion ; qu'ainsi tous les  
« vœux et toutes les pensées devaient tendre au  
« même but, celui de terminer sans délai la session  
« de la Convention, et de lui substituer un gouver-  
« nement définitif et régulier. L'assemblée qui gou-  
« verne n'ayant aucun contre-poids légal, le prolon-  
« gement de sa durée ne peut, comme on l'a vu,  
« que la conduire de réaction en réaction, de secousse  
« en secousse, et la laisser perpétuellement le déplo-  
« rable jouet d'une coterie dominante. Le très-prompt  
« établissement d'un gouvernement stable peut seul  
« mettre un terme à tant de maux. Encore des re-  
« tards, et il ne serait peut-être plus temps ! Unique-  
« ment occupé de cette pensée, j'ai donc sacrifié le  
« plus vif et le plus légitime ressentiment à l'intérêt  
« de mon pays, et c'est moi, moi ton ancien col-  
« lègue à la Constituante, le compagnon de tes in-  
« fortunes pendant le cours de la Convention ; c'est  
« moi que tu as cru capable de sacrifier l'homme  
« qui s'est illustré au 31 mai, et pour lequel je pro-  
« fesse une véritable vénération depuis cette fameuse  
« époque ; c'est moi que tu as osé soupçonner de  
« tant de lâcheté et de barbarie !

« Mais vois ce que sont ceux qui ont le front de  
 « m'en accuser ! des hommes infâmes, jadis les mi-  
 « nistres les plus actifs de la Terreur, auteurs des  
 « massacres du 2 septembre, de ceux de Lyon, de  
 « Bordeaux, de Marseille, etc. ; des hommes achar-  
 « nés contre quiconque ne partageait pas leur rage  
 « révolutionnaire, aujourd'hui animés d'une haine  
 « furieuse contre ceux de leurs anciens complices  
 « d'avec lesquels de nouveaux intérêts les ont divi-  
 « sés. Ce sont ces divisions qui ont déjà amené tous ces  
 « sanglants débats, dans lesquels les uns et les autres  
 « ont été successivement bourreaux ou victimes. Ces  
 « misérables ne parlent aujourd'hui que de clémence  
 « et d'humanité. Tout vrai républicain est confondu  
 « dans leurs déclamations avec leurs anciens com-  
 « plices, qui ont ainsi qu'eux déshonoré ce nom.  
 « C'est qu'ils ont fait leur accord avec l'aristocratie  
 « pour le rappel des Bourbons. L'une des conditions  
 « du pardon qu'on leur promet, des sommes qu'on  
 « leur paye, des emplois qu'on leur fait espérer, est  
 « de perdre leurs anciens complices les communa-  
 « listes, mais surtout les amis probes et sincères de  
 « la liberté, qui s'opposent avec une égale fermeté  
 « au retour de l'anarchie et à celui du pouvoir ab-  
 « solu.

« Quant à toi, dont l'âme vertueuse, mais ar-  
 « dente, se laisse quelquefois entraîner par le senti-  
 « ment plus que par la réflexion, toi à qui le souve-  
 « nir de la proscription la plus inique a dû faire plus  
 « vivement encore sentir tout l'excès des maux  
 « qu'ont éprouvés tant d'excellents citoyens, tant de  
 « familles estimables et paisibles, il faut le dire, un

« peu d'aigreur a pu donner une forte exaltation  
« aux nobles sentiments qui te dirigent. Ils ont  
« alors profité de tes vertus mêmes pour faire de  
« toi, sans que tu t'en doutes, l'instrument de leurs  
« projets liberticides. Tu les sers, en croyant servir  
« la République et la justice. Ils usurpent ta con-  
« fiance, et tu accueilles sur mon compte d'odieux  
« soupçons. Eh bien, je te le prédis ici en pré-  
« sence de tous nos collègues : bientôt ces mêmes  
« hommes verront leur intérêt à changer de con-  
« duite et de langage ; tu les supposes tes défen-  
« seurs et tes amis ; avant trois mois ils demande-  
« ront ta tête avec des cris menaçants, et c'est moi,  
« que tu regardes comme ton assassin, qui me pla-  
« cerai entre toi et l'échafaud pour t'empêcher d'y  
« monter. »

On verra par la suite que ma prédiction fut pleinement vérifiée, et que je tins parole.

Lanjuinais m'écouta tranquillement, m'assura encore qu'il n'avait point sur moi la pensée que je lui supposais ; mais il ne fit pas là-dessus la moindre insistance, et il se remit en séance.

Les efforts que firent les thermidoriens pour me perdre dans l'esprit de l'Assemblée furent inutiles : Elle me donna dans ce même temps une marque de son estime qui les mit de fort mauvaise humeur, elle m'éleva à la présidence à une très-grande majorité, lors de l'anniversaire du 9 thermidor. Tallien, comme thermidorien, y était porté par son parti. J'avais déjà, depuis ma rentrée, été nommé secrétaire. Une première fois, je l'avais été avec l'aimable Boyer-Fonfrède, avant les 31 mai et 2 juin.

Lorsque je fus appelé à la présidence, j'étais dans un état très-voisin de l'indigence. Dans la Vendée et dans Maine-et-Loire, nos biens étaient envahis et ravagés; les assignats avec lesquels mon traitement m'était payé n'avaient plus de valeur. Je ne croyais pas devoir profiter des distributions en huile, sucre, riz, draps, toile, etc., que le comité de salut public faisait à ceux des membres de la Convention qui en réclamaient. Mon appartement de la rue Copeau était vraiment misérable; ma femme et ma fille, vêtues avec toute la simplicité que commandait notre situation présente, faisaient tout le ménage, et, à défaut de laquais en grande livrée, c'étaient elles qui introduisaient les ambassadeurs auprès du citoyen président, lorsqu'ils venaient lui rendre visite, car nous n'avions ni valet ni servante. Je ne crois pas cependant qu'à cet égard, la nation française fût avilie dans la personne du président de l'assemblée qui la représentait. On a beau dire, la dignité n'est pas dans l'entourage, elle est dans l'âme, et ce qui la caractérise à l'extérieur, c'est une simplicité dans les manières, aussi éloignée de la morgue que d'une basse humilité. Je puis attester que ceux des agents diplomatiques qui durent me venir voir pendant ma présidence se comportèrent, non-seulement vis-à-vis de moi, mais envers ma femme et ma fille, avec les plus grands égards et les marques d'un véritable respect. Et depuis, au Directoire exécutif, ils me rappelèrent souvent, et avec des expressions qui ne permettaient aucun doute sur le sentiment qui les dictait, « mon petit logement de la rue Copeau, et « cette dame dont les lumières et l'éducation con-

« trastaient si fort, et si honorablement pour elle,  
« avec sa misérable situation. »

A peu près vers ce temps-là, j'avais prononcé à la tribune une opinion sur l'étendue des pouvoirs qu'il convenait de donner au comité de salut public dans les relations étrangères, et sur le mode d'après lequel ils devaient s'exercer. Cette opinion, accueillie par la Convention, fut convertie en décret. Cette circonstance, jointe aux marques de confiance dont m'honoraient la plupart de mes collègues, fit supposer que j'allais avoir une grande influence dans les affaires diplomatiques. — M<sup>me</sup> de Staël m'avait fait engager plusieurs fois, depuis ma rentrée dans la Convention, à aller chez elle. Plusieurs de mes collègues, le général Menou et d'autres personnes, m'en avaient pressé à diverses reprises de sa part, et d'une manière très-flatteuse. M. de Staël, son mari, ne se montra pas des moins empressés à cet égard. Le cercle d'une femme aussi justement célèbre par l'élévation de son génie, par les grâces de son esprit, l'étendue de ses connaissances, son prodigieux talent de style, et à laquelle je n'ai jamais entendu faire le moindre reproche de méchanceté, le cercle, dis-je, de cette femme extraordinaire ne me permettait que de l'instruction et du plaisir. Ma vanité pouvait en même temps être flattée de l'empressement que paraissait mettre à m'attirer chez elle une personne qui faisait l'admiration et qui était l'objet de la tendre affection de beaucoup d'hommes distingués par leur esprit et par de rares talents. J'avais néanmoins toujours refusé de me rendre à cette invitation. Je n'étais pas, grâce à Dieu, assez stupide-

ment vain pour croire que c'était ma personne qu'on désirait; je sentais fort bien que c'était uniquement le député auquel on supposait de l'influence dans la Convention. Or la maison de M<sup>me</sup> de Staël était le centre d'une coterie qui désirait beaucoup prendre une grande part aux affaires publiques, soit directement, soit indirectement. Avec cela, M<sup>me</sup> de Staël avait des intérêts à traiter avec la France pour son père, M. Necker. Enfin son mari, ambassadeur de Suède, travaillait de toutes ses forces pour que la France continuât de donner au gouvernement suédois les subsides précédemment accordés pour qu'il tint sa marine sur un pied respectable; subsides, au surplus, qui, loin d'être employés à leur véritable destination, avaient été dissipés, par le parti russe qui dominait la cour de Stockholm, en dépenses folles et même honteuses. — Aussi, pour demeurer fidèle à la loi que je m'étais faite de rester toujours indépendant ou des coteries ou des personnages influents, et de n'aller dîner chez personne, mes amis exceptés, à moins que je n'eusse le moyen de le rendre, je devais me refuser aux invitations de M<sup>me</sup> de Staël.

Cependant, lorsque j'eus prononcé l'opinion dont je viens de parler plus haut, les instances redoublèrent de sa part et de celle de M. de Staël personnellement. Je continuai de répondre négativement, mais avec les égards dus à une femme distinguée et à un homme revêtu d'un grand caractère public, comme l'était l'ambassadeur de Suède. J'ajoutai que si je n'avais pas pris la résolution de ne me point répandre dans le monde tant que je serais membre d'une assemblée politique, leur maison serait une

de celles où je mettrais le plus d'empressement à être admis ; mais que, hors les communications d'affaires, j'étais décidé à rester dans ma famille, comme je l'avais toujours fait jusqu'alors. « Ah ! citoyen, « vous y serez dans votre famille, » me répondit-il avec cette souplesse diplomatique qui saisit à propos tous les tons : « ne serons-nous pas trop honorés, « M<sup>me</sup> de Staël et moi, qu'un citoyen tel que vous « veuille bien se regarder au milieu de nous comme « dans sa propre famille ! C'est à ce titre que je vous « presse. » Je regardai M. l'ambassadeur en souriant, et je le remerciai de toutes les marques d'estime et d'affection qu'il me donnait, mais qui ne pouvaient me faire changer de résolution.

On voulut, dans le même temps, m'agréger à une autre coterie que je suis loin de mettre en comparaison avec celle de M<sup>me</sup> de Staël. C'était celle de Sémonville. Maret, etc. M<sup>me</sup> de Sémonville, fort intrigante, était liée avec une autre femme qui ne l'était pas moins : c'était M<sup>me</sup> de Nort, femme divorcée du voyageur Levillant. Je l'avais connue chez les Thouïn, et, comme je l'ai déjà dit, elle m'avait donné un lit chez elle pendant que j'étais proscrit. Profitant de la reconnaissance que je lui devais, elle se proposait d'exercer sur moi une influence qui m'aurait rendu l'instrument de ses projets d'intrigue. Elle avait promis à M<sup>me</sup> de Sémonville de m'engager dans sa clique, et commença par me conter que, dans ce cercle, on était plein d'admiration pour moi, et qu'on mettrait un prix inexprimable à m'y voir. Comme je ne mordais pas à l'appât, elle crut devoir me faire rencontrer avec M<sup>me</sup> de Sémonville, un jour

qu'elle m'avait invité à prendre chez elle, le matin, une tasse de café. Les instances de toute espèce ne manquèrent pas dans tout le cours du déjeuner, toujours aussi inutilement. Enfin elles me pressèrent avec les manières les plus étranges, fermèrent la porte, se mirent devant, en m'assurant que je ne sortirais pas sans leur donner ma parole d'honneur que j'irais chez M. et M<sup>me</sup> de Sémonville. Je fus obligé de leur dire des choses vertes et même assez dures, pour les forcer de me livrer passage. Je sortis brusquement, et je cessai peu à peu de voir M<sup>me</sup> de Nort. Je ne crus pas que la reconnaissance elle-même pût m'excuser, en aucun cas, de lui avoir sacrifié l'intérêt public.

Pour achever de faire connaître au lecteur la conduite que j'ai tenue dans la Convention jusqu'à sa clôture, j'ai encore à l'entretenir de ce qui m'est personnel dans l'horrible séance du 4<sup>er</sup> prairial an III, de l'histoire de la commission des Onze, de ma nomination au comité de salut public et de ce qui s'y passait, et enfin des derniers efforts, dans la Convention, des restes des communalistes et des partisans de Robespierre, réunis sous la direction du parti thermidorien.

Dès le matin du 4<sup>er</sup> prairial an III, nous fûmes prévenus que les anarchistes, qui avaient déjà fait, en germinal précédent, une tentative infructueuse contre le parti modéré, en préparaient une seconde bien plus formidable. Ils étaient animés par le dépit qu'excitait en eux l'humiliation et la nullité auxquelles ils étaient réduits, après avoir exercé une domination exclusive; ils avaient aussi la crainte de



se voir bientôt, par le progrès de la réaction, punis de leurs anciens forfaits; ils étaient enfin poussés par la rage de se voir amenés à cet état d'abaissement par ceux-là mêmes qui avaient été les complices de tous leurs excès et voués par eux au supplice qu'ils méritaient si bien de partager. J'ai tout lieu de croire, au surplus, qu'il y avait complication de partis, comme cela est arrivé plus d'une fois, et que les royalistes du dehors avaient des agents dans l'intérieur, toujours disposés à se mêler à tous les mouvements, et même à en exciter pour les faire tourner à leur profit, fatiguer la nation et la dégoûter de la révolution par de continuelles secousses.

Le pain fut au reste, comme à l'ordinaire, le prétexte pour mettre en mouvement les deux formidables faubourgs Saint-Antoine et Marceau. L'enceinte de la Convention fut violée, la porte de la salle où elle était en séance fut enfoncée; une populace effrénée, pourvue d'armes aussi bizarres que redoutables, inonda la salle. Le brave Ferraud, qui arrivait des armées, où il s'était très-bien conduit en qualité de commissaire, s'opposa avec vigueur à cette invasion; victime de ses inutiles efforts, il fut égorgé dans l'une des salles adjacentes. Ce fut, au reste, moins à ses efforts qu'il dut sa fin tragique qu'à la ressemblance de son nom avec celui de Fréron. Ce Fréron, qui, après avoir joué un rôle si odieux pendant le règne de la Terreur, s'était mis à la tête de la réaction, et que la brillante jeunesse contre-révolutionnaire reconnaissait pour son chef, déserteur de la cause des anarchistes, devenu leur plus ardent persécuteur, leur était plus odieux qu'aucun autre.

L'épouvante se répandit dans l'Assemblée; beaucoup de députés prirent la fuite; plusieurs se rendirent dans les comités de salut public et de sûreté générale; d'autres allèrent rassembler le plus grand nombre possible de citoyens honnêtes et intéressés à ne pas laisser revenir le règne de l'anarchie. Pendant ce temps, la tête sanglante du malheureux Ferraud fut apportée dans la salle au bout d'une pique et placée vis-à-vis le bureau, face à face avec Boissy d'Anglas, qui présidait. Celui-ci se comporta d'une manière héroïque. Environné de piques dirigées sur sa poitrine, de sabres nus suspendus sur sa tête, effleuré par plusieurs balles de pistolet qui allèrent frapper le mur derrière son fauteuil, en butte aux plus horribles menaces, il présenta son sein aux furieux, avec un calme et une dignité que je n'oublierai jamais. Sa fermeté ne l'abandonna pas un instant.

Pour moi, je restai sur le banc où j'étais placé, en face du bureau. J'avais à ma gauche Creuzé-Latouche, Louvet et sa femme, qui était venue se placer à son côté, dès les premiers moments de la confusion. La femme de Creuzé-Latouche ne quitta pas une loge où elle s'était introduite, et d'où elle avait l'œil sur son époux.

J'étais parti le matin de la maison sans avoir le temps de manger. Ma femme, témoin du mouvement qui se dirigeait de notre faubourg Saint-Marceau sur la Convention, m'envoya un peu de pain par notre intrépide ami Vallée et le pria de revenir lui apprendre ce qui se passait. Elle resta au milieu d'une populace tumultueuse et menaçante qui l'en-

vironnait, gardant sa fille âgée d'environ onze ans. Vallée pénétra jusqu'à moi et me remit le peu de pain qu'il avait pu m'apporter. Ce petit secours me fut, au reste, inutile : je ne pouvais m'en servir, environné, comme je l'étais, de malheureux qui criaient la faim, et disposés d'ailleurs à se porter à toutes sortes de violence contre les députés. Vallée alla voir comment tout se disposait au dehors ; il s'introduisit dans tous les groupes, y parla contre les projets de la journée avec une audace digne d'un caractère aussi généreux que le sien, et dont il faillit plus d'une fois devenir la victime. Il ne put rentrer dans la salle, entièrement envahie par les factieux. Nous ne nous revîmes qu'à la fin de cette épouvantable scène, c'est-à-dire vers minuit.

Bientôt les chefs de la faction chassèrent le bureau et mirent à sa place un président et des secrétaires montagnards. Tous les députés de ce parti se rendirent autour de la tribune et furent suivis d'un certain nombre d'autres qui étaient restés, et que la terreur entraîna à cette honteuse démarche. Un des factieux, non député, homme d'un certain âge, dont j'ai oublié le nom, placé sur la tribune, lisait, au nom du peuple, des projets de décrets, tous plus extravagants et plus féroces les uns que les autres. Les coupe-jarrets, qui environnaient le groupe de députés rassemblés autour de la tribune, employaient contre eux la menace et les coups, lorsqu'ils ne se hâtaient pas assez de lever la main en signe de vote approbatif, et ils ordonnaient au président de prononcer l'adoption sans aucun délai.

Notre situation, je veux dire celle de Creuzé-

Latouche, de Louvet et de moi, était affreuse : ils pouvaient voir égorger leurs femmes sous leurs yeux ; je ne savais pas si la mienne et notre chère Clémentine n'avaient pas été massacrées dans un quartier où nous étions bien connus, et qui était l'un des foyers de l'insurrection, dirigée en partie contre les modérés, et par conséquent contre moi. Nous avions vu promener sous nos yeux, avec les cris d'une joie féroce, la tête de l'un de nos plus estimables collègues. Depuis le commencement de la journée, nous étions au milieu du tumulte des armes, environnés de brigands des deux sexes, dont les propos également sales, atroces et menaçants, n'étaient interrompus que par des cris de mort et des éclats de fureur. Nous ne pouvions entrevoir aucun moyen de salut pour la patrie, aucun pour nous. Nous nous attendions à une mort d'autant plus certaine que Jean-Baptiste Louvet et moi, nous étions des proscrits rentrés, que Creuzé avait donné, avec autant de générosité que de courage, asile à la fille du ministre Roland, abandonnée de tout le monde par la crainte de se compromettre, et que tous les trois, en outre, nous étions membres de cette commission des Onze, qui travaillait, disaient-ils, à un plan de constitution aristocratique, pour mettre tout à fait de côté leur code anarchique de 93.

Mon cœur se remplissait d'amertume en voyant ce groupe de députés, qui, entassés au pied de la tribune comme un vil troupeau, avaient la lâcheté de voter, sous les ordres d'une horde de brigands, les mesures les plus affreuses et les plus folles. Nous étions, mes deux collègues et moi, placés sur

les gradins du milieu et environnés de tout côté par la multitude qui occupait la salle. « N'es-tu pas « député? » me dit brusquement l'un des plus furieux. — « Oui, je le suis. — Comment! tu es député. « et tu ne vas pas au pied de la tribune voter pour « le peuple? — Apprends que je n'ai jamais voté « par les ordres de personne, et que je n'aurai jamais « l'infamie de délibérer sous le couteau des factieux, « si ce n'est contre eux. » La rage dicta contre moi à ce malheureux les plus horribles imprécations; il attira sur moi l'attention de tous ses camarades. en brandissant lui-même une vieille lame de couteau de chasse, longue, large et très-aiguë, montée solidement au bout d'un gros bâton. Ils agitèrent, comme des furieux, les armes de toute sorte dont ils étaient pourvus, et mon homme se répandit de nouveau en menaces horribles pour m'obliger à me rendre au pied de la tribune. Je le regardai fixement et je lui dis d'une voix ferme et d'un ton résolu : « Je n'aime « pas les menaces; je n'y ai jamais obéi; tue-moi « ou tais-toi! » Ce ton et cette résistance le démontrèrent aussitôt. Il ne s'attendait pas à une pareille réponse. « Tiens!... » dit-il à ceux qui l'entouraient, « a-t-on jamais vu un chien plus obstiné? » Ils restèrent tous déconcertés pendant un moment. Mais bientôt un décret qui leur parut excellent pour le peuple excita la joie de toute la bande, qui la fit éclater de la manière la plus bruyante dans toutes les parties de la salle, et l'obstiné parut oublié, au moins pour l'instant.

Pendant ce temps les comités de gouvernement et quelques députés qui s'y étaient réunis étaient par-

venus à armer de fusils et de baïonnettes une petite troupe de bons citoyens. Elle pénétra dans la salle, la baïonnette en avant et au pas de charge; mais trop faible pour vaincre la résistance des factieux qui la remplissaient, elle fut repoussée, et le tambour qui battait la charge enfoncé, au moment où la tête de la colonne commençait à se montrer. La fatigue, le tumulte, le besoin, l'anxiété prolongée pendant un jour entier, et, quand la nuit survint, la lueur incertaine des lampions, donnaient à toutes ces scènes je ne sais quoi de fantastique, dont l'imagination était tourmentée comme d'un rêve affreux dans une fièvre violente. Je ne sus ce que cela voulait dire. Venait-on nous secourir ou nous égorger? Le même doute agitait Creuzé et Louvet. Mais les cris de : *Vive la Montagne!* quand la colonne fut repoussée, et le tambour défoncé, nous apprirent ce que nous en devions penser. Nous restâmes à peu près sans espoir, mais toujours impassibles.

Enfin, après un assez long intervalle, nous entendîmes de nouveau le tambour battre la charge, et nous vîmes une seconde colonne entrer en croisant la baïonnette. Au mouvement qui s'opéra dans la salle, M<sup>me</sup> Louvet crut que c'était une troupe envoyée par les chefs des anarchistes pour faire envahir les bancs et massacrer tous les députés qui y seraient restés, au lieu d'aller voter au pied de la tribune. Elle se jeta sur son mari et s'écria en l'embrassant étroitement : « Ah! cher époux, au moins nous périrons ensemble » et ce n'est qu'à travers mon corps qu'on pourra » parvenir jusqu'à toi. » Cette scène touchante est toujours présente à ma mémoire. Je ne sais comment

Creuzé-Latouche, Louvet et moi, nous crûmes, comme M<sup>me</sup> Louvet, que notre dernière heure était arrivée ; mais notre erreur ne dura pas. C'était la troupe des bons citoyens qui, s'étant considérablement renforcée, rentrait dans la salle à pas précipités. Elle fit entendre le cri de *Vive la Convention !* A ce cri magique, tous les brigands qui nous entouraient s'évanouirent subitement comme une troupe de vains fantômes. Je ne puis encore concevoir comment ils purent disparaître d'une manière si instantanée ; la vapeur la plus légère ne se dissipe pas aussi vite. Lorsque la salle fut dégagée, nous vîmes que nous n'étions que sept ou huit qui, n'ayant ni quitté l'Assemblée ni approché de la tribune, étions restés sur nos bancs. Ces sept ou huit députés reçurent, au moment même, les marques d'estime les plus honorables de la part de ces citoyens à qui l'on devait un si éminent service. La crainte fit disparaître les députés montagnards, et la honte ceux qui les avaient imités au pied de la tribune. Bientôt, cependant, la majorité de l'Assemblée se trouva réunie, et les comités de gouvernement vinrent proposer les mesures exigées par les circonstances. Vallée était aux aguets : il fut bientôt à côté de moi. M'ayant vu sain et sauf, il courut calmer les inquiétudes de ma femme et de ma fille.

Je dois faire connaître ici cet ami fidèle et dévoué, dont l'attachement m'a été si précieux. Antoine Vallée était frère d'un médecin d'Angers, aimable et instruit, qui était aussi mon ami, et qui m'avait guéri d'une affection nerveuse très-pénible, avec des romances dont il accompagnait le chant sur sa guitare. Antoine Vallée entra chez les génovéfains, étant

encore fort jeune. Il y garda un esprit d'indépendance qu'il a conservé dans toutes les situations de sa vie. Une figure charmante, une conversation aimable, spirituelle, variée, des connaissances qui ne l'étaient pas moins, une disposition à obliger qui le mettait toujours au service de ses amis, le rendirent cher à tous ceux qui connaissent le prix d'aussi agréables qualités. Il en joignait à celles-ci de plus précieuses encore : une probité et un courage inflexibles. Après la suppression des ordres religieux, il fit un petit commerce pour vivre sans être à charge à sa famille. Pendant la guerre civile de l'Ouest, il fut le secrétaire du général Gauvillier, qui ne se porta jamais au moindre excès. Quelque temps après mon entrée au Directoire, ayant besoin d'un secrétaire, j'écrivis à Vallée, qui était retourné dans le Maine-et-Loire, après la dissolution de l'École normale, où il avait été envoyé par son département. Il accepta la place que je lui proposais, et j'eus en lui un fidèle confident et un loyal ami. Nous ne pourrions, ma famille et moi, oublier ses soins, ses services et sa constante affection, sans nous rendre coupables d'une honteuse ingratitude. Cependant la vérité oblige de convenir qu'il a, comme tous tant que nous sommes, son côté faible. Il ne se contente pas d'aimer l'indépendance, il aime à régenter. D'autre part, il affecte la singularité, manie qui ne fait que s'accroître avec l'âge. Ces deux faibles lui ont fait quelques ennemis, lorsque tant de rares et précieuses qualités devaient ne lui faire trouver que des amis dans la société, dont il faisait d'ailleurs le charme par la grâce et l'originalité de son esprit.



## XI.

## COMMISSION DES ONZE.

## — PRÉPARATION DE LA CONSTITUTION DE L'AN III.

Depuis ma rentrée dans la Convention, ce qui me semblait toujours le plus pressant était de sortir promptement d'un état provisoire dont la prolongation nous exposait sans cesse aux plus cruels déchirements et même à l'anéantissement du corps politique. J'étais si pénétré de cette nécessité que je ne cessais, dans mes opinions à la tribune, dans mes entretiens avec mes collègues, d'en faire l'objet de mes sollicitations et même de mes importunités. J'ai, du reste, toujours été surpris qu'un certain nombre de députés, hommes d'un sens profond, et dirigés uniquement par l'amour du bien public, aient eu besoin d'être stimulés pour agir à cet égard. Quoiqu'il en soit, ils ne tardèrent pas à sentir la nécessité d'en finir, et leur zèle, une fois excité, fut constant. Bientôt nous parvinmes à pénétrer la majorité de la Convention de cette idée. Mais l'état des esprits était tel encore, que, si l'on eût proposé directement de préparer le plan d'une constitution, il y aurait eu un soulèvement du peuple dans Paris. Ceux du 12 germinal et du 4<sup>er</sup> prairial, qui eurent lieu plus tard, furent en grande partie déterminés par ce qu'on savait du travail de la commission des Onze, dont je parlerai ci-après, et qui avait mis tout à fait de côté

le chiffon de 93. Si donc, je le répète, on avait proposé directement d'en venir là, c'était de fait s'exposer à la mort. Dans cette position on changea les termes. La Convention créa d'abord une commission chargée de préparer les lois organiques de la constitution de 1793. Dans cette commission furent appelés, entre autres, Sieyès et Cambacérès. Mais ces deux hommes-là, qui en étaient les membres les plus influents, n'étaient pas d'humeur à se compromettre avec le faubourg Saint-Antoine, qui n'entendait pas raillerie sur son merveilleux code de 93. Le danger était très-réel, car ce serait une erreur de croire, comme quelques-uns ont paru le penser, que si ceux qui, par leur prépondérance, pouvaient diriger les délibérations de la Convention, eussent déclaré qu'ils ne voulaient faire à la constitution de 1793 que quelques changements qui leur semblaient indispensables, les chefs des jacobins et les anciens terroristes, satisfaits de cette déclaration, seraient restés fort tranquilles et auraient marché d'accord avec la majorité. Ces gens-là ne voulaient rien que l'anarchie ; ils ne voulaient pas même de leur code de 93, qu'ils avaient toujours laissé de côté. Jugez si on pouvait les réconcilier avec l'idée d'un gouvernement plus solide, qui les aurait encore réduits à une plus grande nullité. Outre la crainte de compromettre sa vie, Cambacérès pouvait avoir un autre motif pour prolonger l'état provisoire, qui laissait plus de chance aux Bourbons, s'il est vrai toutefois, comme je l'ai toujours cru avec bien d'autres, qu'il eût fait des conventions avec leurs agents, ou qu'il voulût se ménager les moyens de se rapprocher d'eux.

Quoi qu'il en soit de cette dernière conjecture, en quoi consista la mesure présentée à la Convention par cette première commission, dont Cambacérès était président? C'est qu'il serait nommé une commission de Onze membres, chargée de présenter des projets de lois organiques pour faire marcher la constitution de 93, ce qui était précisément l'objet de la formation de la première commission. Mais Cambacérès fit ajouter à ce second décret que ceux des membres de cette commission qui feraient partie de celle des Onze seraient obligés d'opter. Or, le prudent Sieyès et le circonspect Cambacérès étaient membres du comité du salut public. Aussi, nommés tous les deux membres de la commission des Onze, ils ne manquèrent pas de se servir du moyen qu'ils s'étaient créé pour l'esquiver. Ils optèrent pour rester au comité de salut public. Les onze membres définitivement nommés furent : Daunou, Creuzé-Latouche, Baudin (des Ardennes), Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Jean-Baptiste Louvet, Berlier, Thibaudeau, Durand de Maillanne, Lesage (d'Eure-et-Loir) et moi.

Dès le premier jour de notre réunion, nous convinmes, à la presque unanimité, qu'il ne devait être question entre nous ni de lois organiques, ni de constitution de 93, mais de préparer le plan d'une constitution raisonnable, aussi promptement qu'il serait possible, sans nuire à la perfection que nous étions capables de lui donner. Pour ma part, je retraçai à mes collègues, aussi vivement que je le sentais, l'état effrayant de la France, et la nécessité de n'apporter aucun retard au travail dont nous étions chargés. Je proposai de mettre tout amour-propre de côté, et de

prier Daunou d'aller trouver Sieyès au nom de la commission, pour lui demander qu'il nous communiquât le plan de constitution qu'on assurait généralement qu'il avait déjà tracé, en lui promettant de le présenter en son nom à la Convention, s'il le voulait ainsi, ou, s'il le préférait, de le présenter au nom de la commission, promesse sur laquelle il pouvait compter. Je fis observer que par ce moyen le but pouvait être atteint beaucoup plus vite, chose très-importante, et plus sûrement, parce que Sieyès s'était fait une telle réputation d'habileté dans les matières de gouvernement et d'organisation sociale, qu'à cette époque la majorité de la Convention et de la France aurait accepté de confiance tout ce qui serait émané de lui. Ce parti fut adopté et Daunou, l'homme le plus mesuré, le plus conciliant, s'acquitta de sa mission d'une manière qui devait infiniment flatter Sieyès et attirer de sa part à la commission des Onze des remerciements de la confiance dont elle l'honorait. Mais cette âme sèche et orgueilleuse est incapable d'aucun sentiment généreux. Cette démarche ne fit qu'augmenter sa morgue. Il répondit froidement : « J'ai étudié profondément ces matières, « mais vous ne m'entendriez pas, je n'ai rien à vous « communiquer... » et il s'en tint là. Nous nous mîmes alors franchement à l'ouvrage.

D'après le règlement que nous fîmes, nos séances s'ouvraient à huit heures du matin et duraient jusqu'à cinq heures du soir, sans désemparer. Baudin (des Ardennes), Daunou, Creuzé-Latouche et moi, nous ne manquâmes jamais l'heure; Lanjuinais et Lesage étaient assez assidus; les autres l'étaient beau-

coup moins. Baudin, Lesage, Creuzé, Lanjuinais, Daunou et moi, nous marchions sur la même ligne, et, après une discussion toujours de bonne foi, les avis passaient généralement à l'unanimité de notre part. Louvet votait communément avec nous. Thibaudeau émit souvent des opinions différentes des nôtres sur des points très-importants, entre autres sur la gradualité des fonctions, qu'il fit rejeter par la Convention lorsque nous la lui proposâmes. Je dirai, en passant, que je l'ai toujours regretté. La gradualité des fonctions, déjà présentée par Mirabeau à l'Assemblée constituante, aurait formé des administrateurs plus profondément instruits. Elle aurait en même temps produit ce grand bien de forcer les militaires à rechercher les fonctions civiles, et à ne pas se croire supérieurs à ceux qui les exercent. L'esprit purement militaire, si funeste à la morale et à la liberté, se serait ainsi fondu dans l'esprit public. L'armée n'eût plus été une nation dans la nation, se regardant comme la seule à laquelle sont dues l'autorité, les récompenses et la gloire, et comme ayant des intérêts séparés de ceux du corps social.

Durand de Maillanne, effrayé des suites que pouvait avoir notre détermination de laisser dans l'oubli la constitution de 93, qu'il appelait la constitution du faubourg Saint-Antoine, n'apportait dans la discussion que l'expression de ses angoisses et des supplications pour nous détourner d'une si téméraire entreprise. Il fut tellement épouvanté de l'insurrection du 1<sup>er</sup> prairial qu'il ne parut plus à la commission.

Berlier, petit montagnard obscur, croyant faire de l'esprit et de l'éloquence lorsqu'il ne faisait que du

pédantisme, affectait alors un patriotisme exagéré. Devenu sous Bonaparte l'un de ses plus dévoués serviteurs, en sa qualité de conseiller d'État, il fut l'un de ses plus insolents suppôts vis-à-vis du Corps législatif et du Tribunat, lorsqu'il fut chargé d'y soutenir les propositions du gouvernement. Dans la commission, Berlier, sur chaque proposition faite, quand il y était présent, ne manquait pas d'émettre, *pour l'intérêt du peuple*, un avis différent du nôtre, avis prononcé avec une pédantesque élégance, et souvent entrecoupé d'un : *Citoyens, mes collègues*, dont l'articulation emphatique était tout à fait plaisante.

Boissy d'Anglas n'avait joué aucun rôle dans l'Assemblée constituante, ni dans la Convention jusqu'après le 9 thermidor. Sans s'être fait précisément montagnard, il encensa, pendant la Terreur, Robespierre, dont il compara l'éloquente voix à celle d'Orphée et à ses divins accords. Je ne sais plus quel titre portait l'écrit dans lequel il avait inséré ces honteuses flatteries. Robespierre mort, il fut des plus acharnés contre sa mémoire; il devint réacteur et persécuteur ardent. Il s'attacha à détruire tout ce que la Convention avait fait de bien et de mal, avec une passion qu'il ne cherchait pas à déguiser. Cependant, il eut, comme on l'a vu, le plus beau moment, lors de l'insurrection du 4<sup>er</sup> prairial, et, depuis qu'il est entré dans la Chambre des pairs, il a toujours soutenu, et soutenu avec talent et avec force, les opinions libérales. Il a de plus, en toute occasion, prêté généreusement son appui à tous les libéraux persécutés. Mais enfin, à l'époque dont je parle, il montra un esprit de parti bien décidé et une résolution qui ne l'était

pas moins de ramener la royauté des Bourbons.

Dans les premiers jours de notre installation, il paraissait à la commission à midi, ou midi et demi. Il priait qu'on lui rendit compte de ce qui avait été fait la veille après son départ, et le matin avant son arrivée. Il insistait ensuite pour que le tout fût remis en discussion, sous prétexte qu'étant absent il n'avait pu donner son avis. Je m'aperçus aisément que, favorisant le parti qui voulait relever le trône, il devait employer tous ses efforts pour retarder la rédaction et l'établissement d'une constitution républicaine, et pour prolonger un provisoire qui lassait la France chaque jour davantage et donnait à la royauté des chances de plus en plus assurées. Ce qui acheva de me convaincre que telle était sa pensée, c'est qu'une demi-heure ou trois quarts d'heure après son arrivée, il voulait nous faire quitter la séance pour nous rendre à celle de la Convention. C'était là, disait-il, qu'était notre place. N'était-ce pas éterniser notre tâche? — Je fus frappé d'une autre observation. C'est que pendant les moments qu'il passait à la commission, il pressait l'adoption des propositions les plus populacières. C'était encore tout simple : si l'on ne pouvait pas retarder la construction de l'édifice assez pour la rendre impossible, au moins fallait-il l'établir sur des bases si mobiles qu'il ne pût se soutenir. Pour mettre fin à tout cela, je commençai par reproduire toutes les raisons qui nous faisaient un devoir d'agir sans retard. J'observai que ce que nous proposait Boissy d'Anglas, de ramener tous les jours la discussion sur les mêmes objets, éternisait au contraire nos travaux, puisque c'était en faire la toile

de Pénélope; qu'une telle marche ne convenait qu'à ceux qui voulaient garder la place pour la royauté; que le règlement de la commission avait fixé l'ouverture de ses séances; que tout ce qui était délibéré, cette heure arrivée, était légal et définitif; qu'autrement il ne dépendrait que d'un seul membre de faire tout annuler et de paralyser complètement tout corps délibérant; qu'enfin, à l'égard de l'Assemblée, non-seulement elle ne pouvait se plaindre que nous manquassions ses séances pour suivre celles de la commission, mais qu'au contraire elle devait nous en faire un devoir, car le véritable objet de sa convocation était de s'occuper sans retard de l'établissement d'un gouvernement définitif, à la place de celui qui s'était écroulé au 10 août : ce n'était qu'incidemment seulement, et contrainte par la force des choses, qu'elle pouvait se livrer à tout autre objet, et ainsi tout délai inutile était une véritable usurpation de la puissance suprême. Je tirai de tout cela la conséquence que nous, chargés par la Convention de lui préparer les moyens de remplir son mandat le mieux et le plus promptement possible, nous étions à notre véritable place dans la commission, et non ailleurs. Ces raisons prévalurent; la commission pressa assidûment ses travaux, et par là sauva la France.

On taxera peut-être de forfanterie ce que je vais dire, mais enfin j'en ai l'intime conviction : sans mes constants efforts, et, pour me servir du vrai mot, sans ma constante opiniâtreté, il n'y aurait point eu de constitution achevée, et, les maux incalculables, suite nécessaire du provisoire, se seraient réalisés.



On voit que Boissy d'Anglas n'eut à peu près point de part au projet de constitution rédigé par la commission, quoique nous l'eussions chargé de le présenter à la Convention, ce qui peut étonner. Mais nous ne voulûmes pas sacrifier l'intérêt de la liberté et le bien de la France à l'amour-propre. Pour Boissy d'Anglas, il n'était pas, à beaucoup près, exempt de ce défaut, et nous songeâmes à le mettre à profit pour le bien général. Nous avions à redouter pour notre plan, ou pour tout autre plan républicain, l'opposition des montagnards qui ne voulaient que leur gouvernement révolutionnaire, et celle des hommes qui voulaient ramener la royauté. Les premiers, à cette époque, étaient presque sans force dans l'Assemblée; ils n'en avaient qu'assez pour faire glisser quelques mauvais articles dans la constitution, comme ils ne laissèrent pas de le faire. Mais les seconds étaient influents et pouvaient tout arrêter. Or, Boissy d'Anglas jouissait dans cette faction du plus grand crédit. En intéressant sa vanité à soutenir le plan de la commission, nous avions l'espoir d'écarter un des plus grands obstacles que nous eussions à vaincre. Nous le chargeâmes donc de faire le discours de présentation, en faisant valoir cette déférence de manière qu'il n'en fût pas médiocrement flatté. Mais, comme on le voit par les détails des séances qui se trouvent dans les journaux de ce temps-là, le vrai et seul rapporteur fut Daunou. Il montra, à la tribune et dans le sein de la commission, des connaissances d'une profondeur et d'une étendue qui nous surprirent. Les parties les plus minutieuses de l'organisation sociale lui étaient familières, ainsi que les objets

d'un ordre supérieur. Doué d'une clarté parfaite dans la pensée comme dans l'expression, et possédant au plus haut point le talent de l'analyse, il avait saisi et comparé avec la plus grande netteté les idées émises dans la commission, de manière à amener notre travail à un tout bien conçu et bien lié.

Nous éprouvâmes en effet peu de difficultés des députés clichiens. Ils se contentèrent de prendre peu de part aux délibérations, et ajournèrent leur projet de contre-révolution jusqu'aux assemblées primaires, époque où ils engagèrent sérieusement la lutte, dont la journée du 13 vendémiaire fut l'issue.

Enfin, après une assiduité constante et un travail infatigable de la part de la commission des Onze, le projet de constitution se trouva terminé. Il n'était pas sans défauts, sans doute, mais pour juger sainement du mérite d'un ouvrage il faut se reporter au temps où il a été fait. Il restait encore une très-grande exagération dans les têtes, même dans celles d'amis sincères de la liberté. Le peuple de Paris était toujours prêt à s'insurger, et, dans toutes les séditions, le cri de ralliement était toujours : *Du pain et la constitution de 93!* Nous avions à craindre une opposition très-vive des anarchistes de la Convention, encore nombreux, et furieux de leur prochaine nullité. Le parti de Clichy, par les motifs que j'ai signalés plus haut, pouvait de son côté contribuer puissamment à faire rejeter notre travail. Enfin la France, comme on aura lieu de s'en convaincre, était dans une situation si effrayante que le retard d'un jour pouvait achever de la perdre. Qu'on pèse toutes ces circonstances et d'autres que j'ometts en-

core, au milieu desquelles nous nous trouvions : on devra se sentir porté à une grande indulgence pour les fautes que nous avons faites : peut-être même s'étonnera-t-on de ce que ce plan n'ait pas été plus défectueux.

Beaucoup de penseurs français et étrangers ont regardé la constitution de l'an III comme la meilleure qui existe, quant au plan. Sa courte durée est due principalement aux circonstances qui ont accompagné sa naissance, telles que je viens de les détailler, et qui ont empêché son perfectionnement. Avant d'avoir pu atteindre un certain degré de stabilité, que le temps seul peut donner aux institutions politiques, elle a été assaillie par les factions du dedans et par les intrigues du dehors avec la dernière violence. L'Europe en armes était liguée contre elle, et tous les moyens de gouverner au sein de cette affreuse tourmente étaient encore à créer. A cela, il en faut convenir, se sont joints des vices qu'il eût été essentiel de corriger. Le pouvoir exécutif était trop faible; il n'avait aucun moyen de défense légale. Aussi le Corps législatif pouvait, comme il l'a fait, démolir pièce à pièce la constitution, et soumettre ou même anéantir le Directoire exécutif, sans que celui-ci pût résister avec des formes légales. Pour défendre la constitution et se défendre lui-même, il fallait qu'il employât la force, comme au 18 fructidor, et par cela même la constitution était violée, et perdait la plus grande partie de la sienne. Autrement, il était obligé de se soumettre à des décrets constitutionnels et illégaux, comme au 30 prairial an VII, lorsqu'il laissa Treillard sortir de son sein. Alors la

puissance exécutive était subordonnée aux volontés despotiques du Corps législatif et bientôt anéantie.

Les membres du Directoire exécutif n'avaient pas entrée dans les conseils législatifs, et cela était bien ; mais ce qui ne l'était pas, à mon avis, c'est que les ministres ne l'eussent pas, car seuls ils pouvaient éclairer les conseils sur le véritable état des choses. Souvent, faute de le connaître, les députés les mieux intentionnés pouvaient proposer et faire passer des mesures contraires à l'intérêt public. Pour prévenir de si grands inconvénients, Daunou et Lanjuinais proposèrent d'accorder le *veto* au Directoire exécutif. Mais, je l'ai déjà dit, l'exagération exaltait encore trop les têtes ; on s'opposa à cette salutaire mesure, et j'ai à me reprocher d'avoir été du nombre des opposants.

La manière dont la trésorerie nationale fut instituée était un autre défaut bien grave dans la constitution. Elle était tout à fait indépendante, dans l'exercice de ses fonctions, et du pouvoir exécutif et des conseils législatifs. La constitution avait très-sagement établi que la trésorerie nationale ne délivrerait aucune somme qu'en vertu d'une loi, et sur un ordre du Directoire exécutif contre-signé d'un ministre, responsable de l'emploi. Mais le Directoire n'avait aucun moyen de forcer la trésorerie de délivrer aux ministres les fonds que, toutes les formalités remplies, ils réclamaient légitimement. C'est ce qui fit manquer l'expédition d'Irlande, où Humbert avait débarqué et fait déjà de prodigieux progrès. La trésorerie avait promis au ministre des finances de faire passer à Brest dix mille francs, nécessaires pour

l'embarquement d'un corps d'armée. La demande du ministre était revêtue de toutes les formalités exigées par la loi. La trésorerie n'en tint compte, et aucune autorité ne pouvait la contraindre. Les Anglais, qui d'abord n'avaient pas un vaisseau de guerre dans les parages que devait parcourir la flotte française, eurent le temps d'être avertis et de préparer contre nous des forces navales très-supérieures, qui nous firent manquer l'expédition.

Quoi qu'il en soit de la justesse de ces observations, il est certain que la commission fit son travail en conscience et du mieux qu'il lui fut possible. Voici une nouvelle preuve de sa bonne volonté : c'est que, sur ma proposition, la commission chargea Daunou de revoir encore Sieyès, malgré son impertinence envers nous. Sieyès, je l'ai déjà observé, jouissait d'une réputation extraordinaire en matière de constitution. Il pouvait être mieux disposé, nous donner de sages avis, et la démarche que nous eussions crue humiliante si son objet nous eût été personnel, nous la fîmes sans hésiter pour l'intérêt public. Daunou alla donc encore trouver Sieyès, et lui communiqua notre plan dans son ensemble et dans ses détails, en le priant de lui faire part de ses observations. Cette démarche, si honorable pour Sieyès, fut reçue, comme la première, avec une morgue si intolérable qu'il fallait tout le calme et toute la raison du sage Daunou pour la supporter. « Ce travail « n'est pas mauvais, » lui dit froidement Sieyès ; « à « tout prendre, parmi les constitutions actuellement « établies, il n'y en a peut-être pas d'aussi bonne « que celle-ci. Mais il y aurait néanmoins bien des

« observations à faire, et ce n'est pas encore là ce qu'il faut. » Daunou le pressa en vain de lui dire ce qu'il faudrait, et quelles étaient ces observations. Il n'en put tirer que l'insolente réponse qu'il avait faite la première fois : « *On ne m'entendrait pas.* »

Ici, on ne peut s'empêcher de le remarquer, l'honorable caractère de Daunou contraste d'une manière frappante avec celui de Sieyès. Le premier venait de montrer dans la commission des Onze que les principes théoriques de l'organisation sociale lui étaient pour le moins aussi familiers qu'à Sieyès, que les détails lui en étaient bien mieux connus, et qu'il avait sur l'application, ce qui est le plus essentiel, des idées justes, des idées pratiques, qui manquèrent toujours à Sieyès. Malgré sa supériorité, c'est lui, c'est Daunou, qui vient modestement demander des avis, et c'est Sieyès qui répond avec dédain : « *On ne m'entendrait pas!* » C'est que l'un était possédé d'un amour-propre démesuré, et l'autre pénétré de l'amour du bien public.

Ayant ainsi fait tout ce qui était en nous pour rendre notre ouvrage le moins imparfait que cela nous fut possible, nous le présentâmes à la Convention. Elle en ordonna l'impression et la distribution à chacun de ses membres, et décréta que la discussion commencerait dans quinze jours à partir de celui de la lecture, et que dans cet intervalle chaque député pourrait présenter tel autre plan qu'il voudrait. L'Assemblée déciderait alors quel serait, entre tous ces projets et le plan de la commission, celui qu'elle prendrait pour objet de sa discussion. Observez bien ici que Sieyès n'en présenta aucun. Celui

de la commission obtint la préférence : il n'y mit aucune opposition. La discussion tendait à sa fin : il n'avait fait pendant tout son cours ni objections ni observations, lorsque le 2 thermidor au soir il vint à la réunion de la commission des Onze nous lire un projet de constitution de sa façon ; après quoi il nous demanda de le présenter nous-mêmes à l'Assemblée, de lui proposer d'abandonner le plan de la commission qu'elle avait déjà adopté presque en totalité, et d'accepter à sa place ce même projet qu'il venait de nous lire, pour en faire le contrat social des Français. J'essayerais en vain d'exprimer la tristesse et l'indignation dont je fus saisi en voyant qu'il existait des hommes, et des hommes qui avaient un nom à conserver, capables d'exposer par leur égoïsme la génération présente et les générations futures à une suite incalculable de maux, et de sacrifier lâchement la patrie à la peur et à l'amour-propre. Dévoré d'ambition, dominé par le caprice, assiégé par la peur, Sieyès osait rarement faire des propositions à l'Assemblée, surtout d'une manière directe et sans intermédiaire. La crainte de se compromettre et le désir d'être prôné ont toujours donné à sa conduite un air de bizarrerie qui ne s'explique que par là. Du reste, à la faveur de quelques brochures politiques écrites avec un grand talent, puis en blâmant tout ce qui se faisait, en ne s'expliquant jamais sur ce qu'il fallait faire, en supposant toujours l'intelligence des autres tellement inférieure, et la sienne tellement supérieure, que l'une ne pouvait s'élever ni l'autre s'abaisser assez pour qu'elles pussent se rapprocher, en laissant échapper des axiomes

ou des vues politiques presque toujours enveloppées des nuages d'une obscure métaphysique, il s'était fait une quantité de partisans, on pourrait presque dire des sectateurs. Voyez cependant la conduite de cet homme singulier ! Il avait été nommé membre de la première commission, chargée de proposer les lois organiques de la constitution de 93. Il se débarrasse d'une tâche alors très-dangereuse en s'entendant avec Cambacérès pour faire dissoudre la commission et la faire remplacer par la commission des Onze. Élu membre de celle-ci, il refuse d'accepter, parce que le péril était encore le même. Cependant, cette commission, au moment de sa formation, va lui demander son plan ; il dédaigne de le donner, étant d'ailleurs toujours possédé de la même crainte. Son travail achevé, la commission lui demande ses observations ; il ne veut en faire aucune : on ne l'entendrait pas. En effet, le faubourg Saint-Antoine entendrait-il tranquillement son plan ? La Convention, après la première lecture, remet la discussion à la quinzaine, en faisant appel à tous ceux de ses membres qui ont des projets à présenter : il n'en présente point encore. Celui de la commission obtient la priorité. La discussion s'ouvre, se poursuit, touche à sa fin ; la France respire déjà ; elle voit un terme à ses agitations ; elle jouit d'avance d'un repos et d'une sécurité si chèrement achetés. lorsque Sieyès vient brusquement, le 2 thermidor, nous proposer de détruire tout le fruit de tant d'efforts, et de renoncer à tant d'espérances. Jusque-là, la crainte que lui inspirait le faubourg Saint-Antoine, toujours sourdement agité par les meneurs anarchistes, l'avait empê-



ché de prendre part, soit directement, soit indirectement, à des travaux qui annulaient la constitution de 93. Mais à la suite de la malheureuse journée du 1<sup>er</sup> prairial, le parti terroriste avait été peu à peu tellement écrasé, qu'il ne pouvait plus être redoutable. Alors Sieyès, qui dans son orgueil ne pouvait supporter que d'autres que lui attachassent leur nom aux lois fondamentales de la république française, dégagé de toute crainte, vent substituer son ouvrage à celui de la commission. Le retard qu'il avait mis à le faire connaître, en lui donnant la sécurité, produisait un effet propre à flatter particulièrement son orgueil, puisque dans des circonstances si impérieuses et si urgentes la Convention aurait cru devoir abandonner un travail à peu près terminé, pour rendre aussitôt hommage à la supériorité de l'homme unique. Pour que son triomphe devint encore plus éclatant, il fallait faire provoquer cette décision par la commission elle-même, qui s'était livrée pendant plusieurs mois à un labeur obstiné sur cet objet, tandis que Sieyès avait refusé jusque-là d'y prendre la moindre part.

Au surplus, que ce fût de ma part amour-propre ou raison, ce plan, ingénieusement combiné sur le papier, me parut absurde dans la pratique et de nature à ne produire que de mauvais résultats. Qu'attendre d'un gouvernement compliqué, dont les rouages étaient combinés entre eux ainsi que ceux d'une mécanique? comme si, en politique et dans l'ordre moral, les passions et les intérêts des hommes, et les complications qui en résultent, pouvaient se résumer dans une formule de statique, qui donne les condi-

tions de l'équilibre entre des forces diverses appliquées à des corps inertes ! Je m'opposai donc, dans la commission, à la demande de Sieyès. Je rappelai d'abord tout ce que j'ai dit ci-dessus sur sa conduite dans cette affaire ; je déclarai franchement ce que je pensais de cette conduite en elle-même ; je peignis de nouveau l'état horrible de la France, qui exigeait une si prompte réorganisation ; j'assurai en même temps, ce qui était la vérité, que la patrie ne devant porter la peine des torts de personne ni des mécontentements les plus légitimes, si cette constitution de Sieyès m'avait paru supérieure à la nôtre, déjà acceptée presque en entier, j'aurais été d'avis que la commission eût la générosité de la présenter à l'Assemblée, en l'engageant à la prendre pour texte de sa délibération. Mais j'ajoutai que j'étais loin de le penser ; j'en exposai les motifs dans une assez longue discussion et je conclus à ce que la commission pressât la Convention de hâter la marche de la discussion sur son projet, autant que la sagesse pouvait le permettre. Je dis en finissant que c'était à Sieyès à présenter son plan, s'il le voulait, et à le faire passer, s'il le pouvait. Ces conclusions furent adoptées. Cependant la commission voulut bien présenter le jury constitutionnaire de Sieyès à l'Assemblée, qui ne l'accepta pas. De ce moment, Sieyès jura à la constitution de l'an III une haine qui n'a pas peu contribué à son renversement.

Cambacérès, de son côté, essaya de faire ajourner indéfiniment l'adoption du projet de la commission des Onze. C'est du moins ce qui serait résulté de la proposition qu'il fit de recommencer toute la

discussion et de la diriger autrement. Je répondis d'une manière vigoureuse à sa motion, qui ne passa pas. Mon opinion se trouve dans *le Républicain*, journal en grand format qui paraissait alors.

Le travail de la constitution achevé, Daunou présenta à la commission des Onze le projet d'un Institut national. Cette belle conception, dont il fut l'auteur et dont il nous traça lui-même les détails, fut adoptée avec empressement par la commission et ensuite par l'Assemblée. Bonaparte, qui sentait toute l'influence qu'une institution qui liait aussi intimement toutes les sciences et tous les arts devait exercer sur l'esprit public contre le despotisme, ne manqua pas d'en changer les bases. Cependant, retenu par l'opinion publique de l'Europe, il n'osa pas achever l'œuvre de sa destruction. Mais il l'a préparée et elle a été consommée peu de temps après sa chute; on ne lui a laissé qu'une apparence d'existence, car il est évident qu'il n'y a plus d'Institut dans le vrai sens du mot, ni dans les effets de sa première constitution. Il y a tout bonnement les quatre anciennes académies.

## XII.

### DERNIERS TEMPS DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Les travaux de la commission des Onze étant terminés, nous fûmes, Daunou et moi, nommés membres du comité du salut public. On lui mit en main le tri-

dent; je fus chargé d'étouffer les discordes civiles qui désolaient les départements de l'Ouest. C'était à la fin de l'an III. A cette époque, la Convention n'était plus cette assemblée redoutable, devenue l'instrument passif d'un atroce parti, peu distingué par les talents, mais riche d'audace et d'une force incalculable d'impulsion, par l'imprévoyance même de la plupart de ceux qui s'y étaient jetés. Marchant d'excès en excès, ils se précipitaient toujours en avant comme des bêtes stupides et féroces, sans but déterminé et sans soupçonner que, tôt ou tard, soit en se déchirant entre eux, soit livrés enfin à la vindicte publique, la fin tragique de tant de victimes de leur cupidité et de leurs fureurs serait nécessairement le partage d'un grand nombre d'entre eux. La Convention, dis-je, n'était plus cette assemblée dont les chefs de faction, avec le secours des armes exécrables de la Terreur, avaient fait, malgré la discordance réelle des éléments, un tout compacte d'une activité terrible. Ce n'était plus qu'une foule sans consistance, une masse sans adhésion, formée des restes incohérents de tous les partis qui s'y étaient successivement élevés et détruits. L'état de la Convention était la fidèle image de celui de la France. Le comité de salut public, le vrai cœur de l'État, le seul centre auquel on pût se rattacher, qui pouvait seul tout rallier et imprimer le mouvement à tout, était lui-même tombé dans une complète dissolution. Quoique déjà prévenu de cet état déplorable, lorsque je l'eus sous les yeux dans le comité même, je crus descendre au tombeau, et m'ensevelir sous les débris de la France. J'éprouvai les plus cruelles angoisses que puisse ressentir

un ami sincère de la patrie, lorsqu'il la voit s'abîmer dans le gouffre.

Chacun des membres du comité n'y était occupé que de ses propres affaires, de celles de ses amis ou de ses partisans. Toute la part qu'il prenait à l'administration, c'était de placer celui-ci, de faire payer à celui-là une somme qu'il réclamait à tort ou à raison, etc. Chaque partie de l'administration était confiée particulièrement à l'un des membres. Il la dirigeait à sa guise. Seulement sa correspondance, pour avoir un caractère officiel, devait être signée par deux autres membres. Mais, je l'ai déjà dit, ce n'était pas d'administration qu'on s'occupait. Comme, au surplus, il n'y avait aucun ensemble dans le comité, de leur côté les commissions administratives agissaient seules, isolément, comme elles voulaient ou comme elles pouvaient. Je dis comme elles pouvaient, car se procurer deux signatures pour leur donner des ordres, ou pour leur répondre, était chose fort difficile pour ceux des membres du comité qui auraient pourtant voulu encore agir au milieu de ce chaos. Souvent, pour obtenir ces deux signatures, il fallait attendre plusieurs jours. Ces hommes, qui ne s'occupaient que de petites intrigues, étaient trop accablés d'affaires pour les donner, et lorsque nous les pressions, Daunou et moi, en observant qu'un nom est bientôt mis, on nous objectait qu'on ne voulait pas signer sans avoir lu, ce qui était juste. Mais prétexter qu'on n'avait pas le temps!... On va voir tout à l'heure quel emploi on faisait de ce temps si précieux. Voici l'allure habituelle et journalière du comité de salut public lorsque j'y entrai. Elle fut la même jus-

qu'à son terme, qui heureusement ne fut pas éloigné.

Cambacérés en était le président. Il y arrivait sur les dix heures du matin. Une fois là, il se promenait de long en large dans la salle d'assemblée. A chaque instant, il faisait appeler Pierre, chef du bureau du comité, pour lui demander ou rien, ou plusieurs fois la même chose, afin de faire retentir le plus souvent possible à ses oreilles le son délicieux de ces mots : *citoyen président*, qui flattaient singulièrement sa vanité. Quand on se rappellera toutes les puérités qui ont couvert de ridicule cet homme de beaucoup d'esprit et de talent, on ne taxera pas d'exagération ce que je dis là. Son premier soin était de faire mettre un bon pot-au-feu et de faire placer sur la table d'excellent pain et d'excellent vin, trois choses qui ne se trouvaient guère ailleurs que là, dans Paris. « J'ai pour principe, » nous disait-il, « que des « hommes livrés à la fois aux travaux de l'Assemblée « et à ceux du comité doivent être pourvus de bons « restaurants, sans quoi ils succomberaient sous le « poids de leurs labeurs. » Cette sage prévoyance du citoyen président lui conciliait tous les esprits. On s'empressait de la mettre à profit. Les divers membres du comité y paraissaient successivement de midi à deux heures. Ils entraient dans la salle d'assemblée : « Président, y a-t-il quelque chose de nouveau ? — « Mais non, » était la réponse la plus ordinaire. Là dessus, les arrivants visitaient le pot-au-feu, prenaient un bouillon, tiraient le morceau de bœuf de la marmite pour s'en administrer une tranche, qu'ils mangeaient avec le bon pain blanc et qu'ils arrosaient d'excellent bourgogne ; puis on remettait la

pièce tremblante dans la marmite, jusqu'à ce que le passage des survenants eût réduit les derniers venus à vérifier le proverbe : *Tarde venientibus ossa*. Après s'être ainsi réconforté l'estomac, on descendait à son bureau particulier, pour s'y occuper pendant un instant d'affaires particulières et d'intérêts privés. Ainsi se terminait le travail du matin et du jour.

Cependant, le soir, qui porte à la réflexion, réveillait l'inquiétude pour le lendemain. Sur les neuf ou dix heures, on se rassemblait dans la salle du comité, où chacun tâchait d'abord de faire rendre les décisions convenables à lui et à ses amis. Quant aux affaires générales, si le citoyen président en mettait quelque une sur le tapis : « Ah ! président, » s'écriait-on tout d'abord, « les forces de l'homme « sont bornées. Il n'est pas possible de soutenir son « attention pendant si longtemps. Arrange cela ; nous « avons confiance en toi... » Et quoique Daunou et moi nous fissions à cet égard les plus grandes instances, il n'était pas possible d'engager de discussion sur les objets les plus importants. Néanmoins deux points essentiels captivaient l'attention chaque soir pendant quelques minutes, car il y allait de notre tête pour le lendemain. Ces deux points étaient les subsistances et l'argent. « Ah ! ça, président, » ne manquait-on pas de dire avec de grands signes d'inquiétude, « les finances, où en sont-elles ? — Mais... les « assignats vont toujours en s'avalissant d'une manière effrayante, » répondait le citoyen président, « et l'on ne suffira pas à imprimer dans la nuit ceux « qui sont indispensables pour le service de demain. « Si cela dure encore, ma foi, nous courons le risque

« d'être accrochés à la lanterne. » Alors une profonde terreur se peignait sur tous les visages. — « Ah! mon Dieu, quel malheur, président! » s'écriaient plusieurs voix suppliantes, « va donc au cabinet d'Hourier-Éloi (c'était le membre du comité de salut public chargé des finances), dis-lui que nous le conjurons de nous faire subsister encore au moins quinze ou dix-huit jours. Viendra alors le Directoire exécutif qui fera comme il pourra. » — Pendant le demi-quart d'heure de l'absence de Cambacérès on s'abandonnait aux plus tristes doléances. A son retour, il promettait qu'on ferait ce qu'on pourrait et l'on se rassurait un peu sur cette réponse. « Mais les subsistances! en aurons-nous pour demain? » reprenait-on. « Hé! hé!... je n'en sais rien; mais je vais envoyer chercher notre collègue Roux, qui nous mettra au fait de cela. »

Roux (de la Marne) était un ex-procureur de bénédictins, gros, court, rond, frais et joufflu. Il avait de talents ce qu'il en fallait pour bien gérer les affaires d'une communauté et y assurer largement la bonne chère; mais il n'était sûrement pas de force, à beaucoup près, à administrer les subsistances de la France à cette époque. Il avait néanmoins la plus haute idée de sa propre habileté. Il se donnait, très-bon homme d'ailleurs, une grande importance et n'était embarrassé que du poids de sa gloire. C'était, au surplus, je le répète, un bon et honnête garçon, auquel on ne saurait contester un mérite précieux pour le moment, celui de pouvoir parler pendant un temps indéfini. En effet, lorsque deux ou trois mille femmes des faubourgs, soutenues par un innombrable ramassis de



toutes sortes de mauvais sujets, poussés par des chefs de parti, venaient au comité de salut public pour demander du pain, en menaçant d'étrangler tous les membres de la Convention (menaces qui se renouvelaient souvent), on les envoyait au représentant du peuple Roux, chargé des subsistances. Les bureaux et le cabinet de Roux étaient dans les combles des Tuileries. On y parvenait par un escalier très-long, très-raide et très-étroit. Lorsque la tête de la colonne arrivait aux degrés les plus élevés, Roux sortait de son cabinet, paraissait sur le palier de son escalier, faisait faire halte, demandait du silence, et, soit qu'il en obtînt, soit qu'il n'en obtînt pas, du haut de cette tribune aux harangues, il en commençait une dont la durée était de trois, quatre ou six heures, et plus s'il le fallait, suivant l'obstination des pétitionnaires à tenir pied. Les interruptions, les clameurs, les menaces, tout était impuissant pour arrêter ce torrent débordé d'une éloquence assaisonnée de tous les lieux communs qu'on ne cessait de répéter dans ces temps-là. A la fin, étourdies, excédées de fatigue, rassasiées de vaines paroles au lieu de pain, ces malheureuses femmes défilaient peu à peu, les hommes se dispersaient, et lorsque toute cette multitude était réduite à un petit nombre, il congédiait le reste de ces bonnes citoyennes, en leur recommandant de porter dans leurs familles la paix et l'espérance, et surtout de leur bien faire connaître les heureux et constants efforts de leurs représentants pour ramener l'abondance parmi les bons citoyens, et déjouer les efforts de la malveillance. — Un certain jour de germinal, il pérorait devant une innombrable multitude depuis huit

ou neuf heures du matin jusque vers les cinq ou six heures du soir. C'est ainsi qu'il sauva plusieurs fois la Convention d'insurrections très-sérieuses.

Tel était le représentant Roux. Invité, comme je l'ai rapporté, à passer au comité de salut public, il y entra tout essoufflé et toujours très-satisfait de lui-même et de ses opérations. « Eh bien, Roux, mon « ami, » s'écriait Cambacérés dès le premier abord, « nos collègues sont inquiets de l'état des subsis- « tances. Où en sommes-nous, quant à celles de « Paris, pour demain? — Toujours même abondance, « citoyen président, » répondait Roux, avec un air de jubilation et de triomphe, qui ne préparait guère au surplus de la réponse : « toujours les deux onces de « pain par tête, au moins dans la plus grande partie « des sections!... — Eh ! qué lé diable t'emporte ! » répliquait Cambacérés avec son accent gascon, « tu « nous feras couper le cou avec ton abondance ! » — Roux n'en retournait pas moins à son cabinet, aussi satisfait que s'il eût eu à sa disposition, dans Paris, tous les blés de l'Afrique et de la Sicile. De son côté, la bande du comité tombait pour quelques moments dans une consternation profonde. Mais bientôt une pensée lumineuse faisait évanouir ce sombre nuage. Il était promptement dissipé par le colloque suivant : « Président, nous as-tu fait préparer quelque chose à « la buvette? Après des journées aussi fatigantes, on « a grand besoin de réparer ses forces. — Mais oui. « Il y a une bonne longe de veau, un grand turbot, « une forte pièce de pâtisserie et quelque autre chose « comme cela... » Alors, adieu soucis, adieu crainte du lendemain ! A l'abattement et à la terreur succé-

daît la plus vive gaieté, et l'on sauvait joyeusement la patrie en s'empifrant de mets succulents, en sablant le champagne, et les bons mots assaisonnaient la bonne chère.

On se rappelle ces fréquents renvois que prononçait l'Assemblée aux comités de salut public, de législation et de sûreté générale réunis. Dans ces occasions, sur les onze heures ou minuit, ces derniers comités se faisaient annoncer; les deux battants s'ouvraient pour les recevoir, et l'on faisait avertir le comité réuni à la buvette; mais à peine s'en détachait-il quelques membres. Le rapporteur du comité spécialement chargé de l'objet qui motivait la réunion disait en deux mots de quoi il était cas. « J'ai examiné les pièces, » ajoutait-il, « voilà mes conclusions. — C'est bon, » disait-on unanimement. « Allons, passons de l'autre côté. » Ce surcroît de convives ranimait l'appétit mourant et ravivait la soif prête à s'éteindre. C'était un nouvel aliment aux joyeux propos qui se prolongeaient jusqu'à trois ou quatre heures du matin. Daunou et moi, peut-être quelques autres de nos collègues, n'avons point à nous reprocher d'avoir jamais pris part à ces repas sacrilèges, ni du matin, ni du soir. J'éprouvais d'ailleurs un spasme continu. Une oppression inexplicable accablait à la fois mon esprit et ma poitrine.

Que des hommes légers, et indifférents surtout, dansent sur le bord de l'abîme creusé sous leurs pas, et qui doit, selon toute apparence, les engloutir demain, ce n'est pas ce qui m'étonne. Des âmes fortes aussi peuvent quelquefois rire dans le danger; mais que des représentants d'une nation se livrassent à une

joie insensée, à une bombance scandaleuse et missent les affaires dans l'oubli le plus profond, tandis que la malheureuse nation qui les avait appelés pour la sauver, accablée de misère, exténuée par la faim, déchirée par la guerre civile, tombait en ruines de toutes parts, frémissait dans l'attente d'une catastrophe plus épouvantable encore que toutes celles qui l'avaient précédée, c'est là, je l'avoue, ce que je n'ai jamais pu concevoir.

Vers la fin de la nuit, on quittait la buvette et on montait en voiture pour se faire conduire chez soi. Pour moi, je restais dans quelque coin en attendant que je pusse saisir au passage quelques signatures dont j'avais besoin et que la bonne humeur qu'avait fait naître le repas rendait quelquefois plus faciles à obtenir. Mais je renvoyais de bonne heure mon cocher (on avait attaché plusieurs voitures au service du comité de salut public) et je me rendais seul, au milieu de la nuit, à mon petit logement de la rue Copeau. Ma femme, mourant d'inquiétude, avait toujours l'oreille au guet, et ne commençait à respirer que lorsqu'elle entendait de loin mon petit bambou frapper sur le pavé.

J'atteste que je ne charge pas le tableau et que je dis la plus pure vérité. Cependant, quoique cette peinture du comité de salut public d'alors doive être conservée pour l'exactitude de l'histoire et la connaissance du cœur humain, je dois faire observer, pour la justification des membres qui le composaient, qu'ils ne doivent pas être jugés trop sévèrement. A la férocité du comité de salut public terroriste et à son gouvernement révolutionnaire, avait dû succéder peu à

peu un relâchement absolu dans celui qui le remplaça. Ce n'est donc ni au cœur, ni à la tête de ses membres, dont la plupart étaient d'honnêtes gens, bien intentionnés, qu'il faut s'en prendre de cet état de choses. Cette indifférence, ce décousu, ce laisser aller étaient le résultat nécessaire d'un provisoire de trois années, tourmentées par les plus horribles convulsions qui puissent bouleverser une nation et par une suite de réactions qui avaient dû tout décomposer. A la fièvre chaude succède toujours une entière prostration de forces.

Cette pénible situation approchait enfin de son terme; elle semblait devoir l'atteindre sans nouvelle catastrophe. Mais cette assemblée, la plus extraordinaire qui ait existé dans le monde, devait finir comme elle avait commencé, au milieu des orages. Les royalistes, dans les assemblées primaires, ne firent aucune difficulté d'accepter la Constitution; mais ils s'opposèrent avec fureur au décret qui les obligeait à choisir dans la Convention les deux tiers des membres qui devraient composer le conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents. Jusque-là les thermidoriens, Fréron, Tallien, Barras, etc., n'avaient pas paru s'apercevoir qu'ils avaient peu de fond à faire sur les promesses des royalistes, dont ils avaient servi la cause avec zèle, en plusieurs occasions, depuis le 9 thermidor. Mais dès ce moment, il ne leur resta plus aucun doute à cet égard. Les royalistes se croyant désormais les maîtres du terrain, cessèrent de flatter ceux auxquels ils devaient un si grand avantage. Ils allèrent plus loin : ils eurent l'imprudence de les menacer de leur faire subir la puni-

tion de leurs crimes passés, et d'anéantir avec eux tous les hommes qui avaient travaillé au triomphe de la liberté, dès qu'ils seraient maîtres des affaires. En rejetant les décrets dont j'ai parlé plus haut, ils le devenaient en effet. Ils n'auraient envoyé que des royalistes dans les deux conseils, qui, à leur tour, n'eussent porté au Directoire que des royalistes, qui n'auraient confié les fonctions inférieures qu'à des hommes de la même opinion. On prévoit aisément ce qui en serait résulté. Oubliant les nouveaux services des thermidoriens, le parti vainqueur eût exécuté ses menaces et satisfait ses vieilles haines contre des hommes méprisables, qui, après avoir longtemps et cruellement décimé et pillé les partisans de la monarchie, s'étaient ensuite lâchement vendus à eux. Les thermidoriens se hâtèrent donc de chanter la palinodie, et cela du jour au lendemain. Ils se rallièrent aux vrais amis de la liberté, que, naguère, ils avaient essayé de sacrifier aux royalistes, comme des hommes altérés de sang. Ils cherchèrent en eux leur appui pour éviter le sort dont le royalisme les menaçait ouvertement.

Ici commença la lutte des sections contre la Convention, qui se vit obligée de repousser la force par la force. Dans cette dernière affaire, je n'eus que ma part commune; je n'ai donc rien de particulier à en dire. Je me contenterai de remarquer que plusieurs députés, parmi lesquels on pouvait compter Henry Larivière, Boissy d'Anglas, Lahaie, Aubry et plusieurs autres moins connus, ou dont le nom m'échappe, se conduisirent d'une manière plus qu'équivoque dans ce débat, sans oser néanmoins se déclarer explicite-

ment pour le système des sections, dans lesquelles on les en somma plusieurs fois. Lanjuinais lui-même ne prit pas une couleur décidée ; sa tête ardente s'abandonnait trop au désir de voir le crime puni, et peut-être encore en ce moment se laissait-il entraîner par le souvenir d'une persécution inique de la part d'hommes qui le menaçaient de nouveau, après l'avoir séduit par de perfides menées et l'avoir mis en méfiance contre ses vrais amis. Pour le général Menou, soit trahison, soit mollesse, il ne fit pas ce qu'il devait faire. S'il eût agi contre la section Lepelletier avec la promptitude et la fermeté qui lui étaient commandées, la section aurait été forcée de mettre bas les armes, et nous aurions eu le bonheur d'empêcher la sanglante catastrophe du 13 vendémiaire.

La Convention étant demeurée victorieuse, les thermidoriens crurent n'en pas devoir rester là. Ces misérables, sans générosité comme sans esprit de conduite, résolurent d'empêcher l'établissement de la constitution de l'an III, et de rétablir le gouvernement révolutionnaire, à la tête duquel les circonstances les eussent nécessairement placés. Alors ils se seraient vengés à leur aise des hommes qui venaient de les faire trembler, et ils se seraient emparés du maniement des affaires, deux choses qui leur devenaient impossibles dans un gouvernement régulier.

Pour en venir là, il fallait commencer par répandre la terreur. Les députés que je viens de nommer plus haut sont d'abord voués par eux à la mort, Boissy d'Anglas et Lanjuinais en tête. Ils réunissent autour d'eux les restes de toutes les factions qui avaient composé le parti anarchiste dans la Conven-

tion, et devenus leurs chefs, ils animent cette bande, encore plus imbécile que furieuse. On n'entendait plus dans leurs colloques que des cris de vengeance. On ne parlait plus parmi eux que de la nécessité d'établir, au moins pour quelque temps, un nouveau tribunal révolutionnaire ou spécial, pour juger les députés traîtres, qui s'étaient associés avec les meneurs des sections rebelles (et l'on désignait hautement parmi eux Boissy d'Anglas et Lanjuinais), pour juger ces meneurs eux-mêmes, et tous ceux qui, dans cette circonstance, s'étaient déclarés les ennemis du peuple. On disait en même temps qu'il était indispensable d'ajourner la mise en vigueur de la constitution de l'an III, de rétablir le gouvernement révolutionnaire, etc., etc. Ces bruits répandaient la consternation dans la majorité de la Convention. Il était à craindre que, dépourvue de toute énergie comme elle l'était alors, elle se laissât subjuguier de nouveau. Pour moi, je traitais comme ils le méritaient ceux qui tenaient ces odieux discours; je tâchais en même temps de relever les courages. — « *Pouvons-nous compter sur toi ?* » me disaient beaucoup de mes collègues. « *Vous le pouvez d'autant mieux, »* leur répondais-je, « *que moi, je ne compte sur personne. »* Le moment arriva bientôt de leur prouver que je ne les trompais pas.

En effet, après avoir excité une grande fermentation et semé partout l'inquiétude, les thermidoriens, se croyant sûrs de leur coup, songèrent à le porter.

Un matin, toutes les avenues de la Convention se trouvent obstruées par ces bandes d'assassins qui avaient figuré précédemment dans toutes les scènes



d'horreur de la Révolution. Les tribunes sont remplies d'un pareil ramas de brigands, et des fameuses furies de la guillotine. Tous tenaient les discours les plus menaçants, applaudissaient à outrance les députés thermidoriens, et couvraient d'insultes les gens sages et intègres. Qu'on observe ici l'inconséquence du commun des hommes et combien il est peu sûr de leur supposer d'avance une conduite conforme à leurs intérêts. Comment, en effet, les thermidoriens, ces hommes qui avaient vu, dans le cours de la Révolution, les armes dont ils usaient en ce moment, devenir toujours en définitive l'instrument de la perte de ceux qui les avaient maniées, même avec le plus de force et d'adresse, ces hommes qui ne se voyaient appuyés que sur la réunion incohérente des restes de partis dont ils étaient haïs, autant qu'ils les haïssaient eux-mêmes, avec lesquels ils avaient toujours été en rivalité, qu'ils venaient de poursuivre à outrance depuis le 9 thermidor, qu'ils avaient vendus avec tout le parti républicain aux royalistes, auxquels ils n'avaient échappé eux-mêmes que par l'indiscrétion de ces derniers et leurs menaces prématurées, comment, dis-je, les thermidoriens pouvaient-ils s'abandonner aussi inconsidérément à de pareils projets et à de pareils moyens? Mais on peut tout attendre d'hommes sans honneur et sans vertu, et livrés aux plus aveugles passions. Lors même qu'ils auraient réussi à rétablir le gouvernement révolutionnaire, dans l'état où était l'esprit public, il ne pouvait rester longtemps dans leurs mains. Il retombait bientôt dans celles qui avaient conduit un si grand nombre d'entre eux à l'échafaud, tandis que, sous le gouvernement

constitutionnel de l'an III, la hache populaire cessait d'être suspendue sur leurs têtes. Mais ils obéissaient à ce qu'il y a de plus aveugle au monde : ce n'est pas l'amour, comme on le dit sans cesse, mais l'ambition, et ce désir de la vengeance qui ne voit pas le précipice qui le sépare de l'objet qu'il poursuit. — Je reviens à mon récit.

Tout étant ainsi préparé pour enhardir les factieux et réduire au silence les hommes sages et probes, Tallien, revenu au sein de la Montagne, dont il avait rassemblé tous les débris, se lève avec un front menaçant et déclame avec emportement contre les conspirations et contre les conspirateurs, à la tête desquels il place Boissy d'Anglas et Lanjuinais. Il essaye de soulever toutes les passions contre eux ; il veut qu'on les envoie devant un tribunal spécial qu'il propose d'établir pour purger la France du reste des conspirateurs ; enfin, il essaye d'entraîner la Convention à suspendre la mise à exécution de la constitution de l'an III. Toutes ces propositions furent accueillies avec transport par la Montagne et soutenues par les plus violentes clameurs. « Aux voix ! aux voix ! » s'écriait-on avec la plus grande force. Mais Daunou, Thibaudeau et moi nous arrêtàmes bientôt cette fougue en répondant à Tallien et en repoussant ces odieuses propositions, de manière à abattre à l'instant l'audace du chef et l'emportement de sa bande, et à relever le courage de la majorité de la Convention. Ce que j'avais prédit à Lanjuinais s'accomplissait. Je lui tins parole. Bravant les menaces qui m'étaient particulièrement adressées, je rappelai tous les crimes et toutes les turpitudes dont s'étaient ren-

des coupables ces hommes de parti, qui changeaient sans pudeur de masque et de langage suivant l'occurrence, et qui, dans ce moment, mettaient le comble à toutes leurs infamies en demandant la tête de ces mêmes hommes qu'ils avaient environnés de tant de pièges et de séductions, peu de semaines auparavant, pour les entraîner dans le parti royaliste, en affectant à leur égard une confiance sans bornes et la plus profonde estime. Après avoir peint leur caractère et leur conduite, je présentai Lanjuinais sous les couleurs qui lui étaient dues, et je parvins à exciter dans l'Assemblée le plus haut degré d'indignation contre ses accusateurs. Je n'avais pas, je l'avoue, pour Boissy d'Anglas les mêmes sentiments que pour Lanjuinais. J'étais persuadé qu'en se liant avec les thermidoriens, il n'était point entraîné par la chaleur de sa tête, mais par des vues particulières. Je ne l'en défendis pas moins de toutes mes forces, et à cause de lui personnellement, et parce que j'étais convaincu qu'il suffisait au parti franchement républicain de montrer sa puissance et qu'il la triplait en pardonnant. En supposant d'ailleurs que Boissy d'Anglas eût conspiré avec les chefs des sections, le sacrifier dans ce moment, eût-ce été justice? Non! c'était l'immoler à des hommes qui, à une époque peu antérieure, avaient été complices de ces menées monarchiques, et dont, au moins, il n'avait jamais partagé les crimes pendant la Terreur, ni même l'impudeur avec laquelle ils changeaient de langage et de parti. Dans la défense que je fis de Lanjuinais et de Boissy d'Anglas, je ne manquai pas de vouer à l'exécration publique le projet d'*épurer* encore notre malheureuse

patrie avec un tribunal de sang, et, comme l'avaient fait Daunou et Thibaudeau, je combattis énergiquement tout retard apporté à la mise à exécution de la constitution de l'an III. Toutes les propositions thermidoriennes furent rejetées, les proscriptions furent repoussées avec horreur et le régime provisoire prit fin.

En sortant de cette mémorable séance, Lanjuinais m'embrassa. Il était très-reconnaissant, mais un peu honteux de s'être laissé tromper par de pareils hommes et de m'avoir cru un moment capable d'un grand crime. « Je n'ai rempli qu'un devoir et j'ai  
« satisfait mon cœur, mon cher Lanjuinais, » lui dis-je, « en défendant contre des brigands un ancien  
« collègue qui est depuis longtemps l'objet de mon  
« estime et de mon attachement; ainsi tu ne me dois  
« aucune reconnaissance. Mais permets-moi un seul  
« mot et qu'ensuite il ne soit plus question de cela  
« entre nous. Ce mot, le voici : je te conjure de te  
« méfier un peu de cette chaleur d'âme, qui est en  
« toi la source de précieuses vertus, mais qui peut  
« quelquefois t'égarer et te rendre la dupe, même  
« l'instrument, de scélérats adroits. En politique,  
« comme en tout, ne compte jamais que sur les gens  
« de bien. »

Ici finit le régime provisoire et commence le règne d'un gouvernement régulier. C'est une autre scène, remplie en partie par les mêmes acteurs et en partie par des acteurs nouveaux. J'ai été l'un de ceux qui se trouvèrent placés sur le premier plan. Si je n'y ai pas figuré avec éclat, ce qui ne fut en aucun temps l'objet de mes désirs, j'ai au moins fait tous

mes efforts pour remplir exactement mes devoirs.

Mais avant de passer aux notes historiques que j'ai recueillies sur le Directoire exécutif, j'esquisserai le tableau abrégé de la marche des partis depuis 1789 jusqu'à l'établissement de la constitution de l'an III.

### XIII.

COUP D'OEIL GÉNÉRAL SUR LA COMPOSITION  
ET LA DÉCOMPOSITION DES PARTIS DEPUIS 1789 JUSQU'À  
L'INSTALLATION DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Après une longue suite d'altérations et de changements opérés dans nos lois, dans nos mœurs, dans nos idées et dans la forme de notre gouvernement, il ne restait plus en France qu'une seule autorité qui existât par elle-même et d'une manière tout à fait indépendante : c'était l'autorité royale. Les grands corps judiciaires conservaient cependant encore quelques vestiges de leurs anciennes prétentions; mais après avoir absorbé toutes les autres puissances, l'orgueilleuse et jalouse royauté s'indignait de voir subsister encore les faibles restes de celle que les parlements avaient exercée à certaines époques, soit de droit, soit de fait. Leurs prérogatives furent donc attaquées par le monarque et leur résistance fit naître la résolution de les détruire. Ce fameux débat semblait devoir entraîner infailliblement leur chute, et rendre absolument illimité le pouvoir royal ou ministériel, ce qui est la même chose.

A cette époque, la noblesse haïssait la magistrature et affectait de la mépriser. Elle ne voyait qu'avec dépit et colère, qu'elle eût une influence très-réelle sur la vie, l'honneur et la fortune des citoyens, sans en excepter les nobles eux-mêmes, qui n'avaient aucune autorité directe. C'était un bien faible dédommagement pour eux que des titres vains et fastueux, qui ne leur donnaient pas plus de pouvoir légal que n'en avaient les derniers des citoyens. Les parlements, à leur tour, détestaient cette noblesse, qui, dans ses manières hautaines et ses propos indiscrets, ne laissait apercevoir que du dédain pour la robe. Néanmoins ces deux classes se ressemblaient en ce point qu'elles affectaient à l'égard du peuple, c'est-à-dire du corps entier de la nation, la supériorité la plus humiliante pour lui. Enfin, la noblesse et la magistrature s'étaient rendues odieuses au peuple, la première par ses vexations et son insolence, la seconde par sa morgue et de criantes injustices. Il y avait au surplus entre ces trois corps une grande opposition de vues et d'intérêts.

Cependant, la puissance monarchique, parvenue sous Louis XIV à son plus haut point, ne pouvait que s'affaiblir et décroître. C'est, en effet, ce qui lui arriva promptement sous les règnes aussi dissolus que dissipateurs de Louis XV et de Louis XVI. Sous ce dernier, le gouvernement monarchique était déjà caduc. Cette situation était sentie par les hommes éclairés de toutes les classes, et, dans l'attente d'une catastrophe, qui ne pouvait pas être éloignée, cette observation commune enfanta secrètement les dessein les plus contraires.

Les nobles formaient le projet insensé de relever leur puissance féodale et d'établir une aristocratie semblable à celle qui existait en Pologne. Les parlements, déjà en possession du redoutable pouvoir de juger, et exerçant une certaine portion de la puissance législative, visaient à la création d'un patriciat et au gouvernement purement sénatorial. Enfin, dans le tiers état, cette portion, que son éducation, ses lumières, ses vertus privées et sa masse numérique rendaient la plus importante du peuple, voulait un gouvernement qui fit disparaître toutes les distinctions injustes ou chimériques, qui établit l'égalité des droits, qui assurât à chacun la liberté civile et à tous la liberté politique.

Telle était la divergence de vues, de sentiments et d'intérêts à l'époque où, dirigé par son ministère, Louis XVI résolut d'anéantir la haute magistrature. La noblesse et le tiers état, sur lesquels l'attaque ne tombait pas pour le moment, comprirent bien néanmoins que, malgré sa eaducité, le pouvoir royal triompherait d'eux tous infailliblement, s'ils se laissaient combattre séparément. Ils sentirent que l'invasion pleine et entière du despotisme, sur tous les individus, comme sur tous les corps, était certaine, s'ils laissaient renverser une barrière qu'ils haïssaient à la vérité, mais enfin la seule qu'on eût à opposer à cette invasion. La noblesse et le tiers état s'unirent donc étroitement avec les parlements pour combattre l'autocratie royale, sauf ensuite à chacun, lorsqu'elle serait abattue, à tâcher de faire prédominer son système.

Ce fut alors qu'on vit la magistrature invoquer

les droits des peuples qu'elle avait si longtemps méconnus, et appeler à son aide tous les ordres de l'État, en provoquant la convocation immédiate des états généraux. Tout s'ébranle en effet pour venir au secours des parlements. La cour aux abois cède à des forces auxquelles elle ne peut plus résister. Mais à peine l'affaiblissement du pouvoir royal paraît-il assuré, que les coalisés cessent de s'entendre. Les parlements et la noblesse laissent échapper leurs vues; mais le tiers état était devenu ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, l'État tout entier. Il montre à son tour qu'il entendait soutenir ses droits envers et contre tous; la querelle s'échauffe, lorsque les états généraux, enfin rassemblés, ouvrent une scène toute nouvelle, la plus grande peut-être et la plus extraordinaire qu'offrent les fastes du monde.

Ici paraissent de nouveaux acteurs, les vues changent, les intérêts se compliquent, les partis ne sont plus les mêmes, et les combinaisons sont toutes différentes. Mais ce que nous venons d'observer relativement à la marche des partis, on le retrouvera dans le cours entier de la Révolution. On y apercevra les mêmes rapprochements, les mêmes réunions, la même apparence d'identité pour se défendre contre le parti dominant, les mêmes scissions après le succès, les mêmes alliances entre les factions vaincues pour ressaisir un pouvoir échappé.

Je n'ai point parlé du clergé dans le tableau que j'ai tracé plus haut; mais, considéré comme corps, le clergé n'avait plus d'influence politique. Chacun de ceux qui le composaient se rallia à la caste à laquelle il appartenait soit par sa naissance, soit par l'émi-



nence ou par la médiocrité du rang qu'il occupait dans l'Église. Qu'on fasse attention qu'il ne s'agissait point encore de rien changer à l'état du clergé, non plus que de l'exproprier. D'ailleurs, les lumières du siècle, non moins que le scandale que le clergé catholique donnait au monde, et particulièrement en France, avaient tellement anéanti sa considération et son influence, qu'il n'a fallu rien moins que la réunion de toute l'aristocratie féodale et théocratique de l'Europe, secondée par l'immoralité et la folie des ultra-révolutionnaires, et enfin par toute l'hypocrisie et le despotisme de Bonaparte, pour que celui-ci pût lui rendre une sorte d'existence, et cette funeste influence dont il jouit en ce moment, et que chaque jour on augmente le plus qu'on peut, malgré l'opinion publique qui la repousse de toutes ses forces.

Lorsque les états généraux s'assemblèrent, ils offrirent d'abord trois divisions principales. Les nobles, les parlementaires et le haut clergé en formaient une. Les premiers voulaient conserver tous leurs droits, honorifiques et utiles, toutes leurs prérogatives, distinctions, préférences, en un mot tous leurs avantages. Les seconds entendaient garder, au moins dans leur étendue actuelle s'ils ne pouvaient l'accroître, leur puissance judiciaire et leur part dans la législation et l'administration générale du royaume. Enfin le haut clergé voulait se maintenir dans la possession de ses immenses revenus, de son existence comme premier corps de l'État, et dans son influence religieuse, qui lui échappait de plus en plus. Ces trois groupes, également menacés, se coalisèrent d'abord entre eux, et ensuite se rattachèrent à la

cause royale, qu'ils avaient combattue la veille. Ils n'eurent plus pour objet, à les en croire, que de maintenir l'autorité et la splendeur de la couronne. Ces saints évêques, cette magistrature impartiale, cette pieuse et chaste noblesse, rivalisaient de zèle pour le soutien du trône et de l'autel. Ceux d'entre eux qui se distinguèrent particulièrement à la tribune étaient Maury, Cazalès, Mirabeau *tonneau* (c'est ainsi que la brièveté de sa taille et son ampleur avaient fait surnommer Mirabeau le jeune), l'abbé de Montesquiou, l'archevêque d'Aix, l'évêque de Clermont, Virieu, de Bonay, etc. Malouet, député du tiers état, à la tête d'un certain nombre de députés du même ordre, qui s'étaient réunis au parti aristocratique, tenait un rang considérable parmi ceux que je viens de citer.

La seconde division des états généraux se composait de l'immense majorité des députés des communes (c'est le nom que prit le tiers état), d'un bon nombre des membres du clergé inférieur et d'un petit nombre de députés de la noblesse. Ceux-ci voulaient l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. Cette masse, au moment de sa réunion, était plutôt dirigée par le sentiment que par les lumières; jusqu'alors l'étude des matières politiques n'avait guère conduit qu'à la Bastille : elles n'étaient donc familières qu'à un certain nombre d'hommes, qui en avaient fait, dans le cabinet, l'objet de leurs méditations. Mais cette partie de l'Assemblée était l'élite de la nation. Si ceux qui la formaient manquaient d'expérience politique, ils étaient habitués à la réflexion; ils étaient animés de sentiments élevés.

Il suffisait de leur découvrir la lumière pour produire, sur cette réunion d'amis sincères de leur pays, les effets les plus extraordinaires et les plus rapides. Un petit nombre d'hommes énergiques et éclairés fut donc le levain précieux qui l'anima et lui fit jeter subitement un éclat que la suite des siècles n'effacera pas.

La troisième division des états généraux était le parti d'Orléans. Elle avait à sa tête le duc de ce nom, environné de la jeune noblesse de cour qui faisait partie de la minorité de cet ordre. Quelques députés des communes grossissaient le nombre des orléanistes dans l'Assemblée. Leur but était de porter le plus haut qu'il serait possible ce prince assez spirituel, mais sans caractère, sans résolution, sans dignité, sans élévation dans l'âme, et d'une corruption profonde. C'était précisément le mannequin qu'il leur fallait. Ils ne voulaient pas d'un chef qui régnât, mais qui laissât régner. — S'ils n'avaient pu, dès ce moment, mettre la couronne sur sa tête, ils l'auraient au moins, comme de fait ils le tentèrent, fait lieutenant général du royaume, ce qui les aurait toujours rendus maîtres des affaires et eût mis la cour actuelle en tutelle dans leurs mains, jusqu'au moment favorable pour supplanter Louis XVI et les princes qui devaient lui succéder, et leur substituer leur mannequin.

Pour assurer ses succès, ce parti sentit la nécessité de s'étayer du parti patriote. Il affecta de se fondre avec lui, et prit les couleurs les plus populaires. En conséquence, il attaqua le trône dans ses prérogatives, la noblesse dans ses privilèges et ses distinc-

tions, les parlements dans leur puissance et le clergé dans sa fortune. Parmi les moyens employés par les orléanistes, on doit regarder comme l'un des plus ingénieux celui de faire lever tous les Français au même instant, de les transformer en armée patriotique, sous le nom de gardes nationales. S'ils avaient pu, comme ils le comptaient, faire nommer le duc d'Orléans commandant général, et le mettre ainsi à la tête de la nation armée, ils lui auraient donné une force invincible, celle de la popularité jointe à celle des baïonnettes.

Ainsi donc le vrai parti patriote et le parti d'Orléans n'en offrirent d'abord qu'un seul en apparence, quoiqu'il n'y eût pas entre eux plus d'identité réelle que dans la première division dont j'ai parlé. Aussi les états généraux ne parurent d'abord composés que de deux partis : les patriotes en majorité, les aristocrates en minorité.

On distinguait dans le parti des patriotes, ainsi composé, Mirabeau, Barnave, Duport, Chapelier, Rabaut-Saint-Étienne, Glezen, Pétion, Lanjuinais, Laborde, Target, Desmeuniers, Volney, Rewbell, Alexandre Lameth, Charles Lameth, Menou, Sillery, Biron, Latouche-Tréville, Victor de Broglie, d'Aiguillon, Mathieu de Montmorency, Castellane, Chatenay-Lanty, Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, etc.

Il faut observer qu'outre le parti d'Orléans, il y avait dans le parti patriote un certain nombre de membres plus particulièrement unis entre eux par l'identité de leurs opinions sur la constitution à donner à la France. Cette réunion était formée de l'autre

partie de la minorité de la noblesse. On y remarquait les ducs de Larochefoucauld et de Larochefoucauld-Liancourt, qui ont tant de droits à l'estime de la postérité, et qui obtinrent la vénération de leurs contemporains; Lafayette, les frères Crillon, d'André, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, Baumetz, Louis de Noailles, etc. A ceux-ci se joignaient plusieurs députés des communes, Mounier, Thouret et quelques autres. Au dehors de l'Assemblée, ils se rattachaient à Necker, et au dedans à Lafayette, qui était leur bras; ils avaient réussi à le faire placer à la tête de la garde nationale. Ils voulaient conserver la branche régnante de la dynastie des Bourbons, avec un gouvernement constitutionnel, modelé sur celui d'Angleterre, dans lequel une chambre haute eût été instituée sous le nom de Sénat. Ils en auraient certainement tous fait partie; car si cette constitution eût été acceptée, c'est évidemment Necker qui eût dicté le choix des sénateurs. Ils se fussent ainsi trouvés en possession de la plus belle existence politique possible en Europe, après la royauté, existence indépendante à la fois du roi et du peuple. Au reste, si des hommes comme les Larochefoucauld et quelques autres ne furent pas insensibles à cette perspective, je n'en assurerai pas moins que cette considération personnelle ne dicta point leur opinion. La persuasion qu'elle serait utile à la France pouvait seule déterminer ces grands et respectables citoyens.

Il est probable que si ce plan eût été franchement adopté par la cour, il eût obtenu une entière réussite. Cependant il aurait toujours éprouvé d'assez grandes difficultés. La majorité de la noblesse et du haut clergé,

qui formait le parti aristocrate de l'Assemblée, ne pouvait envisager qu'avec peine un ordre de choses qui entraînait l'anéantissement de ses privilèges et de ses distinctions, et ne favorisait qu'un petit nombre d'élus, qui s'élèverait sur les ruines de ses grandeurs passées. Ils étaient certains d'ailleurs que même ce petit nombre ne serait pas pris parmi eux, attendu qu'ils étaient haïs de Necker, autant qu'ils le haïssaient eux-mêmes. Il était clair que les choix devaient tomber sur les députés de la minorité de la noblesse, qui étaient dans le système du ministre, et sur quelques députés des communes, pour flatter le peuple et mettre en pratique le principe de l'égalité admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics de toute nature. Les motifs qui déterminèrent la majorité de la noblesse à rejeter cette mesure décidèrent les nobles attachés au parti d'Orléans à l'imiter. Ils étaient également ennemis de Necker, et n'auraient eu non plus aucune part à ses choix. Observons toutefois que Mirabeau, ennemi juré de Necker, fut néanmoins dans l'Assemblée constituante le constant et zélé partisan de la forme du gouvernement anglais.

Il va sans dire que chacun de ces groupes politiques n'était pas tellement circonscrit qu'il n'y eût des nuances d'opinion intermédiaires, et souvent des transmigrations d'individus de l'un à l'autre. Les changements qu'éprouvaient les intérêts et les passions, bien plus que ceux qui s'effectuaient dans les convictions, ont fait de ces transfuges aux diverses époques de la Révolution.

De nouveaux arrangements furent l'une des suites des 5 et 6 octobre. Les événements de ces affreuses

jours sont universellement connus. La complication de leurs causes ne l'est pas également. Il est néanmoins indispensable de les étudier pour l'intelligence de ce qui va suivre. — Le parti d'Orléans eut sans contredit la plus grande part à ces journées. Au 14 juillet et, plus nouvellement encore, à l'issue des orgies des gardes du corps et du régiment de Flandre, la reine faillit réussir à faire exterminer les patriotes de l'Assemblée. A cette époque, d'Orléans et les siens eussent été incontestablement les premières victimes d'une si funeste proscription. Le meurtre de cette femme hardie fut donc projeté comme une représaille de ceux qu'elle avait voulu faire exécuter sur eux. L'ambition vint à l'appui de la vengeance. En se défaisant d'une ennemie habile et intéressée à faire avorter leurs projets ambitieux, en forçant en même temps son faible époux à quitter au moins la partie par la fuite, si l'on ne réussissait pas à le frapper du même coup, les orléanistes se regardaient comme maîtres du terrain et libres de disposer de tout à leur gré.

D'un autre côté, on ne peut guère douter que la cour elle-même ne dirigeât par des agents secrets une partie de la multitude mise alors en mouvement. Elle voulait aussi forcer le roi par la peur à prendre la fuite et à s'aller jeter dans les bras de l'armée. Des piquets de cavalerie disposés sur la route de Rambouillet auraient favorisé cette évasion. Le roi ainsi mis à l'abri des effets de l'indignation du peuple et de la vengeance des partis, on aurait essayé le massacre de l'Assemblée nationale, ou son entière dispersion. Qu'on se reporte aux circonstances que j'ai détaillées plus haut en parlant des événements des

5 et 6 octobre <sup>1</sup>, on verra combien mes conjectures sont fondées. Si ces projets avaient réussi, le monarque aurait tenté de relever par la force des armes une autorité minée par les désordres et les prodigalités d'une cour dissolue et assaillie de front par les élans généreux de la liberté et les progrès de la raison publique.

Mais Lafayette, que voulait-il ? Pouvait-il ignorer que dans le cas même où une partie de l'innombrable populace qui se portait sur Versailles eût été, en effet, dirigée par la cour contre d'Orléans, au moins la plus grande partie était dirigée par d'Orléans contre la cour ? Or, il avait un grand intérêt à traverser dans ses projets un homme dont il était détesté, et qu'il venait de supplanter dans le commandement des gardes nationales. Je dis des gardes nationales ; le commandant de celle de Paris l'était, en effet, alors, par l'opinion, de toutes celles du royaume. Il ne devait pas, d'une autre part, apporter moins d'obstacle aux succès des trames de Marie-Antoinette, qui, certes, n'aurait pas épargné les partisans de la constitution anglaise, et celui qui, dans la nuit du 14 juillet, avait le premier proposé une déclaration des droits, si elle eût cessé d'avoir besoin de leur appui. Pourquoi donc ce général abandonna-t-il Versailles à la merci de cette effrayante multitude, et ne donna-t-il l'ordre du départ de Paris que vers la fin du jour et après avoir eu la main forcée ? Et lorsque, dans la matinée du 6, il occupait Versailles avec toute la garde nationale parisienne, comment le massacre des

1. Voyez page 79.



gardes du corps et l'attaque contre la vie de la reine, qui n'échappa que par miracle, purent-ils avoir lieu ? On ne peut cependant soupçonner Lafayette de l'ombre d'un crime, ou d'une lâcheté ; la perfidie et la peur furent toujours étrangères à cette âme généreuse, et ce nom figurera dans l'histoire parmi ceux des hommes les plus loyalement dévoués à leur pays et à la liberté. On peut naturellement supposer qu'il fut trompé par l'un ou l'autre parti, ou par les deux en même temps ; car, de part et d'autre, les chefs étaient des hommes sans conscience et sans foi. Il serait permis peut-être de lui adresser un reproche ; c'est d'avoir méconnu ses forces. Il paraît s'être regardé pendant un temps comme le modérateur du parti de la cour et de celui du peuple, et comme le régulateur de la marche de la révolution. Un grand nombre de membres des plus estimables de l'Assemblée constituante cherchaient effectivement à lui faire jouer ce rôle, et à s'en aider pour amener la révolution à une heureuse fin. Mais avec des vues toujours droites, des pensées nobles, une âme élevée, de l'instruction, des lumières et du caractère, Lafayette n'avait cependant pas encore une tête assez forte, ni un bras assez vigoureux, pour opposer une digue solide au torrent révolutionnaire et forcer tous les partis à suivre la direction qu'il voulait leur imprimer. — Qui, d'ailleurs, pouvait alors se flatter d'y réussir ?

Quoi qu'il en soit, personne n'atteignit son but. L'Assemblée nationale échappa au massacre, la reine fut sauvée, le roi ne s'éloigna pas. Mais si tant de mouvements compliqués ne produisirent aucun des

résultats qu'ils avaient pour objet, ils en amenèrent deux autres assez remarquables, auxquels on ne songeait peut-être pas. Les orléanistes forcèrent le roi et sa famille à se transporter à Paris avec l'Assemblée, tandis que Lafayette, d'accord avec la cour, obligea d'Orléans à passer en Angleterre. Ce faible prince, effrayé par les menaces du général, ne démentit point la bassesse de son caractère ; il abandonna lâchement son parti et s'enfuit. Cette honteuse désertion irrita au dernier point ceux qui s'étaient attachés à sa fortune. Dès ce moment, s'il lui resta encore des partisans dans l'Assemblée, au moins cessa-t-il d'y avoir un parti.

De ses débris, il s'en forma un nouveau. Dans celui-ci Duport concevait, Barnave soutenait à la tribune, Alexandre Lameth dirigeait l'exécution, Charles Lameth, espèce d'enfant perdu, se lançait au besoin. Menou, de Broglie, d'Aiguillon, Muguet de Nanthou et plusieurs autres servaient d'auxiliaires. Louis de Noailles et Alexandre de Beauharnais restaient indépendants. A l'exception de ces deux derniers, tous ceux que je viens de nommer, réunis de vues et d'intérêts, abandonnant l'indigne chef sur lequel il était impossible de compter, travaillèrent dès lors uniquement pour eux-mêmes. La popularité continua d'être le moyen dont ils usèrent pour hâter l'occasion favorable qui aurait fixé dans leurs mains le maniement des affaires.

De leur côté, Mirabeau, Chapelier, Émery, Sieyès, l'évêque d'Autun, Castellane, Mathieu de Montmorency, Desmeuniers, Volney, etc., se réunirent tous, dès ce moment, au tiers-parti dont j'ai parlé plus

haut, et dans lequel je les ai nommés par anticipation. Cette réunion prit alors le nom de 89, qu'elle s'était donné elle-même. C'était le parti patriote modéré.

Malgré les changements que je viens de faire connaître, l'Assemblée constituante offrait toujours le même aspect extérieur. Le parti de Duport et des Lameth et ceux qui étaient restés attachés à d'Orléans, tels que Sillery, Latouche-Tréville, Pétion, Buzot, Biron, Voidel, Barrère, etc., étaient toujours fondus en apparence avec le parti purement patriote. A l'exception de quelques arrangements individuels, et de quelques coteries particulières, cet état de choses resta le même jusqu'à la fin de 1790.

Pendant cet intervalle, les vrais patriotes qui composaient la masse du côté gauche, exempts de tout esprit de parti, quelle que fût la nuance de leurs opinions, continuaient de mettre toutes les vues particulières à profit, pour fixer dans le gouvernement les principes de la liberté et de l'égalité, et perfectionner les diverses branches de l'administration. Cependant le parti Duport ne tarda pas à s'apercevoir que ces députés des communes, qui avaient eux-mêmes fait de grands sacrifices à la liberté, ne consentiraient jamais à faire celui de la plus petite portion d'un bien aussi précieux, pas même sous le spécieux prétexte des services qu'on lui aurait rendus. En même temps, si le parti d'Orléans était devenu à peu près nul dans l'Assemblée, il se fortifiait journallement au dehors. Il travaillait activement aux Cordeliers, et, par suite, aux Jacobins, et il s'emparait insensiblement des moyens révolutionnaires. A

force d'exagérer la popularité, grand nombre de ceux qui avaient marché d'abord sous les bannières de Duport et des Lameth les devançaient déjà dans l'opinion populaire. Les vifs débats qui eurent lieu sur l'état à accorder aux nègres et aux hommes de couleur dans les colonies, où Charles de Lameth avait de très-grandes possessions, leur enlevèrent aussi beaucoup de popularité. Leur ambition ainsi trompée, ils regrettèrent amèrement les distinctions et les avantages qu'ils retiraient de l'ancien régime. En s'en dessaisissant, ils n'avaient entendu que les échanger contre des avantages encore plus réels. Ils se détachèrent peu à peu de ceux qui montraient le patriotisme le plus exalté et se rapprochèrent du club de 89. Je tiens de la bouche de d'André que, cette réunion effectuée, eux et leurs nouveaux amis s'étaient d'avance distribué les principales charges de l'État. Mais je ne pus le faire s'expliquer sur la forme de gouvernement à laquelle ils se fixèrent, et sur l'étendue qu'ils entendaient donner à la puissance royale. Cependant, il en fut de ce partage prématuré comme il en est, le plus souvent, des partages éventuels convenus par les coalitions, si sujettes à échouer.

La fuite du roi à Varennes mit le sceau à la réunion dont je viens de parler. Néanmoins, dans les premiers moments de cette grande circonstance, il ne se manifesta dans tout le côté gauche qu'une seule pensée, celle de maintenir la liberté et de préserver la France de tout déchirement. Mais le retour du monarque fugitif fit bientôt disparaître cette heureuse unanimité. Les orléanistes et les républicains,

alors encore peu nombreux, s'unirent pour obtenir la déposition de Louis XVI et sa mise en jugement, mais avec des vues ultérieures très-différentes. Les républicains voulaient briser le trône, et les orléanistes y placer d'Orléans. La masse des patriotes, qui n'avait pas encore porté ses vues jusqu'à la république proprement dite, craignant les bouleversements que pourrait amener l'établissement de cette institution, avant qu'on eût bien fixé les principes et qu'on eût mûri les combinaisons nécessaires pour lui donner la force et la stabilité, effrayée en même temps des débats sanglants que pourrait amener un changement de dynastie, sans qu'il y eût rien à gagner au choix entre les deux concurrents, se réunit au parti de 89 pour écarter la déposition et la mise en jugement.

Cette dernière réunion fut de très-peu de durée. Le parti de 89 s'en était fait un moyen, lors de la révision des articles de la constitution, pour donner un grand accroissement à la puissance royale, et pour réinstaurer la noblesse dans la personne des princes. Dès lors, les patriotes qui s'étaient ralliés au parti de 89 s'en détachèrent pour s'unir de nouveau à ceux des leurs dont ils ne s'étaient séparés que pour un instant, et tous réunirent leurs efforts pour empêcher de rétrograder, comme on le faisait chaque jour, et pour qu'enfin la révision ne fût que ce qu'elle devait être, c'est-à-dire la mise en concordance et le classement des divers articles, dont plusieurs avaient été décrétés à des époques éloignées les unes des autres.

Telle était la situation des choses, lorsque l'As-

semblée constituante termina sa longue session, après avoir étonné le monde par la grandeur et la force qu'elle sut déployer dans les circonstances les plus difficiles, par l'étendue, l'éclat, la diversité des lumières et des talents dont elle fit preuve, par l'importance, le nombre et la nouveauté des objets qu'elle traita, et surtout par le généreux abandon et le noble désintéressement que montra la généralité de ceux qui y professèrent les opinions patriotiques. Mais, quelque grande qu'elle fût, cette assemblée était composée d'hommes : elle commit donc bien des fautes. La plus grave sans doute fut de n'avoir pas renvoyé le roi hors de France à son retour de Varennes. Les motifs qui l'empêchèrent de le faire, et que je partageai, m'ont depuis paru très-faibles. La royauté était tout à fait avilie, et, ne l'eût-elle pas été, elle ne pouvait plus être soutenue par un homme aussi dégradé que Louis XVI l'était alors, ni par un prince aussi universellement méprisé que d'Orléans, qui, dans le cas d'un changement de dynastie, pouvait seul prétendre à la couronne. Les autres princes étaient émigrés, et l'opinion de la France les aurait violemment repoussés. L'enthousiasme de la liberté existait encore au plus haut degré; jusque-là le crime et la terreur n'avaient pas flétri les cœurs, épouvanté les âmes, aigri les esprits. L'émigration des nobles, le fanatisme des prêtres, les menaces d'une guerre étrangère et celles d'une guerre civile, résultat des manœuvres d'une cour fallacieuse, ne seraient peut-être jamais venus faire germer dans le cœur des Français, encore exempt de haine, cette méfiance et cette juste indignation que des scélérats

soudoyés par les despotes étrangers mirent si bien à profit pour accomplir leur dessein, celui de pousser tout au dernier degré de l'exagération, pour faire disparaître, sous le voile funèbre du crime, l'éclat de la plus belle et de la plus noble des révolutions. A cette époque, le nombre des patriotes était immense sur le sol français; aucune nuance d'opinions ne les divisait; les hommes nouveaux, que l'envie et l'amour-propre rendent toujours avides de changements, n'avaient pas encore réussi à dépopulariser ou à faire oublier les fondateurs de la liberté. Ces derniers, accoutumés au maniement des affaires, habitués à bien juger le but et la marche des partis, et intéressés de toutes les manières à soutenir et à consolider leur ouvrage, auraient infailliblement été appelés aux divers emplois de la république. Les chances pour la tranquillité publique, ainsi que pour la liberté, étaient donc encore bien plus favorables et plus multipliées dans ce dernier système que dans celui qui fut malheureusement maintenu, et qui amena les nouvelles vues, les nouvelles coalitions dont je vais parler.

L'Assemblée législative, ainsi que l'avait fait l'Assemblée constituante, ne présenta d'abord que deux partis. L'un soutenait les intérêts de la cour, l'autre défendait les droits du peuple. On appela *feuillants* les membres du premier, parce que la plupart de ses chefs appartenaient à cette scission des Jacobins qui alla siéger au couvent des Feuillants, vers la fin de l'Assemblée constituante. Il se composa d'abord des aristocrates proprement dits et des membres du parti de 89, auxquels s'était réuni, comme on l'a déjà

vu, le groupe de Duport et des Lameth. On y distinguait Vaublanc, Jaucourt, d'Aveiroult, Théodore de Lameth, Girardin, Ramond, Quatremère de Quincy, etc., tous inférieurs aux orateurs du côté droit de l'Assemblée constituante, quoiqu'il y eût parmi eux des hommes d'un vrai talent et de beaucoup d'instruction.

Une majorité de patriotes et les orléanistes composaient le second parti. Parmi ses membres les plus remarquables étaient l'éloquent Vergniaud, Gensonné, qui n'avait d'égal en dialectique que Thouret, membre de la Constituante, le spirituel Ducos, Guadet, quelquefois si touchant, tous députés de la Gironde, Condorcet, Cerutti, Brissot, Lasource, etc. Omettrai-je ici de parler d'un triumvirat d'un genre nouveau? Les trois individus qui le composaient, doués de très-peu de moyens, n'en acquirent pas moins momentanément une grande célébrité, en accolant inséparablement leurs noms par l'identité de leur emportement, de leur exagération et de leurs vaines clameurs. On reconnaît ici, sans qu'il soit besoin de les nommer, Chabot, Bazire et Merlin (de Thionville). Les hommes remarquables de la majorité, dont plusieurs auraient paru avec éclat, même dans l'Assemblée constituante, étaient, comme orateurs ou comme penseurs, évidemment supérieurs à la plupart de leurs adversaires. Du reste, on remarquera encore ici que chacune de ces deux grandes divisions, homogène en apparence, était hétérogène dans ses éléments. A l'issue de la lutte qui s'établit entre elles, le succès, comme toujours, vint détruire violemment l'unanimité extérieure de celle qui l'avait emporté.



Après la fédération de 1792 et le mauvais succès de la démarche de Lafayette à la barre de l'Assemblée législative, le parti feuillant resta complètement battu dans l'Assemblée et tout à fait décrié au dehors. Le parti populaire, une fois vainqueur, dut aussitôt se diviser, et ceux de ses membres auxquels la plus grande influence était dévolue, se trouver l'objet de la jalousie de toutes les autres coteries et devenir désormais le point de mire de toutes leurs attaques. Les hommes de talent que j'ai désignés plus haut, et Pétion, devenu maire de Paris, se trouvaient placés alors en première ligne dans l'opinion publique. Ils avaient acquis une telle prépondérance, qu'ils avaient obligé la cour à renvoyer plusieurs fois ses ministres et à en accepter de leur choix. On commença donc à les attaquer aux Cordeliers et aux Jacobins, et à faire pâlir leur popularité. De leur côté, ils parurent se rapprocher un peu de la cour. Après avoir puissamment contribué à ébranler le trône, ils semblèrent vouloir en retarder la chute, dans un moment où ils pouvaient être écrasés par ses débris. Mais le signal était donné; il n'était plus possible d'arrêter le mouvement général de tous les patriotes de France. La journée du 10 août renversa tout à fait l'idole que l'Assemblée constituante essaya vainement de fixer sur un piédestal qu'elle avait profondément sapé.

Les députés de la Gironde et leurs amis commirent dans ce fatal moment une faute bien plus grave encore que celle de l'Assemblée constituante, dans une circonstance à peu près pareille. Si, dès le lendemain du 10 août, ils eussent publié une constitu-

tion républicaine, malgré tous les efforts de leurs adversaires, elle eût été décrétée par l'Assemblée législative, reçue et mise en activité dans toute la France, où leur influence était générale. Tous les bons esprits s'attendaient à cet acte de prévoyance et de sagesse. La marche rapide des événements et leur direction forcée leur avaient donné à penser que la Gironde tenait en réserve une constitution nouvelle, pour la proclamer au premier moment favorable. Le règne de la Terreur n'eût pas ensanglanté la France, et, aujourd'hui, la cause de la liberté et de l'égalité ne serait pas aussi lâchement abandonnée dans ce beau pays. Au lieu de perdre misérablement la vie sur un échafaud, les Girondins eux-mêmes à cette époque auraient été indubitablement placés à la tête des affaires. Au contraire, ils eurent l'imprudence d'appeler une convention et ouvrirent par là le champ à toutes les factions. Déjà, dans l'intervalle même de la convocation à l'ouverture de cette assemblée à jamais fameuse, le 2 septembre donna l'horrible signal de la confusion et des forfaits qui devaient accompagner une grande partie de sa session. — Au reste, la perspective de chances nouvelles enfanta, comme d'ordinaire, de nouvelles coteries et de nouveaux calculs.

La Convention nationale, comme les assemblées précédentes, n'offrit, dans son principe, que deux partis; mais les éléments et les projets en étaient bien autrement variés. A mesure que les révolutions politiques se prolongent, quel que soit le prétexte ou l'objet réel qui les a fait naître, les partis se subdivisent à l'infini; aussi finit-on souvent par perdre

de vue le véritable but que l'on s'était proposé; et la confusion devient telle parmi les hommes, les choses et les idées, que chaque jour le terme de la révolution devient plus difficile à fixer. La complication des vues et des passions ne se démêle alors qu'avec beaucoup de peine. Plus d'ailleurs le nombre des volontés partielles est grand, plus il est malaisé de les ramener à une seule. Essayons, cependant, de donner une idée de la composition et de la marche des divers partis dans la Convention nationale.

La première de ses divisions était formée des amis purs et éclairés de la liberté. A sa tête paraissait la députation de la Gironde, telle qu'elle fut dans l'Assemblée législative, avec Boyer-Fonfrède de plus. Cette députation offrait une telle réunion de talents que jamais aucune autre ne l'égala dans son ensemble. Condorcet, Daunou, Rabaut-Saint-Étienne, Lasource, Kersaint, Brissot, Pétion, Buzot, Salles, Barbaroux, J.-B. Louvet, Sieyès, s'étaient réunis à la Gironde, ainsi qu'une immense majorité dans la Convention. Toute cette majorité voulait la république, et la république promptement constituée. Un petit nombre seulement tendait secrètement à la restauration du trône de Louis XVI. Quant à la députation de la Gironde en particulier, elle inclinait aussi fortement vers la république; mais, effrayée des suites de la funeste oppression sous laquelle la commune de Paris avait tenu l'Assemblée législative dans les derniers temps de la session, elle voulait une république avec plus ou moins de fédéralisme. Elle voulait aussi sauver, non la royauté, mais la

personne du roi. Après avoir traité avec lui vers la fin de la monarchie, les chefs de la Gironde ne voulaient pas se donner l'odieux de l'avoir ensuite sacrifié. Quelles que fussent, au surplus, bien précisément leurs vues ultérieures et celles de leurs amis, au moins est-il certain qu'étant à la tête du parti le plus nombreux dans la France comme dans la Convention, ils avaient la volonté comme l'intérêt de terminer la révolution. Parvenus au haut de la roue de la fortune, un mouvement prolongé les précipitait nécessairement.

L'autre partie de la Convention se subdivisait en quatre factions principales.

La première, celle d'Orléans, voulait la royauté dans la personne de ce prince; elle se déclara dans le moment où l'on proclama la république. Bazire demanda la discussion, et ensuite lui, Chabot et Merlin (de Thionville), enfants perdus du parti, proposèrent comme amendement au décret qui fut rendu de suite, et qui prononçait la peine de mort contre quiconque demanderait le rétablissement de la royauté, d'en excepter ceux qui proposeraient ce rétablissement dans les assemblées primaires. Les hommes de ce bord se montrèrent ensuite conséquents en demandant avec chaleur la mort de Louis XVI; car pour faire couronner d'Orléans il fallait sauver la royauté et perdre le roi.

La deuxième faction voulait faire de Paris une ville-roi. Elle voulait concentrer la puissance dans la municipalité de Paris, qui aurait gouverné les départements par des proconsuls tirés de son sein, comme Rome gouvernait ses provinces.

La troisième voulait aussi concentrer à Paris l'exercice de la souveraineté, mais dans la Convention elle-même, sur laquelle elle comptait établir sa domination, et non pas dans le corps municipal de Paris. Cette double intrigue explique la concurrence des commissaires de la commune de Paris avec ceux de la Convention, tant aux armées que dans les départements.

La quatrième faction était celle d'un homme que sa médiocrité et son orgueil avaient tenu également obscur et méprisé jusque vers les derniers temps de l'Assemblée constituante. Il avait déjà trouvé le secret, alors, de se rendre influent aux Jacobins, et, à la sortie de la dernière séance de la Constituante, il reçut, ainsi que Pétion, une couronne et de nombreux applaudissements de personnes qui s'étaient rassemblées à ce dessein. Mais depuis, sans autre secours qu'un insignifiant bavardage, et privé de courage, Robespierre, sorti de l'Assemblée constituante, se créa néanmoins, dans Paris, pendant la Législative, et dans la France entière, pendant la Convention, une popularité qui tient du prodige. Il osa aspirer à maîtriser souverainement la France, en s'asseyant sur les débris de tous les partis, après les avoir culbutés les uns par les autres.

Tels étaient les éléments de ce second parti de la Convention, que j'appellerai le parti anarchiste. D'abord peu nombreux dans l'Assemblée, il se grossit bientôt d'une manière effrayante, par la séduction, par les menaces, par l'ambition et surtout par la plus honteuse lâcheté. L'abominable députation de Paris en formait le noyau. Jamais aucune autre ne réunit

autant de monstres. On y voyait Marat, Danton, Robespierre aîné, son frère, Fréron, Tallien, Collot-d'Herbois, Billaud de Varennes, etc., noms à jamais détestés des amis de la liberté, de l'humanité et de la morale.

Ces partis anarchistes, ayant en vue des résultats très-opposés, n'en montrèrent pas moins une grande unanimité, tant qu'ils eurent des préliminaires communs à obtenir.

Le premier était l'extermination de la Gironde et de ses amis. L'immense supériorité de leurs talents et la force qu'elle donnait aux républicains purs, qui faisaient à cette époque la masse de l'Assemblée et de la nation, était l'objet d'une jalouse fureur pour des hommes tous plus ou moins médiocres en comparaison de leurs adversaires. On les attaqua donc constamment et avec rage.

Le second préliminaire était de prolonger le cours de la révolution jusqu'à ce qu'ils parvinssent eux-mêmes au pouvoir, en poussant à la roue pour précipiter leurs rivaux et s'y substituer. Aussi s'opposèrent-ils à la rédaction d'abord, et à la mise en activité ensuite, de toute constitution.

Le troisième point à obtenir était la concentration de l'autorité souveraine dans Paris. Réunie sur un seul point, elle devenait bien plus facile à saisir que si toutes les parties du territoire pesaient également dans la balance.

Les quatre factions que j'ai désignées se réunirent donc pour ne vouloir reconnaître d'opinion publique que celle de Paris, et de vœu public que celui qu'elles dictaient elles-mêmes dans cette grande cité. « Pa-

« ris, » disaient-elles, « est un centre commun où  
« l'on se réunit de toutes les parties du territoire :  
« donc l'opinion publique de Paris est celle de la  
« France; ce que veut Paris, la France le veut; qui-  
« conque s'élève contre l'opinion et la volonté de  
« Paris, s'élève contre l'opinion et la volonté de la  
« France; c'est un ennemi de la France, c'est un  
« traître; donc il est digne de mort. » — Toutes en-  
semble, alors, elles déclamèrent contre le fédéralisme,  
et réunirent leurs efforts pour détruire les grandes  
communes qui rivalisaient avec Paris, et pour exter-  
miner dans toute la France les républicains éclairés  
et énergiques, qui pouvaient soutenir avec succès  
l'égalité des droits des départements, comme celle  
des droits des citoyens. Enfin, pour tout soumettre,  
ils voulurent tout épouvanter. Le tribunal révolution-  
naire, qui devait les dévorer eux-mêmes, fut leur  
commun ouvrage, ainsi que les armées révolution-  
naires. La lutte fut effroyable entre cette faction fé-  
roce, ainsi amalgamée, et la Gironde soutenue par  
les républicains purs. Après les 31 mai et 2 juin, la  
Gironde et ses partisans, vaincus, emprisonnés ou  
en fuite, laissèrent le champ libre à leurs adversaires.  
Tout à fait maîtresse du terrain, la faction victorieuse  
dut réagir sur elle-même : c'est ce qui ne manqua  
pas.

Dans cette faction, le parti d'Orléans se trouvait  
alors en première ligne. Le nom de son chef, ses  
nombreux partisans, les immenses richesses dont ils  
s'étaient gorgés, tout concourait à lui donner la  
prééminence. Il voulut, comme on devait s'y atten-  
dre, arrêter là le cours des révolutions : il prêcha la

clémence. La plupart de ses membres, participant d'ailleurs du méprisable caractère de leur patron, aimaient à se plonger dans la mollesse et la débauche; ils voulaient jouir en paix du fruit de leurs crimes et de leurs rapines. Les mêmes causes produisirent encore ici les mêmes effets. Les autres partis, naguère auxiliaires de celui-ci, étaient devenus ses ennemis. Ils réunirent leurs efforts pour presser encore le mouvement révolutionnaire et précipiter le parti qui se trouvait maintenant devant eux. Les orléanistes furent donc attaqués avec virulence, et la tête du duc tomba sous la hache des bourreaux. Ses misérables partisans, qui devaient cependant se tenir pour avertis du sort qu'on leur préparait, se laissèrent lâchement conduire à l'échafaud.

Cependant, Robespierre sentit qu'en sacrifiant le parti d'Orléans en entier, avec ce prince lui-même, avant d'avoir humilié à son tour l'orgueilleuse commune de Paris, il pouvait trouver en elle un maître, au lieu de l'appui qu'il comptait s'en faire pour ses vues ultérieures. Il poussa le machiavélisme jusqu'à défendre lui-même Danton à la société des Jacobins, et à se déclarer le sincère admirateur de ses vertus patriotiques. Il s'entendit donc momentanément avec lui pour se défaire des Hébert, des Chaumette, des Ronsin, etc., chefs du parti communaliste. Mais à peine leurs têtes furent-elles tombées, que Robespierre abandonna, ou, pour mieux dire, trahit le parti d'Orléans d'une manière infâme. Ce parti, attaqué de nouveau à outrance, fut englouti par ce régime de sang, dont la plupart de ses membres avaient été les agents les plus actifs.



Ainsi périt Danton, le chef direct de ce parti depuis la défection de la minorité de la noblesse après les 5 et 6 octobre, Danton, le colosse de la Révolution. Danton, qui seul pouvait rivaliser de popularité avec Robespierre, et dont la comparaison blessait sans cesse l'inconcevable orgueil de ce dernier. Avec lui périrent un grand nombre des siens, entre autres Chabot, Bazire, Lacroix, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, etc. — Le duc d'Orléans avait été lâchement abandonné aux bourreaux par Danton; Danton éprouva le même sort. Ceux de ses amis qu'on laissa exister encore, j'ignore pourquoi, osèrent à peine dire un mot sur son arrestation, et l'un d'eux, qui se vantait sans cesse de son énergie et qui continua toujours de s'en vanter, Legendre, qui, depuis les premiers jours de la révolution, avait été son acolyte le plus dévoué, fut assez vil pour déclarer à la Convention, quelques jours après, qu'il s'était convaincu, par le vu des pièces, que son ami méritait la mort. Ce fut au prix de cette lâcheté qu'il sauva sa vie. Au surplus, tous les hommes attachés à cet odieux parti, individuellement et collectivement, montrèrent en toute occasion la même perfidie et la même bassesse.

La Gironde, le parti d'Orléans, la commune de Paris étaient ainsi anéantis ou abattus, et les partisans d'une oligarchie constituée dans la Convention; Collot d'Herbois, Billaud de Vareennes. Robert-Lindet, etc., dans le comité de salut public, Vadier, Amar, etc., dans le comité de sûreté générale, ne s'étaient point encore dévoilés. Robespierre seul élevait sa tête orgueilleuse au milieu de tant de débris; seul il se croyait assuré de régner sur ce théâtre

ensanglanté. Ce monstre de cruauté crut cependant devoir aussi marquer le commencement de sa domination exclusive et incontestée, par le retour à la clémence. Plusieurs de ses discours tenus à cette époque le font pressentir clairement, malgré leur ambiguïté. Cela était tout simple ; Robespierre était arrivé au faite ; il devait fixer là le terme de la révolution. Mais ceux qui le suivaient voulaient arriver, et, par conséquent, devaient pousser en avant. A ce motif d'ambition, il s'en joignait un autre non moins puissant, le soin de leur propre conservation. Pour régner avec une parfaite sécurité, Robespierre méditait leur perte ; il lui fallait encore quelques crimes pour assurer sa puissance et sa tranquillité. Dès lors tous les restes des diverses factions se liguèrent pour s'opposer au tigre qui allait les dévorer, après s'en être servi si longtemps pour l'aider à saisir sa proie. La coalition fut ainsi composée du comité de salut public, dirigé par Collot-d'Herbois, Billaud de Varennes, Carnot, Robert-Lindet, et Barrère, vil serviteur de toutes les factions ; du comité de sûreté générale, rival du comité de salut public, où figuraient Vadier, Jagot, l'imbécile Vouland et le farouche Amar ; et enfin des débris, encore assez nombreux, du parti d'Orléans ou dantonien. Parmi eux on remarquait Tallien, Fréron, Barras, Merlin (de Thionville), Robert, Bourdon (de l'Oise), Léonard Bourdon, Fouché, etc. Robespierre, de son côté, s'étaya, dans le comité de salut public, de Saint-Just et de Couthon, et, dans la Convention, de Lebas, de Robespierre le jeune, etc. ; au dehors, de la commune de Paris et de la majorité des Jacobins. La peur et la

colère exaspérèrent sa férocité naturelle. Il ne se contentait plus de la tête des chefs de partis, dont il craignait l'influence; il conçut avec ses deux complices, Saint-Just et Couthon, afin d'assurer son repos et d'éterniser son pouvoir, un nouveau plan pour prodiguer la mort sur tous les points de la France et jeter l'épouvante dans tous les cœurs. La mémorable journée du 9 thermidor décida de l'issue de cet effrayant débat. Robespierre n'y trouva qu'une mort ignominieuse, et avec lui s'engloutit, pour ne jamais renaître, la trop fameuse commune de Paris.

Les vainqueurs songèrent à faire tourner cet heureux événement, chacun à son profit. Le comité de salut public et celui de sûreté générale étaient d'accord sur l'établissement de l'oligarchie, soutenue du régime de la terreur. Mais ils étaient tout à fait divisés sur un point essentiel, celui de savoir dans quelles mains elle devait reposer. Chacun d'eux la voulait fixer dans son sein. De leur côté, les orléanistes n'oubliaient pas que les hommes dont nous venons de parler étaient les mêmes qui avaient envoyé Danton, et avec lui une quantité des leurs, à l'échafaud, et qu'ils ne pouvaient attendre que le même sort de ces auxiliaires d'un jour, s'ils les laissaient se ressaisir de l'autorité. Ils formèrent donc la résolution de leur enlever tout pouvoir, et de les immoler, comme Robespierre, aux mânes de Danton. Pour y parvenir, ils prirent la marche diamétralement opposée à celle qu'avaient suivie les deux comités. Ils ne prêchèrent qu'humanité, modération, clémence, et rallièrent ainsi autour d'eux tous les hommes droits et éclairés, ainsi que tous ceux que

la vengeance ou la crainte pouvait dominer. Ils pactisèrent en secret avec les royalistes, firent rappeler les proscrits au sein de la Convention, s'unirent intimement avec cette portion de l'Assemblée si longtemps opprimée et accablée d'outrages, persuadés d'avance que tous ces hommes aigris par leurs maux, désespérés de leurs pertes, et sans cesse assiégés par la peur du retour de tant de calamités, les aideraient aveuglément à opérer une contre-révolution dont ils avaient trafiqué. Ainsi fortifiés, ils attaquèrent avec fureur les bourreaux, dont ils avaient été successivement les complices et les victimes. Mais, franchissant bientôt les bornes, ils rétrogradèrent rapidement vers le royalisme.

Parmi les députés qui avaient été proscrits ou longtemps opprimés, il s'en trouva un certain nombre d'assez généreux pour ne pas mettre leurs passions à la place de la raison. Le système républicain leur était devenu d'autant plus cher qu'il leur avait coûté de plus cruels sacrifices. Ceux-ci s'opposèrent aux progrès du royalisme, avec cette même énergie qu'ils avaient déployée contre l'anarchie. Traités de buveurs de sang par les uns, de contre-révolutionnaires par les autres, accusés des projets de vengeance et d'ambition les plus atroces, ils n'en persistèrent pas moins à réunir leurs efforts pour faire échouer les pernicieux desseins de l'un et de l'autre parti.

Cependant, après la sanglante journée du 4<sup>er</sup> prairial, dans laquelle le malheureux Ferraud fut assassiné, le parti anarchiste, qui en avait été l'artisan, fut tellement comprimé qu'il devint dès lors tout à fait nul dans l'Assemblée. Mais celle-ci con-

tinua de rétrograder vers le royalisme par une pente si rapide, que les efforts des républicains seuls devenaient presque insuffisants pour l'arrêter.

Parmi les noms de ces amis purs et désintéressés de la république doivent se conserver à jamais ceux de Creuzé-Latouche et Daunou, noms chers à la liberté, à la morale, à la philosophie, aux lettres et à l'amitié. Déjà le premier est mort dans la force de l'âge ; puisse le second jouir des longues années que lui promet le sien ! Elles seront toujours utiles à la cause de la liberté et à l'honneur de son pays.

Après tant d'ébranlements donnés à l'opinion en des sens tout à fait contraires, après tant de partis dissous, recomposés et dissous de nouveau, après tant de combats, de déchirements et de massacres, après tant de changements successifs dans les formes de l'administration et parmi ceux qui l'avaient dirigée, la Convention nationale offrait, ainsi que la France elle-même, l'image la plus complète de la dissolution et du chaos. Les hommes sensés soupiraient donc ardemment après un gouvernement définitif, comme le seul remède aux maux terribles qu'entraînait et qu'aggravait sans cesse le provisoire. La constitution de 93 était regardée comme non avenue ; celle de l'an III, préparée par la commission des Onze, fut votée par la Convention. Les royalistes, n'ayant pu empêcher l'établissement d'une constitution républicaine, résolurent de s'emparer de tous les emplois créés par elle, afin de la renverser à coup sûr, quand elle leur serait ainsi livrée. Les décrets qui obligeaient les électeurs à prendre les deux tiers des députés aux deux conseils parmi les membres de la Convention

mettaient un obstacle invincible à ces projets. On trouvera partout les détails de la lutte qui s'engagea alors entre la Convention et les sections de Paris, réunies en assemblées primaires. Il me suffit de faire observer, pour remplir le but que je me propose, qu'à cette occasion, les chefs des sections royalistes, se croyant parfaitement sûrs de leur triomphe, eurent l'indiscrétion de laisser éclater leur dessein de perdre tous les membres de la Convention, à l'exception d'un très-petit nombre de clichéens. Les premiers qui devaient tomber sous leurs coups étaient précisément ceux avec lesquels ils avaient traité pour opérer la contre-révolution, Fréron, Tallien, Barras, etc. Ils n'avaient pas oublié comment ceux-ci les avaient traités, eux et les leurs, pendant la terreur; leur reconnaissance n'allait pas jusque-là. Furieux de leur côté d'être si cruellement joués, les thermidoriens abandonnèrent brusquement le parti royaliste, qui les menaçait de ses vengeances, au lieu des brillants avantages qu'il leur avait promis. Ils se placèrent à la tête des débris des diverses factions qui avaient jadis composé le parti anarchiste. Au reste, la Convention étant menacée tout entière, tous les partis se trouvèrent réunis pour repousser l'attaque des sections, également dirigée contre eux tous: On sait quel fut le succès de la journée. Le triomphe de la Convention attaquée par 80,000 hommes fut malheureusement sanglant. Mais le grand nombre de victimes qu'il fit ne suffisait pas encore pour assouvir le besoin que les thermidoriens avaient de se venger. Ils reprirent subitement le langage de la terreur, prêchèrent ses principes, voulurent réinstaurer le tri-

bunal révolutionnaire, pour y envoyer les royalistes et les députés traîtres. Ils voulaient qu'on retardât la mise en activité de la constitution de l'an III jusqu'au moment où le peuple français se serait défait de tous ses ennemis. En attendant, ils entendaient rétablir le gouvernement révolutionnaire et le concentrer dans leurs mains. Semant l'épouvante, se répandant en menaces, ils demandèrent d'abord la mise en jugement de Lanjuinais et de Boissy d'Anglas, dans une séance mémorable, préparée par eux avec l'appareil le plus sinistre, pour effrayer la Convention et la forcer ainsi à consentir à tous leurs projets. J'ai rendu compte plus haut de cette séance, où ce parti fut présenté par Daunou, Thibeaudeau et moi, aux yeux de l'Assemblée, et à ses propres yeux, avec une si effrayante vérité qu'il fut réduit au plus honteux silence. A peu de jours de là, la constitution de l'an III fut mise en vigueur.

Ainsi se termina, le 4 brumaire an IV, cette Convention nationale à jamais fameuse, qui, dans le bien comme dans le mal, fit les choses les plus gigantesques et les plus extraordinaires.

#### XIV.

PRÉAMBULE AUX NOTES RELATIVES A L'HISTOIRE  
DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Me voici arrivé à l'époque la plus remarquable de ma vie, puisqu'elle se lie d'une manière bien plus

particulière aux événements politiques et à l'existence de la république ; car il n'y a eu de république, suivant moi, que pendant le gouvernement directorial. Avant, ce ne fut qu'anarchie et confusion ; après, il n'y eut que le despotisme d'un seul, sous le nom de premier consul.

Ce n'est pas l'histoire du Directoire que j'entends donner. L'historien trouvera dans les actes des assemblées, dans les pièces officielles qui ont été publiées, dans les journaux du temps, tous les matériaux nécessaires pour faire connaître les événements de l'époque. Ce sont de simples notes que je rassemble. Elles serviront, je pense, à redresser beaucoup de fausses opinions que le public a adoptées et qui se transmettront à la postérité, sur les hommes et sur les choses. Je pourrai me trouver en contradiction avec des pièces officielles ; d'autres fois, les pièces justificatives de ce que j'avancerai ne se trouveront plus dans les dépôts publics. Mais qu'on fasse attention que Bonaparte a conservé auprès de lui, pendant assez longtemps, Lagarde, secrétaire général du Directoire, l'homme du monde qui lui convenait le moins et qu'il méprisait le plus, mais qui connaissait parfaitement le classement des pièces. Bonaparte, le plus orgueilleux des hommes et le plus dépourvu de conscience, a dû profiter du secours de Lagarde, à qui l'on pouvait très-justement appliquer cette observation, que « l'insolence est une médaille dont le revers est la bassesse. » Il est plus que probable que toutes les pièces qu'il ne convenait pas au despote de conserver ont été, les unes falsifiées, les autres supprimées. Un fait appuie cette conjecture.



Daunou, dont la véracité ne peut être mise en doute par personne, m'a répété plusieurs fois que Camus, qui l'avait précédé dans les fonctions d'archiviste, et qui, certes, n'abandonnait pas aisément ce qu'il avait entrepris, n'avait jamais pu, malgré l'opiniâtreté de ses demandes, obtenir de Bonaparte que les papiers du Directoire exécutif fussent transférés aux archives de l'État. Il ajouta même que lui, Daunou, l'avait souvent sollicité avec tout aussi peu de succès. Bonaparte voulait laisser vieillir les faits, de manière que la mémoire en fût perdue, et qu'on ne s'aperçût pas de sa prévarication. Ceux qui auront succédé à Lagarde, sous un autre gouvernement, auront-ils été plus délicats?

Carnot, de son côté, a fait paraître un mémoire, ou, pour mieux dire, un libelle diffamatoire, en réponse au rapport de Bailleul sur le 4<sup>e</sup> fructidor. Dans ce libelle, sont articulés des faits qu'on trouvera à leur place, et que je taxerai d'une insigne fausseté. Si, comme cela n'est guère douteux, il laisse d'autres mémoires, ils devront être en contradiction avec les miens, sur bien des points. C'est une seconde observation que j'avais à faire, et que je dois accompagner de quelques réflexions<sup>1</sup>.

Qu'on scrute en entier ma vie privée et ma vie publique : où verra-t-on l'ambitieux, soit de pouvoir, soit d'argent, soit de renommée? Où verra-t-on l'homme de parti, changeant en vingt-quatre heures, de liaisons, d'opinion et de langage? Où verra-t-on l'homme sanguinaire, signant chaque jour l'arrêt de

1. Revoir dans l'Introduction les déclarations de l'auteur sur ses Mémoires (O. L. L.).

mort de soixante ou quatre-vingts personnes de tout âge, de tout sexe, de toutes les opinions? Où verra-t-on l'auteur d'une correspondance semblable à celle dans laquelle Joseph Lebon reçoit de grands éloges et de puissants encouragements à l'occasion des exécra- bles attentats qu'il commettait à Arras, et dont le souvenir seul fait frissonner d'horreur? Où verra-t-on l'homme vindicatif qui sacrifie la patrie et la vérité à ses haines individuelles, l'homme passionné au point d'oublier toute raison, toute mesure, toute bienséance, dans un mémoire prétendu justificatif, où le dépit et l'orgueil éclatent à chaque ligue, et où les plus grossières injures sont prodiguées avec tant d'emporte- ment que l'auteur perd, par cela seul, tout droit d'être cru? Enfin, où verra-t-on un homme vain, dissimulé, dont le cœur ne s'ouvre jamais à une franchise réci- proque, dont l'âme reste froide et insensible aux invi- tations les plus touchantes et les plus cordiales de rapprochement, pour détourner les malheurs publics et assurer la stabilité de l'État? J'ai la noble confiance que qui que ce soit ne trouvera dans mes discours ou dans mes actions le moindre prétexte pour m'adresser aucun de ces reproches. A l'exception de la cupidité ou de l'avarice, dont je n'ai jamais vu chez lui le moindre indice, Carnot ne doit-il pas se les faire à lui-même?

Je ne crois pas devoir m'arrêter à me justifier ici des vues qu'on m'a prêtées de m'élever à la sou- veraine puissance par la théophilanthropie. Je ne pré- tends pas à ce qu'on m'accorde une grande étendue dans l'esprit; mais, en conscience, c'est aussi me sup- poser un peu trop niais que de l'admettre. Je dois au

reste m'estimer trop heureux de ce que ceux qui ont voulu me perdre dans l'opinion publique n'aient pu m'imputer des prévarications et des vices, et qu'ils aient été réduits à me prêter des ridicules.

Je ne veux point ôter à Carnot le mérite d'avoir voté dans le tribunal contre le consulat à vie et contre l'empire. Cependant, la querelle qu'il avait eue avec Bonaparte, et à la suite de laquelle il quitta le ministère de la guerre, n'entra-t-elle pour rien dans ce vote généreux? Pour qu'on fût assuré du contraire, n'aurait-il pas fallu qu'il lui refusât le serment? N'aurait-il pas fallu, quelque temps après, qu'il refusât une pension de dix mille francs, et un rappel de quatre-vingt-dix mille francs comptants? N'aurait-il pas fallu qu'il rejetât ce vain titre de comte, qui fit de lui un admirateur outré et un dévoué serviteur de ce despote, pendant son ministère de l'intérieur? Enfin si, après son exil au 18 fructidor, il rentra patriote en France, n'est-on pas autorisé à croire, d'après toute sa conduite antérieure et sa conduite subséquente, que c'est parce qu'il avait vu chez l'étranger que le sort qu'on destinait, à la fin de l'an III, aux Tallien, aux Fréron, etc., si la contre-révolution s'était alors opérée, était celui qui l'attendait aussi, comme on verra que je le lui avais prédit, si la faction royaliste avait triomphé en fructidor?

Qu'il me soit permis, de mon côté, de faire remarquer que je n'ai jamais plié le genou devant le maître, quoiqu'il ait employé tour à tour les cajoleries et les menaces pour me séduire ou m'intimider; que dans une situation de fortune tout aussi

étroite que celle de Carnot, je l'ai bravé dans sa puissance, et, plutôt que de la reconnaître, j'ai fait le sacrifice d'une place honorable (celle de membre de l'Institut), dont le traitement faisait une partie notable de mon médiocre revenu; que, depuis, j'ai refusé l'offre d'une pension dont je restais le maître de fixer la quotité, que je l'ai refusée en déclarant que n'ayant jamais servi le gouvernement impérial, et qu'étant dans l'intention de ne le servir jamais, je n'entendais pas accepter ses bienfaits.

J'ai donc la confiance intime que si les faits et les intentions que j'expose sont en contradiction avec les écrits que Carnot pourra laisser, ou avec quelques pièces tirées des archives du Directoire exécutif, archives restées si longtemps, et sous plusieurs gouvernements, en des mains peu fidèles, ce n'est pas ma véracité qui devra être suspectée. Celui à qui on ne peut reprocher aucune ambition, qui, pouvant se venger de cruelles persécutions, les oublia toutes, ne doit être taxé ni de passion, ni de mensonge.

Acteur ou témoin dans les événements qui se sont passés en France depuis l'établissement du Directoire exécutif, le 5 brumaire an iv, jusqu'à sa dissolution, le 30 prairial an vii, j'ai cru devoir transmettre à la postérité une connaissance aussi exacte que je puis l'avoir du caractère de ceux qui ont figuré dans ces événements, et des véritables causes qui les ont produits.

Il n'est que trop vrai : l'expérience du passé, ainsi qu'on l'a tant répété, est presque toujours perdue pour le présent et l'avenir. Cependant, il se trouve de temps en temps des hommes supérieurs, qui, non

contents de faire servir l'histoire à leur propre instruction, savent encore rendre ses leçons profitables au genre humain, lorsque leur position les met à même de lui être utiles. Dans ces circonstances, si la connaissance plus approfondie du cœur humain qu'ils ont acquise ne leur donne pas des moyens suffisants de rendre les hommes meilleurs ou plus heureux, elle peut quelquefois au moins les aider à retarder les progrès de leurs vices, de leur décadence et de leur misère. Sous ce point de vue seul, l'entreprise que je forme ne serait pas sans quelque utilité. — Une autre considération vient s'y joindre. N'est-il pas essentiel, dans l'intérêt de la morale, que l'ambitieux ou le méchant soient assurés que leurs actions et les moyens dont ils ne craignirent pas de s'aider seront connus de l'avenir; que le masque leur sera arraché, et que le voile odieux qu'ils avaient jeté sur les intentions et la conduite des gens de bien sera déchiré? Ne faut-il pas que dans aucun cas les trésors, la puissance, l'intrigue, la renommée même, ne puissent assurer au vice ou à la bassesse l'apparence de la vertu, et que celle-ci soit, au contraire, mise dans tout son jour? Or, ce n'est que par l'exposé fidèle des véritables causes des événements qu'on peut prévenir tant de faux jugemens qui accréditent l'erreur et dénaturent l'histoire.

Ces réflexions, toujours vraies, sont particulièrement applicables aux temps de révolutions. Les passions prennent alors tant d'intensité, l'ambition est si effrénée, l'esprit de parti si déhonté, la calomnie si active, le mensonge si impudent, la lâcheté si commune, on est si peu regardant sur le choix des

moyens pour arriver à son but, que tout est confondu par l'imposture et l'aveuglement. On tronque les faits, on les déguise, on les invente, on les nie, avec une égale effronterie ou avec une égale sottise.

Mais quel est mon titre pour exiger plus de confiance que tant d'autres ? C'est mon amour pour la vérité.

« Cette réponse, » pourra-t-on me dire, « n'offre « de garantie qu'à vous-même et à ceux qui vous ont « connu. » — J'ose penser, néanmoins, qu'elle en offrira une aussi à ceux qui ne m'ont pas connu, s'ils tiennent compte des observations qui précèdent et de celle que je vais y ajouter. — J'écris dans le sein d'une profonde retraite, dans le calme de toutes les passions, et assez longtemps après la grande injustice commise à mon égard, pour que le ressentiment en soit tout à fait effacé, s'il avait jamais existé. On ne trouve dans ma conduite publique et privée aucune trace d'un esprit ambitieux et vindicatif. Pendant que j'ai été en place, j'ai complètement mis en oubli, moi, mes parents, mes amis et mes ennemis, pour ne m'occuper que de l'intérêt général. Aussi, ai-je toujours conservé une parfaite indépendance de conduite. Enfin, après avoir mis au service de mon pays tout ce que je possédais de force morale et intellectuelle, si j'ai peu fait pour lui, j'en ai du regret, mais je n'en puis avoir de remords, puisque je n'ai jamais sollicité de fonctions publiques, et qu'il n'en est même aucune que je n'aie acceptée avec peine.

Certains gens, peut-être, trouveront inutile cet exposé de mes sentiments et de ma conduite, et verront ici de ma part plus de vanité que de franchise.

Mais pour peu qu'on y réfléchisse, on comprendra que pour apprécier le témoignage d'un écrivain, il faut savoir ce que l'on doit penser de son caractère, de sa probité, de son impartialité. Quant aux fausses couleurs sous lesquelles l'esprit de parti m'a présenté pour me rendre tout à fait méconnaissable, je ne veux pour les effacer que le simple récit de ce que j'ai fait, dit et pensé, dans le cours de ma vie politique. Il suffira pour repousser les traits envenimés que me décochèrent à l'envi les aristocrates, les fanatiques, les fripons et les anarchistes.

Avant de reprendre mes notes historiques, je ferai encore quelques observations préliminaires sur lesquelles j'appelle l'attention du lecteur. Elles me sont suggérées par un ouvrage qu'on publie en ce moment (1822). Il en est à la lettre C et est intitulé : *Biographie nouvelle des Contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins, etc. Partout où ils peuvent en faire naître l'occasion, la plupart des auteurs de cet ouvrage attaquent le Directoire exécutif avec un acharnement qui blesse toute justice et, l'on pourrait ajouter, toute bienséance. Les injures les plus méprisantes, les reproches les plus odieux et les moins mérités découlent de leur plume à chaque instant. L'altération des faits, les assertions gratuites et mensongères ne leur coûtent rien.

Quelle est donc la cause de ce débordement d'injures contre le Directoire exécutif, qui ne vient pas seulement des ennemis de la liberté (de leur part, cela est tout naturel), mais d'une foule de gens qui se disent libéraux par excellence? C'est que dans la révolution, ce n'est pas la liberté qu'ils ont chérie,

mais les emplois, l'argent, le crédit, la renommée, bien ou mal acquise, que leur a procurés cette révolution faite en son nom. La plupart d'entre eux, pendant l'existence du Directoire, ont été ses louangeurs. Cela est tout simple. Il tombe : ces mêmes hommes lui prodiguent l'insulte, pour plaire au tyran qui lui succède. Ils l'encensent, ils sont les plus vils flatteurs et les suppôts déhontés de son despotisme. Arnault, entre autres, dont les talents et les productions littéraires font honneur à la France, n'a-t-il pas été, à la cour de Bonaparte, un vrai *poète lauréat*? Digne emploi dans lequel, au reste, il n'a pas manqué de concurrents, qui tous, ainsi que lui, se sont empressés de proclamer le plus lâche dévouement.

Pour s'élever aux yeux des contemporains et de la postérité, l'ambitieux ne manque jamais d'employer deux moyens à la fois : il se fait exalter lui-même par nombre de louangeurs mercenaires, chargés en même temps de prodiguer l'injure et le mépris à tout ce qui l'a précédé. — Ces deux moyens de succès, Bonaparte ne les négligea certes pas. Bientôt, à son ordre, on vit nos ci-devant républicains prosternés aux pieds de l'idole, la célébrant dans leurs hymnes sans fin, et lui offrant en holocauste toutes les gloires, tous les services, tous les mérites autres que les siens. L'idole est renversée : mais le nouveau pouvoir ne les a pas accueillis ; c'est un premier motif pour continuer leur concert de louanges en l'honneur de leur ancien maître ; un second, c'est de tâcher de justifier, par l'incommensurable grandeur de l'être qu'ils adorèrent, une prostitution aussi honteuse que



le fut la leur. Mais si les circonstances ne permettent pas de soutenir son apothéose avec le même éclat que pendant son règne, on s'en dédommage en redoublant d'efforts pour abaisser encore plus une autorité qui l'a précédé, aux efforts et aux travaux de laquelle il dut les éléments de sa grandeur, une autorité aux membres dispersés de laquelle tout moyen de défense a été constamment refusé, et que pour cela, peut-être, il y a redoublement de lâcheté à fouler aux pieds sans miséricorde.

Une autre classe de libéraux ou soi-disant tels, qui déclament à l'envi contre le Directoire, ce sont les généraux, leurs états-majors, et les employés supérieurs dans l'administration des armées. — Les premiers ne veulent que de l'argent, des titres, des commandements, de brillantes décorations. Or le Directoire n'avait ni argent, ni titres, ni rubans, ni plaques à leur donner, et tous ensemble, administrateurs et généraux, ils n'ont pu lui pardonner d'avoir enfin voulu fermement soustraire à leur insupportable tyrannie, à la spoliation la plus déhontée, les pays occupés par les armées françaises.

Une des causes les plus puissantes de la haine que Bonaparte nourrissait contre le Directoire exécutif, c'était de songer qu'il avait été sous ses ordres et d'être forcé de convenir avec lui-même qu'il devait ses succès et sa gloire en Italie, sa renommée dans l'Orient, aux moyens dont il lui avait confié l'emploi, en le nommant général en chef de l'armée d'Italie et négociateur, et enfin, en lui donnant la plus grande latitude pour l'expédition d'Égypte, à laquelle le Directoire n'avait nullement songé, et qu'il n'entreprit

qu'à la sollicitation de Bonaparte lui-même. De pareils souvenirs irritaient son orgueil : il aurait voulu paraître s'être créé lui-même, exister indépendamment de tous les autres hommes et ne rien leur devoir.

L'amour-propre, blessé au souvenir d'une ancienne subordination, entre aussi pour beaucoup dans le mépris affecté des généraux pour le Directoire, que la plupart d'entre eux ont si bien courtsié. Ce n'est toujours qu'avec un certain dépit que se voient soumis à l'autorité civile des hommes qui exercent une profession dans laquelle on ne reconnaît de loi que la force, et de justice que l'arbitraire, et que cependant la sottise des peuples place au-dessus de toutes les autres.

Au surplus, j'espère que lorsque les passions seront calmées, lorsque les événements et les hommes paraîtront dans tout leur jour et tels qu'ils furent, on ne trouvera pas si méprisable un gouvernement qui fut chargé de l'administration de la France dans un moment où partout régnait le plus affreux désordre et le plus complet dénûment; un gouvernement qui, à la tête d'une nation sans argent, sans pain, sans revenus, sans police, avait dans son sein deux hommes conspirant chacun de leur côté, et que cependant les détracteurs cherchent toujours à justifier des reproches qu'ils adressent au Directoire exécutif collectivement; un gouvernement qui était environné de pièges, assailli sans relâche par le royalisme et l'anarchie, jaloué par les membres des deux conseils législatifs, qui ne lui accordèrent jamais franchement et loyalement les moyens de faire prospérer le pays; un

gouvernement qui, malgré tant d'obstacles, était parvenu à réorganiser l'administration intérieure et à soutenir l'honneur de la république vis-à-vis des puissances étrangères; un gouvernement enfin qui, dans une révolution qui lui avait mis l'État entier dans les mains, porta la modération et la bonne foi jusqu'à se refuser constamment aux sollicitations multipliées de tous les membres influents des deux conseils et d'un grand nombre de citoyens respectables, qui le pressaient d'augmenter sa puissance et de prolonger, pour un grand nombre d'années, l'exercice des fonctions de chacun de ses membres actuels. On voit que je parle ici du 18 fructidor, que tant de gens, qui, à cette époque, le célébrèrent avec un enthousiasme extraordinaire, au moins en apparence, proclament aujourd'hui l'acte le plus criminel. — Ce gouvernement, j'ose le croire, s'il ne paraît pas exempt de censures méritées (et qui en est exempt dans ce monde?), obtiendra néanmoins quelque justice de l'impartiale postérité.

## XV.

NOMINATION DES DIRECTEURS. — ÉTAT DÉSASTREUX  
DE LA FRANCE AU MOMENT DE L'INSTALLATION DU DIRECTOIRE  
EXÉCUTIF (26 OCTOBRE 1795).

Enfin le 4 brumaire an iv cessa l'état provisoire qui pendant trois années entières avait tenu la France dans une continuelle tourmente. Ce même jour la Convention cessa ses fonctions, et le 6, toutes les opé-

rations préliminaires étant terminées, les députés se partagèrent en deux conseils. Celui des Cinq-Cents alla siéger dans la salle du Manège; il élut Daunou pour son président. Le conseil des Anciens resta dans la salle qu'occupait la Convention; il m'appela à la présidence.

La première opération à faire était le choix des membres du Directoire exécutif. Qu'on juge du mouvement que se donnèrent les partis et les individus pour obtenir une élection conforme aux vues, aux intérêts, aux passions de chacun d'eux, comme pour donner l'exclusion à quiconque leur portait ombrage! Plusieurs réunions eurent lieu pour cet objet. La liste qui avait été arrêtée chez Villetard, député de l'Yonne à la Convention, et depuis sénateur, l'emporta sur toutes les autres dans le conseil des Cinq-Cents. Je ne me mêlai à aucune de ces coteries. Je sais seulement avec certitude que les candidats furent chaudement discutés chez Villetard. Le résultat fut la désignation de Rewbell, Sieyès, Barras, Letourneur et moi.

Rewbell fut attaqué avec une grande opiniâtreté dans cette réunion par le parti d'Orléans. Ceux qui y étaient attachés depuis longtemps, ou qui s'y étaient nouvellement réunis, tels que J.-B. Louvet, comp-taient régner sans opposition au Directoire exécutif, par le moyen de Barras; mais ils craignaient que Rewbell ne fût un grand obstacle à cet ambitieux projet.

De tout temps, il s'était montré l'antagoniste le plus décidé de la faction thermidorienne, ou orléaniste, comme on voudra l'appeler. L'opposition de

cette faction à l'élection de Rewbell fut néanmoins la cause qui lui procura le nombre de voix nécessaire. Les vrais amis de la liberté redoutaient la faction d'Orléans, à cause de la profonde perversité de la plupart de ses membres et de leur facilité à embrasser et à trahir également tous les partis. Cependant ils regardaient comme impossible d'empêcher l'élection de Barras, la plus grande partie des conventionnels croyant lui avoir dû leur salut au 13 vendémiaire. Il parut donc utile de lui opposer un homme qui contribuât à annuler son influence dans le gouvernement. On jeta les yeux sur Rewbell, auquel on reconnaissait de l'intégrité et un grand talent pour l'administration. Tels furent les principaux motifs qui firent porter sur la liste Barras et Rewbell. Sieyès dut cette distinction à son ancienne réputation et au talent qu'il eut toujours de se faire des sectateurs, malgré sa morgue et son humeur insociable.

Letourneur, brave et honnête homme d'ailleurs, était un de ces personnages qui se donnent une importance dont on ne peut deviner la cause. Dans tous les temps, mais surtout dans les révolutions, on rencontre de tels parvenus, sans qu'on puisse dire comment ils sont arrivés. Cambacérès, toujours habile à se concilier les partis, aurait probablement été substitué à Letourneur sans l'échec que sa popularité venait d'essuyer par la manière dont il était signalé dans les papiers de Lemaitre.

Pour moi, dont l'éloignement pour toute élévation était bien connu, et qui n'avais ni coterie, ni prôneurs, qu'est-ce qui me fit porter si généralement? C'est à d'autres à en déterminer le motif.

Il est si facile de s'égarer sur son propre compte !

La liste ainsi arrêtée chez Villetard passa au conseil des Cinq-Cents dans l'ordre suivant : j'eus 317 voix, Rewbell 246, Sieyès 239, Letourneur 214, Barras 206. Le surplus des cinquante noms que le conseil des Cinq-Cents devait présenter au conseil des Anciens s'appliquait à des hommes inconnus, ce qui dans le fait forçait le second de ces corps de souscrire au choix du premier. Ce procédé était régulier, sans doute, mais il était inconvenant. Il fut en même temps l'une des principales causes de la chute de la république. Si le conseil des Anciens avait eu plus de latitude et qu'il eût été à même de nommer un Creuzé-Latouche, ou tout autre homme connu et digne d'estime, Barras, vrai levain de corruption, ne serait pas entré dans le gouvernement dont lui seul a causé la ruine. N'aurait-on pas dû aussi introduire dans cette première formation quelque personnage d'un mérite distingué et apprécié du public, mais qui n'eût pas été membre de la Convention ? Il eût été bon également d'y appeler un conventionnel qui n'eût pas voté la mort de Louis XVI, afin d'inaugurer le gouvernement constitutionnel par une fusion qui fit oublier toutes les nuances qui s'étaient produites jusqu'à ce moment, au lieu d'établir encore des espèces de catégories.

Voici l'ordre dans lequel le conseil des Anciens fit ses choix. Sur 218 votants, j'eus 216 voix ; Letourneur en eut 189, Rewbell 176, Sieyès 156, Barras 129.

Les deux voix qui me manquèrent pour avoir l'unanimité furent d'abord la mienne et ensuite celle

de mon ami Pilastre. Je l'avais instamment prié de détourner le conseil de me choisir, ce qu'il refusa de faire. J'exigeai de lui qu'au moins il ne me donnât pas sa voix. « J'y consens, » me répondit-il, « puisque « tu l'exiges, mais uniquement parce que je sais « que le manque de mon suffrage ne saurait empê- « cher ton élection, à laquelle je mets, ainsi que tous « les bons citoyens, un véritable prix. »

Ce fut à la veille seulement de l'élection que je fus informé qu'on songeait à moi : jusque-là je ne m'étais pas même douté qu'on pût y penser. Je sentis dès lors tout le poids d'un pareil fardeau, et combien il devait effrayer quiconque ne regardait pas les emplois publics comme un bénéfice, mais comme un devoir. Président des Anciens, je fus forcé de proclamer moi-même mon élection, et je ne le fis qu'avec un grand serrement de cœur. J'avais assuré tous ceux qui m'avaient prévenu de leur vote particulier en ma faveur, et de celui des conseils en général, que je n'accepterais pas. La grandeur des fonctions à remplir me paraissait trop au-dessus de ma capacité et de mes forces. Au sentiment de mon insuffisance se joignaient deux autres motifs pour me faire persister dans mon refus : j'avais d'abord une répugnance invincible à quitter la vie privée, pour me trouver si souvent en représentation ; je craignais, en second lieu, que ma fille, âgée de treize ou quatorze ans, et par conséquent dans l'âge des illusions, ne contractât au sein des grandeurs, où elle pouvait vivre pendant cinq ans et demi, des besoins, des goûts, des habitudes, une manière de juger les choses, également funestes à son caractère, à la justesse de son esprit,

et par suite à son bonheur. Heureusement l'épreuve ne fit que mettre dans tout son jour le plus excellent naturel et le caractère le plus réfléchi. Aussi tous ceux qui l'ont connue l'ont-ils bien tendrement aimée. — Enfin l'élection de Barras suffisait seule pour motiver mon refus. Il était facile de prévoir que sa présence au Directoire exécutif y serait un invincible obstacle à l'établissement et à la consolidation d'une administration sage et morale, et qu'il finirait, tôt ou tard, par trahir ses collaborateurs et par entraîner le gouvernement à sa ruine, ainsi que la constitution elle-même.

Je fus accablé de sollicitations pour accepter, avant l'élection ; elles redoublèrent lorsqu'elle fut consommée.

Cependant je tins bon jusque dans la nuit du 10 au 11 brumaire, pendant laquelle se succédèrent auprès de moi ceux de mes collègues qui jouissaient plus particulièrement de mon attachement et de mon estime. De respectables citoyens se joignirent à eux ; Daunou et Creuzé, députés, et le savant André Thouin, tous les trois mes amis intimes, portèrent le dernier coup à ma résolution. Ils commencèrent par écarter les considérations qui m'étaient personnelles, comme un sacrifice que je devais à mon pays. « Nous « convenons, » ajoutèrent les deux députés, « que « l'élection de Barras est un grand malheur, auquel « nous nous sommes en vain opposés ; mais un obsta- « cle de plus ne doit qu'animer davantage un homme « courageux. Votre acceptation, enfin, est un indis- « pensable devoir ; car il est impossible qu'un décou- « ragement total ne s'empare pas de tous les amis de



« la république, si un homme qui jouit en ce mo-  
 « ment d'une confiance générale ( ce sont eux qui  
 « parlent ), et qui a insisté avec le plus d'ardeur et  
 « d'opiniâtreté pour le prompt établissement d'un  
 « gouvernement définitif, refuse d'y accepter l'em-  
 « ploi auquel il est appelé. »

A la fin, je céдай. Voici la lettre d'acceptation que j'écrivis à l'un et à l'autre conseil :

« Ma santé délabrée, les fatigues que j'ai éprou-  
 « vées depuis la révolution, ma répugnance pour tout  
 « ce qui m'arrache à la vie privée, m'avaient fait  
 « déclarer que je n'accepterais pas ma nomination  
 « dans le cas où je serais appelé au Directoire exé-  
 « cutif. Mais la difficulté des circonstances et le dé-  
 « vouement que tout bon républicain doit à sa patrie  
 « ont changé ma détermination. J'irai jusqu'à l'ex-  
 « tinction de mes forces ; heureux si, avec de bonnes  
 « intentions et les efforts de mes collègues, je par-  
 « viens à éteindre toutes les haines et à ramener la  
 « paix et l'abondance dans notre commune patrie ! »

Quelques jours après, ma femme, ma fille et moi, nous quittâmes, les larmes aux yeux, notre petit réduit de la rue Copeau <sup>1</sup>, et nous acheminâmes, comme vers un lieu d'exil, vers le palais que nous allions habiter. Nous eûmes le bon esprit d'y garder nos vieux amis, et d'y rester dans notre intérieur tels que nous étions auparavant. Ce qui tenait à la représentation et à l'étiquette se pratiquait chez moi avec cette sorte d'éclat que les convenances pouvaient exiger. Après cela, tout rentrait dans le train de vie ordinaire. Ma

1. Maintenant rue Lacépède.

femme, qui s'entendait parfaitement à faire les honneurs de sa maison, ne voulut néanmoins jamais figurer dans les repas de grande cérémonie.

Chaque décadi, nous réunissions nos amis. Là, dans la plus douce intimité, nous passions quelques instants charmants. A des jeux où régnaient à la fois la décence et une vive gaieté se joignaient de petits concerts qui nous semblaient délicieux ; car c'était nous-mêmes et nos amis, avec les maîtres de ma fille, qui étions les exécutants. Ils étaient dirigés par Méhul. Souvent les paroles étaient de l'un de nous et la musique de Méhul, ou quelquefois de mon ami Leclerc, très-bon compositeur. C'étaient là, pour moi, lorsque j'y pouvais prendre part, de très-agréables délasséments, bien que je ne goûtasse ces plaisirs que comme le rat des champs goûtait les reliefs d'ortolans. — Mais il faut en venir à l'installation du Directoire. On va voir que le berceau de ce gouvernement, qui devait troubler le repos de tant de souverains et de puissances séculaires, ne fut pas entouré d'un faste bien éclatant.

Le 11 brumaire, sur les neuf ou dix heures du matin, Rewbell, Barras, Letourneur et moi, nous nous rendîmes dans le lieu des séances du comité de salut public : Sieyès avait refusé d'accepter. Là, nous prîmes un cahier de papier à lettres roulé autour d'une écritoire à calmar, qui contenait un canif et quelques plumes ; puis nous nous rendîmes tous les quatre au petit Luxembourg, dans une même voiture, entourés, aux termes de la constitution, d'une garde de cent quarante hommes à pied et de cent quarante hommes à cheval, dont le dénûment était

tel, que les dragons, qui formaient le détachement à cheval, montaient en mauvais souliers et en bas de laine percés, au lieu de bottes. Nous trouvâmes tous les appartements littéralement nus : il n'y avait pas un meuble de quelque nature que ce fût. Après une recherche inutile, nous nous réfugiâmes dans un petit cabinet. Le concierge Dupont nous y fit placer une petite table boiteuse, dont un pied était rongé de vétusté, et quatre chaises, le tout à lui appartenant. Il nous prêta aussi quelques bûches, car le temps était assez froid. Ce ne fut guère que dans le délai de quatre ou cinq mois que nous obtînmes un très-médiocre assortiment des choses les plus indispensables, tant pour le service immédiat du Directoire exécutif que pour l'usage particulier de ses membres. La situation des choses paraissait si désespérée, qu'on ne croyait pas à la durée de notre existence politique; aussi personne ne s'empressait de nous servir. Il en faut convenir, on devait partager cette opinion lorsqu'on jetait les yeux sur le véritable état de la république, au moment où sa direction fut remise dans nos mains.

Le trésor national était entièrement vide : il n'y restait pas un sou. Les assignats étaient sans valeur; le peu qui leur en restait s'évanouissait chaque jour par une chute accélérée. On ne suffisait plus à imprimer dans le cours de la nuit ceux qui étaient indispensablement nécessaires pour satisfaire aux besoins les plus pressants du lendemain. La bourse particulière des gouvernants, au moins la mienne, était aussi vide que celle du gouvernement. On doit se rappeler ce que j'ai dit de ma situation dans la rue

Copeau, lors de ma présidence à la fin de la Convention. C'était alors que, dénués de toute ressource, nous étions forcés, ma femme, d'être à la fois sa cuisinière et sa femme de chambre; ma fille, son aide de cuisine, et moi, lorsque je recevais les ambassadeurs étrangers, d'être en même temps mon suisse, mon valet de chambre et mes laquais.

Cependant, les revenus publics étaient nuls; il n'existait aucun plan de finances; les citoyens avaient perdu l'habitude de payer des contributions. La république ne faisait face à ses dépenses qu'en prodiguant ses capitaux; mais cette ressource elle-même était aussi faible que désastreuse. Tout crédit public était mort et, par contre-coup, toute confiance éteinte; rien ne se faisait qu'au comptant dans les transactions particulières, ou qu'avec des intérêts qui rendaient toute négociation impraticable ou ruineuse.

Un agiotage effréné avait pris la place du commerce loyal et productif; il corrompait toutes les classes de la société. Résultat malheureux, mais inévitable, de la décadence du signe monétaire, de la multiplicité des valeurs, de la rage avec laquelle le gouvernement révolutionnaire avait proscrit les professions les plus utiles, sous prétexte d'en extirper les abus, ce fléau rongeur dévorait la fortune publique et les fortunes particulières, au profit d'une horde de fripons qui se jouaient de l'impuissance des lois et du juste mépris dont ils étaient couverts.

Le gouvernement était obligé de fournir gratuitement la subsistance aux habitants de Paris, aux réfugiés de la Vendée, à l'armée de l'intérieur, etc. Cependant il n'y avait dans les magasins ni un sac

de farine, ni même un seul grain de blé. C'était au point qu'à Paris on ne pouvait assurer régulièrement chaque jour à chaque individu la chétive pitance de deux onces de pain, ou d'une poignée de riz; souvent une section était un ou deux jours sans recevoir cette distribution, et pour l'obtenir, il fallait attendre quatre ou cinq heures à *la queue*, dans les lieux où elle se faisait. Les autres denrées alimentaires étaient aussi difficiles à se procurer. Toutes les communes un peu considérables éprouvaient la même disette.

Les campagnes n'étaient pas dans une meilleure situation. Des commissaires de tous les départements, de toutes les villes, des armées de terre et de mer, des hospices, etc., couraient les routes et se croisaient dans tous les sens pour acheter des blés. Leur circulation était tout à fait interrompue; ce n'était qu'avec le secours de la force armée que les commissaires pouvaient enlever leurs achats; le plus fort ou le plus audacieux s'en emparait, et dans les contrées les plus fertiles on se battait pour s'arracher quelques mesures de grains.

Les hospices étaient sans revenus, sans ressources, sans administrations; les secours publics de toute nature étaient presque réduits à rien.

Les canaux étaient ruinés, beaucoup de ponts rompus, les routes impraticables, plusieurs relais de poste abandonnés, les communications de tous genres devenues extrêmement difficiles. — Les forêts étaient au pillage. Des coupes faites à contre-saison et sans besoin, comme sans intelligence, avaient achevé de les ruiner.

L'instruction publique n'existait pour ainsi dire

plus; l'enseignement particulier était réduit à peu près à rien. L'effronté cynisme des chefs de l'anarchie avait fait naître l'oubli de toute décence. L'honnêteté publique était blessée à chaque pas par le peu de réserve avec laquelle les femmes perdues exerçaient leur infâme métier, et par l'impudent étalage des livres les plus orduriers et des images les plus obscènes. A cette source de dépravation qui pervertissait les mœurs, il s'en joignait une autre, qui avait porté le coup le plus funeste à la probité et presque anéanti la bonne foi : c'est la dépréciation des assignats.

L'effrayante rapidité de leur chute réduisait le salaire de tous les employés et fonctionnaires publics à une valeur purement nominale. Le besoin d'abord, ensuite l'habitude, les avait presque tous entraînés au plus honteux brigandage, aux infidélités les plus criminelles. De leur côté, les débiteurs et les fermiers perdaient toute délicatesse et s'acquittaient sans scrupule envers leurs créanciers et leurs propriétaires avec quelques feuilles de papier qui n'avaient plus aucune valeur.

Le désordre s'était encore prodigieusement accru par la confusion, les changements, les amalgames, l'augmentation incalculable d'employés et de fonctionnaires publics de toute espèce, que chaque faction avait successivement opérés. Qu'on joigne à cela l'incapacité et les mauvais principes qu'ils avaient apportés dans leurs places, et l'on concevra facilement comment, de toutes parts, on voyait régner l'infidélité, le gaspillage, l'incurie et la fainéantise; comment l'autorité était méconnue et toute subordination détruite.

Ces observations doivent servir de réponse au reproche qu'on nous a fait de n'avoir pas de suite réprimé le désordre avec vigueur, et chassé tous les fripons. Conçoit-on une force humaine qui eût pu faire en un jour de pareils changements dans les hommes et dans les choses? Mais achevons de tracer le tableau, et l'on comprendra de plus en plus qu'une pareille tâche n'était possible qu'avec le temps.

La diversité des opinions, des intérêts et des passions augmentait encore beaucoup la difficulté des circonstances.

Les différentes factions qui s'étaient heurtées si longtemps avec la dernière violence, et qui, tour à tour vaincues et triomphantes, avaient toujours affecté de confondre les vrais républicains avec leurs adversaires, pour avoir occasion de les persécuter, s'agitaient avec fureur; car l'établissement solide d'un gouvernement constitutionnel était pour elles le coup de la mort.

Partout des conciliabules contre-révolutionnaires se multipliaient. Un mouvement uniforme leur était imprimé par un établissement central, qui lui-même était dirigé par une volonté extérieure très-puissante, aidée des guinées de l'Angleterre. Cette même Angleterre, qui songeait bien plus à ruiner la France par toute sorte de moyens, qu'à empêcher les doctrines révolutionnaires de pénétrer dans son île, mettait en jeu les ultra-révolutionnaires. Les clubs anarchiques renaissaient dans presque toutes les communes. Habiles à éluder les termes de la constitution, ils s'affiliaient à un club central siégeant au Panthéon, ana-

logue aux Jacobins dégénérés, et composé à peu près des mêmes individus.

Les feuilles périodiques, toutes vendues aux factions, se réunissaient pour prêcher le meurtre des nouveaux gouvernants, la dissolution du gouvernement et l'anéantissement de la constitution de l'an III. Du reste, les unes, dictées par les passions les plus haineuses, par les sentiments les plus bas, étaient servilement dévouées au despotisme royal, à l'aristocratie et au fanatisme; les autres, fruits de l'imagination la plus déréglée et de l'ambition la plus féroce, faisaient entendre de toutes parts des cris de mort. Elles appelaient à grand bruit les proscriptions, la loi agraire et le régime entier de la Terreur. — Des pamphlets incendiaires se répandaient avec profusion parmi le peuple et surtout parmi les soldats et les vétérans; on ne pouvait compter sur les troupes en garnison dans Paris et aux environs : les généraux redoutaient à chaque instant leur défection.

La contre-révolution était fortement organisée dans le midi de la France par Bésignan<sup>1</sup>; elle y mit

1. On chercherait en vain dans la plupart des biographies générales le nom de ce personnage singulier, qui mérite d'être mieux connu. L'éditeur doit à un excellent ami (M. Émile Regnard) la communication de la notice ci-dessous :

Duclaux de Bésignan (Pierre-Charles-Joseph-Marie), plus connu sous le nom de marquis de Bésignan, était seigneur du petit village ainsi appelé, dans le département de la Drôme. Il y possédait un ancien château féodal. Ce gentilhomme, ardent royaliste, conçut en 1792 la téméraire pensée de renverser l'Assemblée nationale, en donnant le signal de la contre-révolution. A cet effet il entretint des correspondances avec l'étranger et les royalistes du Midi, fit réparer les vieilles fortifications de son manoir, le pourvut de vivres, d'armes et de munitions. Les communes voisines, justement alarmées de ces préparatifs, se plaignirent à l'administration du département, et le 22 août 1792 deux administra-



en feu, dans ces contrées, plusieurs départements. De nombreuses insurrections y éclatèrent et devinrent alarmantes pour la république. Au nom de Dieu et du roi, les compagnons de Jésus, sans respect pour l'âge, le sexe et les vertus, y assassinaient les républicains, qu'ils feignaient de confondre avec les suppôts de l'anarchie. Les anarchistes, à leur tour, remis

teurs du district de Nyons, Alex. Romieu et César Caton, se rendirent sur les lieux avec quelques troupes. A leur approche le marquis arbora un grand drapeau rouge, sur lequel on lisait ces mots en lettres noires : *Déclaration de guerre*; puis il fit fermer les portes du château et disposa tout pour une sérieuse résistance. Devant cette résolution on dut songer à entreprendre un siège en règle. Les administrateurs mirent en réquisition toutes les gardes nationales des environs, ils mandèrent de l'artillerie, un camp se forma sous les ordres du lieutenant général d'Albignac, commandant la réserve de l'armée du Midi, et, à voir ce grand appareil, on eût dit qu'une longue et sérieuse campagne allait commencer. Le siège dura jusqu'au 27 août; alors M. de Bésignan, ne se voyant pas secouru, et d'ailleurs ne pouvant tenir plus longtemps contre des forces trop supérieures, s'échappa dans la nuit du 27 au 28 avec sa famille et les personnes qui avaient partagé les hasards de sa fortune. Les assiégeants enfoncèrent ensuite les portes du château, qu'ils pillèrent et détruisirent jusqu'aux fondements. —Après cette équipée le marquis de Bésignan alla servir quelque temps dans l'armée de Condé, revint ensuite à Lyon prendre part à d'obscures intrigues et écrivit aux princes qu'ayant un parti dans le Forez tout prêt à agir, ils lui donnassent l'ordre d'éclater. Impatient de recevoir cet ordre, il se rendit à Manheim; mais le prince de Condé, à qui sa trop grande exaltation déplaisait, le lui refusa et l'autorisa seulement à servir à Lyon sous M. de Chevanne. Bésignan préféra agir par lui-même. Il avait conçu le projet de s'emparer de la citadelle de Besançon, au moment où l'insurrection préparée par les agents royalistes éclaterait dans le Cher, et où le comte d'Artois paraîtrait sur les côtes. Mais en 1795 sa correspondance ayant été saisie à Carouge sur un postillon, ce beau plan échoua; alors, pour échapper aux recherches de la police, Bésignan alla se cacher à Lyon, d'où il passa à l'étranger. Il est mort obscurément dans l'émigration. (Extrait de la *Biographie du Dauphiné*, par Adolphe Rochas. Paris, 1856-1860. In-8.) Voyez : *Papiers saisis à Bareuth*. Paris, an x. In-8, pages 5-12. *Statistique de la Drôme*, par Delacroix. Édition in-4, pages 431-438, où l'on trouve toutes les pièces officielles relatives au siège du château de Bésignan. (O. L. L.)

en place par Fréron et protégés par lui et par Barras, égorgeaient sans pitié ces mêmes républicains qu'ils traitaient de royalistes, parce qu'ils n'avaient pas partagé leurs fureurs.

La Belgique, travaillée par les émissaires de l'Autriche et ceux de l'Angleterre, par le fanatisme des prêtres et l'orgueil humilié des nobles, menaçait continuellement de se soulever.

Dans l'ouest de la France, la situation des choses était affreuse. Les départements situés au nord de la Loire étaient le théâtre de toutes sortes d'horreurs. La chouannerie y exerçait ses ravages avec la plus étrange barbarie. A la gauche de ce même fleuve, c'est-à-dire dans le département de la Vendée, les parties méridionales de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire et la portion occidentale des Deux-Sèvres, Charette, Sapinaud, Stoflet, au mépris de la singulière pacification faite avec eux, étaient toujours restés en armes et sur le pied de guerre. Ils occupaient le pays militairement, ils en étaient absolument les maîtres ; aucune autre autorité que la leur et celle de leurs délégués n'y était reconnue ; les réfugiés en étaient toujours bannis et ne pouvaient remettre le pied dans leurs foyers, ni, à plus forte raison, rentrer en possession de leurs biens. Enfin les chefs vendéens menaçaient d'aller plus loin et montraient l'intention d'attaquer la république de nouveau, ainsi qu'ils ne tardèrent pas à le faire.

Le Corps législatif, dont la mauvaise volonté, ne fût-ce qu'en se manifestant par son inertie, pouvait paralyser à son gré le Directoire exécutif, était composé d'éléments qui lui étaient peu favorables. Il y

avait sans doute dans les deux conseils des hommes intègres qui faisaient abstraction des personnes et de tout autre intérêt que celui de leur pays ; mais il n'en était pas ainsi du plus grand nombre des membres influents. Les uns, élus par les assemblées primaires *rendémiairistes*, étaient totalement dévoués à la contre-révolution, ou mus par les passions haineuses qui s'étaient manifestées avec tant de chaleur dans ces assemblées ; les autres, habitués à exercer leur despotisme sur la France, ne pouvaient souffrir les entraves d'une constitution qui anéantissait pour toujours cette puissance suprême d'un représentant du peuple en mission. Ils désiraient donc tous intérieurement la chute des gouvernants, avec celle du gouvernement. Ils ne cessèrent d'y travailler, soit sous main, soit ostensiblement. S'ils parurent alternativement seconder le Directoire en haine les uns des autres, ce ne fut jamais que dans l'espoir de recueillir pour eux seuls les fruits du triomphe, et avec l'intention de nous attaquer à leur tour. En effet, presque aussitôt après l'événement du 18 fructidor, plusieurs de ces mêmes membres des deux conseils, qui avaient concouru avec le plus d'empressement au succès de cette mesure, attaquèrent le Directoire avec les mêmes armes que l'avaient fait les clichéens. Ils laissèrent aussi le gouvernement sans revenus, conspirèrent contre lui, et le renversèrent au 30 prairial.

Telle était la situation intérieure de la France au moment de l'installation du Directoire exécutif. Si l'on consulte les nombreux documents qui l'attestent, on verra combien le tableau que je viens de tracer est loin de l'exagération.

L'extérieur n'offrait rien de plus satisfaisant. L'Espagne et la Prusse s'étaient, à la vérité, retirées de la coalition; mais, d'après leur conduite présente, on ne pouvait être sans inquiétude sur leur conduite à venir, quoiqu'elles soient définitivement restées fidèles à leurs engagements. Le surplus de la coalition subsistait toujours; le partage de la Pologne venait d'augmenter ses ressources en hommes et en argent. L'Italie presque tout entière suivait les étendards de l'Autriche; la Hollande était momentanément un allié presque aussi embarrassant qu'utile. Son ancienne organisation était détruite; il était difficile de prévoir quand elle en aurait une nouvelle. Loin de là, son repos et son existence politique même étaient menacés par la fureur des partis, et ce n'est qu'à la prépondérance que la France avait alors chez elle qu'elle dut son salut. La Suisse, dominée dans les grands cantons par l'oligarchie, et dans les petits par les prêtres, était aussi funeste à la France par sa neutralité apparente qu'elle l'eût été par une guerre ouverte. Elle était le rendez-vous des émigrés les plus actifs, des émissaires les plus dangereux de l'Angleterre et de l'Autriche. C'est dans son sein que se fabriquaient toutes les conspirations qui devaient nous perdre, et que se fomentaient nos troubles et nos divisions. C'est, en un mot, par ses frontières que se répandaient impunément en France les émigrés, les prêtres perturbateurs et les agents de l'étranger, qui nous apportaient l'incendie et la guerre civile.

Quel était cependant l'état de l'armée? La désorganisation y était à son comble, par suite de l'incép-

tie et de la mollesse de Jourdan, par la trahison de Pichegru, par celle d'Aubry, membre du comité militaire, qui avait forcé les officiers républicains à la retraite, pour leur substituer des royalistes et des traîtres, enfin, par la passion et l'esprit de parti, qui, à la suite du 13 vendémiaire, avaient fait remplacer royalistes et républicains par beaucoup d'hommes tarés, ignorants, incapables de commander le respect et de maintenir la subordination. En un mot, l'armée, soit à l'intérieur, soit aux frontières, était sans discipline, sans subsistances, sans solde, sans habits, sans équipements. J'ai vu, pendant trois ou quatre mois, les dragons, ceux-là mêmes qui servaient de garde provisoire au Directoire, monter à cheval au Luxembourg en habits déchirés, en mauvais bas et en mauvais souliers, comme je l'ai déjà dit, parce que les fonds manquaient. Les troupes désertaient par bandes à l'intérieur avec armes et bagages. Les menées des prêtres et celles des contre-révolutionnaires annulaient tout moyen de répression, et toutes les mesures prises pour faire retourner les déserteurs au drapeau.

Pour comble d'infortune, ces armées battues et découragées avaient perdu tout le fruit de leurs succès au delà du Rhin; elles avaient été forcées de se retirer derrière ce fleuve, en conservant seulement une ou deux têtes de pont et la place de Dusseldorf, tandis que l'ennemi triomphant avait débouché sur la rive gauche du Rhin, s'était avancé jusqu'à Deux-Ponts, et menaçait continuellement d'attaquer les forces qu'il avait devant lui.

La brillante victoire du 2 frimaire vint, il est

vrai, couvrir de gloire l'armée d'Italie<sup>1</sup>; mais elle n'améliora guère son état; le dénûment de toutes choses continua d'y être à peu près complet. Elle n'avait plus aucuns moyens de transport. Les malheureux soldats étaient forcés d'aller chaque jour chercher à de grandes distances leur subsistance, et de la rapporter à bras par les routes les plus pénibles. Les autres parties du service n'étaient pas dans un état moins alarmant.

Quant à la marine, pour me servir des expressions d'un message du Directoire, nos flottes étaient humiliées, battues, bloquées dans nos ports, dénuées de ressources en vivres, en matériel naval, tourmentées par l'insubordination, avilies par l'ignorance, ruinées par la désertion.

La Corse était passée au pouvoir des Anglais; nos colonies d'Amérique avaient en partie subi le même sort; le reste était ensanglanté par des guerres civiles horribles. Dans l'Inde, il ne nous restait plus qu'un seul comptoir, et les îles de France et de Bourbon étaient dans une indépendance complète de la métropole.

Enfin, pour combler la mesure, il n'existait plus, depuis longtemps, de centre d'administration. Chacune de ses parties était disséminée dans des comités de toute espèce, dans des commissions exécutives très-multipliées, dans les bureaux partiels et incohé-

1. Cette victoire est celle de Loano, remportée les 2 et 3 frimaire an III (23 et 24 novembre 1795) par l'armée qui occupait les Alpes-Maritimes, sous le commandement de Scherer. Elle sépara les forces du Piémont de celles de l'Autriche, et prépara les voies à la conquête de l'Italie par le général Bonaparte, qui fut le résultat de la mémorable campagne de 1796. (O. L. L.)

rents de chacun de ces comités, de chacune de ces commissions. Tous les papiers étaient éparés ; personne ne tenait ni le fil général ni les fils particuliers des affaires ; tout était confondu, mutilé, dispersé, ou aggloméré dans le plus grand désordre. Chaque administration particulière offrait l'image trop frappante de l'administration générale. Dans une des pièces du comité de salut public, on avait entassé un très-grand nombre de dépêches, toutes plus ou moins importantes, des généraux, des agents diplomatiques, des fonctionnaires de l'intérieur, qui n'avaient jamais été ouvertes.

Maintenant, qu'on récapitule les objets auxquels il fallait pourvoir sur l'heure ; qu'on les compare à la nature de nos moyens, et que l'on juge si jamais position fut plus effrayante et plus difficile.

C'est, cependant, environnés de tant de débris, accablés de tant d'embarras, exposés à tant de périls, que le 13 brumaire an iv, dans notre cabinet angusté, sur notre table boiteuse, assis sur nos chaises d'emprunt, auprès d'un feu dont les bûches ne nous appartenaient pas, nous rédigeâmes sur l'une des feuilles du papier à lettres et avec les plumes et l'encre que nous avions apportés du comité de salut public, l'acte par lequel nous nous déclarâmes constitués en Directoire exécutif.

Carnot, qui avait été élu le 12, à la place de Sieyès, et qui s'était réuni à nous le 13, le signa avec nous.

Cet acte était conçu en ces termes :

« Le Directoire exécutif déclare qu'il est installé,  
« arrête que la présente déclaration sera envoyée par

« un messenger d'État au conseil des Cinq-Cents et au conseil des Anciens, et qu'elle sera insérée au *Bulletin des lois*. Les membres du Directoire exécutif. »  
 « Signé : Rewbell, président; L.-M. Revellière-Lépeaux, Letourneur, Carnot, Barras.

« Pour expédition conforme. Signé : Rewbell, président; Trouvé, secrétaire général <sup>1</sup>. »

Ainsi commença le règne de la constitution de l'an III, et l'administration du Directoire exécutif.

## XVI.

NOMINATION DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE.  
 PORTRAITS DES DIRECTEURS. — CHOIX DES MINISTRES  
 ET DES FONCTIONNAIRES SECONDAIRES.

Avant d'aller plus loin, s'il a été nécessaire d'exposer l'état des choses au moment de l'installation du Directoire pour qu'on puisse porter un jugement éclairé sur le degré d'approbation ou de blâme que cette administration mérite, je pense qu'il n'est pas sans utilité, pour atteindre ce but avec plus de certitude, de mettre le lecteur au fait du caractère des personnages qui se trouvèrent placés dans une position si étrange et si nouvelle. — Quant à mon caractère personnel, je laisserai à quelque autre le soin de le tracer. Je me contenterai de rapporter une anecdote de peu d'importance, je l'avoue, mais qui dut au moins prouver à mes collègues, dès les premiers

1. Extrait du *Bulletin des lois*, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 1, p. 4.



instants, combien ils me trouveraient éloigné de toutes les petites prétentions dont le résultat est, tout au moins, de faire perdre en stériles débats des instants qui sont ainsi dérobés aux affaires sérieuses et pressantes, mais qui, de plus, deviennent souvent la source des plus cruelles divisions et des résolutions les plus funestes à la patrie.

Lorsqu'il fut question de nommer le président du Directoire pour la première fois, mes collègues voulaient régler le tour de présidence par l'ordre dans lequel nous avions été élus. Je demandai qu'on préférât l'ordre d'âge, comme le plus moral ; il ne me faisait arriver à la présidence qu'en troisième, au lieu d'y arriver le premier, comme cela eût été si l'on avait suivi l'ordre des élections. Ensuite, relativement à l'ordre dans lequel nos noms devaient être insérés dans les registres, dans *l'Almanach national* et sur les monuments publics, mes collègues proposèrent également de faire inscrire chacun de nous dans l'ordre de son élection par les conseils. J'avais eu, comme on l'a vu, une grande supériorité de voix dans l'un et dans l'autre ; ainsi mon nom se serait toujours trouvé en tête des quatre autres. Mais je leur fis observer, comme je l'avais fait sur la première question, que, dans des nominations effectuées à la même date et par un même scrutin, on ne devait pas faire de semblables distinctions. Je soutins, et mon avis passa, que l'ordre alphabétique devait être adopté, de sorte que mon nom, au lieu d'être le premier des cinq, se trouva le dernier <sup>1</sup>. Ce procédé, au reste, fut appré-

1. Voir, quant à l'orthographe du nom, la note placée à la fin de l'introduction.

cié par mes collègues, et ne fut pas sans résultat. Je puis assurer que tant que nous ne fûmes que tous les cinq, et même jusqu'à l'entrée de Treilhard au Directoire, malgré la diversité de nos opinions politiques ou celle de nos caractères, il ne s'éleva jamais la plus légère dispute de préséance entre nous. C'est moi, cependant, que les factieux de toutes les couleurs ont voulu faire passer pour un ambitieux qui avait formé le dessein d'arriver à la souveraineté par la théophilanthropie : *risum teneatis!*

Rewbell, avant la Révolution, était avocat au conseil supérieur de Colmar, où il était fort employé et fort considéré. Il pouvait avoir cinquante et quelques années lorsqu'il fut nommé au Directoire exécutif. Il était grand, assez gros et d'une fort belle prestance; ses jambes étaient un peu grêles pour la masse de son corps. Il avait la figure large, le front élevé, le teint frais et animé. Sa physionomie, aimable et riante lorsqu'il était en gaieté, devenait tout à coup renfrognée ou quinteuse, suivant l'affection du moment. Il avait tout l'extérieur d'un homme versé dans les premières classes de la société, et un certain air de supériorité que donne l'habitude du grand monde et celle des grandes affaires. Mais, par un contraste singulier, il était souvent dur et impoli; il entraînait sans vous saluer et sortait de même, vous dérangeait de votre place sans se déranger de la sienne, ne répondait pas aux prévenances et n'en faisait aucune. Il vous coupait la parole, s'emparait de la question, parlait sans vous écouter, ou vous répondait avec des formes brusques, quelquefois irritantes.

Inégal et porté aux boutades, il aimait à persifler;

il le faisait avec beaucoup de finesse, mais quelquefois d'une manière piquante et prolongée au delà des justes bornes. Souvent il n'épargnait pas plus que les autres, les hommes que leur caractère public aurait dû mettre à l'abri de semblables attaques, tels que les législateurs, les ministres de la république, les ministres étrangers, etc. L'habitude du barreau lui avait fait contracter celle de l'argutie ; aussi, aimait-il beaucoup la contrariété. Il affectait du mépris pour les sciences et les beaux-arts, et il attaquait volontiers les opinions le plus généralement reçues, pour le seul plaisir de vous embarrasser dans ses subtilités. Il était très-fin et se piquait de l'être. Il attachait beaucoup de prix à la considération, et il la recherchait. Il n'était pas sans amour-propre ; il lui arrivait de temps en temps de s'attribuer des discours et des actions que d'autres pouvaient réclamer en toute justice. Il se prévenait trop aisément pour ou contre, et, lorsqu'il était prévenu ou irrité contre quelqu'un, il revenait difficilement ; jamais il ne le persécutait, mais jamais non plus il ne lui donnait son suffrage. Rewbell n'avait pas ce que j'appelle du caractère, cette fermeté réfléchie et cette inébranlable résolution qui nous font suivre le parti que nous avons pris et que nous croyons le meilleur, ou résister à tout ce qui nous paraît mal, avec une inflexible rigueur. On ne pouvait lui refuser un véritable courage ; mais il était plutôt opiniâtre que ferme. Trop souvent, son énergie s'exhalait en transports passionnés ; aussi, en le fatiguant avec adresse et en ne l'attaquant pas de front, on parvenait quelquefois assez facilement à vaincre sa résistance.

Les défauts de Rewbell lui ont fait un grand nombre d'ennemis ; on doit même convenir qu'ils nuisaient à la grande aptitude qu'il avait pour l'administration. On ne peut nier, cependant, qu'ils ne fussent rachetés par les plus éminentes qualités. Il avait une tête excellente, un jugement profond, et un tact très-fin ; il maniait les affaires avec une grande habileté. Il était consommé dans toutes les parties de l'administration, tant sous le rapport du fond que sous le rapport de la forme, et cela, depuis la haute diplomatie jusqu'aux plus minutieuses pratiques du barreau. Peu d'hommes, quant aux facultés intellectuelles et aux connaissances acquises, ont eu plus de moyens de gouvernement.

Il discutait parfaitement l'affaire la plus délicate et la plus épineuse, dévoilait habilement les mauvais desseins de son adversaire, et lui faisait sentir l'inconvenance de ses procédés d'une manière très-piquante, sans que celui-ci eût le plus léger prétexte pour se dire offensé.

Un don précieux chez lui, c'était celui de la mémoire. Il savait toutes les anecdotes, connaissait la filiation de toutes les affaires ; on nommait difficilement devant lui un homme dont il ne connût pas fort bien l'histoire, ce qui nous mit souvent à même d'échapper aux intrigues et aux intrigants. Du reste, quoique délié, comme j'ai dit qu'il se piquait de l'être et qu'il l'était en effet, jamais, à ma connaissance, il ne trahit son parti, ni les individus qui avaient sa parole. Il la tint exactement en toute occasion, et tant que j'ai été son collègue, je me suis reposé sur lui avec une confiance qu'il ne trompa jamais. J'ai craint

quelquefois ses lubies, mais j'ai toujours été assuré de sa loyauté. Enfin je comptais d'autant plus sur lui, qu'il aimait sincèrement la liberté, et qu'il était attaché à l'honneur du nom français et aux intérêts de la république, au point d'être quelquefois dur ou injuste à l'égard des autres nations. Dans son intérieur, c'était le meilleur des maris et des pères.

Je ne dois pas terminer à l'égard de Rewbell sans repousser ce cri universel qui s'est élevé, pendant quelque temps, sur l'immensité et le scandale de sa fortune. Quoiqu'ils vécussent très-honorablement, sa femme et lui, on leur a reproché, peut-être avec justice, quelques lésineries, peu dignes de gens bien élevés. Il est également possible qu'il eût fait valoir ses propres fonds d'une manière que condamne la délicatesse, quoique, strictement parlant, la justice ne le fasse pas. Ces procédés, j'en conviens, sont répréhensibles de la part d'un honnête homme, et plus encore d'un homme qui gouverne. Mais, en admettant ces faits comme démontrés, il y a loin de là à vendre, à beaux deniers comptants, les intérêts du pays que l'on est appelé à gouverner, à procurer des défaites aux armées naguères victorieuses, à livrer le sang des peuples conquis et leurs trésors aux généraux et aux administrateurs militaires, pour partager avec eux ce lucre infâme, et le faire partager à un amas d'intrigants et de fripons qui tourbillonnent autour de vous.

Rewbell, je le proteste, ne fut jamais capable de ces énormités. Ces bruits injurieux ont été inventés par ce nombreux essaim de misérables des deux sexes et de toutes les couleurs politiques, qui envi-

ronnaient Barras. Pour détourner d'eux et de leur patron l'attention publique, ils profitèrent des reproches de lésinerie et d'avarice qu'on faisait à Rewbell, pour le charger des criminelles déprédations dont il était impossible de nier l'existence, mais dont ils voulaient à tout prix faire méconnaître les auteurs. En effet, n'est-il pas bien remarquable que les clameurs contre les prétendues infamies de Rewbell éclatèrent subitement comme un coup de tonnerre, et qu'elles partirent des salons de mesdames Tallien, Bonaparte, des Talleyrand, etc., en un mot, des salons thermidorien, tandis qu'au même moment on cessa tout à coup de parler des profusions de Barras, dans la maison et les entourages duquel venaient s'absorber des millions? Ce double concert ne démontre-t-il pas que l'explosion contre la fortune de Rewbell et les moyens qu'il avait employés pour l'accroître ne fut nullement l'effet de la conviction publique, mais qu'elle fut uniquement opérée par une faction qui sut placer assez adroitement ses échos pour faire prendre le change au public? Les nombreux ennemis que Rewbell dut à quelques-uns de ses défauts, et aussi peut-être à quelques-unes de ses meilleures qualités, furent tous prêts à répéter la calomnie, et devinrent de puissants auxiliaires pour la faire triompher. Une anecdote qui concerne un certain Davidowitch, et que je ferai connaître plus tard, confirmera ce que je viens d'exposer.

En résultat, Rewbell n'a laissé qu'une fortune très-ordinaire, quoique dans Maine-et-Loire, par exemple, on répandit qu'il avait acheté presque tous les domaines du Haut-Rhin, et que dans le Haut-

Rhin on publiât qu'il avait acquis comptant les deux plus grandes terres de Maine-et-Loire, Brissac et Serrant.

Barras est issu d'une famille réputée très-noble dans la basse Provence, où il est né. Il embrassa la profession des armes, et servait dans l'Inde lorsque le gouverneur général Bellecombe fut obligé de remettre Pondichéry aux Anglais par capitulation. Il était grand, fort, vigoureux et très-bien fait. Il avait d'assez beaux traits, et c'était en somme un fort bel homme; mais il avait l'air dur, sa physionomie était sombre, son coup d'œil sinistre; la sérénité paraissait rarement sur son visage. Lorsqu'il souriait, son sourire, gracieux en lui-même, ressemblait à ces rayons de soleil s'échappant au travers de sombres nuages qui ne tardent pas à les intercepter. Il avait un mauvais ton dans la société, et manquait de distinction. Il n'avait ni celle qui provient d'une âme noble et d'un esprit élevé, ni celle que donne une éducation soignée et la fréquentation de la bonne compagnie. Avec une belle taille et une figure mâle, il n'avait pas de dignité extérieure, et conservait toujours quelque chose de cet air commun et hardi que donne la mauvaise société.

Il n'est pas sans esprit; il est même doué d'un sens droit, qui étonne quelquefois. Il saisit, de temps en temps, la véritable face d'un objet avec une étonnante justesse; mais il ne peut donner de longs développements à ses idées, ni lier ensemble les diverses parties d'un sujet de quelque étendue. Une jeunesse studieuse, autant que la sienne fut dissipée, en eût fait un homme de mérite. Au lieu de cela, il est incapable

d'application à l'étude ou aux affaires. En revanche, il a une grande aptitude à l'intrigue ; il y est infatigable.

La galanterie, la débauche, le jeu, la table et l'intrigue avaient perverti et déshonoré sa jeunesse. La fausseté et une dissimulation profonde, jointes à ses autres vices, n'avaient fait que se fortifier en lui avec l'âge. Au Luxembourg, il n'était entouré que des chefs de l'anarchie la plus crapuleuse, des aristocrates les plus corrompus, de femmes perdues, d'hommes ruinés, de faiseurs d'affaires, d'agioteurs, de maîtresses et de mignons. La débauche la plus infâme se pratiquait, de son aveu, dans sa maison.

Je lui ai entendu conter, à lui-même, comme un trait fort plaisant, l'arrangement qu'il avait fait et les conditions qu'il avait dictées au fameux fournisseur Ouvrard, qu'il força de prendre pour maîtresse en titre M<sup>me</sup> Tallien, qui, de son aveu, était sa propre maîtresse. Ouvrard ne voulait pas de la Tallien, mais il lui fallut consentir à la prendre au moins *ad honores*, et à satisfaire ainsi à toutes les dépenses d'une femme aussi dévorante. Autrement, il eût dû renoncer à avoir à l'avenir aucune part dans les fournitures, et s'attendre de plus à être inquiété sur sa fortune déjà acquise. Et c'est à Grosbois, dans la propre maison de Barras, membre du Directoire exécutif de la république française, où était rassemblée une nombreuse compagnie, que furent remplies toutes les formalités de cet infâme traité!...

N'osait-il pas raconter aussi, en plaisantant, le traitement humiliant qu'il fit subir au journaliste Poncelin, dont il prétendait avoir à se plaindre? Il



l'avait attiré, par des moyens perfides, dans ses appartements, où il le fit fustiger par ses domestiques d'une manière cruelle. C'est dans le palais même où résidaient des chefs de l'État que l'un de ces chefs commettait un acte si honteux et si criminel !

La tourbe des dilapidateurs qui environnait Barras trouvait d'amples moyens de satisfaire sa cupidité, soit dans ses profusions, soit dans la part qu'il leur donnait directement aux brigandages qu'il favorisait, ou qu'il organisait lui-même pour en partager les profits. Il soutenait tous les généraux et tous les états-majors oppresseurs et pillards, les administrateurs des armées les plus concussionnaires, les fournisseurs les plus infidèles, les employés les plus fripons, les ministres les plus factieux et les plus vénaux.

Naturellement les hommes employés dans ces différentes fonctions, et qui y apportaient de la probité, de la fermeté, des lumières et de la sagesse, ceux qui, par leur impartialité et par leur courage à dénoncer les malversations, pouvaient éclairer le gouvernement, mettre tous les abus au grand jour et démasquer les oppresseurs et les fripons, ceux-là, dis-je, étaient l'objet de ses persécutions ; ils étaient bientôt taxés d'aristocratie, de vol, de sottise et de trahison.

Le mensonge ne lui coûte rien, la calomnie n'est qu'un jeu pour lui. Il est sans foi comme sans mœurs ; il vous caresse au moment où il vous trahit ; il vous fête avec les complices des trames odieuses qu'il ourdit contre vous, dans le jour même où vous devez en

être la victime. Aucun frein ne le retient, il est sans pudeur. Heureusement, quoique brave comme soldat, il n'a aucun courage moral ; en politique, il est sans caractère et sans résolution. Dans la discussion même, on lui impose facilement ; il ne sait pas y soutenir un individu ou une opinion contre un homme ferme, ou simplement opiniâtre. Souvent il a perdu le fruit de ses profondes machinations, parce qu'il a manqué d'audace pour le saisir. Je le crois, au reste, encore plus avide d'argent que de pouvoir ; c'est surtout pour satisfaire à ses énormes prodigalités qu'il a désiré la puissance. Quoiqu'il eût toujours à la bouche le langage d'un patriote, et même celui d'un vrai sans-culotte, il s'entourait d'un faste extraordinaire. Il a tous les goûts d'un prince opulent, généreux, magnifique et dissipateur.

Carnot était capitaine dans le génie militaire avant la Révolution. Il fut député à l'Assemblée législative par le Pas-de-Calais, où il était établi. Sans être absolument ignoré, il ne parut pas avec un grand éclat dans cette assemblée. Il en fut ainsi dans la Convention nationale jusqu'au moment où, après avoir abandonné le parti girondin, qu'il voyait déchoir, il se jeta dans le parti anarchiste, qu'il jugeait devoir être bientôt dominant. Il devint membre du fameux comité de salut public, qui gouverna la France pendant la Terreur. Il s'y distingua par les services très-importants qu'il y rendit dans la partie de la guerre. Heureux si, en même temps, il eût refusé de participer aux crimes de ce comité, et s'il eût repoussé énergiquement l'affreux système qu'on y suivait ! Si l'on ne peut oublier les brillantes campagnes dont on

dit qu'il traça les plans, peut-on se rappeler sans frémir ces nombreux arrêts de mort qu'il signa, lui troisième, pendant si longtemps, et son atroce correspondance avec Joseph Lebon ?

Carnot est d'une taille au-dessus de la médiocre. Il n'est pas absolument gros, mais ses membres le sont et annoncent une forte charpente ; son visage, assez bien formé, est un peu marqué de petite vérole. Il a le nez gros, les yeux petits et couleur d'eau ; ses cheveux sont blonds, clair-semés, et son front est chauve ; son teint, d'un blanc fade, n'offre aucune nuance vermeille lorsqu'il est tranquille. Cette couleur blafarde, jointe à un coup d'œil sec et rusé, lui donnent un aspect faux et cruel, qui repousse d'abord et bannit la confiance. Il est très-irascible et vindicatif ; cependant il s'échappe rarement ; il sait dissimuler. Il est plutôt taquin et opiniâtre que ferme et résolu ; il revient cent fois et par cent voies différentes sur la même personne et sur le même objet, jusqu'à ce qu'il ait obtenu ce qu'il demande, ou qu'enfin il soit de toute évidence qu'il ne réussira pas ; jusque-là, rien ne le rebute.

Tous les systèmes et tous les partis lui sont égaux ; il quitte ou embrasse les uns et les autres avec une égale facilité, suivant qu'il croit obtenir plus ou moins de sûreté personnelle, plus ou moins de part dans le maniement des affaires. Il a été girondin dans l'Assemblée législative et dans les premiers mois de la Convention, terroriste ensuite, anarchiste dans les premiers moments du Directoire exécutif, puis constitutionnel tant que le parti modéré influença les deux conseils, et royaliste à l'époque du 18 fructidor, pen-

dant que l'aristocratie à son tour dominait les conseils. Enfin, après s'être rapproché, éloigné et rapproché de nouveau de Bonaparte, pensionné par lui, décoré du titre de comte, et appelé au ministère de l'intérieur, il devint le plus obséquieux des agents de cet empereur, et son louangeur le plus déterminé.

Il est actif et laborieux au delà de toute expression. Il a une grande intelligence et beaucoup d'aptitude pour l'administration dans toutes ses parties. Il a le coup d'œil prompt et conçoit bien un plan de campagne. Cependant en affaires il se laissait souvent aller à la prévention et diriger par des intrigants et des aventuriers; aussi dans la guerre, si ses plans n'avaient pas été réformés sur les observations des généraux, ils auraient eu quelquefois une mauvaise issue. L'amour-propre et la vanité le dominant au plus haut degré. L'ambition le dévore, mais c'est l'ambition de commander, et surtout de tout faire à son gré; il n'a point, comme Barras, le besoin et l'amour de l'argent, ni, comme Rewbell, la manie de la considération.

Il a beaucoup de connaissances et d'idées philosophiques, et il est tout à fait homme d'esprit; mais il ne considère tout cela que comme des moyens de parvenir à ses fins. Au reste, il n'a pas d'élévation dans l'âme ni dans le génie. Ce même homme, d'une capacité si distinguée, d'un savoir si étendu, n'est, littéralement parlant, dans ses intrigues qu'une femme à manège. Il n'épargne, au surplus, ni pas, ni prévenances, quelque peu dignes qu'elles soient de quiconque se respecte, pour s'attirer la bienveillance d'un parti ou celle d'un homme dont il croit avoir

besoin. La calomnie ne lui coûte rien contre ceux qu'il hait. Il craint si peu le mensonge, qu'il nie tout ce qu'il vient de dire, deux minutes après l'avoir dit, quand on lui en fait un reproche fondé, ou qu'on en tire un argument contre lui. Il est dur et sec avec les gens qui ont affaire à lui, et se fait haïr de ses subalternes. On m'a assuré cependant que, dans le ministère de la guerre, sous Bonaparte, il s'était fait une réputation de justice et d'égards qui l'a fait aimer des officiers. Il avait alors réprimé ces défauts ; car, je le répète, au comité de salut public et au Directoire, il en était haï.

Lorsqu'il ne s'agit pas d'affaires, il est dans la conversation très-spirituel et très-gai, mais toujours froid, caustique et jamais affectueux.

Letourneur était aussi, avant la Révolution, capitaine du génie militaire et employé aux travaux de Cherbourg. Il avait la figure ronde, les traits assez beaux, le teint brun, le front chauve et peu de physionomie ; son extérieur n'avait rien de distingué. Il était assez gros du corps ; ses jambes étaient un peu grêles et arquées. C'était un honnête homme et un assez bon homme, mais sans portée et de peu d'esprit. Une assez grande nullité, une vanité qui ne l'était pas moins, de l'importance : voilà les principaux traits de son caractère. Il avait une haute opinion de sa capacité, parce qu'il s'était habitué à un petit courant d'affaires dans le port de Cherbourg.

Il s'empressait de donner son avis le premier, prenant un ton magistral et affirmatif ; sa conclusion était toujours tranchante. Comme le plus souvent ses raisons ne valaient rien, et que sa conclusion

n'était pas meilleure, il était sujet à être contredit ; mais aussitôt qu'on lui opposait un avis différent du sien, il s'y rangeait sans autre discussion. Ces déconvenues ne le corrigeaient pas de sa précipitation ; à la question suivante, même empressement à faire part de son avis, même facilité à y renoncer. Au surplus, dans toute discussion c'était toujours à l'opinion de Carnot qu'il adhérait ; pour lui c'était l'homme infail-  
lible. Il n'avait d'autre instruction que celle de sa profession ; sa conversation était commune. Lorsqu'il était contredit, il s'emportait avec une fausse chaleur, qui, bientôt éteinte, le laissait tomber tout à plat. Au reste, je le répète, c'était un bon homme, et s'il a eu les travers d'un esprit médiocre, il n'a jamais eu aucun des vices d'un mauvais cœur.

Lors de la formation du Directoire exécutif, les trois premiers de ces quatre personnages tenaient à des partis et à des systèmes très-différents ; aussi se haïssaient-ils assez cordialement.

Barras appartenait à la faction que j'appelle indifféremment orléaniste, dantonienne ou thermidorienne. Ses liaisons avec les chefs encore existants de ce parti subsistaient dans toute leur force ; ceux-ci comptaient régner sous son nom. Carnot restait lié avec les anarchistes les plus déterminés, les montagnards, les communalistes, moins les orléanistes. Rewbell ne tenait et n'avait jamais tenu à aucun parti, à aucune faction. Il était surtout l'ennemi prononcé de la faction d'Orléans et n'avait pas moins d'éloignement pour celle où Carnot avait figuré. Mais comme il y a peu d'hommes assez modérés pour ne haïr dans un mauvais système que le sys-

tème lui-même, en laissant de côté les gens qui le professent, cette haine qu'il portait aux partis, il la portait aux deux individus qui en avaient été membres. Ainsi Rewbell et Carnot, d'accord dans leur animosité contre les orléanistes, ne s'en détestaient pas moins sous les autres rapports, et Barras les payait complètement de retour. Pour moi, j'avais la même horreur que Rewbell pour les partis de Barras et de Carnot, et je me méfiais de leurs personnes; cependant je puis dire que je n'avais pas de haine contre eux. Bonaparte le premier, Bonaparte, de qui je n'ai reçu ni injure ni bienfait, est le premier qui m'ait fait connaître ce pénible sentiment, parce que, avec tous les moyens imaginables de rendre la France heureuse et l'Europe tranquille, il n'a été que le plus odieux des tyrans.

J'étais, du reste, très-disposé à me lier avec Rewbell; il était mon ancien collègue à la Constituante; j'avais de l'estime pour lui. Je le regardais d'ailleurs comme le seul membre du Directoire auquel je pusse me fier avec sécurité; il avait de moi la même idée. Le temps et les événements nous prouvèrent que nous ne nous étions pas trompés. — Si je n'ai point ici parlé de Letourneur, j'ai fait connaître son insignifiance, et l'on se rappelle qu'en définitive, son avis n'était jamais que celui de Carnot.

Le premier soin qui nous occupa, dès l'instant de notre réunion, fut le choix des ministres. Avant que Carnot fût élu par les conseils pour remplacer Sieyès, qui avait refusé, nous lui offrîmes le ministère de la guerre. D'après ce que je viens de dire de

l'éloignement que trois d'entre nous avaient pour lui, ce choix aura lieu d'étonner. Mais il était dans ce moment le seul qui eût quelque connaissance de la suite des opérations militaires ; il n'avait guère cessé d'en diriger l'administration, soit directement, soit indirectement. Nous sentîmes tous que dans des circonstances si critiques il fallait mettre de côté toute prévention bien ou mal fondée, et appeler aux divers ministères ceux que nous croirions les plus propres à les bien diriger. Carnot refusa : le prétexte ou la raison qu'il nous donna, fut qu'il craignait d'être attaqué, et qu'il ne voulait pas renoncer aux garanties que lui donnait, dans ce cas, sa qualité de membre du Corps législatif.

La grande réputation d'homme d'État que Sieyès s'était faite en France et chez l'étranger nous engagea à lui faire demander si, après avoir refusé d'être membre du Directoire exécutif, il refuserait d'être ministre des relations extérieures : il refusa également.

Nous avions dû nous occuper de suite de la nomination d'un secrétaire général. Barras aurait voulu nous donner Réal ou Fréron ; mais, prévenus de ce dessein, Rewbell et moi, nous nous expliquâmes sur leur compte de manière à ne pas même permettre d'en faire la proposition. Letourneur, à cause de ses liaisons avec Carnot, ne leur était pas plus favorable. Nous cherchâmes quelque temps : je présentai Trouvé. Né en Maine-et-Loire, dans la petite ville autour de laquelle mon ami Leclerc avait ses propriétés, je le connaissais personnellement. Il m'avait paru, à toutes les époques, professer de très-bons principes et y assujettir sa conduite. Il avait des con-



naissances, de la littérature ; il montrait de la délicatesse et de la fermeté ; il s'était assez distingué dans la rédaction en chef du *Moniteur*. Il a soutenu ce caractère et sa bonne conduite jusqu'à sa nomination au Tribunat. Le goût de la dépense, le défaut d'ordre, l'entraînement à toutes les jouissances de luxe et de vanité ; des plaisirs, des liaisons que la morale domestique et la morale politique désavouent l'une et l'autre ; enfin la séduction du plus corrompé des despotes, l'ont rendu dès lors aussi digne de mépris qu'il avait jusque-là été digne d'estime<sup>1</sup>. Chacun de mes collègues, désespérant de faire passer son protégé, préféra donner sa voix à quelqu'un qui n'était l'homme d'aucun parti, plutôt que de courir

1. Trouvé (Charles-Joseph), né à Chalonnnes-sur-Loire (Maine-et-Loire) en 1768, après avoir été, fort jeune encore, ainsi qu'on l'a vu dans le texte, rédacteur en chef du *Moniteur* sous la Convention, puis pendant quelques jours secrétaire général du Directoire exécutif, devint un peu plus tard, comme on le verra bientôt, ambassadeur de France près divers gouvernements italiens. Sous le Consulat il fut membre du Tribunat, et, après la suppression de ce corps, il fut appelé à la préfecture de l'Aude, qu'il conserva pendant toute la durée de l'Empire et sous la première Restauration. Il la perdit aux Cent-Jours, y fut rétabli à la seconde Restauration, et, dans l'ardeur habituelle de ses convictions successives, il s'y fit remarquer par de tels excès de zèle monarchique, que M. Lainé, ministre de l'intérieur, crut devoir le révoquer. Sorti dès lors des fonctions publiques, il se fit imprimeur à Paris, prit part à la création de la Société des bonnes lettres et devint gérant responsable du *Conservateur*, revue politique fondée et rédigée par les hommes les plus éminents du parti ultra-royaliste. Tombé depuis dans l'obscurité, le baron Trouvé mourut à Paris en 1869, à l'âge de quatre-vingt-douze ans accomplis. On a de lui divers écrits en prose et en vers, dont le plus important est un *Essai historique sur les états généraux de Languedoc et Description générale et statistique du département de l'Aude*. Paris, 1818-1819. 2 vol. in-4. Il doit avoir laissé inédit un ouvrage qui devait former 6 vol. in-8, et qu'il avait proposé par souscription, sous le titre de : *Souvenirs d'un octogénaire, ou Mémoires littéraires, diplomatiques et administratifs*. (O. L. L.)

le risque de voir passer le candidat du parti opposé. Trouvé fut donc nommé.

A peine ce choix fut-il consommé, que les prétendants qui comptaient sur Barras l'accablèrent de reproches sur sa faiblesse. En même temps Carnot, qui venait d'être installé comme directeur, visait à avoir un homme de son choix. Mais, plus délié que Barras, il profita du mécontentement que celui-ci lui témoigna de la nomination de Trouvé, pour faire faire par lui la proposition de la révoquer. Il la fit, en effet, en prenant pour prétexte la grande jeunesse de Trouvé, la petitesse de sa taille et la délicatesse de ses traits, qui lui donnaient l'air d'un enfant, lorsque le secrétaire général du Directoire exécutif de la république française devait imposer, même par la gravité de son aspect. Ces raisons furent trouvées bonnes, car elles étaient celles de la majorité, formée de Barras, Carnot et Letourneur. Il fut en conséquence décidé qu'on inviterait Trouvé à donner sa démission, et que l'acceptation en serait accompagnée des témoignages les plus honorables à l'égard de sa probité, de son civisme et de ses talents. Cependant Barras tira les marrons du feu, mais il n'en profita pas ; ce fut en vain qu'il intrigua pour Réal ou Fréron : ils furent constamment repoussés. Malgré l'ardeur avec laquelle ils le stimulaient, il n'eut pas plus d'audace la seconde fois qu'il n'en avait eu la première, et Carnot fit nommer Lagarde, ancien avocat au parlement de Douai, et qui résidait encore dans cette ville. Pendant la Révolution il s'était fait imprimeur dans je ne sais quelle ville de la Belgique où Carnot l'avait connu.

Lagarde est assez grand et mince ; il a le visage maigre et le teint blafard, il n'est pas sans esprit, mais son esprit est commun. Il est très-propre à un travail d'ordre ; mais il ne faut exiger de lui rien de plus relevé. Il n'est pas méchant, mais il est bas, flatteur, empressé, curieux et très-parleur. Il aime l'étalage ; il a de la recherche dans ses équipages, sa table, ses meubles et ses habits. Il tranche avec cela de l'homme d'importance ; il est le singe des maîtres du pouvoir, auxquels il est attaché par ses fonctions. Tel était ce secrétaire général, auquel, au surplus, on a fait des reproches un peu exagérés, quelques-uns même absurdes, ainsi qu'il est ordinaire à l'égard de tous ceux qu'on jalouse.

Cependant il était pressant de pourvoir aux ministères et de mettre en action ces chevilles ouvrières de l'administration publique. Mais rien n'était plus difficile que de faire de bons choix.

Dans un temps ordinaire et dans un gouvernement consolidé par une longue durée, où tout marche, pour ainsi dire, par la seule habitude, quiconque joint un sens droit à une certaine pratique des affaires peut administrer avec succès ; il n'en est pas ainsi à la suite d'un grand et long bouleversement. Dans des circonstances aussi graves que celles où nous étions, tout exige qu'au moins les premiers emplois soient occupés par des hommes d'une haute capacité et environnés d'une grande confiance. Mais c'est précisément à une pareille époque que le choix de semblables hommes, limité dans tous les temps, se trouve resserré dans un cercle infiniment rétréci. Les uns ont péri victimes des factions ou de leurs propres

sureurs; les autres, entraînés par divers motifs, par diverses passions, ont fui leur patrie et sont perdus pour elle; quelques-uns, ensevelis dans une profonde retraite, se sont fait oublier tout à fait; d'autres enfin se sont entièrement discrédités, soit par l'obliquité de leur conduite, soit par leurs excès dans un parti ou dans l'autre. Mais enfin, au milieu de toutes ces difficultés, il fallut se décider.

Nous appelâmes Benezech à l'intérieur, Merlin (de Douai) à la justice, Aubert-du-Bayet à la guerre, Charles Delacroix aux relations extérieures, et Truguet à la marine, sur le refus du vieux contre-amiral Pléville-Lepeley, que nous pressâmes en vain d'accepter, et qui s'excusa sur son âge avancé et sur ses infirmités. Enfin nous proposâmes les finances à Gaudin, aujourd'hui duc de Gaëte. Redoutant les secousses politiques et profondément encroûté des habitudes et des maximes de l'ancien régime, il n'accepta pas. A sa place nous nommâmes Faypoult.

On ne sera pas fâché, sans doute, de prendre quelque connaissance de ces premiers collaborateurs d'un gouvernement naissant et placé dans des circonstances si extraordinaires.

Benezech avait été employé dans les états de Languedoc. Plus récemment, il avait été placé à la tête de la fabrication des armes; on doit même le regarder comme le fondateur de la manufacture d'armes de Versailles. Elle lui doit l'éclat dont elle brillait encore en 1807. Il s'était acquitté de ses diverses fonctions avec beaucoup d'habileté. Sans lui les défenseurs de la Convention nationale auraient tout à fait manqué de munitions le 13 vendémiaire.

Ce fut à la réunion de ces diverses circonstances qu'il dut le ministère de l'intérieur.

Il était très-brun, gros et d'une belle prestance. Il avait le langage, les manières, les formes, les habitudes d'un courtisan consommé; aussi, dans tout ce qui avait trait à ses fonctions, tâchait-il d'introduire l'ancien protocole monarchique. Il désirait passionnément le ministère des relations extérieures; il y aurait eu, plus que dans celui de l'intérieur, l'occasion de satisfaire, dans toute son étendue, son goût pour la magnificence, la représentation et l'étiquette. Il était, comme on le pense bien, fort peu républicain; mais fin et dissimulé, il savait se plier à tout et modelait, sans effort, son langage et sa conduite sur les principes que professait le Directoire exécutif. Il était d'une activité rare, souple, adroit, plein de ressources; jamais rien ne l'embarrassait. En administration il opérait hardiment et avec un coup d'œil sûr. Pour être un administrateur des plus rares, il ne lui a manqué peut-être que plus d'élévation dans le caractère et plus d'éloignement pour des choses aussi vaines que celles dont j'ai parlé plus haut.

Merlin était dans l'ancien régime avocat au parlement de Douai. Sa taille est médiocre; il est maigre, sec et efflanqué. La maigreur de son visage fait ressortir assez désavantageusement sa grande bouche, ses gros yeux, son nez long. Il est dépourvu de grâces et de dignité dans son maintien. Lorsqu'on l'entend parler pour la première fois d'un ton un peu élevé, on est singulièrement choqué de l'étrange caractère de sa voix; elle est fausse, aiguë, inégale et a quelque chose de sauvage. Il s'était fait un nom

au barreau, qu'il devait surtout à la force de sa mémoire. Il se rappelle et cite avec une merveilleuse facilité toutes les lois, tous les arrêts, leurs dates, les circonstances qui les ont fait rendre et les motifs sur lesquels ils sont fondés. C'est un parfait recueil de jurisprudence, un légiste de la première force, mais ce n'est pas du tout un législateur. Il n'a nulle idée de la partie philosophique de la législation, ni de l'influence plus ou moins immédiate des lois sur les mœurs et le caractère des individus et des nations. Excepté quelques connaissances administratives, il en a peu ou point d'autres que celles de sa profession. Il est très-laborieux, très-actif; on lui voit sans cesse la plume à la main; il écrit à tout le monde et à tout propos. Étranger à la connaissance des hommes, facile à se laisser prévenir et se laissant toujours aller à un premier mouvement, il n'en ambitionne pas moins une grande influence sur les hommes et sur les choses, et se plaît fort à en faire sentir les effets. Il place et déplace, fait et défait avec une telle précipitation, qu'une administration dans laquelle il ordonnerait seul serait un véritable tableau mouvant dont les personnages et la perspective changeraient à chaque instant. Il ne fut jamais cruel, mais il est vindicatif et rancuneux; en conséquence, peu propre aux affaires d'un ordre supérieur. Son activité se consumait en trigauderies d'un genre subalterne, dont le fâcheux résultat est de multiplier dans les affaires les petits embarras, les petites oppositions, dont les causes, souvent inaperçues, ne peuvent être ni prévues ni calculées dans leurs effets; de sorte que l'administration est arrêtée à chaque pas, et que souvent,

pour un rien, une opération importante reste sans succès.

Merlin manque de grandeur d'âme. Il est humble devant l'ennemi qu'il craint, le parti qu'il redoute et les personnes dont il espère. De là ce rôle souvent douteux et ces discours opposés les uns aux autres qui l'ont fait remarquer dans le cours de la Révolution. Il n'a rien d'aimable ni d'affectueux ; il s'emporte avec promptitude et ne sait plus alors mesurer ni ses pensées ni ses expressions. Il blesse et humilie sans imposer ; il se donne les torts quand il a raison, et devient ridicule et petit quand il croit se montrer grand. Avec tout cela, à force de parler, d'écrire, de visiter, de prévenir, il est parvenu aux premières dignités de la république. Il était au surplus toujours porté par les ambitieux à petites facultés, espèce d'hommes très-nombreuse qui, dans l'impuissance de s'élever elle-même par un vol rapide et audacieux, croit faire mouvoir le globe lorsqu'elle ne fait que tourbillonner sur elle-même. Ces sortes de gens s'attachent de préférence à l'homme qui, se trouvant dans une grande passe, n'a lui-même que des vues et des moyens limités. Près d'un homme franc, droit et élevé au-dessus des petites passions et des petites idées, ces gens-là n'auraient rien à faire.

Aubert-du-Bayet était militaire sous l'ancien régime. Membre de l'Assemblée législative, il fut du nombre de ceux qui, n'embrassant aucun parti, se disaient indépendants. Il commandait dans Mayence lors du premier siège de cette place, soutenu par les Français. Après la reddition il fut envoyé avec sa garnison dans la Vendée pour la pacifier ; il s'y com-

porta fort bien. Emprisonné pendant la Terreur, il fut nommé, après le 9 thermidor, général de l'armée de l'Ouest. C'est de là que nous l'appelâmes au ministère. Ce fut Carnot qui le proposa.

Aubert-du-Bayet n'était pas sans talents militaires et sans esprit; mais il était un peu singulier. Figurez-vous un ancien preux avec le ton et la galanterie qui régnaient dans nos salons avant la Révolution; vous aurez une idée juste de la manière dont il se présentait. Il était toujours en scène, et lorsqu'il quittait l'habit dramatique, c'était pour chausser le talon rouge, ou, pour mieux dire, il se parait de tout cela à la fois. On conçoit, au reste, qu'un tel homme, quoique avec beaucoup de bravoure, des talents militaires et de l'esprit, ne pouvait guère être un grand administrateur. Il était d'ailleurs fort bel homme. Seulement la petite vérole empreinte sur son visage, si elle n'altérait pas la physionomie du guerrier, faisait beaucoup de tort à la figure de l'homme du monde.

Truguet était assez avancé en grade dans la marine royale avant la Révolution. Depuis, il avait été fort employé dans cette administration par le comité de salut public. C'était un très-beau brun, encore jeune, frais, vigoureux, brave et spirituel; avec cela il a véritablement du talent. Il est fâcheux que ces qualités soient un peu défigurées par des travers. Fort aimable dans un cercle, au fond il est fat, hautain et d'un entêtement impossible à vaincre.

Charles Delacroix avait été employé dans les bureaux de Turgot. Il en avait été renvoyé, assure-t-on, non pas avec ignominie, mais peu honorablement. C'est un fait que j'ignorais quand nous en fîmes choix.



Dans la Convention nationale, dont il avait été membre, il paraissait se rattacher, en quelque sorte, à la Montagne; néanmoins on n'a pas à lui reprocher, que je sache, d'opinions atroces ou d'actions déshonorantes. Dans ses missions dans les départements, il s'était, en général, conduit avec assez de décence et de modération; quelquefois aussi il avait employé des formes assez révolutionnaires et des manières fort hautaines. Delacroix était fort bel homme; il avait les traits réguliers et prononcés. Cependant son air n'était pas gracieux. Il y avait de la raideur dans son maintien; dans ses discours comme dans ses manières, il n'était souvent que guindé, dur et pédant, lorsqu'il croyait être grand et donner une haute idée de la dignité de son gouvernement et de celle de sa personne. On ne pouvait lui refuser des talents; mais il était lourd et entêté, défauts qui nuisent beaucoup aux succès dans la diplomatie. — Quelques mémoires diplomatiques très-bien faits, qu'il avait présentés au comité de salut public pendant qu'il siégeait dans la Convention, déterminèrent le choix du Directoire exécutif en sa faveur.

Faypoult, ancien officier du génie, avait des connaissances administratives; il entendait bien ce qui tient aux arts utiles et aux manufactures. Il n'était peut-être pas de première force en finances; cependant ses missions en Italie ont prouvé qu'il les entendait bien. Quant à son caractère, il n'offrait aucun trait assez prononcé pour qu'on pût le saisir. Cependant son coup d'œil, un peu de patelinage, un sourire singulier, lui donnaient quelque air de fausseté, dont, au reste, je n'ai jamais connu aucun trait de sa part.

Bien loin de là, il s'est conduit dans ses missions en Italie avec une loyauté, une probité et un patriotisme pur, qui doivent l'honorer à jamais. Il y a montré en même temps de grands talents dans ses opérations administratives. Tout ce qu'il y avait de plus respectable parmi les Italiens, et parmi les Français qui étaient à cette époque en Italie, m'en a rendu un témoignage irrécusable. Sa correspondance avec moi, qui devra faire partie des pièces justificatives de mes mémoires, en fournit encore une nouvelle preuve.

Je l'avais toujours soutenu contre les intrigues des fripons qui dévoraient l'Italie, et contre les attaques de Barras. Sa reconnaissance s'est manifestée depuis franchement et ouvertement. Dans un voyage que je fis en Belgique avec ma famille et mon bon père de Buire, je passai à Gand, où Faypoult était alors préfet. Bonaparte m'avait en grande haine à cette époque; je venais de lui refuser le serment comme membre de l'Institut. Faypoult le savait; cependant, il ne se contenta pas de nous donner plusieurs fois à dîner avec les premiers fonctionnaires de Gand, il ordonna qu'on nous reçût dans les établissements publics avec toutes sortes d'égards, ce qui fut très-ponctuellement exécuté. Quand il venait à Paris, il ne manquait pas de nous venir voir et, certes, il ne gardait pas *l'incognito*; car c'était généralement avec ses insignes de préfet qu'il nous rendait ses visites : *non sic omnes*.

Après la nomination des ministres, il en restait encore un bien grand nombre à faire, dont l'importance était moindre à la vérité, mais fort grande

encore, surtout à cause de leur multiplicité; telles étaient celles des commissaires du gouvernement près les diverses administrations, des receveurs généraux, des juges dont la nomination n'avait pu se terminer par les corps électoraux, et une grande quantité d'autres, qui toutes exigeaient des hommes de choix.

En nommant les ministres, nous n'avions été dirigés que par le désir sincère de faire tomber nos suffrages sur ceux que nous estimions les plus convenables, sous tous les rapports. Nos choix ne furent pas désapprouvés dans le public; mais, dans les autres nominations, on s'abandonna entièrement à l'esprit de parti. Tout ce qu'il y avait eu de plus honteusement fameux dans la Convention nationale fut placé de préférence. Je prie le lecteur de bien observer ici et de ne pas oublier que ce fut sur la proposition et sur les instances réitérées de Carnot, et malgré les plus vives réclamations de ma part. On verra, lorsque nous en serons aux événements du 18 fructidor, qu'en s'adressant au célèbre géologue Faujas de Saint-Fonds, avec lequel j'étais fort lié, afin qu'il m'engageât à abandonner la majorité du Directoire pour me réunir à la minorité, et au parti clichien des deux conseils, Carnot lui assura que c'était moi qui avais fait appeler aux fonctions publiques tous ces hommes dont le nom était odieux à la France, et cela malgré son opposition. Comment qualifier de pareils procédés? C'est de Faujas lui-même, qui cherchait sincèrement à opérer une conciliation, que je tiens le fait.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces hommes atroces voulaient tous être placés chez eux, ou dans

les lieux où ils avaient principalement exercé leurs fureurs et leurs brigandages. Incapables de honte et de remords, ils voulaient, quoique déchus de la toute-puissance, se montrer encore en place, et narguer, en quelque sorte, ceux qui les avaient tant de fois et si justement maudits depuis le 9 thermidor.

Non content d'appeler de pareils hommes aux emplois, lorsque mon opposition parvenait à retarder leur nomination, Carnot ne manquait pas de me signaler à eux comme le plus constant obstacle à leurs désirs. Beaucoup d'entre eux vinrent me faire des reproches, et des reproches menaçants. Je commençai par leur dire que j'étais surpris qu'ils connussent mon avis à leur égard par d'autres que par moi ; que cela annonçait peu de délicatesse et de discrétion de la part de leur protecteur ; qu'ils ne s'imaginassent pas, au surplus, que je voulais cacher ma façon de penser sur leur compte ; que, loin de là, je leur déclarais nettement qu'en effet ils n'obtiendraient rien de mon consentement, jusqu'à ce qu'ils eussent fait oublier, par une conduite soutenue, leurs torts passés ; j'ajoutai qu'en cela je n'étais pas conduit par un esprit de vengeance ou de parti, dont aucun d'eux n'oserait m'accuser dans son cœur, mais uniquement par l'intérêt de la république, à laquelle leur réapparition ne ferait qu'aliéner tous les cœurs, en aigrissant tous les esprits. Je leur fis remarquer qu'il était de leur propre intérêt de ne pas brusquer leur rentrée sur le théâtre des affaires ; que, dans ce moment, même en se conduisant bien, ils éprouveraient dans leurs fonctions une opposition et des tracasseries excitées par une animosité encore dans toute sa force,

et aussi funeste au bien de la république qu'à leur propre honneur et à leur propre repos ; que plus tard, lorsque le temps, qui efface tout, aurait affaibli cette animosité, ils pourraient être appelés au service de la république avec fruit pour elle et pour eux. Ces réflexions, dictées, je crois, par l'impartialité et la raison, n'eurent aucun effet ni sur le protecteur, ni sur les protégés. Ceux-ci furent tous pourvus.

De son côté, Barras fit placer, le plus qu'il put, de gens de son parti, et beaucoup d'entre eux à Paris. Il entourra le Directoire lui-même des plus grands brigands qui eussent figuré dans les comités révolutionnaires. Il avait eu l'art, dans un premier moment, d'y faire entrer tous ces gens-là, les uns en qualité d'huissiers, les autres de garçons de bureau, etc. Quittant à peine le commandement de l'armée de Paris, il s'était trouvé tout naturellement à même de composer à son gré notre garde provisoire. Il avait placé à sa tête un certain Blondeau, adjudant général et, sous lui, deux de ses frères, dans des grades inférieurs. Il faut convenir que ces trois jeunes gens se sont très-bien montrés par la suite dans l'armée, où leur bravoure et leur sage conduite les ont fait élever aux grades supérieurs. Le choix qu'on fit d'eux n'en était pas moins inconvenant et dangereux à cette époque, à cause de leur âge, de leur manque d'éducation, de lumières et d'expérience, qui les rendait très-susceptibles d'égarément et de séduction. C'était précisément pour cela que Barras les avait choisis, profitant ainsi de ces premiers moments de presse où nous n'avions pas le loisir d'examiner scrupuleusement ceux à qui

nous devons confier notre propre service intérieur.

Cependant les hommes très-connus de ce parti, tels que Réal, Fréron et d'autres, n'avaient pu obtenir de l'emploi comme les hommes plus obscurs. Barras parvint pourtant à faire placer Réal auprès du Directoire en qualité d'historiographe de la Révolution. Heureusement, Réal et ses partisans demandèrent un établissement de bureaux qui aurait équivalu à celui d'un ministère. Ils mirent ainsi à découvert leur véritable intention, celle d'obtenir de l'influence dans les affaires et de se procurer de grosses sommes d'argent. Ils fournirent par là au Directoire le moyen de rapporter son arrêté, sans que Barras lui-même osât s'y opposer. Le fameux Antonelle, de son côté, avec un certain petit Julien, fils d'un député de la Drôme, s'étaient fait donner la direction d'un journal intitulé *le Bulletin*. Ils s'entourèrent, ainsi que Réal, de nombreux bureaux, et le premier usage qu'ils firent de leur plume fut de proclamer ouvertement leurs principes anarchiques. Leur véritable but était celui de Réal : acquérir de l'influence et surtout de l'argent ; ils furent également éliminés.

Enfin Thuriot, l'un des plus dangereux scélérats du parti orléaniste, eut l'audace de nous faire proposer par Barras de le mettre à la tête de la police de Paris, pour y surveiller, disait-il, les contre-révolutionnaires. Il demandait des appointements considérables et des fonds à sa disposition, pour solder quarante mille soi-disant patriotes, qui l'aideraient dans ses pénibles fonctions. Une pareille proposition eut le sort qu'elle méritait : elle fut rejetée aussitôt qu'elle fut faite. Cependant elle prouve que, même

dans notre intérieur, nous étions environnés de gens propres à inspirer de l'effroi.

En même temps qu'on employait ces divers moyens pour enlacer le Directoire et le livrer au parti thermidorien, on en essaya un autre : ce fut la formation au Panthéon d'un club très-nombreux, composé des anarchistes de toutes les nuances, mais dirigé par les agents secrets de Barras, et, entre autres, par un exécrationnable petit sujet, connu sous le nom de Louis. Barras avait fait placer ce Louis au Directoire en qualité de surveillant de la dépense des bureaux. Il volait tout, jusqu'à la bougie ; nous fûmes obligés de le chasser ; mais Barras le garda à son service particulier.

Les membres du bureau central étaient aussi dantonien. Ils avaient, parmi eux, un célèbre fripon appelé Guermeur. Il avait été l'un des agents des subsistances, et, dans cet emploi, il avait commis de grandes dilapidations. Sa qualité de membre du bureau central lui laissait la faculté d'agir dans cette partie restée fort lucrative. Il y avait à la disposition de ce bureau une quantité encore très-considérable d'approvisionnements. Ils provenaient des fonds faits par le comité de salut public, qui, avec son *maximum* et d'autres lois tout aussi extravagantes, avait pris le parti, plus extravagant encore, d'approvisionner tout Paris en pain et en viande, et tous les fonctionnaires publics en toute autre denrée, comme huile, sucre, riz, etc.

Le prodigue Barras, fort lié avec Guermeur, eût trouvé fort bon de recevoir son traitement, et néanmoins de se faire approvisionner aux dépens de la

république. En conséquence, il se fit délivrer par Guerneur une très-grande quantité de sucre. Mais comme cela devait paraître singulier, Guerneur se chargea du soin d'en faire porter chez chaque membre du Directoire une quantité égale, pour nous fermer la bouche en nous faisant participer à leur pillage. Nous ne sûmes d'abord d'où venait cet envoi, ni ce qu'il signifiait. Nous nous en expliquâmes, Carnot, Rewbell, Letourneur et moi. La chose éclaircie, il ne nous fut pas difficile d'en deviner le but. Nous fîmes dire à Guerneur d'envoyer son mémoire, et chacun de nous le paya et en tira quittance. Cet impudent coquin, perdu de dettes par l'excès de ses dissipations, n'eut-il pas le front de demander à Rewbell et à moi le prix de ce sucre, après notre sortie du Directoire? Nous lui répondîmes par des quittances qu'il ne supposait pas que nous eussions gardées. Barras l'avait-il payé? C'est ce que j'ignore.

Tels étaient les hommes qui composaient le gouvernement, et leurs principaux agents. Peut-être ai-je été dans l'erreur à leur égard; mais j'atteste le ciel que j'ai dit les choses, sinon comme elles étaient, très-certainement au moins comme je les ai vues. Ni la haine ni l'affection n'ont dirigé ma plume; avant de la prendre, j'ai brisé le prisme trompeur des passions.



## XVII.

ORDRE DES TRAVAUX DU DIRECTOIRE. — PREMIÈRES  
MESURES RELATIVES AUX ARMÉES ET AUX SUBSISTANCES.  
— LUTTE OBSTINÉE AVEC LES DEUX  
CONSEILS SUR LES QUESTIONS DE FINANCES.

Après avoir fait connaître les hommes du gouvernement, je dois parler de l'ordre de ses travaux. Les séances commençaient à huit heures précises du matin. Elles n'étaient levées qu'à quatre heures sonnées de l'après-midi. A huit heures précises du soir elles recommençaient, pour ne se terminer qu'à quatre heures du matin au plus tôt. Ce genre de vie dura plus de six mois. Tout était si pressant, le chaos était si étrange, qu'on ne pouvait suffire à tout. Ce ne fut qu'après un temps aussi long, que nous pûmes supprimer les séances de nuit ordinaires, pour n'en plus tenir que d'extraordinaires lorsqu'elles étaient commandées par les affaires.

Je ne conçois pas comment un pareil travail ne nous tua pas tous les cinq. Mes quatre collègues firent chacun successivement une maladie fort grave ; moi seul, faible comme un roseau, épuisé et mourant de fatigue, je restai toujours debout.

Dans ces premiers moments, nous nous distribuâmes les diverses parties de l'administration, non pour administrer par nous-mêmes et individuellement, comme on l'a dit faussement, mais uniquement pour parvenir à débrouiller plus promptement

l'inextricable complication des affaires : du reste, tout se décidait en conseil.

Notre temps fut d'abord absorbé particulièrement par les opérations militaires, l'entretien des armées, les subsistances (principalement celles de Paris) et enfin les finances.

La réorganisation des armées était d'une extrême difficulté, d'autant plus que quantité de membres des deux conseils, en haine de la république et pour parvenir à la renverser, entretenaient des correspondances dans les départements pour empêcher, par tous les moyens, les réquisitionnaires de rejoindre leurs drapeaux. Ils avaient même organisé une résistance armée. C'était un système bien lié, qui s'étendait sur toute la France. Le défaut d'argent pour assurer régulièrement la solde des troupes, leur subsistance, leur armement, leur habillement et le matériel des armées, était un autre obstacle presque invincible. — Cependant, à force d'activité et de soins, nous vîmes à bout de mettre les armées en état de rentrer en campagne au printemps suivant, et d'une manière très-brillante.

Les subsistances à l'intérieur n'étaient pas un objet moins délicat et moins difficile. Paris menaçait chaque jour de s'insurger. La France entière, on doit se le rappeler, éprouvait les mêmes besoins et les mêmes souffrances. Les moyens de changer un pareil ordre de choses étaient périlleux; nous les tentâmes cependant, après avoir employé un palliatif, celui d'une réquisition de grains dans les départements qui avoisinent Paris, afin de pouvoir momentanément nourrir cette grande ville. Nous sentîmes que la

première opération à faire pour trancher la racine du mal, c'était de cesser de la nourrir gratuitement et de rendre son approvisionnement au commerce. Une foule de charlatans et de spéculateurs avides venaient chaque jour nous proposer cent autres plans, qui n'auraient fait qu'augmenter les périls et les embarras. Celui-ci, dont on ne peut apprécier la hardiesse, disons mieux, l'audace, qu'en connaissant parfaitement toutes les circonstances et les habitudes prises depuis longtemps par les populations, fut préféré, parce que, seul, il nous parut efficace. — Il faut rendre justice à Benezech : il fut le premier à nous presser d'en venir là, et il montra dans l'exécution de la mesure une prudence et un sang-froid qui lui firent le plus grand honneur.

Cette opération était l'une des plus difficiles et des plus scabreuses qu'un gouvernement naissant, ou même solidement établi, pût tenter. Ses heureuses suites sont oubliées, et nos plus légères erreurs sont l'objet des plus sanglants reproches !

Cette grande mesure fut accompagnée de celles qui pouvaient ramener la confiance dans le reste de la France et détruire les entraves qui, de toutes parts, empêchaient la circulation. Bientôt ce vaste territoire, où naguère on se disputait partout une nourriture insuffisante, vit régner en tout lieu l'abondance et les rapports les plus faciles.

Mais un objet d'une non moindre importance excitait alors toute notre sollicitude : c'était le soin des finances. On essayerait en vain de se faire une juste idée de la malveillance et de la honteuse mauvaise foi que les membres influents des deux conseils

apportèrent constamment dans les discussions sur cette branche si essentielle de l'administration publique. Les uns, dirigés par un esprit de contre-révolution, voulaient absolument l'anéantissement de la république et sentaient que le moyen inmanquable de faire périr l'État, c'était de le priver de tout revenu ; les autres, jaloux d'une autorité qu'ils ne partageaient plus, ne pouvaient souffrir que d'autres s'illustrassent en procurant à la France la gloire des armes et le bonheur intérieur que donne aux nations une administration sage ; il fallait donc refuser aux gouvernants les moyens d'atteindre ce but. D'autres, enfin, s'opposaient aux meilleures opérations financières, ou faisaient prendre les mesures les plus désastreuses, uniquement pour favoriser leurs spéculations du moment. Ce ne fut pas seulement avant le 18 fructidor que l'on se conduisit ainsi. Après cette journée, comme je l'ai déjà fait remarquer, ceux qui s'étaient montrés les défenseurs et les soutiens du gouvernement travaillèrent à sa chute avec acharnement, en employant les mêmes manœuvres. Qu'on parcoure avec attention les messages du Directoire sur cette matière, les discussions dans les conseils législatifs ; qu'on lise la lettre du ministre des finances Ramel, adressée à Génissieux vers la fin de notre administration : on se convaincra de ce que je viens d'avancer.

Nos messages ne se bornèrent pas à ceux qui ont été imprimés ; il y en a plusieurs qui ne le furent pas, par ménagement pour les deux conseils. Mais qu'on rassemble seulement ce qui a été imprimé ; je crois qu'il en résultera pour tout esprit

impartial l'entière conviction du désir sincère qu'avait le Directoire de rétablir les finances, et de la constante opposition des deux conseils. On y verra leurs faux calculs, leurs perpétuels mensonges, leur impudence en présentant comme des valeurs réelles des objets entièrement discrédités, en comptant comme revenus effectifs des revenus dont le total seulement était fixé par une loi, sans même que la nature de chaque contribution en particulier fût déterminée, ou, lorsque le principe en était admis, sans que néanmoins le premier article de la loi d'exécution fût encore décrété. Un jour, Larue, membre d'une commission de finances, poussa la bêtise ou l'effronterie jusqu'au point de nous dire dans une conférence qu'il ne concevait pas de quoi le Directoire avait à se plaindre; que jamais les conseils législatifs n'avaient refusé aux ministres les crédits que le Directoire demandait pour eux. Comme si accorder des crédits sur une caisse où il n'y a rien, et où l'on ne veut rien mettre, n'était pas le comble de la dérision ! Les meneurs des conseils mentaient à la tribune avec une impudeur inimaginable. Afin d'en imposer aux membres honnêtes qui y siégeaient et au public, et de capter leurs suffrages, ils faisaient parler le Directoire exécutif et le ministre des finances d'une manière directement opposée à ce qu'ils avaient dit et écrit dans leurs communications avec la commission des finances, et ils proposaient des mesures diamétralement contraires à ce qui y avait été convenu, quand, par hasard, on était convenu de quelque chose. Cette dernière circonstance contribua beaucoup à nous faire renoncer à aller passer une grande partie

de la nuit à la commission des finances du Corps législatif; comme nous le faisons presque chaque jour, Carnot et moi, au nom de nos autres collègues, qui y venaient aussi quelquefois, mais rarement. Il était impossible d'y rien terminer. Lorsque, pressés par nos arguments, les opposants craignaient que la commission ne consentît à proposer aux conseils des choses raisonnables, ils se livraient à des divagations qui faisaient perdre patience. On s'échappait un à un, et tout le monde avait disparu avant qu'il y eût rien de conclu.

Je n'oublierai de ma vie qu'un soir, entre autres, Gibert-des-Molières, le plus faux et le plus méchant des hommes, craignant qu'on ne prit une décision, s'empara de la parole pendant plus d'une heure et demie pour prouver à la réunion qu'il ne fallait point de contributions; que d'ailleurs le moment n'était pas venu de faire des revenus à la république, quelle qu'en fût la nature. Il ne se mit pas en peine d'expliquer comment alors l'État pourrait se soutenir. L'indignation me faisait aussi financier; j'allais lui faire une réponse vigoureuse; mais il eut à peine achevé son dernier mot, qu'il prit tranquillement son manchon et son chapeau, et s'en alla.

Voici comment j'envisageais l'affaire des finances à cette époque, et le système que je soutenais sans cesse comme le seul efficace pour établir l'ordre et le crédit. Je demandais qu'avant tout on examinât quelles étaient les dépenses ordinaires indispensables; qu'après en avoir reconnu et fixé le montant, on cherchât les moyens les plus convenables pour y faire face, et qu'enfin *ces moyens fussent contenus dans un*

*ensemble de lois unique.* Je demandais cet ensemble de lois unique, parce que telle contribution ou branche de revenus qui, considérée isolément, peut promettre de bons produits sans vexer les contribuables, peut cependant devenir ou impraticable, ou nulle, ou vexatoire, si elle n'a pas été scrupuleusement examinée *dans ses rapports avec les autres sources de revenus.* Ensuite, j'aurais voulu qu'on fit un aperçu, aussi approximatif que possible, des dépenses extraordinaires, et que l'on y pourvût alors par un ensemble de sages opérations sur les capitaux, ou de toute autre manière.

Je soutenais que sans la première de ces mesures, on ne réussirait jamais à faire des opérations avantageuses sur les capitaux, parce que tant qu'on ne verrait pas la république avec des revenus suffisants pour satisfaire à ses besoins *ordinaires reconnus*, personne ne voudrait confier ses fonds à l'État, ni prendre de lui, pour gage, ses effets mobiliers et fonciers à leur véritable valeur. On devait prévoir, en effet, que la nécessité, qui est la première de toutes les lois, obligerait un jour ou l'autre le gouvernement à faire des opérations forcées, telles que des banqueroutes absolues ou partielles, des réductions, des suppléments de finances sur les biens nationaux, etc., lorsqu'au contraire, la confiance étant solidement basée sur l'établissement de revenus ordinaires suffisants pour satisfaire aux dépenses ordinaires, toutes les opérations de finances qu'on voudrait tenter et qu'on combinerait avec sagesse, auraient un plein succès, et économiseraient considérablement les capitaux que le défaut de confiance

dans le gouvernement obligeait, en quelque sorte, de prodiguer, pour obtenir par l'appât d'un très-grand bénéfice ce qui nous était refusé par la prudence. Enfin j'ajoutais qu'établir l'ordre que je proposais était un des meilleurs moyens de forcer les ennemis à la paix. Ils devaient nécessairement y être d'autant plus disposés que nos ressources deviendraient plus grandes et nos affaires moins embarrassées.

C'est à cela qu'il fut toujours parfaitement impossible d'amener le Corps législatif. On nous laissa constamment dans un tel état de misère, que je suis encore à concevoir comment tout ne périt pas dans nos mains, et comment nous pûmes ramener l'ordre intérieur et produire au dehors tant de grands événements. Les contributions levées sur le pays ennemi nous servirent quelquefois, il est vrai, pour satisfaire à des dépenses civiles de l'intérieur, dont le défaut d'acquittement pouvait avoir de funestes effets.

Nous fîmes aussi de constants efforts pour l'établissement d'une banque nationale, dont je n'ai pas besoin de détailler les avantages; nous n'y pûmes parvenir, ni après ni avant le 18 fructidor. Le Corps législatif fut toujours influencé, à l'une comme à l'autre époque, ou par des ennemis de la Révolution ou par des esprits étroits et jaloux, qui aimaient mieux voir leur pays languir et tomber dans l'abîme que de souffrir qu'il prospérât entre les mains d'hommes qu'ils haïssaient et dont ils enviaient bassement les places. Eh, bon Dieu! qu'importe qui gouverne pour peu que la liberté publique soit respectée, que le gouvernement ne dépasse pas arbitrairement les limites



qui lui sont tracées par la loi et que le bien s'opère!

Malheureusement la constitution ne donnait pas assez d'influence au pouvoir-exécutif sur les finances. Il aurait dû avoir l'initiative sur cet objet ou tout au moins un *veto*. Les meilleures opérations pouvaient souvent être annulées par une motion d'ordre, une proposition indiscrette et des lois sans cohérence. Il fut toujours impossible d'amener les conseils à établir un système général et complet dans l'ensemble comme dans les détails; et lorsque le Directoire en proposa un, ce qu'il fit plusieurs fois, il fut constamment rejeté ou morcelé. Il résultait de là, et j'en ai déjà fait l'observation, que les personnes qui faisaient des affaires avec le gouvernement n'agissaient jamais qu'avec une excessive réserve et seulement tentées par de très-gros bénéfices, parce qu'elles avaient à craindre qu'une motion adoptée d'enthousiasme ou avec peu d'examen, et souvent dictée par l'intérêt personnel, ne rendit nulle la bonne volonté qu'avait le gouvernement de remplir ses engagements.

D'après tout cela, on peut juger quel fondement avaient les déclamations continuelles de Gibert-des-Molières et de ses imitateurs contre les dilapidations du gouvernement; on peut voir jusqu'à quel point était réel l'étonnement qu'affectait cet homme perfide de ce que la paix n'était pas déjà faite, lorsque 4,200 millions avaient été accordés au gouvernement; comme si ces 4,200 millions étaient autre chose qu'une valeur purement nominale! En effet, qu'étaient alors les assignats? Ces hommes mettaient tout en usage pour engager les puissances étrangères à prolonger la guerre contre la France, et ils nous

accusaient de nous refuser à faire la paix ! Au reste, lorsqu'ils étaient forcés par l'opinion publique d'établir un genre quelconque de contributions, ou de prendre une bonne mesure de finances, ils avaient toujours l'art d'y insérer quelques dispositions qui en annulaient l'effet, en tout ou en grande partie. Il en fut ainsi des mandats territoriaux.

Les mandats territoriaux, qui devaient procurer de grandes ressources, n'en produisirent presque aucune, ou du moins que de très-bornées. A l'époque de leur création, les assignats ne valaient tout au plus qu'un quatre-centième de leur valeur nominale. Malgré nos observations, malgré nos sollicitations (bien désintéressées, puisque nous avions en main les assignats que nous avons reçus pour notre traitement), on les échangea sur le pied de quinze capitaux pour un, sous le merveilleux prétexte de tenir la parole donnée et de ne pas tromper le porteur. Comme si avilir le papier de nouvelle création par une semblable prodigalité, n'était pas en anéantir la valeur intrinsèque et conséquemment tromper grossièrement le porteur d'assignats, en ayant l'air de lui donner beaucoup, et en ne lui changeant, en effet, des feuilles de papier que contre d'autres feuilles de papier ! Mais les uns étaient toujours dans le même système, celui de n'accorder aucun secours réel au gouvernement ; les autres, ayant dans les mains beaucoup d'assignats sans valeur, voulaient se les faire rembourser à un taux élevé, qui les mit à même d'acheter à bon compte des biens nationaux, pour le paiement desquels les mandats étaient reçus au pair, et de payer avec rien ceux qu'ils avaient déjà acquis.

Le prétendu patriote Dubois-de-Crancé était à la tête de ces derniers. Cet impudent aristocrate, déguisé sous le masque du sans-culottisme, a souvent exercé sur nombre de ses collègues une trop funeste influence.

Les éternelles plaintes des meneurs des conseils roulaient toujours sur les dilapidations et sur la nécessité de faire des économies. Quant aux dilapidations, il est malheureusement vrai qu'il s'en faisait. Mais ce n'étaient pas les revenus de l'État, à proprement parler, qu'on dilapidait. Ils étaient d'ailleurs reconnus comme très-insuffisants pour les besoins. Mais comme le défaut de paiement et l'incertitude de sa position mettaient le gouvernement hors d'état de faire la loi aux fournisseurs, ou ceux-ci ne fournissaient pas, ou ils fournissaient des objets d'une mauvaise qualité, de manière que, quelque mal payés qu'ils fussent, ils faisaient toujours d'énormes bénéfices. Le défaut de fournitures, avec cela, forçait le gouvernement d'en venir au système inique et désastreux des réquisitions, même sur le territoire français; or ce système fut toujours la source de dilapidations énormes, et les plus difficiles à réprimer et à punir.

Le reproche de défaut d'économie était-il bien mieux fondé? Lorsqu'il y a une grande insuffisance dans les revenus, un grand désordre dans les affaires, et des dépenses forcées, il est absurde de prêcher l'économie; car on est alors, de toute nécessité, à la merci des agioteurs, des faiseurs d'affaires. Pressé par le besoin du moment, on est contraint chaque jour à des opérations ruineuses; tout ordre et tout

esprit de suite deviennent impossibles. Les gens honnêtes ne veulent point entrer en marché, ni rien fournir, parce qu'il faut en pareil cas qu'ils vous volent ou qu'ils se ruinent, et si la probité leur défend l'un, la sagesse leur interdit l'autre.

Lorsque, au contraire, on a des valeurs solides à offrir, et lorsqu'on peut payer au comptant, ou se tenir exactement en mesure pour les échéances, on peut trouver d'honnêtes négociants avec qui traiter; on peut obtenir de meilleures conditions, exiger leur rigoureux accomplissement, et il reste aux fripons, auxquels il n'est que trop commun d'avoir affaire malgré soi, beaucoup moins de moyens d'exercer leurs brigandages.

Les dilapidations et le défaut d'économie étaient donc, pour la plus grande partie, la faute des meneurs des conseils qui s'en plaignaient si amèrement. Mais je puis assurer que sur ce point le Directoire exécutif n'était dirigé que par des vues légitimes et d'une véritable utilité publique. Remarquez que je ne parle ici que du Directoire exécutif, et non de chacun de ses membres en particulier. Comme bien d'autres, d'après les mesures adoptées par les conseils, ils pouvaient se livrer en particulier à un tripotage très-criminel et très-honteux, et favoriser les friponneries de tout genre pour en partager les produits. Mais je veux parler uniquement de ce qui se discutait en séance du Directoire, pour être proposé aux conseils législatifs, ou pour exécuter ce qu'ils avaient décrété. Le Directoire ne pouvait répondre que de ce qui se délibérait en conseil, et non de la conduite privée de ceux qui le composaient.

C'est une chose assez remarquable que Camus, homme très-estimable, se soit toujours signalé parmi les membres des conseils qui montraient le plus de mauvaise foi sur l'objet des finances, et parmi les ennemis les plus acharnés du Directoire, au point de dégrader son caractère par les plus grossiers mensonges et les charlataneries les plus ridicules. Je citerai comme exemple de ces dernières la proposition d'une loi qui ordonna de payer très-exactement à leurs échéances, avec les arrérages arriérés et en numéraire, les rentes dues par la république, au lieu de mettre dans la caisse nationale, par quelque sage disposition, et pour acquitter cette dette, des fonds qu'il savait bien n'y pas être. Baudin, son ami, se conduisit dans cette occasion absolument comme lui. Il ne pouvait nous pardonner de ne l'avoir pas nommé ambassadeur près du pape, au lieu de Joseph Bonaparte, auquel cette place avait été accordée, avant que lui, Baudin, la demandât. Camus, qui n'aurait pas dû se montrer l'ennemi du Directoire, puisqu'il lui avait offert le ministère de la police et ensuite celui des finances, s'était offensé de je ne sais quel petit manque d'étiquette à son égard, lors de son retour des prisons d'Autriche. Les marques honorables de confiance que nous lui donnâmes ne purent nous le faire pardonner. Ces deux personnages étaient cependant d'honnêtes gens, mais excessivement passionnés, et tous les deux grands jansénistes, ils avaient toute la morgue de cette secte.

D'après de semblables traits, on doit sentir combien il importe, aux hommes publics surtout, de réprimer sévèrement leurs passions, puisqu'elles peuvent

les rendre si injustes et si coupables. Y a-t-il, en effet, rien de plus coupable que de consentir à sacrifier sans remords le bien-être de la patrie et le bonheur des générations futures à la haine contre quelques individus dont on croit avoir à se plaindre, ou que l'on rivalise? Qu'importe, encore une fois, qui gouverne, si l'on gouverne bien? Qu'ils sont rares, cependant, ces caractères généreux, empreints d'une véritable grandeur, qui, lorsqu'ils traitent d'affaires d'un intérêt général, font taire toutes les affections, toutes les haines, tous les préjugés, oublient tous les intérêts privés, et imposent silence à tout vœu qui n'aurait pas le bien public pour objet; qui ne voient enfin dans les fonctions publiques que des devoirs à remplir et non des passions à satisfaire! Souvent, néanmoins, de tels hommes n'ayant ni courtisans ni prôneurs, loin de recevoir le tribut d'estime qu'ils méritent et d'être soutenus dans leurs louables desseins, ou accompagnés de la considération générale dans leurs disgrâces, sont persécutés par les méchants qui les redoutent, calomniés et ridiculisés par les sots qui les jalourent, et délaissés par la multitude, toujours inconséquente et légère. Souvent même, un homme de bien devient l'objet de la dérision d'un public irréfléchi ou corrompu, lorsque, rendu à la retraite par quelque événement que ce soit, la sévère probité dont il a fait profession dans l'exercice de ses fonctions le fait passer tout à coup de l'éclat des places éminentes qu'il occupait à une vie obscure et gênée, tandis que les fripons, qui ont su se mettre en mesure de vivre toujours avec la même splendeur, reçoivent encore les égards extérieurs et les prévenances de tout le monde.

Faut-il s'étonner si tant de gens, naturellement disposés à obéir au devoir, finissent néanmoins par se laisser entraîner par le vice? N'en est-il pas ainsi des femmes? Une fille chaste et modeste, une mère de famille attentive à ses devoirs, quelques charmes, quelque esprit qui les distinguent, sont souvent délaissées pour des femmes coquettes, étourdies, effrontées même, se mêlant à toutes les intrigues, se mettant de toutes les parties et d'affaires et de plaisir. On recherche, on courtise ces dernières, malgré le mépris qu'on ne peut s'empêcher de sentir pour elles. Est-ce ainsi qu'on encourage la vertu?

## XVIII.

SITUATION INTÉRIEURE DU DIRECTOIRE. — SA CONDUITE  
A L'ÉGARD DES PARTIS. —  
ANNIVERSAIRE DU 21 JANVIER. — CHANGEMENT DE DIVERS  
MINISTRES. — NOUVEAUX EFFORTS DES FACTIONS.

Cependant les anarchistes qui comptaient que la journée du 13 vendémiaire serait leur propre triomphe, au lieu d'être celui de la république, déçus dans leur espoir, se ligüèrent avec force contre ce gouvernement naissant qui leur était odieux, parce qu'ils n'en pouvaient supporter d'autre que celui de leurs caprices et de leurs fureurs. Ils commencèrent, comme je l'ai déjà dit en passant, par éluder la constitution, ou, pour mieux dire, par la fronder ouvertement en érigeant, dans toutes les parties de la France, des clubs affiliés dans le système des sociétés populaires.

Ce fut au Panthéon, dans une des salles de Sainte-Geneviève, que s'établit le club central, dirigé par les agents de Barras et ce petit misérable Louis, qui ne manquait pas une séance.

Beaucoup de pamphlets incendiaires se répandaient dans les casernes pour corrompre les troupes et les amener à s'insurger, à force d'exaltation patriotique, contre le directoire exécutif. De nombreux journaux attaquaient d'une manière atroce et la forme du gouvernement et les directeurs, essayaient d'aiguiser les poignards et de rallumer le flambeau de la discorde. Des députations armées de prétendus patriotes se présentaient à tout moment dans le jardin du Luxembourg, sous le prétexte de défendre nos jours menacés, disaient-ils, par les royalistes.

J'étais, il faut l'avouer, dans de mortelles angoisses. Je voyais dans le Directoire deux hommes également ambitieux qui, l'un et l'autre, avaient été les soutiens du gouvernement révolutionnaire et avaient pris part à ses assassinats juridiques; deux hommes auxquels tout moyen était bon; tous les deux liés avec les factieux qui se mettaient alors en mouvement et qu'ils avaient fait placer partout. Dans Letourneur je ne voyais qu'un homme à peu près nul. Je ne savais pas encore jusqu'à quel point je devais compter sur Rewbell, quant à sa manière de voir, et puis je craignais ses lubies. Qu'on juge si mes inquiétudes étaient fondées! La conjoncture d'ailleurs était extrêmement difficile. Le gouvernement était encore si faible que la plus petite apparence de désunion entre ses membres le renversait infailliblement, et rejetait la France dans la confu-



sion. d'où l'on ne l'avait tirée qu'avec de si pénibles efforts.

Je pris le parti de m'expliquer franchement avec mes nouveaux collègues, en évitant de rien dire qui pût les aigrir, ou leur laisser à penser que je les regardasse, les uns ou les autres, comme auteurs des mouvements qui se préparaient.

Je leur fis part de mes craintes; je fis le tableau de ce qui devait accompagner et suivre l'exécution des projets qu'on méditait; je représentai qu'il était de notre devoir le plus strict de nous opposer, dès le principe, aux progrès du mal; que si nous, chargés les premiers de l'établissement d'un ordre constitutionnel, nous laissions par faiblesse anéantir la constitution, nous serions à jamais couverts d'une juste ignominie; qu'enfin, à tout prendre, il valait mieux mourir avec honneur, en défendant la république et son gouvernement établi, que de périr ou même de vivre dans la fange des partis et les jouets des factieux.

« Sois tranquille, » me répondit Carnot, « nous ne périrons pas dans la fange. Nous repousserons avec énergie toutes les tentatives dirigées contre l'ordre de choses qui s'établit. Puisque c'est nous qui sommes le plus spécialement chargés du maintien de la constitution, nous la maintiendrons. »

Après avoir mûrement réfléchi sur cette réponse, et l'avoir comparée avec les circonstances, j'y pris confiance. En effet, toutes les sortes d'anarchistes étaient momentanément réunies, il est vrai, mais pour se séparer, comme toujours, dès qu'il faudrait se partager les fruits du triomphe. Or il était bien

évident que le parti thermidorien, et par conséquent celui de Barras, jouait le principal rôle et resterait tout à fait maître des affaires, en cas de succès. Une pareille issue était loin de convenir à Carnot, qui haïssait à outrance Barras et sa faction, et qui en était également haï. Deux autres considérations durent appuyer sa détermination.

Premièrement, ambitieux de gouverner, il lui était bien plus agréable de compter pour cela sur cinq ans de stabilité dans sa place, que de rentrer dans un état précaire, où la durée comme les limites de son autorité pouvaient varier sans cesse, suivant les événements et le caprice d'une assemblée, ainsi qu'il l'avait éprouvé au comité de salut public. En second lieu, il s'apercevait que les deux conseils législatifs, dans leur majorité, seraient constitutionnels. Habitué à consulter le vent pour diriger sa route, il ne crut pas prudent de continuer à paraître attaché au parti jacobin, surtout dans un moment où il était clair qu'en cas de succès de ce parti, ce serait la portion qui lui était ennemie qui obtiendrait la domination. Aussi il tint parole : il déclara à ses anciens camarades révolutionnaires que s'ils se présentaient en armes, même sous couleur de nous défendre, nous ferions tirer sur eux comme sur tout attroupement armé, aux termes de la constitution, attendu que nous ne voulions de secours que ceux qui nous étaient donnés par elle. Il mit avec cela beaucoup d'activité à exécuter la résolution que nous primes peu après de fermer le club du Panthéon.

A partir de cette époque, je dois le dire, Carnot marcha dans un juste milieu, tandis que Barras ne

cessa jamais de conspirer. L'anecdote suivante fera voir quel esprit l'animait, et par quelle espèce de gens il était conduit.

Le Corps législatif venait d'établir par une loi que le 6 pluviôse de chaque année, répondant au 21 janvier, il serait célébré une fête nationale, en mémoire de la *juste punition du dernier tyran*. Malgré mon vote, une telle fête était à mes yeux de la plus haute inconvenance. J'avais cru faire purement et simplement un acte avoué par la justice et fortement conseillé par la politique, et non un acte de courage<sup>1</sup>, car il n'y en avait point du tout à condamner un homme dépouillé de tout pouvoir, qui n'avait aucune force pour lui et les avait toutes contre lui. Il faut même l'avouer, dans le moment, il y avait bien plus de courage à absoudre qu'à condamner.

Qu'après avoir vaincu l'ennemi qui vous a combattu les armes à la main et avec des moyens égaux aux vôtres, vous célébriez votre victoire, cela se conçoit, quoique, moralement parlant, on puisse peut-être encore le trouver blâmable ; mais lorsqu'un jugement a envoyé à la mort un homme qui a contre lui dans ce moment toutes les forces de la société, en faire un sujet de réjouissance, c'est une chose atroce, immorale et lâche. Ce n'est pas par de pareils moyens qu'on éclaire les nations et qu'on élève leur caractère.

Quoi qu'il en soit, la loi était portée, il fallait l'exécuter. C'était pour la première fois que le gou-

1. Voyez mon entretien avec les girondins à ce sujet, page 126.

vernement républicain se montrait en public. Nous arrêtàmes que la cérémonie aurait lieu au Champ de Mars sur l'autel de la patrie, où nous nous transporterions nous-mêmes avec toutes les autorités constituées. Quand il fut question de régler l'ordre du cortège, Barras nous déclara que le vœu des patriotes était que nous nous rendissions du Luxembourg au Champ de Mars, à pied et sans garde; que c'était aussi son avis, attendu que nous ne devons être environnés que des patriotes et ne pas nous séparer du peuple. Or ces patriotes étaient les Fréron, les Tallien, les Rossignol, les Fion, etc., etc., c'est-à-dire l'horrible bande des septembriseurs, des massacreurs et des incendiaires de la Vendée. Observez que c'était au milieu de l'hiver; qu'il aurait fallu traverser une longue suite de rues, de boulevards et de chemins couverts de boue, par un temps qui pouvait être détestable. Imaginez la figure que nous eussions faite, dans la vase jusqu'aux genoux, avec nos pantalons de soie blancs, nos petits escarpins à rosettes bleues, nos longs vêtements tout chamarrés de broderies d'or, nos chapeaux hautement emplumés.

Nous déclarâmes, Rewbell et moi, que nous n'acquéderions point à cette impertinente proposition, que nous ne consentirions pas à montrer au peuple son nouveau gouvernement, faisant, pour ainsi dire, son entrée sur le théâtre du monde, environné de bourreaux et d'incendiaires, et traînant littéralement parlant dans la boue les insignes dont la loi avait décoré les membres qui le composaient; qu'il fallait sans doute apprendre aux magistrats à être simples et

modestes dans leur vie privée, mais que, d'un autre côté, il était important d'apprendre au peuple à respecter les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, parce que là l'individu disparaissait, pour ainsi dire, et ne laissait plus paraître que la magistrature. Carnot et Letourneur se rangèrent à notre avis, et la cérémonie se fit avec décence.

C'est une chose singulière que, dans les États populaires, les factieux qui vivent avec le plus de luxe et de mollesse affichent dans leurs maximes la plus cynique populaccerie. Il en était ainsi de Barras.

Peu de temps après, de nouveaux personnages vinrent figurer parmi les ministres, savoir Petiet, membre des Anciens, à la guerre ; Génissieux à la justice, à la place de Merlin, qui prenait le ministère de la police, nouvellement créé, et Ramel aux finances.

Aubert-du-Bayet se plaisait peu au ministère, et le Directoire tenait peu à lui ; son administration n'était pas bonne. Il désirait une ambassade. J'étais bien d'avis, comme tous mes collègues, de ne pas abandonner un ministre que l'on renvoie, et auquel on n'a pas de graves reproches à faire, sans lui donner une autre marque de confiance, qui ne permette pas de supposer que son changement est une disgrâce. — En effet, quel homme honnête et capable voudrait accepter un ministère, s'il se voyait exposé à en être renvoyé d'un jour à l'autre, sans plus d'égards qu'on n'en montre à un fripon ou à un homme inepte ? J'aurais désiré, cependant, qu'on donnât à Aubert-du-Bayet toute autre marque d'estime que l'ambassade de Constantinople. Il n'était

pas assez délié pour rivaliser avec les agents russes et anglais ; ses airs de paladin et sa vanité devaient donner prise à ses adversaires. C'est d'ailleurs de la gravité, du caractère et du sang-froid qu'il faut pour imposer aux Turcs, et non pas un air théâtral et de la jactance. Mes collègues en jugèrent autrement. La mort prématurée d'Aubert-du-Bayet à Constantinople empêcha qu'on ne vît qui de nous avait raison.

Petiet, qui le remplaça, était commissaire ordonnateur. Il nous fut présenté par Carnot comme un administrateur d'un ordre supérieur. L'éloge était un peu exagéré ; cependant, si Petiet n'était pas tout ce que Carnot en avait dit, c'était néanmoins un homme très-habile dans sa partie. Son extérieur était purement et simplement celui d'un homme d'affaires. On lui accordait de la probité, et je crois qu'il en avait, mais on l'accusait d'aimer trop le plaisir, de se laisser quelquefois diriger par les femmes, et surtout par un certain Archambaut, homme très-corrompu et qui passait pour un très-grand voleur.

Carnot nous avait d'abord proposé Lacuée, qui préféra rester au conseil des Anciens. C'était un de ces militaires à projets, qui font des merveilles dans le cabinet. Il n'était pas sans talents, soit pour les plans de campagne, soit pour l'administration ; mais c'était ce qu'on appelle *un faiseur*, et l'on sait combien cette manie de toujours faire nuit au bien faire. Parlant volontiers sans être bavard, il affectait dans son langage et dans ses manières une franchise dont il était bon quelquefois de se méfier.

Génissieux, appelé, malgré mes observations, au ministère de la justice, y entra le 17 nivôse an iv.

C'était le personnage le plus ridicule et le ministre le plus grotesque qu'on pût choisir. Le premier et le plus impérieux de ses besoins était celui de parler. Sa bouche extrêmement fendue, l'assortiment du reste de ses traits, tout annonçait en lui ce pressant besoin. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il ne disait que des choses plates ou communes, et pourtant il était bien convaincu qu'en jurisprudence d'Aguesseau lui-même n'était qu'un écolier comparé à lui. Il parlait sur toutes les parties de l'administration auxquelles il n'avait jamais réfléchi ; il était, du reste, sans éducation, sans le moindre usage du monde ; embarrassé, contraint dans ses manières et dans la conversation. Il avait tout juste de talent, d'instruction et d'éducation ce qu'il en fallait pour un procureur du plus obscur bailliage de l'ancien régime. Il avait été cependant, je crois, procureur au parlement de Grenoble. Forcé d'abréger ses discours et de se réduire dans les séances du Directoire exécutif à l'exposition des faits et à une simple discussion, sans pouvoir se livrer à ces divagations qui faisaient ses délices au palais et plus récemment à la tribune nationale, il en éprouvait une telle contrainte et grimaçait au point qu'il avait l'air de tomber en convulsions. J'avais prédit que ce choix ridicule ne pouvait pas tenir ; mes collègues en furent, en effet, bientôt convaincus, car très-peu de mois après sa nomination, ils furent unanimement d'avis de l'engager à donner sa démission. Ils me prièrent de plus de le faire et d'y mettre toute la grâce dont un semblable compliment est susceptible. Cela ne parut pas du tout l'affecter ; mais lorsque j'ajoutai que le Directoire exécutif lui desti-

nait un consulat d'une haute importance, il me répondit naïvement qu'il ne s'en souciait pas; qu'à peine y trouverait-on quelque occasion de parler avec une certaine étendue; qu'une place de substitut du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de cassation était vacante, et que si le Directoire voulait la lui confier, il la prendrait avec grand plaisir. Là, du moins, on pouvait parler. Ainsi passa Génissieux du ministère de la justice, auquel on n'aurait jamais dû l'élever, à la place de substitut du commissaire du pouvoir exécutif, ce qui était le plus qu'il pût prétendre.

Ramel fut appelé au ministère des finances le 40 pluviôse an iv, à la place de Faypoult, qui n'avait pas encore acquis cette facilité à manier les affaires qu'exigeaient l'urgence des circonstances et la mauvaise volonté des meneurs des conseils, et dont il fit preuve plus tard en Italie. Avant la Révolution, Ramel était avocat du roi à Carcassonne. Député à l'Assemblée constituante et ensuite à la Convention, il se mit peu en avant. Cependant ses connaissances dans les lois et dans les finances le firent employer par les montagnards, sans néanmoins qu'on ait jamais eu ni atrocités, ni extravagances à lui reprocher, soit dans ses actes, soit dans ses discours. Il était là, au reste, dans une grande contrainte; il était facile de voir qu'il y était retenu uniquement par la crainte de ses terribles amis. Envoyé comme commissaire en Hollande après l'invasion des Français, il s'y fit estimer par son caractère et par ses talents; appelé au ministère des finances par le Directoire exécutif, il se dirigea toujours suivant les principes d'un pa-



triotisme éclairé, et le désir sincère d'accomplir ses devoirs. Son administration a été celle d'un honnête homme, et dans la crise du 18 fructidor, comme dans celle du 30 prairial, il a montré une loyauté et un dévouement qui honorent singulièrement son caractère.

Ramel est d'une taille avantageuse. Il est assez mince; sans être précisément gauche, il a peu de grâces. Son visage, long et coloré, est assez bien formé. Son regard a quelque chose au-dessus de la finesse; son air est froid, composé, et son coup d'œil réfléchi. Cependant, hors des affaires et de la représentation, il est d'une gaieté qui va jusqu'à l'enfance, mais qui, néanmoins, conserve toujours quelque chose d'un peu empesé. Il est doué d'une mémoire extraordinaire. Il classe dans sa tête, avec un ordre admirable et sans la moindre confusion, un nombre prodigieux d'affaires, et d'affaires des plus compliquées. Il n'a ni une dialectique serrée ni un style précis et nerveux, mais il discute avec une grande netteté, une méthode exacte et une étendue qui ne nuit jamais à la clarté. On peut dire seulement que ces excellentes qualités sont un peu obscurcies par une légère teinte de pédanterie.

Je ne sais s'il a assez le génie des finances pour concevoir de vastes plans de restauration dans cette partie essentielle de l'administration, mais il est certainement très-propre à les bien exécuter, car il a un ordre et un esprit de suite admirables. Je le crois au reste, lui personnellement, incapable d'exercer la moindre dilapidation de la fortune publique. Il a pu, au centre des spéculations financières, employer ses

propres fonds d'une manière avantageuse, mais je suis bien convaincu qu'il n'a jamais cherché à faire fortune par des voies honteuses. Que l'on ait volé autour de lui, cela est très-possible; aucun ministre ne peut se promettre de surveiller tous ses agents, quelque soin qu'il y mette, assez pour empêcher toute prévarication, surtout dans des circonstances si embrouillées et dans un moment où des valeurs de toute espèce, des opérations et des affaires contentieuses de toute nature, offraient tant d'aliments à la cupidité.

Quels sont ceux, au surplus, qui ont crié sur lui avec tant de fureur? Des hommes de parti. Les cliens d'abord, parce qu'il voulait de bonne foi la restauration des finances, et qu'il se montra constamment ami des principes républicains que professait la majorité du Directoire; puis, après le 18 fructidor, les anarchistes, encore parce qu'il poursuivait constamment et sérieusement le même objet, qu'il était ennemi de leurs principes désorganisateurs, et qu'à cette époque il se montra encore attaché aux membres du Directoire exécutif, qui voulaient résolument arrêter le brigandage des généraux, de leurs états-majors, des administrations militaires, etc., mais surtout parce qu'il mit un zèle et une vigueur extraordinaires à préparer et à faire exécuter toutes les mesures qui pouvaient produire cet effet salutaire : telles furent les véritables causes des clameurs élevées contre lui. Lorsqu'on lui faisait le reproche de n'avoir pas un génie assez vaste et assez élevé pour gouverner les finances, j'aurais demandé, en supposant que cela fût, à quoi cela eût servi, puisque les conseils législatifs seuls en réglaient arbitrairement toutes les

parties et que le premier financier du monde, à la place de Ramel, n'eût pas fait plus que lui ; ses plans eussent été rejetés ou disloqués, comme le furent tous les siens. C'était uniquement un homme exact, intelligent et ferme dans l'exécution qu'il fallait et, certes, personne ne l'était plus que lui. Je n'ai jamais eu de relations particulières avec Ramel ; mais je dois dire ce que j'ai vu, et lui rendre une justice que je crois méritée.

Vers le temps où s'opérèrent ces changements dans le ministère (en pluviôse an iv), le général Jourdan demanda un congé pour venir conférer sur les besoins de l'armée qu'il commandait, et concerter le plan de la future campagne. C'était le premier général en chef qu'eût reçu le Directoire exécutif. Il fut accueilli avec distinction par chacun de ses membres ; il fut fêté de la manière la plus flatteuse, et reçut en présent un bel assortiment d'armes de la manufacture de Versailles. La bataille de Fleurus avait fait une grande réputation à ce général ; il n'avait pas alors donné les marques de l'incapacité dont il a depuis fait preuve : c'était au reste l'armée que le Directoire entendait honorer dans la personne du général. Cela n'empêcha pas les membres clichien des conseils de publier que Jourdan ne devait la distinction avec laquelle on l'avait reçu qu'à sa qualité de général des jacobins, et que Pichegru restait dans l'oubli et était fort maltraité du gouvernement, parce que, en prairial an iii, il avait sauvé la Convention nationale de l'entreprise de ces brigands. On verra bientôt combien ces reproches étaient mal fondés.

Cependant les ennemis intérieurs et extérieurs de la

république, désespérés de voir que son gouvernement, dont ils avaient cru l'établissement impossible, prenait graduellement de la solidité, redoublèrent leurs efforts, dans ce mois (pluviôse an iv) <sup>1</sup> et les suivants, pour le renverser, et se réunirent pour lui porter le dernier coup. Lorsque je dis que les royalistes et les anarchistes se réunirent, je n'entends pas par là que, comme on l'a avancé tant de fois, ces deux factions s'entendissent entre elles et visassent au même but définitif. Elles se haïssaient cordialement, au contraire; la manière cruelle avec laquelle elles se sont mutuellement traitées, lorsque chacune d'elles venait à dominer, en est une preuve incontestable. Mais toutes les deux se réunissaient dans leur haine pour un gouvernement dont l'existence faisait perdre aux uns l'espoir de regagner leurs anciennes distinctions et leurs anciens privilèges, et aux autres, celui de voir renaître les proconsulats dont ils avaient tant abusé. Mais en même temps chacun de ces partis recevait sans s'en douter une impulsion commune, donnée par des mains étrangères. Le gouvernement anglais surtout tenait à la fois tous les fils qui les faisaient jouer, et les mettait en action suivant ses vues, tantôt simultanément contre le gouvernement républicain, tantôt l'un contre l'autre pour éterniser les troubles, diminuer nos moyens d'attaque et de défense et affaiblir la France pour longtemps.

Ainsi on vit presque en même temps Charette, Stofflet, l'abbé Bernier, relever le drapeau de l'insurrection. Ce dernier, le plus dissolu dans ses mœurs,

1. Janvier et février 1796.

le plus cruel dans ses avis, le plus impérieux dans le commandement qu'il s'était attribué, le plus insolent avec les autres chefs comme avec ses subordonnés, était ce misérable prêtre que Bonaparte éleva à l'épiscopat. Par une escroquerie digne de lui, il avait accepté du Directoire une somme d'argent considérable avec un passe-port, à condition de sortir de France, où sa présence était toujours inquiétante. Il prit et garda l'argent et le passe-port et resta dans la Vendée pour y ranimer l'insurrection. On vit, dis-je, ces trois chefs proclamer de nouveau la guerre civile, contre leurs promesses les plus authentiques, et sans le plus léger prétexte pour les violer. Les chouans renouvelèrent en même temps leurs fureurs et s'organisèrent avec bien plus de force et de régularité qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors. Une violente insurrection, survenue dans l'Indre, menaça d'embraser tous les départements voisins. A Sancerre, une révolte non moins alarmante éclata presque en même temps. Dans Jemmapes, des bandes nombreuses se soulevèrent et s'organisèrent au nom du pape et de l'empereur. A Paris, dans les spectacles, on saisissait avec fureur toutes les allusions qui pouvaient insulter au gouvernement républicain et paraître favorables au despotisme royal. Sous le nom de bals, cafés, salons, etc., divers rassemblements de royalistes et d'émigrés s'opéraient journellement dans les différents quartiers de cette grande ville.

D'un autre côté, les clubs se multipliaient, comme on l'a vu, dans toute la république, et les partisans de l'anarchie ne cachaient ni leurs vues, ni leurs espérances. A Paris, la réunion du Panthéon se gros-

sisait chaque jour, et chaque jour on y faisait des motions plus incendiaires. Diverses réunions du même genre avaient lieu dans plusieurs autres quartiers. Dans la rue Traversière, la réunion dite *des patriotes* avait à sa tête les membres de la Convention qui s'étaient le plus déshonorés, soit dans son sein, soit en mission, par leurs folies, leurs turpitudes et leurs cruautés. Le *Journal des hommes libres*, rédigé par Vatar, le *Tribun du peuple*, rédigé par Lebois, et une foule innombrable de pamphlets anarchiques, invitaient hautement le peuple et les soldats à la destruction du gouvernement et les provoquaient à la dissolution du corps social. Des groupes nombreux, échauffés par des orateurs dont les discours étaient affreux, se multipliaient sur les places publiques, sur les ponts, aux Tuileries, etc. Babeuf tramait dans l'ombre cette fameuse conspiration dont j'aurai à parler. L'insurrection se manifestait dans la flotte à Cadix, au Havre et ailleurs; la désertion se propageait dans les armées d'une manière effrayante; de toutes parts le fanatisme retenait dans leurs foyers, ou faisait errer au sein des bois et des rochers, les réquisitionnaires que la loi appelait à la défense de la patrie.

Les députés commençaient à manifester la prétention de dicter au Directoire les choix qu'il avait à faire dans leurs départements. Un André Dumont, l'un des plus fougueux amis de Robespierre, un homme qui avait rempli jusqu'aux combles les maisons d'arrêt dans la Somme, avec les formes les plus dérisoires et les plus brutales; qui, père de famille, avait, dans sa mission sous Robespierre, forcé, par la crainte qu'il

inspirait, toutes les femmes ou filles qui piquaient sa lubricité à le suivre dans ses tournées, à s'enfermer avec lui au premier signe de sa volonté, à supporter au milieu des repas, des bals soi-disant patriotiques, aux yeux de leurs époux et de leurs mères, les plus scandaleuses privautés, un homme dont la correspondance avec la Convention avait été également atroce et dégoûtante; cet André Dumont enfin, devenu l'un des plus fougueux réacteurs et l'apôtre le plus déterminé du royalisme et de l'aristocratie, avait signé avec un ci-devant marquis de Crécy (qui avait protesté contre l'abolition de la noblesse) et un nommé Lemarchant de Gomicourt, une lettre que ces trois personnages faisaient afficher avec profusion dans Amiens, et qui contenait une désapprobation (on pourrait dire une protestation) à l'égard des changements opérés par le Directoire dans les autorités de la Somme.

Enfin, Pichegru, après avoir manqué l'exécution de ses perfides desseins contre la liberté de son pays, et désespérant de renouer son honteux marché avec le prince de Condé, donnait l'exemple du dégoût du service, et malgré nos encouragements, nos instances, il demandait un successeur, ce qui nous paraissait alors un très-grand mal. Sa trahison nous était encore inconnue, et nous craignions que sa retraite ne décourageât les armées, dans lesquelles son nom était au premier rang, et ne les désaffectionnât, ainsi que les autres généraux, d'un gouvernement naissant, qu'on aurait taxé d'injustice à son égard. Rewbell, qui avait vu Pichegru aux armées, nous avertissait néanmoins toujours de nous en méfier.

Au milieu de tout cela, Barras conspirait; la trahison était empreinte sur ses traits; son air sombre et farouche était effrayant. Désespéré d'être sans influence dans le Directoire, lorsqu'il s'attendait à tout gouverner, soufflé par les chefs des faubourgs, par les Tallien, les Fréron, etc., il se mettait à la tête de toutes les coteries anarchiques qui voulaient renverser le gouvernement et lui promettaient un ordre de choses où il serait seul le maître. Il était en même temps lié, et continua toujours de l'être, avec Blaw et Meyer, ambassadeurs de la république Batave. Ce dernier était un homme souple, qui se rangeait du côté le plus menaçant; mais le premier, anarchiste décidé, était l'un des grands fauteurs de la désorganisation et du système de terreur qu'on voulait introduire en Hollande. Il faisait de fréquentes courses au faubourg Saint-Antoine, et tirait de l'argent de plusieurs caisses de la république Batave pour faire face aux dépenses que nécessitaient ses intrigues; il en tirait surtout de la Frise où l'on avait tout culbuté. Enfin, malgré les ménagements que les agents de la police et le ministre lui-même étaient forcés de mettre dans leurs rapports, il n'y en avait pour ainsi dire pas un seul où le nom de Barras ne se trouvât mêlé.

Pour comble de disgrâce, Rewbell était tombé malade; son état était si grave qu'il ne pouvait assister que très-rarement à nos séances. J'allai le trouver un matin; je lui fis part de mes craintes, et du fond que je faisais sur lui pour déjouer les complots affreux qui se tramaient. Il fut comme moi d'avis que, sans négliger une constante opposition aux menées des royalistes, le plus pressant, néanmoins, était de répri-



mer celles de l'anarchie, celle-ci ayant un appui dans le Directoire, lorsque le royalisme n'en avait pas encore. Carnot marchait alors sur la ligne droite, entre les deux partis, par les motifs que j'ai exposés déjà.

Je représentai alors à Rewbel qu'il était indispensable de faire fermer de suite ces antres de folies et de crimes, où, au nom de la liberté, on travaillait à immoler la république. Je lui fis sentir qu'il n'était pas moins nécessaire de revenir sur plusieurs de nos choix et de montrer à cet égard une détermination qui rassurât les citoyens paisibles et qui rattachât au gouvernement plusieurs membres très-estimables des deux conseils et bon nombre de vrais patriotes qui s'étaient jetés par peur dans le parti royaliste, en voyant dans les places une quantité d'hommes qui, par leur conduite passée et présente, leur faisaient craindre le retour de la terreur. Une fois rassurés, au contraire, ces citoyens bien intentionnés devaient concourir avec nous d'une manière efficace au maintien de la constitution de l'an III. [Tombés d'accord sur tous ces points, nous n'éprouvâmes aucune difficulté de la part de Carnot; il se prêta à toutes nos vues.

Le 4 ventôse, je fis rapporter l'arrêté, pris en mon absence, qui destituait de sa place de membre du bureau central, Cousin, physicien connu, professeur au collège de France et membre de l'Institut national, homme d'une sévère probité et excellent administrateur. Il avait bien servi la révolution comme électeur de 89 et comme membre de la commune, où il avait été chargé de l'administration des

subsistances, qu'il avait dirigée avec autant d'intégrité que d'intelligence. Barras l'avait fait destituer, parce qu'il ne laissait pas, comme Guerneur, la carrière ouverte aux voleurs; qu'il n'était pas, comme ce dernier, du parti orléaniste ou thermidorien, et qu'il était un surveillant incommode à l'égard des complots que l'on tramait.

Le 9 ventôse, le club du Panthéon et la réunion des patriotes de la rue Traversière furent fermés par ordre du Directoire. Barras fit toute la résistance dont il était capable, mais il ne réussit pas; car tous, excepté lui, nous étions du même avis. Mais afin de ne pas rendre par cette mesure le royalisme trop audacieux, nous fîmes également fermer les lieux où il se montrait trop à découvert, tels que le théâtre Feydeau, le salon des princes, l'église de Saint-André-des-Arts, etc.

Nous ordonnâmes, en second lieu, à Pélissier, commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration centrale des Bouches-du-Rhône, de réitérer à Fréron, qui y continuait ses fonctions, l'ordre de les cesser à l'instant, et de quitter le département. Cette injonction lui avait déjà été faite depuis du temps; mais il était soutenu par le commissaire lui-même et par son ami Barras. C'était à la fois pour lui une affaire de parti et une affaire d'argent.

Le 25 germinal, le Directoire exécutif fit une proclamation touchant les manœuvres anarchiques, qui devenaient de jour en jour plus actives. Il réclama et il obtint du Corps législatif des lois plus précises et plus rigoureuses contre les attroupements illégaux, sur la police des imprimés et sur celle des affiches.

Il restait encore un parti sage à prendre, celui d'avoir un autre ministre de la police. Merlin avait été, comme l'on sait, avant la Révolution, membre du conseil du duc d'Orléans. Il avait, par suite, de grandes liaisons avec ceux qui avaient composé son parti, c'est-à-dire avec les thermidoriens. Si le devoir ou la crainte l'empêchaient de les protéger ouvertement, au moins était-il à redouter qu'il ne se laissât abuser par eux dans une circonstance si délicate, ou qu'il ne prît des mesures si faibles qu'elles fussent tout à fait insuffisantes.

Carnot, ennemi juré du parti thermidorien et le craignant particulièrement, mit à ce changement un empressement extrême. Barras fit encore beaucoup de difficultés, mais sans plus de succès que dans les occasions précédentes. Une circonstance rendit, au reste, ce changement plus facile. J'ai dit qu'on avait été obligé, comme je l'avais prévu, de révoquer Génissieux du ministère de la justice; ce ministère devenait donc vacant. D'un autre côté, Merlin n'avait pas assez de caractère pour servir les thermidoriens d'une manière absolue contre la majorité du Directoire, ou pour s'opposer énergiquement à leurs projets en face de Barras. Aussi, depuis longtemps il offrait sa démission pour sortir d'une fâcheuse contrainte; elle fut alors acceptée, malgré Barras, et le ministère de la justice lui fut rendu.

Carnot insista beaucoup pour qu'on remplaçât Merlin par Cochon-de-L'apparent, alors membre du conseil des Anciens. Ils avaient conservé la grande liaison qu'ils avaient eue ensemble dans la Convention. — Cochon est un petit homme, bien pris dans sa taille et

d'une assez agréable figure. Il était conseiller à la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte avant la Révolution. Il n'a rien de transcendant; mais il est fin, remuant, intrigant, fureteur et très-ambitieux. Dans l'Assemblée constituante, il s'impatronisa en premier lieu, en qualité de suppléant, à la place d'un député du Poitou, qui n'avait pas du tout renoncé à sa nomination, mais qu'une circonstance momentanée empêchait de se rendre au poste auquel il était appelé. Obligé de lui céder la place à son arrivée, Cochon resta néanmoins toujours à intriguer autour de l'Assemblée, où il fut enfin admis par la vacance réelle d'une place de député du Poitou. Il devint membre du comité de sûreté générale, et prit avec chaleur parti pour Lafayette contre d'Orléans. Dans la Convention, il suivit le torrent et fut membre du comité de la guerre, où il taxait de modérantisme les avis sages. Il eut diverses missions, et s'y produisit toujours en montagnard déterminé; mais à ma connaissance on n'a aucun fait atroce ou honteux à lui reprocher.

Cochon déplaisait fort à Barras par la même raison qu'il plaisait à Carnot, c'est-à-dire parce qu'il était ennemi des thermidoriens. Il convenait médiocrement à Rewbell auquel il avait fait, dans quelques comités, des reproches de modérantisme et d'aristocratie, dans un temps où de pareilles accusations pouvaient avoir les plus funestes conséquences. Quant à moi, j'étais indifférent sur son compte. Je n'avais d'ailleurs à présenter à sa place personne que je pusse espérer de faire nommer. Grand ennemi du parti d'Orléans, je ne craignais pas qu'il nous livrât aux thermidoriens; ci-devant montagnard, je ne pensais

pas non plus qu'il dût protéger les contre-révolutionnaires. Dans le fait, pendant un temps, il se conduisit fort bien, ainsi que son ami Carnot. Mais il vérifia ensuite, comme bien d'autres, une maxime certaine : c'est que l'amour de la gloire et l'intérêt personnel, même le plus évident, n'offrent à la confiance que des gages trompeurs. Ils cèdent toujours l'un et l'autre à des passions plus violentes, l'ambition et la vengeance, souvent même à des craintes ou à des espérances mal calculées. La vertu seule offre des garanties assurées. La vertu!... Je m'arrête un instant à ce nom trop souvent profané !

La monarchie, qui craint la vertu politique, parce que vertu suppose *énergie*, a travaillé sourdement, pendant une longue suite de siècles, à l'anéantir parmi nous et à nous faire prendre le change sur sa véritable essence. Après l'avoir offerte sous le masque de je ne sais quel honneur, elle en avait, pour ainsi dire, banni le nom, ou l'avait rendu à peu près ridicule. Quant à cet honneur prétendu qu'on lui avait substitué, en quoi consistait-il? A se soumettre sans réserve aux préjugés les plus atroces et les plus bizarres, à se nourrir d'un orgueil insensé, qui vouait le faible à l'oppression et au mépris, quels que fussent ses titres à notre estime et à nos respects, tandis que le fort le plus digne d'aversion et d'opprobre devenait l'objet de nos plus serviles hommages. C'était suivre les lois de l'honneur, que de rechercher avidement les grandeurs, le crédit, la richesse, de prodiguer pour les acquérir ses services à un maître, aux dépens de la liberté publique et du bonheur des nations.

Le sacerdoce, pour qui la vertu n'était pas moins

redoutable, car elle suppose *vérité*, était aussi parvenu à en déguiser les traits. Elle n'était plus dans ses mains qu'un vain simulacre, qui exige avant tout l'observation d'une foule de pratiques inutiles, pué- riles pour la plupart ou, ce qui est plus funeste en- core, contraires à la décence et à la pudeur : la con- fession, par exemple. Quiconque sent combien la pureté de l'âme est une vertu essentielle dans les femmes pour le bonheur des familles et le maintien de l'ordre social, ne doit-il pas être révolté de l'idée de voir, dans le mystère, aux pieds quelquefois d'un jeune effronté, ou d'un vieux débauché, aux pieds d'un homme enfin, quel qu'il soit, une jeune fille obligée de lui rendre compte de tous les mou- vements de son cœur et de ses sens, ou une respec- table mère de famille contrainte de lui faire la con- fidence de tout ce qu'il y a de plus intime entre deux époux? Ce même simulacre de vertu, outre les pra- tiques inutiles ou dangereuses, n'impose-t-il pas impérieusement la croyance de dogmes aussi incom- patibles avec la raison qu'impuissants pour le per- fectionnement de la morale et le bonheur de l'homme? Voilà, cependant, ce que le sacerdoce recommande avec tant de soin. Les vertus véritables, il ne les place qu'au dernier rang : souvent il les néglige, et ses sectateurs ne les négligent pas moins. Tout leur zèle s'épuise sur des observances inutiles et recom- mandées comme les premiers des devoirs; il n'en reste plus pour les devoirs réels : ils sont regardés, le plus souvent, comme indifférents, le fanatisme et les momeries usurpant ainsi le nom de *vertu*.

Le vrai sens de ce mot n'a pas été moins dénaturé

par les circonstances d'une révolution, qui devait, au contraire, lui restituer à jamais sa véritable acception. Que le lecteur n'oublie pas ici que je parle *des circonstances* de la Révolution, qu'il serait trop injuste de confondre avec son but. On vit alors, comme toujours, les partis qu'enfantent les grandes commotions politiques ou religieuses, changer brusquement la signification des termes et dénaturer toutes les idées. A celles qui sont justes, mais contraires à leurs projets, ils en substituent d'absolument fausses, mais qui leur sont favorables; bientôt, ce qui était vrai hier sera douteux aujourd'hui et demain ne sera plus que mensonge. Tout change de forme et de couleur d'un moment à l'autre, et dans deux quartiers différents d'une même cité, suivant l'esprit de la coterie qui les domine, les mêmes hommes, les mêmes faits, les mêmes principes se jugent, dans le même jour, de vingt manières différentes, et toujours avec aussi peu de justesse que d'impartialité. Les mots *crime* et *vertu*, qui sont dans toutes les bouches, n'ont plus de signification déterminée. Dans cette confusion, la raison n'a plus de prise sur les esprits; l'homme sans mœurs perd toute honte, le fripon se découvre sans pudeur, le méchant se délivre de tout frein. Persécuté ou avili comme un scélérat, l'homme de bien n'est plus écouté, et le tyran est proclamé l'homme vertueux par excellence.

C'est donc ainsi que presque toujours la passion ou l'erreur profanent le saint nom de la vertu. Certes, celui qui l'aime et qui en sent les charmes, la reconnaît à des traits bien différents de ceux que lui prêtent le despotisme, le sacerdoce et les factions. La

véritable vertu sait s'oublier elle-même pour se vouer au bonheur des hommes, autant que le permet la sphère dans laquelle se trouve placé celui qu'elle anime. Elle ne recherche que la vérité et la justice ; la bonté marche toujours à ses côtés, la raison l'éclaire sur ses véritables devoirs, la sagesse la dirige dans le choix de ses moyens, et la force de l'âme la rend inébranlable dans sa marche et dans ses résolutions.

Je m'aperçois ici combien je me suis éloigné de mon sujet. Mais je compte sur quelque indulgence en faveur de l'idée qui m'a entraîné.

## XIX.

REMANIEMENT DES FONCTIONNAIRES. — PRÉTENDU SYSTÈME  
DE BASCULE. — MESURES EFFICACES  
POUR PACIFIER LA VENDÉE. — REMPLACEMENT  
DE PICHEGRU.

Enfin, Rewbell m'ayant secondé comme il me l'avait promis, nous parvîmes à obtenir l'arrêté relatif à la nomination des fonctionnaires publics, lequel avait pour objet de réformer les mauvais choix, et de faire connaître au public l'esprit qui dirigerait à l'avenir le Directoire dans ceux qu'il aurait à faire. Cet arrêté fut rendu le 27 ventose an iv.

Dans le préambule, le Directoire avoue les erreurs dans lesquelles on l'a entraîné sur ses choix, en profitant de la précipitation à laquelle il s'était vu, en quelque sorte, condamné. Pour y remédier, il demande par l'arrêté à tous les commissaires de lui fournir les



renseignements qu'ils pourront se procurer sur les fonctionnaires publics nommés ou à nommer, afin de le mettre à même d'agir dans ses réformes en toute connaissance de cause. L'arrêté et les considérants qui le précèdent sont dans tous les journaux du temps; j'invite le lecteur à les consulter.

Cependant, si cet acte fut une déclaration de principes telle que je la désirais, les moyens d'exécution n'en eurent pas moins ma désapprobation. En effet, comme les commissaires du pouvoir exécutif que nous avions nommés étaient pour la plupart des anarchistes, les renseignements qu'ils nous donnèrent ne firent que confirmer nos mauvais choix, et de plus, si nous révoquâmes, en effet, quelques contre-révolutionnaires sur les indications qu'ils nous fournirent, ils furent remplacés par des anarchistes, tels que ceux qui étaient désignés dans l'arrêté.

J'aurais voulu que nous nous fussions bornés aux nominations directes des commissaires près les administrations centrales et les tribunaux; nous n'en aurions fait le choix qu'avec une attention des plus sévères; nous aurions exercé à leur égard une surveillance extrêmement active et toujours soutenue, pour nous assurer de leur persévérance dans la bonne voie administrative et dans une conduite impartiale. Ces précautions prises, on s'en serait rapporté à eux, sans réserve, pour le choix et le maintien des autres fonctionnaires publics de leurs départements, en les rendant moralement responsables de leurs indications. Nous eussions ainsi environné les chevilles ouvrières de l'administration et de la justice d'une grande considération, et nous leur eussions donné une grande

force pour l'exécution prompte et entière des lois et des arrêtés du gouvernement. En même temps, les choix eussent été plus éclairés et plus impartiaux, et la honte des mauvaises nominations ne serait pas tombée sur le gouvernement. Les commissaires, responsables devant le public, auraient été contenus par l'opinion; nous n'aurions pas perdu un temps précieux à discuter sur des individus que nous ne pouvions jamais bien connaître; nous eussions tari la source des tracasseries que les membres des députations suscitaient au Directoire, et qu'ils se faisaient entre eux-mêmes, pour placer et déplacer à leur gré les fonctionnaires de leurs départements. Mon plan fut trouvé fort bon par mes collègues chaque fois que je le proposai, mais il resta sans exécution : le désir de placer tel ou tel, les sollicitations des députés, des coteries, etc., prévalurent toujours. Aussi cet arrêté, pris dans un très-bon esprit, ne produisit à peu près aucun fruit.

Une des causes qui nuisirent le plus à la bonté de nos choix fut une constante partialité en faveur des ex-conventionnels. Qu'à mérite égal ils l'eussent emporté, c'était aussi mon avis; mais que le seul titre d'ex-conventionnel rendit propre à tout, et fit obtenir la préférence sur tous les autres candidats, c'était un grand abus. Souvent on faisait ainsi un choix détestable, quand on en pouvait faire un bon; on décourageait des hommes exercés depuis longtemps dans une carrière épineuse; on compromettait la marche des affaires par l'incapacité ou l'inexpérience des agents, et enfin l'on donnait naissance à une sorte de patriciat.

Voici pourquoi, lorsqu'il s'agissait des conventionnels, et en général de la clique anarclique, je n'étais pas soutenu par mes collègues, et j'étais souvent abandonné par Rewbell lui-même, quoiqu'il me témoignât toute confiance. Ils savaient tous que, malgré les persécutions que j'avais éprouvées et la cruelle blessure qu'on m'avait faite en immolant mon respectable frère, je n'avais conservé ni fiel ni désir de vengeance contre personne. Mais ils ne me croyaient pas à l'abri de la crainte du retour du régime qui avait fait tant de mal à la France, et à moi personnellement. Suivant eux, cette crainte portée à un point exagéré me faisait adopter un système outré de modération. Quoiqu'ils me témoignassent toujours les mêmes égards, ils me laissèrent voir quelquefois qu'ils pensaient ainsi, et cette persuasion de leur part ôtait du poids à mes avis.

Au surplus, nos mauvais choix n'étaient pas sans excuse. Il faut qu'on sache qu'à l'époque où l'arrêté fut pris, nous avions eu huit ou dix mille nominations à faire à la fois. Chaque coterie, chaque faction, voulait les places pour elle et les siens, afin de prolonger son règne. Quelque sages, quelque pures que fussent les intentions du Directoire, il ne pouvait tout faire par lui-même; les députés qui élevaient le plus haut la voix contre la nomination des anarchistes présentaient le plus souvent, pour mettre à leur place, non des hommes sages et amis éclairés et sincères de la liberté, mais des royalistes fougueux, des fanatiques redoutables, des provocateurs de guerre civile, qui auraient persécuté indistinctement et à outrance les vrais républicains, comme les plus vio-

lents anarchistes. Le Directoire crut bien faire en provoquant les avis de ses commissaires, dont le patriotisme pouvait être exagéré, mais au moins n'était pas douteux, et ceux des administrateurs qui, nommés par la faction de vendémiaire, donnaient dans un excès tout opposé. Il comptait voir jaillir la lumière de ce choc; il n'en sortit que le sombre feu des passions qui dénature tout.

Quant au système de bascule ou d'équilibre dont on a tant parlé, nous ne le pratiquâmes jamais. Ceux qui eurent si souvent ce mot à la bouche, se sont-ils au surplus bien entendus eux-mêmes? Il est très-permis d'en douter. Que voulait-on dire par là? Que nous cherchions à tenir en respect le parti anarchiste par le parti aristocratique, *et vice versa*? mais où serait le crime de forcer, l'un par l'autre, deux partis également dangereux, à marcher sur la droite ligne, et de les amener par la force des choses à se fondre dans le parti constitutionnel? Dira-t-on que le Directoire favorisait alternativement les deux factions l'une contre l'autre? Quel eût été le but d'une pareille manœuvre? Il a voulu les réprimer l'une et l'autre, et non les balancer, comme on le prétend, ce qui, quelques vues qu'on lui suppose, ne pouvait lui servir de rien. Quand il signalait les attentats des uns, manquait-il de signaler ceux des autres? Les conspirations de Babeuf et du camp de Grenelle ne furent-elles pas punies et plus sévèrement que celles des royalistes Lavilheurnois, Dunand, Brottier, etc.? Enfin, la plus grande partie des choix faits par le Directoire ne lui avait-elle pas été dictée par les députés? C'étaient donc les députés eux-mêmes qui

mettaient en jeu ce prétendu système de balancement contre lequel ils jetaient les hauts cris, lorsque le parti opposé au leur venait à son tour à influencer une nomination. Que de sottises dans ce monde on adopte sans examen! — Je répète, au surplus, encore une fois que je m'étais constamment opposé aux choix qui nécessitèrent l'arrêté.

Pendant ce temps, le Directoire prit toutes les dispositions propres à éteindre la révolte, partout où elle avait éclaté. Elle fut bientôt réprimée dans les départements de Jemmapes et de l'Indre, à Sancerre, sur la flotte. Une proclamation adressée aux habitants de l'Ouest, et que je rédigeai (voyez le *Moniteur* du 12 ventôse an iv), commença à calmer les esprits dans la Vendée et le reste du pays insurgé sur la rive gauche de la Loire. Bientôt la mort de Stofflet et celle de Charette achevèrent de déconcerter les efforts de la malveillance, et la sagesse du général Hoche, qui exécuta les intentions du gouvernement avec une prudence et un talent admirables, rétablit tout à fait la paix dans ces contrées, et arrêta presque entièrement la fureur du brigandage sur la rive droite, au pays des chouans.

Je ne dois pas omettre ici une particularité qui servira à faire connaître le caractère de ces Vendéens malheureusement trop fameux, et qu'on ne doit pas confondre avec les chouans, qui n'ont fait qu'une guerre d'assassinat et de pillage.

Lorsque l'insurrection vendéenne en fut venue au point que les chefs purent dicter des lois dans le pays, les patriotes réfugiés furent déclarés émigrés de la Vendée. Leurs propriétés de tout genre devinrent alors la proie, les unes de l'administration générale

vendéenne, d'autres des administrations locales, d'autres encore celle d'un parent, d'un voisin, d'un fermier. Des ventes, des successions avaient souvent fait changer de mains tous ces objets mobiliers ou immobiliers. Lors de la rentrée des patriotes dans leurs foyers après la pacification, les réclamations et la diversité de leurs objets devinrent innombrables, et presque toutes elles échappaient aux décisions portées par les lois existantes.

Ces circonstances engagèrent plusieurs députés de cette contrée à se présenter au Directoire avec une série effrayante de questions à résoudre. Ils demandaient, ou que le Directoire provoquât une loi qui réglât tous les cas proposés, ou qu'il le fit lui-même par un arrêté de règlement, que l'autorisait à prendre la suspension de la constitution dans les pays insurgés, où l'on n'avait encore pu l'établir. Malgré toutes les instances des députés, je m'opposai constamment à ces mesures. Je représentai au Directoire qu'en suivant le plan qui lui était proposé, on ne ferait que multiplier les procès, les rendre interminables, fournir aux gens de loi un aliment inépuisable pour leurs chicanes, donner aux coqs de village et aux mécontents des deux partis les moyens de remettre le feu partout, de perpétuer les discordes et d'achever de ruiner tout le monde, loin d'améliorer le sort de personne ; je fis remarquer enfin qu'on introduirait l'esprit de chicane dans un pays où la bonne foi et une précieuse franchise avaient toujours régné. Je connais très-bien, ajoutai-je, le caractère paisible des Vendéens et la modération de leurs désirs ; elle égale leur fermeté et leur courage. Voici, en conséquence,

ce qu'il convient uniquement de faire. Nous allons nommer les juges de paix dans ce département, où il ne serait pas prudent de réunir pour le moment les assemblées primaires. Il faut apporter un soin tout particulier à n'appeler à ces places que des hommes qui commandent la confiance par leur probité et leur impartialité connue, sans s'embarrasser du parti auquel ils ont tenu. Recommandez-leur de tout arranger à l'amiable et sans aucun délai, en représentant aux habitants qu'après les horreurs d'une guerre civile si affreuse, il est insensé de se livrer à des récriminations qui ne peuvent qu'aigrir les esprits et provoquer de nouveaux dommages ; qu'il faut transiger sur tout le passé, et ne songer qu'à réparer chacun ses pertes. Mes collègues me demandèrent si je me rendais responsable de l'efficacité du moyen que je voulais qu'on mît seul en usage. Je leur répondis affirmativement, mais à cette condition qu'ils prendraient l'engagement d'accepter, pour la nomination aux justices de paix, la liste des candidats que je leur présenterais, sans y faire un seul changement. Cela convenu, je m'adressai à trois de mes amis, afin qu'ils m'indiquassent, pour en faire des juges de paix dignes de ce nom, des hommes qui agiraient d'après le système que je viens d'exposer. Ces trois honorables citoyens étaient le docteur Clémenceau de Mouchamps, mon parent ; Ladouespe, propriétaire de la terre de la Bobinière, commune de Mouchamps, et le docteur Loyau du Côteau, demeurant à sa propriété de Pulteau, commune de Bazoges-en-Pareds. Ils répondirent parfaitement à la marque de confiance qui leur était donnée ; nous ne changeâmes pas un seul nom sur leur liste.

Trois mois après l'entrée en fonctions de ces utiles magistrats, il n'existait plus dans la Vendée une seule contestation à terminer qui se rattachât aux discordes civiles qui l'avaient déchirée.

Le 14 germinal an iv, le Directoire se détermina enfin à donner un successeur à Pichegru dans le commandement de l'armée du Rhin <sup>1</sup>. J'atteste que ce général n'avait jamais éprouvé ni du Directoire, ni d'aucun de ses membres rien qui pût motiver son mécontentement. Il avait, au contraire, obtenu constamment du gouvernement toutes les marques de bienveillance et de confiance que pouvait lui attirer la réputation dont il jouissait alors. Ce ne fut qu'après des demandes très-réitérées et très-pressantes de sa part, et à la suite de plusieurs réponses du gouvernement très-obligeantes et très-propres à l'encourager, que sa démission fut acceptée.

Mais après le manque de succès de ses négociations avec le prince de Condé, il devait se trouver dans une position gênante. Forcé à une conduite équivoque qui devait le perdre, et auprès du prince avec lequel il avait traité et qu'il aurait mal servi, et auprès de la nation qu'il avait trahie, il préférait pour le moment la retraite à une situation si critique. Je l'ai déjà dit, Rewbell avait eu de graves soupçons sur sa fidélité; mais il avait cherché à les éloigner, parce qu'il n'avait que des présomptions et non des faits positifs. En lui donnant un successeur, le Directoire en agit avec lui d'une manière généreuse; il le nomma ambassadeur à Stockholm, en lui adressant une lettre

1. Ce fut Moreau, l'un des lieutenants de Pichegru, que le Directoire choisit pour le remplacer.



très-flatteuse. Pichegru ne reconnut de semblables procédés que par un silence absolu. Il quitta l'armée sans nous faire part du moment ni du lieu de sa retraite; il arriva néanmoins à Paris quelque temps après, mais sans nous en prévenir. Cette conduite messéante lui était sûrement dictée par le parti royaliste, qui aurait voulu irriter le Directoire et l'amener à donner à Pichegru des marques de mécontentement, très-légitimes assurément, mais que ce parti aurait travesties en injustes persécutions de la part du gouvernement envers un grand général, dont il avait méconnu les services, uniquement parce qu'il n'était pas un terroriste. On a vu que les elchiens avaient déjà fait entendre des plaintes à l'occasion des fêtes données à Jourdan; mais nous ne laissâmes pas aux aristocrates de prétexte pour renouveler leurs clameurs. Pichegru fut accueilli par chacun de nous et par le ministre de l'intérieur avec les mêmes attentions, et plus grandes encore, que ne l'avait été Jourdan.

Ce qu'il y a de particulier, c'est que cet homme, qui avait demandé sa retraite avec tant d'instances, commença, dans la première visite qu'il fit au Directoire, par se plaindre de ce qu'on lui eût ôté le commandement de son armée. Lorsqu'on lui rappela ses demandes réitérées, il répondit qu'il avait demandé un successeur et non pas le retrait de son commandement, et lorsqu'on l'eut prié de dire comment on pouvait lui donner un successeur sans lui retirer le commandement de l'armée, il ne put répondre que par des paroles vides de sens.

Je crois qu'il s'était repenti d'avoir quitté son commandement. Les députés royalistes lui représen-

tèrent sans doute combien il eût été plus utile au parti à la tête d'une armée que dans une ambassade, ou dans toute autre position. En effet, dans leur dépit, ils eurent la mauvaise foi de répandre que nous avions forcé Pichegru de quitter son commandement, et celui-ci eut la mauvaise foi, de son côté, de laisser ces bruits s'accréditer. Il ne répondit, au reste, à toutes les prévenances et à toutes les distinctions qu'il reçut, soit du Directoire exécutif, soit de chacun de ses membres en particulier, que par une parfaite indifférence. Pendant le temps assez long qu'il passa à Paris, il ne nous dit pas un seul mot ni de remerciement, ni d'acceptation, ni de refus à l'égard de l'ambassade en Suède. On ne doit pas oublier qu'il n'avait non plus rien écrit. Il fut toujours extrêmement concentré; tout en lui annonçait un homme qui craignait de se laisser deviner; à peine laissait-il échapper quelques mots.

J'eus avec lui, chez moi, une conférence particulière. Je lui exposai avec une franchise et un abandon qui auraient pu pénétrer tout autre que lui, les véritables sentiments du Directoire exécutif à son égard, et lui rappelai la manière, au moins singulière, dont il y avait répondu. Je l'attribuai aux perfides suggestions des ennemis du gouvernement, dont je l'invitais à se défier. Je l'engageai à me communiquer, avec une confiance que je croyais mériter, ce qui pouvait lui donner à penser que le Directoire ne le voyait pas d'un bon œil et voulait le laisser sans emploi; je l'assurai qu'il ne me serait pas difficile de détruire tous ses soupçons, et de lui démontrer que ceux qui auraient pu les lui donner n'étaient que des hommes

de parti et des fabricateurs de mensonges. Cette loyauté et cette sincérité, qu'il était impossible qu'il ne vît pas dans mon accent et dans mon langage, ne servirent qu'à accroître l'air mystérieux et la profonde réserve dont un traître devait naturellement s'envelopper davantage avec un homme droit, dont la franchise et les prévenances devaient singulièrement le gêner. Il me répondit quelques mots avec un embarras marqué et se retira.

Je commençai dès lors à croire que Rewbell avait eu grande raison de le soupçonner. Les découvertes faites depuis par Bonaparte à Venise dans les papiers de d'Entraigues, par Moreau dans la correspondance de Klinglin, la conduite de Pichegru au 18 fructidor, le grand cas qu'en faisaient les royalistes, enfin les pièces et les déclarations publiées par Fauche-Borel, ont suffisamment prouvé que rien n'était mieux fondé que ces soupçons, et que, lors même que nous eussions destitué ce général sans aucun ménagement, ce qui est une insigne fausseté, nous n'eussions fait que le traiter comme il le méritait, puisqu'il trahissait une cause qu'il s'était engagé à défendre.

J'avoue que je n'ai jamais eu une bien grande idée du génie de Pichegru. Je mets de côté ses talents militaires; je ne connais pas assez la guerre pour m'aviser de vouloir rien lui contester de ce qu'on lui accorde à cet égard. Mais sous les autres rapports, c'était selon moi un homme médiocre, qui, parlant peu et ayant l'air de réfléchir beaucoup, s'était fait considérer comme un esprit profond, toujours absorbé dans ses hautes pensées. On prend souvent, suivant

l'expression de Diderot, pour un génie qui médite ce qui n'est qu'un bœuf qui rumine.

Qu'on me permette ici d'ajouter quelques mots à des observations que j'ai faites précédemment.

Il m'a toujours semblé qu'on exaltait beaucoup trop la gloire militaire. S'agit-il du génie ou du talent qu'elle suppose? L'histoire de tous les siècles et celle de la révolution française démontrent que de toutes les professions qui veulent du génie et des connaissances, la profession militaire est celle qui en exige le moins et qui, proportionnellement, fournit, parmi ceux qui s'y livrent, le plus d'hommes habiles et le plus vite formés. Est-il question de la bravoure? « J'ai versé mon sang pour la patrie, » vous disent orgueilleusement les généraux. On leur a répondu : « Est-ce de l'eau qui sort des veines du soldat? » D'ailleurs le sang des généraux coule, proportion gardée, moins souvent que celui du soldat, et celui-ci, plus souvent exposé à la mort, n'acquiert, malgré ses services, ni titres, ni grosses pensions, ni honneurs, ni prérogatives, ni place dans les journaux du temps ou dans les pages de l'histoire. Sa mémoire meurt avec lui, et sa famille reste presque toujours sans récompense. En est-il ainsi des chefs des armées, qui ne sont trop souvent d'ailleurs que les oppresseurs des peuples, ou les plus terribles instruments de ces oppresseurs? Ce même guerrier qu'on vante si fort n'expose-t-il pas fréquemment sa vie dans un combat singulier pour le sujet le plus futile, souvent même pour la prétention la plus injuste? pourquoi donc a-t-il un si prodigieux mérite à l'exposer dans les batailles, pour son honneur, son élévation, sa for-

tune? L'estime et les récompenses qui sont dues au guerrier rentrent donc tout à fait dans la classe commune de celles que mérite tout homme qui, par son zèle, ses talents et sa probité, sert et honore son pays dans quelque carrière que ce soit. Que cherche l'homme de guerre en général? Est-ce à mériter l'estime et la reconnaissance publique? non : il veut exciter l'admiration; il n'aspire qu'à la gloire, à la fortune. L'amour de la renommée inspire quelquefois sans doute des actions éclatantes, mais assez rarement en produit-il de bonnes, et combien de fois en fit-il commettre d'exécrables! C'est l'amour seul du devoir, c'est la passion du bien public qui nous conduisent sûrement à des actions, sinon toujours utiles, au moins toujours dignes d'éloges, puisqu'elles nous sont dictées par un dévouement tout à fait désintéressé. L'homme de bien saura donc sacrifier jusqu'à sa renommée et à sa gloire, le plus grand sacrifice que puisse faire une âme élevée, pour servir l'humanité et la patrie. Il n'oubliera jamais que, pour marcher d'un pas ferme dans le sentier de la vertu, il doit tout faire, tout risquer pour mériter l'appui de l'opinion publique et la faveur populaire, mais rien pour les obtenir.

## XX.

### DISSOLUTION DE LA LÉGION DE POLICE. — CONSPIRATION DE BABEUF.

Cependant, malgré les mesures précédemment adoptées, la fermentation excitée par l'anarchie allait

toujours croissant. Tout annonçait un complot prêt à éclater contre le repos public et le gouvernement existant. Un des plus grands embarras que l'on parvint à nous susciter dans ces moments difficiles, ce fut celui que nous donna la légion de police. Ce corps, formé par Aubry, pour servir de soutien à l'aristocratie dans Paris, avait pris un esprit tout contraire à celui qu'entendaient lui donner ses créateurs, ce qui arrive fréquemment dans les moments où règnent les factions. Souvent alors, on est immolé par l'arme qu'on avait forgée pour la perte de son adversaire.

Cette légion, séduite par les manœuvres et par l'argent de la faction anarchiste, devenait chaque jour plus indisciplinée et plus turbulente. Les soldats couraient les rues en désordre, effrayant les citoyens par leurs menaces et par les discours les plus séditions. Tout annonçait de leur part une forte disposition à la révolte ouverte, qui ne tarda pas à éclater. Nous demandâmes au Corps législatif de mettre cette légion à notre disposition, pour l'envoyer aux frontières. Nous colorâmes cette proposition d'une manière propre à exciter son émulation et non son mécontentement. Plusieurs bataillons refusèrent néanmoins d'obéir à l'ordre du départ, lorsqu'il leur fut donné. Carnot montra beaucoup de vigueur dans cette circonstance; il ouvrit l'avis, que nous suivîmes, de licencier la légion et de la désarmer. Barras n'osa pas s'y opposer de front; eût été se mettre totalement à découvert. Il proposa des moyens termes et la temporisation. Mais, voyant la résolution de ses quatre collègues bien prise, il se rendit après une résistance qui ne pouvait que lui nuire s'il l'eût prolongée. La

garnison seconda parfaitement le gouvernement dans l'exécution du désarmement et de l'envoi aux frontières. Elle s'y prêta d'autant plus volontiers que l'armée n'aime pas les corps privilégiés, ceux surtout qui sont destinés à un service stationnaire, et à peu près exempt des fatigues et des périls de la guerre.

Néanmoins cet échec n'arrêta pas les projets de la faction. Les gouvernements héréditaires et les classes privilégiées, dans toute l'Europe, étaient trop intéressés à ne pas laisser subsister et prospérer un gouvernement qui aurait prouvé par le fait de son existence que, dans un grand pays, on peut être bien gouverné sans royauté et sans privilèges. En vendémiaire, le royalisme n'avait pu réussir à empêcher l'établissement du gouvernement républicain; il était tout naturel que les moteurs de nos troubles, quels qu'ils fussent, profitassent de la réaction que tout mouvement violent entraîne après lui dans le choc des partis, pour renverser ce même gouvernement par le bras de l'anarchie populaire. Elle fut donc mise en jeu avec une activité égale à celle que nous mettions à la déjouer.

C'est dans ces circonstances que Carnot reçut d'un capitaine commandant de l'une des demi-brigades d'infanterie qui formaient la garnison de Paris, une lettre par laquelle il lui annonçait qu'il avait à lui communiquer un secret de la plus haute importance, et duquel dépendait en grande partie le salut public. Grisel, c'était le nom de cet officier, admis près de Carnot, lui fit part du plan de la conspiration de Babeuf. Il n'est pas de mon sujet de le détailler ici. Les pièces et le procès ont été imprimés et tellement

rendus publics qu'il est impossible qu'ils n'arrivent pas à la connaissance de la postérité. Mais il y a quelques circonstances particulières que je ne dois pas omettre. — D'abord Grisel ne cessa, pendant tout le cours de ses communications secrètes avec nous, je veux dire avec Carnot, Rewbel, Letourneur et moi, de nous conjurer de nous méfier de Barras qui était, nous assurait-il, en grands rapports avec une partie des conjurés. Les renseignements qu'il nous donnait à cet égard portaient un tel caractère de vraisemblance qu'il était impossible de douter de ce qu'il avançait. Au reste, la conduite de Barras, ses liaisons, son aspect sinistre, ses opinions, tous les rapports de la police suffisaient pour nous en convaincre. Aussi Carnot, pour nous communiquer sa découverte, choisit un moment où il était absent du conseil, et ce moment n'était pas difficile à trouver. Le temps qu'il donnait à ses intrigues, à ses maîtresses, à ses mignons et au plaisir de la chasse, entraînait souvent des absences de sa part, et toujours des retards pour se rendre au conseil. Nous jugeâmes alors que, forcés de lui faire connaître les faits, puisque nous avions à prendre des mesures dont le résultat devait être public, nous ne devions le faire qu'après avoir arrêté notre plan, de manière qu'il n'y eût que très-peu d'intervalle entre la communication faite à Barras et l'exécution. Nous avons cependant fort à craindre qu'il ne le fit manquer, en prévenant les conjurés. Heureusement, comme on le voit par les pièces mêmes du procès, les conjurés étaient de différents partis et ne marchaient pas tous au même but définitif. Tout ce qui était thermidorien était sans contredit pour



Barras, et l'aurait conservé à la tête des affaires, sauf quelques adjonctions des chefs les plus marquants de ce parti. Mais les restes du parti de la commune et de celui de Robespierre, auxquels appartenaient le chef de la conjuration, Babeuf, et les autres membres les plus influents, ne pouvaient supporter dans Barras l'un des principaux acteurs du 9 thermidor, et, d'ailleurs, son luxe et sa prodigalité les offusquaient. Ils ne le ménageaient guère plus dans leurs pamphlets particuliers qu'ils ne nous ménageaient nous-mêmes, et si leur projet eût réussi, je ne doute pas que les dantonienens n'en eussent été les victimes et n'eussent payé de leur tête l'imprudence qu'ils avaient eue de le favoriser. Cette crainte put retenir Barras. Nous avons bien besoin de lui présenter les choses sous ce point de vue, sans néanmoins laisser échapper à son égard aucune trace de soupçon. Un autre motif le retint certainement; ce fut la crainte de se voir compromis. Je l'ai déjà dit; il est brave le sabre à la main; mais en toute autre circonstance, il a la lâcheté d'un homme sans âme. J'aurai l'occasion de montrer, dans le récit des événements du 18 fructidor, combien il lui est facile d'abandonner ses amis. Dans l'affaire Babeuf, nous étions instruits de tout; il le voyait et ne pouvait se dissimuler qu'aucun des projets de la faction ne pouvait désormais réussir. Il pensa donc qu'en nous laissant faire, il nous ôterait tout prétexte de soupçons à son égard.

Grisel avait également une méfiance extrême des Blondeau, que Barras avait mis à la tête de la garde du Directoire. Néanmoins, nous crûmes devoir les

charger d'arrêter une partie des conjurés, mais en les prévenant que leur avancement dépendait de la réussite. Cependant, au moment de se saisir de la personne de Babeuf, de ses complices et de sa correspondance, nous crûmes que tout était manqué; Grisel disparut pendant trois ou quatre jours. Nous supposions, ou qu'il avait été tué par les conjurés, qui avaient découvert ses communications avec le Directoire, ou bien que, par un retour d'opinion, il les avait prévenus de ce qui allait se faire contre eux, et qu'à ce prix il avait acheté d'eux sa grâce. Mais il nous revint bientôt, et nous donna pour raison de son absence, qu'en sortant d'avec nous fort tard, le dernier soir que nous l'avions vu, il avait traversé le jardin du Luxembourg avec Blondeau, l'adjudant général, que nous lui avions donné pour l'accompagner, apparemment pour qu'il pût passer aux portes sans difficulté; que, se méfiant toujours de lui, il avait sans cesse l'œil sur sa personne, et que, parvenu dans l'endroit le plus écarté, il avait vu distinctement le sabre de Blondeau briller dans sa main, malgré l'obscurité, et levé pour le frapper; que, convaincu, par divers indices, que Barras voulait le faire tuer, il s'était enfui, mais qu'il s'était rassuré par sa confiance dans la droiture des autres membres du Directoire, et qu'il était revenu, disposé qu'il était à diriger les recherches que nous voulions faire des conspirateurs. Nous y procédâmes sans délai. Blondeau étant venu de son côté nous rendre compte de la conduite de Grisel, nous dit qu'en effet il avait disparu tout à coup dans le jardin du Luxembourg, sans qu'il pût deviner la cause d'une évasion si subite.

Au surplus, je pense que Grisel n'avait point été menacé, comme il se le persuadait, de perdre la vie sous les coups de Blondeau. Son imagination l'avait sûrement abusé. Ce Grisel, âgé de vingt-sept ou vingt-huit ans, avec beaucoup d'esprit naturel, manquait d'éducation. Son imagination était vive; il parlait avec abondance; ses manières étaient pétulantes et sa complexion assez délicate. Quoi qu'il en soit, Barras ne parlait de lui qu'avec un dépit et un mépris fort peu déguisés, et si Rewbell et moi, après le 18 fructidor, ne l'eussions pas protégé, il aurait été fort disposé à le laisser persécuter. Barras nous avoua, au surplus, qu'il était le principal auteur de l'évasion, de la prison de l'abbaye, du député Drouet, pris en flagrant délit parmi les conspirateurs, et nous dit ouvertement qu'il avait dirigé les moyens de le faire embarquer.

Avant de terminer sur cet objet, je dirai deux mots sur l'article Babeuf, de la *Biographie nouvelle des contemporains*, ouvrage dont j'ai déjà parlé. Cet article est un de ceux où le Directoire est calomnié de la manière la plus effrontée. Un lecteur un peu attentif y verra les contradictions les plus frappantes, les accusations les plus absurdes, l'in vraisemblance du but et des motifs qu'on nous prête dans cette affaire. On y verra le reproche qui nous est fait d'avoir employé des agents provocateurs. Jamais le Directoire exécutif ne s'est servi de cet infâme moyen. Le complot touchait à son exécution lorsque nous en eûmes connaissance, et il est bien évident que Grisel était révélateur et non provocateur, ce que assurément on ne confondra pas. On accuse le Directoire

d'avoir *fait faire une fausse attaque* contre le camp de Grenelle, pour frapper les républicains au cœur ! C'étaient de singuliers républicains que les septembriseurs et les plus fougueux agents de la terreur ! Et quel intérêt avions-nous à frapper les républicains au cœur ?

On lira encore dans cet article ce qui suit : —  
 « Un esprit de cette trempe ( Babeuf ) pouvait-il  
 « écrire autrement à un gouvernement qui, trois  
 « mois auparavant, cherchant à acheter sa plume,  
 « lui avait fait offrir le ministère des finances par  
 « le citoyen Fouché, lequel n'avait pas craint de dire  
 « à la tribune nationale, sur les reproches qui lui  
 « furent faits de ses liaisons avec Babeuf, qu'il s'ho-  
 « norait de son alliance avec la vertu. » — Fouché n'a  
 eu aucun accès au Directoire, aucune communication avec ce gouvernement pris collectivement, jusqu'à son ambassade dans la Cisalpine; il n'a donc pu être chargé d'une pareille mission près de Babeuf. C'est un conte absurde que celui de cette offre du ministère des finances. Au reste, le choix du témoignage cité n'est pas heureux, il en faut convenir. Fouché peut-il être invoqué en témoignage en 1821, et rappeler son *alliance avec la vertu*? n'est-ce pas une dérision?

Enfin l'auteur de l'article s'exprime ainsi : —  
 « Après avoir (le Directoire) dépensé des sommes  
 « immenses pour bâtir des cachots, déployé un grand  
 « appareil de terreur, soldé des dénonciateurs... » —  
*Dépensé des sommes immenses !* où les aurions-nous prises ? On sait dans quel état on laissait nos finances.  
 « *Pour solder des dénonciateurs !* » on juge aisément à de pareilles allégations la confiance que mérite cet

article et je termine en invitant le lecteur à le faire passer sous ses yeux en entier. Il verra s'il n'est pas écrit avec une plume trempée dans le fiel !

## XXI.

### ÉCHANGE DE MADAME ROYALE. — CE QUE FIT LE DIRECTOIRE POUR LA DÉLIVRANCE DE LAFAYETTE.

J'ai oublié de dire que, dès les premiers moments de son existence, le Directoire exécutif s'occupait de deux objets dont l'un tenait à la morale et aux bien-séances sociales, l'autre aux intérêts de tous les amis de la liberté. C'était, d'une part, de renvoyer honorablement dans sa famille, en Autriche, Madame Royale, aujourd'hui duchesse d'Angoulême, et, d'autre part, de faire rendre en même temps à la France les députés et le général Beurnonville, livrés aux Autrichiens par Dumouriez, et avec eux, Drouet, Sémonville et Maret. Ces deux derniers avaient été enlevés sur le territoire des Grisons par les Autrichiens, en violation du droit des gens.

Aussitôt que cet échange eut été convenu, il reçut son exécution. Dans la nuit du 27 au 28 frimaire, le ministre de l'intérieur, en costume, alla prendre la jeune princesse au Temple et la conduisit chez lui, où l'attendaient les voitures de voyage. Après avoir pris des rafraichissements, elle partit à 4 heures du matin le 28, accompagnée de sa sous-gouvernante, de son valet de chambre, d'un capitaine

de cavalerie et de Caron, garçon de service. Elle fut traitée pendant le voyage avec tous les égards qui pouvaient adoucir le souvenir d'une longue captivité. Ces mêmes égards lui avaient été prodigués depuis l'existence du Directoire exécutif, et même avant. L'échange fut consommé à Bâle. Je ne sais, au reste, où l'on a été chercher que c'était Treilhard qui, le premier, avait proposé de le faire. Cette résolution fut prise par le Directoire, trois ans avant que Treilhard en fit partie.

Je l'ai déjà dit, ce n'est pas l'histoire du Directoire exécutif que j'écris. Ce sont des notes historiques, dont l'objet est de rectifier des choses mal interprétées, des motifs mal jugés, des faits supposés, altérés ou ignorés. Je n'entends point m'occuper des événements et des actes publics, que l'historien trouvera dans tous les registres du temps, dans tous les journaux. Je ne crois pas, en conséquence, être astreint à l'ordre chronologique. Je vais donc parler ici de la délivrance du général Lafayette, de Bureau de Puzy et Latour-Maubourg, à laquelle nous reporte tout naturellement le fait précédent, bien qu'elle n'ait pu avoir lieu que plus tard.

Ces trois citoyens avaient des titres incontestables à l'estime de tous les amis sages et éclairés de la liberté. Si leur délivrance ne fut pas négociée avec celle des députés et de Beurnonville, on ne doit pas s'en étonner. Qu'on réfléchisse à la différence des causes de leur emprisonnement, et à la nécessité où se trouvait le Directoire d'agir avec la plus grande circonspection, lorsque, encore sans assiette, sans force, accablé d'embarras, attaqué par toutes les

factions et principalement alors par l'anarchie, il pouvait être renversé par la moindre imprudence, et l'on jugera que le moment n'était point arrivé. La démarche, mal conseillée, que Lafayette avait faite auprès de l'Assemblée législative, l'avait dépopularisé. Lui et ses deux amis n'avaient pas été livrés aux Autrichiens ; ils s'étaient livrés eux-mêmes, forcés, il est vrai, d'abandonner l'armée pour éviter les poignards d'une odieuse faction. Mais peu d'esprits étaient encore assez calmes pour peser toutes les considérations qui militaient en faveur de celui qui avait, dès ses jeunes années, abandonné toutes les jouissances que lui procuraient son âge, sa fortune, sa naissance, pour aller soutenir, dans les déserts de l'Amérique, la cause de la liberté et de l'égalité ; de celui qui, le premier, proposa une déclaration des droits dans l'Assemblée constituante, et proclama au sein de cette assemblée, qu'une cour perfide environnait des plus imminents dangers, que la résistance à l'oppression est le plus saint des devoirs.

La France, d'un autre côté, n'avait point encore assez imposé à l'Europe pour forcer le gouvernement hautain de l'Autriche à se dessaisir de ces trois victimes, pour lesquelles le gouvernement français n'avait pas les mêmes droits de réclamer que pour les députés et le ministre de la guerre, puisqu'elles s'étaient livrées elles-mêmes. Le Directoire, en agissant pour elles, n'aurait donc fait alors que s'attirer un refus, qui l'aurait déconsidéré auprès des gouvernements étrangers, et se serait dépopularisé sans aucun fruit. A cette époque, il devait, certes, se garder d'augmenter ses embarras, et les prétextes des

reproches et des injures dont on l'accablait avec tant d'empportement. Or, dans cette occasion, les anarchistes et les aristocrates déguisés, les uns et les autres également ennemis d'un homme qui avait si bien servi la cause de l'égalité des droits, n'auraient pas manqué de se réunir pour nous faire un nouveau crime d'avoir travaillé à le rendre à la liberté.

Mais lorsque l'administration intérieure eut pris de la force et de la régularité, et lorsque la victoire conduisit les Français aux portes de Vienne, le Directoire se fit un devoir d'exiger du gouvernement autrichien la mise en liberté de cet illustre proscrit et de ses deux respectables compagnons d'infortune, et déclara à ce gouvernement qu'il n'entendrait à aucune proposition sans ce préliminaire. Telle fut la déclaration que Bonaparte reçut l'ordre de faire au cabinet de Vienne ; c'est ainsi qu'ils furent rendus à la liberté.

Cependant lady Morgan, éprise d'une admiration exclusive pour celui auquel nous devons notre retour à toutes les anciennes idées, à toutes les anciennes institutions, et à tous les vieux préjugés, lady Morgan qui voit dans Bonaparte, bourreau de la France et oppresseur de l'Europe, l'être par excellence, lui fait l'honneur de la condition exigée de l'Autriche, et dont je viens de parler. Non contente de cela, elle ajoute que le Directoire lui en témoigna son mécontentement. Elle en donne pour preuve que le Directoire refusa de rien changer aux décrets qui proscrivaient ces illustres fugitifs, et que ce ne fut que quelque temps après qu'il leur fut permis de rentrer en France. (*La France*, par lady Morgan,



livre VIII, page 256, tome II, deuxième édition in-8).

Quant au prétendu refus de rien changer aux décrets, on voit, du premier coup d'œil, que le reproche qu'en fait lady Morgan au Directoire est une absurdité, puisqu'il ne faisait ni lois ni décrets, et qu'il n'avait le droit d'en changer aucun. Au reste, il est de toute fausseté, je le répète, que la condition dont il s'agit ici ait été imposée spontanément par Bonaparte; l'ordre lui en fut donné par une instruction positive et spontanée du Directoire; Bonaparte ne fit qu'exécuter l'ordre qu'il avait reçu. Lafayette a lui-même relevé l'erreur de lady Morgan dans les diverses circonstances où il a eu lieu d'en parler. Il a de plus rédigé une note qui certifie les faits et qui est destinée à être insérée dans une nouvelle édition de l'ouvrage de lady Morgan. La copie en était entre les mains de madame Du Bignon, nièce de mon digne ami Pilastre, et femme aussi estimable par sa conduite que distinguée par son esprit et son patriotisme. Les principes moraux et politiques de lady Morgan sont très-bons; mais elle n'en a pas moins eu le très-grand tort de parler affirmativement sur les faits et sur les hommes de la Révolution française, qu'elle ne peut connaître que très-superficiellement, ou même point du tout. Quoi qu'il en soit, ce qui prouve, mieux que tout le reste, que la demande qu'on eût faite à cet égard au gouvernement autrichien, à l'époque de l'échange des députés et de Beurnonville, eût été prématurée, c'est qu'elle fut une des conditions de la paix le plus difficiles à obtenir.

Depuis que j'ai écrit ce qui précède, je me suis

trouvé à déjeuner chez le colonel Du Bignon avec Lafayette, dans les derniers jours de 1818. Là étaient aussi Dupont (de l'Eure), Bignon, Manuel, d'Argenson, Caumartin, Lambrechts, Daunou, de Jouy, etc. Le général Lafayette arriva des derniers. En m'apercevant, il traversa le salon avec empressement pour venir à moi, et en présence de tous les convives, il me remercia avec l'expression de la plus sincère gratitude, de la part qu'en particulier j'avais eue à sa délivrance, dans le Directoire exécutif, auquel seul il la devait. Il me témoigna en même temps dans les termes les plus vifs, combien il avait été sensible à l'intérêt que j'avais marqué à sa famille et aux égards que j'avais eus pour elle.

En effet, après que le général Lafayette et ses deux amis furent sortis des prisons de l'Autriche, et qu'ils se furent retirés à Hambourg, madame de Lafayette, cette femme devenue immortelle par le plus généreux dévouement, et le plus bel exemple de piété conjugale, me fit l'honneur de venir chez moi avec ses trois enfants, Georges Lafayette et deux jeunes demoiselles. Je n'ai jamais éprouvé d'émotion plus profonde que celle que me causa la vue d'une si intéressante famille. Au souvenir de ses infortunes un sentiment d'admiration venait se joindre, et mon cabinet se convertit à mes yeux en un temple, où je voyais la plus haute vertu, environnée des objets les plus touchants et les plus dignes de partager avec elle l'amour et le respect des gens de bien.

Pourquoi donc les hommes ne savent-ils élever de fastueux monuments qu'en l'honneur de ces brigands heureux qu'on qualifie de héros, de ces despotes

qu'on honore comme de profonds politiques, lorsqu'ils ne sont souvent que de lâches et perfides tyrans? Que d'atrocités et d'injustices, depuis le règne de Bonaparte, et dans tous les temps, ont été célébrées par la plupart des écrivains comme des actions glorieuses, gravées sur des tables d'airain, perpétuées par le secours de tous les arts, et combien peu de personnes connaissent l'admirable dévouement de madame de Lafayette et de sa famille! Où sont les pages de l'histoire qui lui sont consacrées? Quels monuments doivent transmettre à la postérité un si rare exemple de vertu? Les hommes sont vains et légers, les gouvernements, de leur côté, favorisent ces défauts de toute leur force; car les égarements qui en sont la suite conduisent les peuples dans de fausses routes qui mènent rapidement à la servitude.

Madame de Lafayette, après avoir exprimé sa reconnaissance pour le Directoire, me témoigna un extrême désir qu'il fit rentrer en France son mari et ses compagnons d'infortune. Je lui exprimai mon regret bien vif et bien sincère de ne pouvoir lui promettre l'accomplissement du vœu qu'elle formait avec tant d'ardeur. En effet, il était bien évidemment impossible que le Directoire satisfît à sa demande, dans la disposition où étaient les deux conseils législatifs, dont la malveillance envers le Directoire était très-caractérisée, et dans un moment où les lois sur l'émigration étaient dans toute leur rigueur, et venaient même d'en acquérir une nouvelle par l'événement du 18 fructidor. Mais je lui fis la promesse formelle de lui faire donner toutes les facilités qu'elle pourrait désirer pour aller à Hambourg avec ses enfants, pour

y résider autant qu'elle le jugerait à propos, et pouvoir en revenir et y retourner à son gré, tant que cela lui conviendrait. Cette promesse fut réalisée pour elle et pour l'intéressante madame Bureau de Puzy, qui me fut amenée par son vénérable père, Dupont de Nemours.

Il est au surplus très-possible que Bonaparte ait cherché à calomnier le Directoire dans cette occasion-ci, comme dans tant d'autres, en se donnant l'avantage d'avoir fait un acte honorable, et en chargeant le Directoire de l'odieux de l'avoir désapprouvé. Jaloux de tout le monde, il ne voulait de célébrité, de gloire, d'estime publique que pour lui. Non content de chercher à ruiner le Directoire dans l'opinion, il a tout fait pour avilir en particulier les membres qui l'avaient composé, et pour empêcher qu'ils ne se justifiassent des choses odieuses et des ridicules qu'il contribuait lui-même à leur faire attribuer. Dans la soirée du 18 brumaire, quelques journalistes (c'est d'eux que je le tiens) ayant déclaré que, maintenant qu'ils se croyaient libres de le faire, ils allaient enfin me venger des calomnies et des ridicules dont j'avais été l'objet depuis le 30 prairial, il leur défendit avec menaces de parler de moi.

## XXII.

FAITS RELATIFS A SIEYÈS ET A BONAPARTE.

— CAUSSES DES CALOMNIES PRODIGUÉES AU DIRECTOIRE.

— ANECDOTES RELATIVES A MASSÉNA.

Mais le trait suivant, surtout, servira à prouver combien le premier consul fut reconnaissant envers ce Directoire qui l'avait comblé de toutes les faveurs dont il pouvait disposer.

Après le 18 fructidor, il fut convenu que les membres les plus marquants et les plus influents des deux conseils se réuniraient une fois chaque décade, chez le président du Directoire, avec ses quatre collègues. L'objet de cette réunion était de s'entendre sur les lois à porter et les meilleures mesures administratives à prendre, afin d'éviter les contradictions entre les deux autorités, objet qui, pour le dire en passant, fut fort mal rempli. Quoi qu'il en soit, un jour que cette réunion se tenait chez moi, Sieyès, qui était du nombre des quinze ou vingt députés qui y assistaient, fit cette étrange proposition qui, dans le temps, frappa de terreur tous les esprits, celle de chasser de France tous les nobles, tous les anciens employés dans la maison du roi, domestiques ou militaires, tous les parents d'émigrés, etc., etc. Rewbell se leva précipitamment avec une indignation qui me fit un plaisir d'autant plus grand que je la partageais tout entière. Il développa avec énergie toute l'ini-  
quité, toute l'infamie d'une semblable mesure, tout

ce qu'il y avait d'impolitique en même temps que d'atroce dans un pareil projet, lequel, ajouta-t-il, ne semblait être mis en avant que parce que c'était un moyen certain d'assurer la perte de la république. Je saisis la parole, dès que Rewbell cessa de parler. Je me prononçai avec la même chaleur que lui contre ce détestable projet et ses funestes effets, et je déclarai que Rewbell et moi, fussions-nous seuls à nous y opposer, si la mesure était proposée et acceptée dans le Corps législatif, nous réunirions, et contre les conseils et contre nos propres collègues, toutes nos forces, et que nous saisirions tout moyen légal, ou non légal, pour en empêcher l'exécution, dussions-nous périr dans la lutte. Barras, je l'ai déjà dit, n'avait pas la force de contredire, quel que fût son avis, une opinion énoncée avec fermeté. D'ailleurs il était noble, et quoique Sieyès eût eu la précaution de dire que dans son plan on excepterait tous les nobles qui avaient servi la cause de la liberté, le gentilhomme ne se fiait pas du tout à la parole du prêtre; quant à Merlin et à François de Neufchâteau, qui faisaient à cette époque partie du Directoire, c'étaient deux hommes sans résolution, qui n'étaient pas de force à contredire celle de Rewbell et la mienne. Ils assurèrent donc tous les trois qu'ils partageaient nos sentiments, ce qui était au reste fort possible, et que nous pouvions compter sur leur union parfaite avec nous dans cette occasion. Aucun des députés présents ne soutint le projet de Sieyès, soit qu'il fût contraire à leur opinion, soit que l'avis énoncé par les membres du Directoire les retint. Cependant Sieyès, n'ayant pu charger le Directoire

exécutif de l'odieux de sa proposition, et y tenant toujours, mais trop lâche pour en prendre sur lui la responsabilité, fit ce qu'il a presque toujours fait dans les cas semblables : il en chargea un autre. Ce fut Boulay (de la Meurthe) qui fit au conseil des Cinq-Cents cette étrange motion. Sieyès avait choisi un digne truchement. C'est ce même Boulay qui depuis, dans le conseil de Bonaparte, proposa d'exiler de France tous les membres des anciens comités et districts révolutionnaires, tous leurs parents, etc. De même, son digne souffleur, Sieyès, ce grand proscripateur de nobles après le 18 fructidor, fit passer dans le sénat conservateur, dès les premiers moments de son établissement, le sénatus-consulte qu'il y proposa, et qui condamnait révolutionnairement à la déportation cent-cinquante ou deux cents jacobins, ou prétendus tels. Au reste, la grande conception de Sieyès, présentée par Boulay, fut rejetée d'autant plus facilement que nous n'avions pas manqué, Rewbell et moi, de prévenir tous les députés de notre connaissance de ce qui s'était passé chez moi ; ainsi tous les membres des deux conseils en étaient informés.

Cependant, Bonaparte étant premier consul commanda à Barrère, son pamphlétaire en titre, une assez longue brochure, intitulée *Réponse d'un républicain français au libelle de sir Francis d'Yvernois contre le premier consul.*

Le pamphlétaire eut ordre de semer chemin faisant dans son écrit quelque bonne calomnie sur le Directoire exécutif, et le docile esclave n'y manqua pas. Il rappela entre autres choses la proposition de

Sieyès, présentée aux Cinq-Cents par Boulay (de la Meurthe) et dont je viens de parler. Barrère eut soin d'affirmer que c'était le Directoire exécutif qui avait enfanté ce détestable projet, en ajoutant que nous avions employé la menace et toutes sortes d'autres moyens pour le faire passer au Corps législatif, et que nous avions été dans une grande rage en le voyant échouer.

Rewbell, ayant eu connaissance de cette calomnie, va trouver le premier consul, lui rapporte le fait littéralement comme il s'était passé, et lui dit qu'il attend de sa justice qu'il n'empêchera pas le *Moniteur*, ou tout autre journal, de recevoir sa réclamation et de faire connaître au public la vérité. Bonaparte lui répondit d'abord qu'il trouverait fort bon qu'il rétablît les faits dans le *Moniteur*, tels qu'ils avaient eu lieu. Il parut se réjouir beaucoup de jouer encore ce mauvais tour à Sieyès. Mais ensuite, en y réfléchissant, il songea que Sieyès était désormais assez déconsidéré, sans qu'il eût besoin, pour assurer sa supériorité sur lui, de le plonger plus avant dans l'ignominie. Il jugea qu'il était plus conforme à ses intérêts et à ses passions de laisser peser cet odieux sur le Directoire ; il dit donc à Rewbell, au moment où il allait le quitter, que, toute réflexion faite, il ne croyait pas devoir laisser mettre sa réclamation dans aucun journal, ni la laisser publier dans aucun écrit particulier ; que le mieux était de faire faire une rétractation dans une nouvelle édition du pamphlet de Barrère, et qu'il lui en donnerait l'ordre. C'est tout ce que Rewbell put obtenir. — Bientôt la nouvelle édition parut et, au lieu d'une rétractation, le même



fait s'y trouvait énoncé dans le même sens, mais présenté encore sous des couleurs bien plus noires et bien plus outrageantes pour le Directoire exécutif.

Tels étaient les procédés de l'orgueilleux despote devant lequel les peuples et les rois courbèrent si humblement la tête.

Les deux faits précédents m'amènent à une observation générale dont je ferai l'application particulière au Directoire. Composé d'hommes, ce gouvernement a dû commettre bien des fautes. Les circonstances dans lesquelles il a pris naissance, les contrariétés qu'il a toujours éprouvées, les pièges qui lui ont été tendus, les intrigues qui se multipliaient pour le tromper, les complots, les factions dont il était sans cesse assailli, l'envie, le dépit de ne pas avoir obtenu de lui l'objet d'une ambition souvent indiscreète, souvent même impossible à satisfaire, toutes ces causes et beaucoup d'autres que l'historien attentif saura bien découvrir, ont encore dû multiplier ses erreurs. Mais qu'on compare avec réflexion et impartialité ce que le Directoire a fait de bien et de mal, en mettant dans la balance les temps, les lieux, les circonstances, etc. Je ne crains pas de dire qu'il lui restera de justes droits à l'estime publique. Cependant il sera peut-être toujours mal jugé, même dans la postérité ; ses ennemis seuls auront écrit son histoire. Les oppresseurs et les factions triomphantes, restés en possession du champ de bataille, détruisent les monuments de leur injustice et de leur propre infamie. Tout ce qui pourrait, au contraire, honorer les objets de leurs persécutions et les justifier d'injustes soupçons, disparaît. Ils peuvent alors proclamer sans con-

tradition leur héroïsme et leurs vertus, et calomnier, au contraire, les hommes, les institutions, les peuples même auxquels il serait dû le plus d'estime.

Qui sait, par exemple, si les Romains, qui se comportèrent envers Carthage avec tant de perfidie, n'en ont pas usé ainsi et n'ont pas prêté au peuple de cette république des vices odieux qu'il n'avait pas, en lui refusant des qualités qu'il possédait réellement? Le papisme, triomphant en France, n'a-t-il pas agi de même à l'égard de la Réforme? Parmi tous les écrits en patois vendéen que j'ai pu connaître, j'ai trouvé un grand nombre de pamphlets, de chansons, de comédies, où la Réforme et les réformés sont traités de la manière la plus outrageante, et je n'ai pas trouvé une seule réponse. Croira-t-on que les réformés n'en aient fait aucune, pendant qu'ils avaient des garanties et des armes à la main? Mais le catholicisme victorieux, devenu seul maître du terrain, n'a laissé subsister que ce qui lui était favorable.

Pour en revenir au Directoire exécutif, je ferai observer que, depuis le moment où la faction des généraux, outrée de voir qu'il prenait enfin de vigoureuses mesures pour arrêter leur brigandage et l'oppression sous laquelle ils faisaient gémir les peuples, depuis le moment où cette faction, réunie à la cohue des fournisseurs, des dilapidateurs, à la coterie de Sieyès (qui avait toujours eu le dessein de renverser la constitution de l'an III, pour lui substituer sa brillante constitution, à la tête de laquelle il s'attendait si vainement à être placé), à celle des frères de Bonaparte, qui voulaient tout culbuter pour rendre leur frère nécessaire; dès ce moment, dis-je, il n'a

pas été permis de parler du Directoire autrement qu'en mal. Bonaparte et les Bourbons ont soigneusement annulé tous les moyens d'éclairer le public sur son administration et ses travaux, de montrer ce qu'il a fait de bien, et de le justifier d'injustes reproches ou d'atroces calomnies. Ceux-là mêmes qui, pendant son existence, l'avaient le plus louangé, depuis, pour plaire à la puissance ou pour se venger de quelque refus, l'ont accablé à l'envi. Sottise, ineptie, atrocité, vols, trahisons, ridicules, sont les imputations qu'il est devenu de mode (car tout est de mode en France) de prodiguer au Directoire. Tous ont voulu avoir l'honneur de lui donner le coup de pied de l'âne. Cette lâcheté, presque générale, est d'autant plus méprisable que les premiers membres qui ont composé cette autorité sont privés de moyens de défense pour le présent et trop vraisemblablement pour l'avenir.

Ce qu'il y a de remarquable dans le système d'attaque suivi contre le Directoire, c'est ce parti pris de représenter Bonaparte comme ayant détruit le règne de la Terreur, ce qui est dire implicitement que le Directoire avait, pendant toute son existence, pratiqué cet affreux régime. Mais n'avait-il pas été détruit le 9 thermidor ? Et à l'exception de la bataille du 18 fructidor (car, sous un certain point de vue, on peut nommer ainsi cet événement d'autant plus remarquable que, pour la première fois depuis 89, il s'était opéré une révolution sans une goutte de sang répandue), à l'exception, dis-je, de la journée du 18 fructidor, a-t-on pu trouver une seule arrestation illégale, faite ou ordonnée par le Directoire ?

Quant aux militaires, le Directoire ne leur avait donné que des grades et des lauriers à cueillir. Bonaparte leur distribua des titres fastueux, des rubans et surtout des trésors. Il a été exclusivement leur homme. Aussi se sont-ils empressés, pour la plupart, de se faire ses échos contre un gouvernement qu'il haïssait. Ils n'ont pas craint d'encourir ainsi le reproche d'ingratitude, dont le plus grand nombre s'est cependant rendu coupable. Le maréchal Masséna ne doit pas être compté parmi ceux-ci. Pourquoi donc le général Thiébaud, dans le discours qu'il tint sur la tombe de Masséna, a-t-il cherché, lui aussi, à jeter de l'odieux sur le Directoire à l'occasion de ce général? Sa gloire n'était-elle pas assez éclatante par elle-même, sans qu'il fallût s'aider d'un pareil moyen pour la faire ressortir? Si ce n'est pas une erreur, c'est une indigne calomnie.

Le général Masséna est l'un des hommes de l'armée que le Directoire en corps, chacun de ses membres, et moi en particulier, aient traité avec le plus d'égards, et auquel ils aient donné le plus de marques de confiance. Je parle du Directoire tel qu'il a été jusqu'au 30 prairial an VII. Il n'est pas vrai que jamais le Directoire ait été injuste à son égard, ni qu'il lui ait fait un crime de ses retards avant la bataille de Zurich. Inquiet sur l'état des choses, il a pu le presser d'attaquer; mais il y a loin de là à lui avoir fait un crime de ses retards. Deux anecdotes que je vais rapporter prouveront que Masséna vivant n'aurait pas approuvé les reproches faits sur sa tombe par le général Thiébaud au Directoire exécutif.

Au milieu des appartements de Bonaparte empe-

reur, en pleine cour, saluant Trouvé qu'il avait beaucoup vu chez moi, Masséna se loua à très-haute voix des bontés qu'il avait éprouvées dans ma maison, lui demandant, en même temps, des nouvelles de toute ma famille avec le plus vif intérêt, et ajoutant qu'il serait toujours plein de respect pour elle, qu'il s'honorerait toute sa vie d'y avoir été accueilli.

Voici la seconde anecdote :

J'avais un jour conduit mon fils à l'un des spectacles du boulevard. C'était à peu près au temps où Bonaparte allait partir pour son expédition de Russie. Masséna était dans une loge du rez-de-chaussée et moi sur un banc du parterre qui y était contigu ; il me reconnut le premier, me souhaita le bonjour avec un grand empressement, et me donna toutes les marques imaginables de respect et d'attachement à moi et aux miens. La conversation à voix basse dura autant que la pièce. Elle se passa en grande partie, de sa part, en témoignages de gratitude pour le Directoire, et en plaintes sur l'indignité qu'avait eue Bonaparte de l'envoyer en Portugal sans ressources, n'ayant évidemment pour objet que de lui faire perdre sa réputation. « Par suite de ce système, » ajouta-t-il, « il ne parle plus qu'avec un mépris affecté de moi, « qui ai été si utile à sa gloire. Quelle différence, » répétait-il encore, « avec le Directoire, dont je n'ai « jamais reçu que des marques de confiance et d'in- « térêt ! Il m'a toujours fourni, à moi et aux autres « généraux, tous les moyens de vaincre, dont les « circonstances lui ont permis de disposer. Nous ne « perdrons jamais le regret d'un gouvernement qui « en agissait avec nous avec tant de bienveillance et

« sans aucune morgue. J'en conserverai, quant à moi, une éternelle reconnaissance. » Il fit beaucoup de caresses à mon fils qu'il avait vu au berceau et qu'il appelait alors son petit aide de camp. Il m'assura que s'il ne respectait pas la retraite absolue à laquelle je m'étais voué, il mettrait au nombre des devoirs les plus chers à son cœur celui de me venir voir, de saluer ma femme et ma fille. Il parut heureux d'apprendre que cette dernière était mariée et avait trouvé le bonheur dans son ménage. Je m'informai aussi de l'état de sa famille. En nous quittant, il m'assura que ni les titres, ni les cordons, qu'il savait apprécier à leur juste valeur, ne changeraient jamais ses opinions et n'altéreraient jamais les sentiments qu'il avait voués aux personnes respectables qui l'avaient honoré de leur estime.

Je prie le lecteur de remarquer que, ni dans l'une, ni dans l'autre des deux circonstances que je viens de rapporter, Masséna n'avait aucune raison de me ménager, ni le Directoire exécutif, et encore moins de feindre ces sentiments d'estime et de reconnaissance, s'il ne les eût pas éprouvés.

# TABLE

## DU TOME PREMIER.

	Pages
INTRODUCTION DE L'ÉDITEUR. . . . .	
I. Ma vie privée avant la Révolution (1753 à 1789). . . . .	1
II. Élections de la province d'Anjou aux États généraux. — Faits et anecdotes relatifs à l'Assemblée con- stituante. — Vraie origine du club des Jacobins. . . . .	60
III. L'Anjou pendant l'Assemblée législative. — Causes de la guerre de la Vendée. — Missions patrio- tiques. . . . .	87
IV. Haute cour nationale d'Orléans. — Changement de l'esprit public à Paris. — Élections à la Conven- tion. . . . .	112
V. État des partis dans la Convention. — Conférence avec les Girondins lors du procès de Louis XVI. Lutte avec Danton en mars 93. . . . .	118
VI. Réflexions sur la tactique des assemblées et sur le fédéralisme. . . . .	136
VII. Progrès du parti de la Montagne. — Suite des 31 mai et 2 juin. — Mes protestations et ma mise hors la loi. . . . .	145
VIII. Récit de ma proscription. . . . .	163
IX. Réunion avec ma famille après le 9 thermidor. — Mon rappel dans la Convention. . . . .	198
X. Nouveaux mouvements des partis dans la Conven- tion. — Journée du 1 <sup>er</sup> prairial an III. . . . .	205

	Pages.
XI. Commission des Onze. — Préparation de la Constitution de l'an III. . . . .	227
XII. Derniers temps du Comité de Salut public. . . . .	245
XIII. Coup d'œil général sur la composition et la décomposition des partis depuis 1789 jusqu'à l'installation du Directoire exécutif. . . . .	263
XIV. Préambule aux notes relatives à l'histoire du Directoire exécutif. . . . .	297
XV. Nomination des Directeurs. — État désastreux de la France au moment de l'installation du Directoire exécutif (26 octobre 1795). . . . .	309
XVI. Nomination du président du Directoire. — Portraits des Directeurs. — Choix des ministres et des fonctionnaires secondaires. . . . .	330
XVII. Ordre des travaux du Directoire. — Premières mesures relatives aux armées et aux subsistances. — Lutte obstinée avec les deux conseils sur les questions de finances. . . . .	363
XVIII. Situation intérieure du Directoire. — Sa conduite à l'égard des partis. — Anniversaire du 21 janvier. — Changement de divers ministres. — Nouveaux efforts des factions. . . . .	377
XIX. Remaniement des fonctionnaires. — Prétendu système de bascule. — Mesures efficaces pour pacifier la Vendée. — Remplacement de Pichegru. . . . .	402
XX. Dissolution de la légion de police. — Conspiration de Babeuf. . . . .	415
XXI. Échange de Madame Royale. — Ce que fit le Directoire pour la délivrance de Lafayette. . . . .	423
XXII. Faits relatifs à Sieyès et à Bonaparte. — Causes des calomnies prodiguées au Directoire. — Anecdote relative à Masséna. . . . .	431







DC 146 .L16 A3 1895

v.1 SMC

La Revelliaere-Lbepeaux,

Louis-Marie de,

Mbemoires de

Larevelliaere-Lbepeaux

AZK-9760 (mcih)

